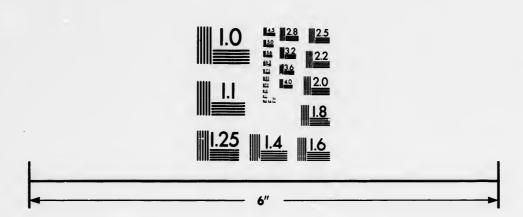


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



C) 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the Images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below. Coloured covers/ Couverture de couleur				L'Institut a microfilmé le mellleur exemplaire qu'il lul a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués cl-dessous. Coloured pages/ Pages de couleur							
							_				
	Covers dan Couverture	naged/ endommag	óo				Pages da Pages en	dommagé	es		
	Covers rest	ored and/or restaurée e	laminate t/ou pellic	d/ culée				stored and staurées e			
	Cover title Le titre de	missing/ couverture r	manque			V		scoloured, colorées,			es
	Coloured n Cartes géo	naps/ graphiques e	en couleu	•			Pages de Pages dé				
	Coloured in Encre de c	nk (i.e. other ouleur (i.e. a	r than blue outre que	e or black)/ bleue ou no	ire)	V	Showthre Transpar	_			
	Coloured p	lates and/or t/ou illustrat	illustrations en c	ons/ ouleur				of print val négale de		on	
		n other mate d'autres doc						suppleme nd du maté			e
	along inter	ng may causior margin/serrée peut c le long de la	auser de	l'ombre ou			Seule éd Pages w	tion avalla	onible ortlally ob	scured by	errata
	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela étalt possible, ces pages n'ont pas été filmées.			slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.							
V		comments: aires supplér		Les pages f	roissées p	euvent cau	ser de la dis	torsion.			
This Ce o	item is film locument es	ed at the re at filiné au ta	duction ra	atlo checked duction indic	d below/ qué ci-d	essous.					
10>	(14X		18X	1 1	22X		26X	1	30X	7
L	12X		16X	/	20X		24X		28X		32X

The c

The lipossi of the filmin

Original begind the last sion, other first sion, or illing

The shall TINU which

Map: dlffe entir begir right requ meth aiis du difier une nage The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Originel copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the lest pege with e printed or illustrated impression, or the beck cover when eppropriete. All other original copies ere filmed beginning on the first pege with a printed or illustrated impression, end ending on the lest pege with e printed or illustrated impression.

The lest recorded freme on each microfiche shell contein the symbol → (meening "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meening "END"), whichever applies.

Meps, pletes, charts, etc., mey be filmed et different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure ere filmed beginning in the upper left hend corner, left to right end top to bottom, es meny fremes as required. The following diegrems illustrete the method:

L'exempleire filmé fut reproduit grâce à le générosité de:

> Séminaire de Québec Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le pius grand soin, compte tenu de le condition et de la netteté de l'exempleire filmé, et en conformité avec les conditions du contret de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en pepier est imprimée sont filmés en commençant per le premier piet et en terminent solt per le dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'iliustration, soit per le second piet, seion le cas. Tous les eutres exempleires origineux sont filmés en commençent per le première pege qui comporte une empreinte d'impression ou d'iliustretion et en terminent per la dernière pege qui comporte une teile empreinte.

Un des symboles suivents epperaîtra sur le dernière image de chaque microfiche, seion le ces: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les certes, pienches, tebiseux, etc., peuvent être fiimés à des teux de réduction différents. Lorsque le document est trop grend pour être reproduit en un seui cliché, il est filmé à pertir de l'engle supérieur geuche, de geuche à droite, et de heut en bes, en prenent le nombre d'images nécesseire. Les diegremmes suivents illustrent le méthode.

1	2	3
		L

1	
2	
3	

1	2	3		
4	5	6		

227

rrata to

peiure, n à

I

Carried States

3. T.

HISTOIRE

D.E.S

DIFFÉRENS PEUPLES

DU MONDE.

ŤOME VI.

H STITIES OF STITES

D

L R L'(C

LE

HISTOIRE

DIFFÉRENS PEUPLE

DU THE ON DE

CONTENANT

LES CÉRÉMONIES

RELIGIEUSES ET CIVILES,

L'ORIGINE DES RELIGIONS, leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs & Usages de chaque Nation;

DEDIEE

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE LA VRILLIERE

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Par M. CONTANT DORVILL

TOME SIXIEME.

Hessis leck

A PARIS.

Chez HERISSANT le Fils, Libraire, tue des Fosses de M. le Prince, vis-à-vis le petit Hôtel-de Condé.

DCC. LXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI

1 to et

ALL CONTRACTOR

Coll 2 B. W. A. W. C.

THE CYPEMONIES

REETITE SHOW CIFE TS,

A CONTROL OF THE PART OF THE PROPERTY OF THE P

Mille term

ni A

The section of the se

1190



HISTOIRE

DES DIFFÉRENS PEUPLES.

LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES, L'origine des Religions, leurs Sectes, leurs Superstitions, & les Mœurs & Usages de chaque Nation.

TURQUIE.

CHAPITRE PREMIER

Description géographique de l'Empire des Turcs.

LET empire est un des plus grands de l'univers: il s'étend en Europe, en Asie & en Afrique. On lui donne communément huit A iii 6 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE cents lieues d'orient en occident, & environ fept cents du septentrion au midi. La partie de ce vaste empire que l'on appelle la Turquie d'Europe, est située entre le trente-quatrième degré & le quarante - huitième de latitude, & entre le trente-sixième & le cinquante-huitième de longitude. Elle a pour bornes à l'occident le golphe de Venise; au midi, la Méditerranée; à l'orient, la mer Noire, la mer d'Azof & le sleuve du Don; & au nord, la

La Turquie d'Europe est distinguée en septentrionale & en méridionale. La partie septentrionale renserme dix provinces, deux vers le Pont-Euxin, ou la mer Noire, & ce sont la petite Tattarie & la Bessarbie: deux vers la Transilvanie; sçavoir, la Moldavie & la Valaquie; deux sur le golphe de Venise, la Croatie & la Dalmatie; trois du côté du Danube, qui sont la Bosnie, la Servie & la Bulgarie, & ensin la Romanie,

to

CE

ſe

ri

l'a

qu

re

Hongrie, la Transilvanie & la grande Russie.

située au midi de la Bulgarie.

La partie méridionale de la Turquie d'Europe comprend à peu de chose près toute
la Grèce, que l'on divise en terre serme &
en isles. La terre serme contient la Macédoine au nord, l'Albanie & l'Epire à l'occident, la Thessalie dans le milieu, la Livadie & la Morée au midi. Elle est bornée
à l'occident par le golphe de Venise & la
mer Ionienne ou mer de Grèce; au midi,
par la Méditerranée; à l'orient, par l'Archipel & la Romanie; & au nord, par la

Servie & la Bulgarie; elle ressemble à une grande presqu'ille. Les isles les plus considérables de la mer de Grèce, sont Corsou, Sainte-Maure, Céphalonie, Zanthe & Cérigo. On trouve dans l'Archipel ou mer Egée, les deux grandes isles de Candie & de Négrepont, les Cyclades & les Sporades, dont plusieurs ont été sort célèbres.

La Turquie d'Asse se divise en cinq parties. La Natolie, anciennement l'Asse mineure; la Sourie; la Turcomanie, ou Arménie majeure; le Diarbeck, jadis Assyrie, Mésopotamie & Babylonie; la Géorgie.

ron

rtie 'ur-

ua-

an-

Mé-

mer

flie.

rtie

eux

bie:

Mola!

phe

rois

nie,

Eu-

ute

e & acé-

Li-

rnée

ria.

idi

Ar-

r: la

ménie majeure; le Diarbeck, jadis Assyrie, Mésopotamie & Babylonie; la Géorgie, autresois Colchide & Ibérie. Les isses les plus remarquables de la Turquie d'Asse sont celles de Chypre & de Rhodes, & quelques autres moins importantes. Nous avons traité des trois Arabies & du royaume d'Yémen dans le second volume de cette histoire, & dans le troissème nous avons compris ce qui regarde la Syrie & la Judée ou Terre-Sainte. Nous allons maintenant parcourir aussi rapidement qu'il nous sera possible ces diverses contrées, & nous ferons nos essorts pour ne rien omettre de ce qui nous paraîtra digne de l'attention du lecteur.

PETITE TARTARIE.

La partie la plus septentrionale de la petite Tartarie est habitée par les Tartares, Nogais qui sont divisés en hordes, & obéissent à leurs murses ou chess de tribus. Ces sartares sont extrêmement laids, ils ont le teint

A iv

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE basané; leur taille est au dessous de la médiocre, leurs cheveux sont noirs & rudes comme des soies de cochon: ils ont tous le visage ridé, ainsi que celui d'une vieille semme. L'hiver ils logent sous de perires hures, & pendant l'été ils campent dans les endroits où ils trouvent les meilleurs pâturages. Ceux-là sont moins les sujets que les alliés de la Russie, à laquelle ils ne payent point de tribus, mais en saveur de laquelle ils prennent les armes à la première requi-

fition. La partie méridionale de la petite Tartarie est une presqu'isle, qu'on nomme Crimée & qui est l'ancienne Chersonnese Taurique, si célèbre jadis par le commerce & les fables des Grecs. On la nomme Crimée, du titre de ses premiers kans, qui. s'appellaient Crim, & sa ville capitale porte encore le nom de Crim ou Crimenda. Les Tartares qui habitent cette grande contrée font partagés en trois branches; savoir les Tartares de Crimée, qu'on nomme aussi Tartares de Pérékop, ou Tartares Saporovi à cause qu'eu égard à la situation de la Pologne, ils demeurent au-delà des cataractes du Barysthène. Les Tarrares de Budziach forment la seconde branche, & les Tartares Koubans la troisieme. Ces peuples sont petits & fort quarres; ils ont le teint brûle, des yeux de porcs peu ouverrs, le tour du visage plat, la bouche affez perite, les dents blanches comme de l'yvoire, les cheveux noirs

fe cc cc

re

m

CC

ar

qu

ti

V

P

la

cl

go

la

be

& rudes comme du crin, & très peu de barbe. Ils portent des chemises courtes de toile de coton, & des caleçons de la même toile; leurs culottes sont larges, & faites de drap ou de peau de brebis. Leurs vestes sont de toile de coton, piquée à la manière des cafetans des Turcs, & par dessus ces vestes, ils mettent un manteau de seutre ou de peau de brebis.

Ils passent pour les plus aguerris de tous les Tartares : leurs armes sont le sabre, l'arc & la flèche : leurs chevaux sont petits; vilains, mais infatigables. Lorfqu'ils vont en courses, pour toute provision, ils: portent avec eux de la farine d'orge, du hiscuit & du sel. La chair de cheval & le lait de jument sont leurs délices. Ils coupent la meilleure chair de dessus les os, par tranches, de l'épaisseur d'un pouce, & les rangent également sur le dos d'un autre cheval, sous la selle, & en observant de bien serrer la sangle, ils font ainsi leur chemin. Au bout de trois ou quatre lieues ils levent la selle, retournent les tranches de leur yiande, remettent la selle comme auparavant & continuent leur traite; à la fin de la journée. ce mets sert à les régaler. Lorsqu'ils sont revenus de leur voyage, le kan prend la dixme de tout le butin qui s'est fait, & qui confiste presque toujours en esclaves: le murse ou mursa de chaque horde en prend autant sur la part qui peut revenir à ceux qui sont sous son commandement, & ce qui

E méudes tous eille tites

dans eurs que yent ielle

Far-Crinefe erce Criqui orte Les

Les trée les aussi Poraciach

ares etits des age

oirs

ro DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE reste est également partagé entre les Tar-

tares qui ont été de la course.

Les kans de Crimée sont toujours dans une situation chancelante vis-à-vis de la Turquie : si leurs sujets sont passer des plaintes contre eux à la Porte, le grand-seigneur les dépose; si au contraire ils sont chéris du peuple qu'ils gouvernent, c'est un crime impardonnable qui ne peut être puni que par la déposition; ainsi presque tous les kans de cette contrée passent de la souveraineré à l'exil, & terminent ordinairement leur vie dans l'isle de Rhodes. Cependant le sultan respecte en eux le sang Ottoman dont ils sont descendus; il sait qu'au désaut de sa race, ils sont les légitimes héritiers de son trône, & il est dans l'obligation de nommer à la place du kan qu'il dépossède, un autre prince qui soit du même sang.

MOLDAVIE ET VALAQUIE, &c.

La Moldavie, autrefois dépendante du royaume de Hongrie, & maintenant principauté tributaire de l'empire des Turcs, oft bornée au nord par la Pologne, au couchant par la Transilvanie, au midi par la Valaquie & à l'orient par l'Ukraine. Elle a eu ses ducs particuliers, dépendans ou tributaires des rois de Hongrie, qu'on appellait Myrtzas ou Waivodes, c'est-à-dire, fils du prince, ou homme du roi, gouverneur. Après s'être soustraits à l'obéissance des

in le di de ou de

m le fe M nu

T

en ho gu

en Sa re

qi vi pi DE L'EMPIRE DES TURCS. 12 monarques de Hongrie, ils prirent des Grecs le titre de despotes, qui était la première dignité après celle de l'empereur, & on leur donna dans la suite le nom de Hospodars ou de Palatins. Jassy est la principale ville de la Moldavie.

La Valaquie est possédée en partie par le Turc & en partie par l'empereur des Romains. Elle a environ quatre-vingt lieues du levant au couchant, & quarante du midi au septentrion; elle est bornée au nord par la Moldavie & la Transilvanie, & par le Danube: au levant, par ce même sleuve, &

au couchant par la Transilvanie.

Car-

ans

ur-

ites

eur

du

ime:

que)

ans

ete

eur

ful-:

ont

de

fon

ner.

du

in-

cs ,

ou-

la

? a

ri-

el-

fils

ur.

les.

Cette province sut anciennement appellée Flaccie, du nom de Flaccus, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. En 1574, Selim II soumit la Valaquie & la Moldavie, & sous Mahomet III ces mêmes contrées secouèrent le joug des Ottomans; mais en 1622, les waivodes de Moldavie redevinrent tributaires des Turcs.

La principauté de Valaquie est divisée en treize comtés, qui sont habités par des Saxons, par des Hongrois & par des naturels du pays. On y trouve trois villes; savoir, Tergovitz, qui est la résidence de l'hospodar, Briël & Tressort: cependant quelques géographes citent Bukarest comme une ville sorte qui est la demeure ordinaire du prince tributaire.



22 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Les Valaques sont Grecs schismatiques, & dépendent du patriarche de Constantinople; dans les cérémonies de leur religion, ils se servent de la langue franque. Il se trouve aussi parmi eux beaucoup de Latins catholiques, qui sont gouvernés par un vicaire

di

ef

Sa

fo

d'

en

Du

CO

fo

å L

E

do H

qu

pi

qu

de l'archevêque Latin de Sophie.

Le terroir de la Valaquie serait de la plus grande fertilité, s'il était cultivé par des mains laborieuses; mais la plus grande partie des terres est en friche, & l'autre appartient au premier qui se donne la peine de la labourer & de l'ensemencer. On tire de ce pays beaucoup de chevaux, de bœufs & une grande quantité de bêtes à laine : les maisons sont bâties en terre grasse & couvertes de roseaux.

Les Turcs possèdent une partie de la Croatie, dont Wihits ou Bihacz, place forte, est la capitale. Ils ont dans la Dalmatie Mostar, résidence du bacha, que quelques-uns appellent Herzegovina, Narenta, Redine, Trebigno & Antivari. Dans cette province est la république de Raguse, qu'on peut regarder comme tributaire de la Turquie, puisque sa faiblesse l'oblige d'acheter d'elle, par une espèce de tribut, une protection qui la met à couvert des courses des Dulcignotes, pirates qui désolent les côtes du golphe Adriatique.

La république de Raguse est gouvernée par un grand conseil composé des nobles qu'on y reçoit à l'âge de vingt-quatre ans, & qui ne peuUE es, & e ils fe rouve eathoicaire

plus
r des
r des
r pare appeine
n tire
occufs
ine:
Ie &c

froa-, est star , apince peut

tion dul-

par n y ceuvent découcher sans en donner avis au sénat. Les portes de la ville se ferment au coucher du soleil & s'ouvrent à son lever. Tout étranger qui doit y passer la nuit, est ensermé sous la cles. Le chef de ce petit état porte le nom de recteur, & son administration ne dure qu'un mois; les autres officiers changent toutes les semaines, & le gouverneur du château tous les jours. Cet étrange usage est rigidement observé, pour ôter aux puissances qui environnent Raguse les moyens d'en corrompre les magistrats.

Raguse, autresois Epidaure, a été connue sous les noms d'Hybla minima, d'Hera, ou d'Hera: elle est située proche de la mer, à environ vingt-six lieues au nord-ouest de

Scutari.

La Servie est bornée au nord par le Danube, au midi par l'Albanie & la Macédoine, au levant par la Bulgarie & au couchant par la Bosnie. Elle peut avoir soixante-seize lieues du levant au couchant, & environ trente-huit du midi au nord. Les Turcs appellent cette province Serpilati. Elle a eu long-tems ses despotes particuliers, dont quelques-uns ont dépendu des rois de Hongrie. Amurat I s'en empara dans le quatorzième siècle; mais Bellegrade, sa capitale, ne devint la conquête des Turcs, que sous Soliman II, qui s'en rendit maître en 1341. Les Rasciens sont les anciens habitans de la Servie. La Bulgarie est à l'occident du Pont-Euxin, & cette province a pris son

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE nom des Bulgares, peuples sortis de l'Asse qui y sondèrent un royaume dans le huitième siècle. Ses principales villes sont Sophie, résidence du bacha de Romanie ou Roume-lie, le plus puissant des bachas de l'Europe; Nicopoli, célèbre par la victoire que Bajazet, empereur des Turcs, remporta en 1396, sur Sigismond, roi de Hongrie; Varna sur la mer Noire, Mangalia, connué par l'exil d'Ovide, & Silistrie, près du Danube.

La province de Romanie est bornée au nord par la Bulgarie, au midi par l'archipel & la mer de Marmora, au levant par la mer Noire, & au couchang par la Macédoine, Autrefois on entendait par la Romanie tout le pays que possédaient les empereurs Grecs; soit dans l'Europe; soit dans l'Asie ou l'Afrique : mais à présent on désigne par le mot Romanie tout ce que les Turcs pofsedent en Europe. Constantinople, ville fituée à l'extrémité de cette province, est la capitale de l'empire des Turcs & la résidence du sultan : elle est sur le détroit qui sépare l'Europe de l'Asie, C'est l'ancienne Bisance, bâtie ou plutot embellie par Constantin qui y transféra le siègerde l'empire, & elle fut appellée à juste titre la nouvelle Rome; car il y avait un sénat, un cirque, des théatres, & un capitole. Cette ville fameuse fut à ce qu'on croit fondée six ou sept cents ans avant la naissancerde Jesus-Christ par Bizas, chef des Mégariens. Les Romains

la à il

la

fie qui iitième ophie 1 coumeurope; ue Ba+ orta en grie : connué ipel & a mer doine. anie, ereurs l'Asie ne par s poffituéa capi-

dence lepare ance, ntin, & elle ome; theaneule cents

Dains

DE L'EMPIRE DES TURCS. 15 pendant leurs conquêtes dans l'Asie, lui conservèrent les privilèges de ville libre; l'empereur Sévère la détruisit, & elle dut, comme nous venons de le remarquer, son rétablissement & sa nouvelle splendeur à Constantin.

Les Turcs s'en emparerent en 1453.

Le port de Constantinople est un des plus beaux & des plus fréquentés de l'univers: les richesses des Indes & de la Chine y arrivent par la mer Noire : celles de l'Ethiopie, de l'Egypte & de l'Europe, par la mer Blanche. Son bassin est prosond, sur & large d'environ six cents pas. Pera ou Galata, ancienne ville de Thrace, qui fait aujourd'hui un des fauxbourgs de Constantinople, le défend du côré du nord : la ville le met à l'abri des vents du midi; mais au levant il est exposé aux vents d'est, qui y font quelquefois de terribles ravages, Du milieu du port, il n'y a peut-être point de coup d'œil plus magnifique que celui qu'offrent les mosquées, les palais, les maisons & les jardins de cette superbe capitale, ranges en amphitheatre, dans un circuit de dix lieues, en y comprenant le port & les fauxbourgs. Les jardins du serrail terminent la pointe du bosphore de Thrace, qui joint la Propontide avec le Pont-Euxin. Une enceinte de hautes murailles, flanquées de deux cents, cinquante tours environne Constantinople, dont le nombre des habitans montenta plus de six cents mille ames, entre lesquelles il y a à peu pres trois cents mille Chrétiens.

16 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

Cependant l'intérieur de cette ville ne répond point à la beauté des dehors : les rues sont étroites, sales & mal-pavées : les maisons particulières sont bâties de terre & de bois, ce qui y occasionne de frequens incendies. La fameule mosquée de Ste Sophie, autrefois l'églife métropolitaine des empereurs Grecs, artire les premiers regards d'un etranger. Elle fut élevée par l'empereur Justin, & augmentée par Justinien, qui, à ce qu'on assure, y employa la statue d'argent qu'Arcadius avait fait dresser à Théodose du poids de sept mille quatre cents livres. Elle est située sur une colline, la longueur est de deux cents cinquante pieds, fur deux cents vingt de largeur. Le portique est large de trente-fix pieds & perce par neuf portes magnifiques, dont les battans de bronze font d'un riche travail. La nef est fermée par un dôme, qui regoit la lumière par vingt-quatre fenêtres, & la colonnade qui est au bas, est composée de plus de deux cents colonnes de différens marbres, qui servent à soutenir une large galerie incrustée de mosaique. Les autres mosquées royales ont été construires sur le modèle de celle de Ste Sophie: elles font au nombre de fix! La Solimanie a ete bâtie par Soliman le grand. qui y employa presque toutes les dépouilles qu'il avait enlevées aux Russes, aux Polonois & aux Hongrois. Le fondateur y est enterré dans une chapelle éclairée par une multisude de flambeaux & de fampes. La Validé

Pu

vi fu vé pla ce: vo

plu leu la de de

ferr mag con me autr

··I

& four deur vis-la de gran

DE L'EMPIRE DES TURCS. 17 a été fondée par la sultane, mère de l'empereur Mahomet IV. Elle passe pour être une des plus superbes, & celle qui est travaillée avec le plus d'art.

UE

ne ré-

es font

ailons

bois.

ndies.

autre-

ereurs

étran-

uftin .

qu'on

qu'Ar-

e, du

s. Elle

eft de

ge de

e lont

ar un

quatre

bas ,

S CO-

vent à

e mo-

nt été

le Ste

rand.

uilles

lonois

nterré

nulti-

alidé

L'ancien hypodrome des Grecs, est maintenant appellé par les Turcs Atmeidan. C'est un grand cirque, long de plus de deux cen:s vingt toises, & large de cinquante, qui fut commence par l'empereur Sévère, & achevé par Constantin. C'est dans cette immense place que les Musulmans sont leurs exercices à cheval, au palet & à la lutte. On y voit un obélisque à quatre faces, de marbre granit, qui a cinquante pieds d'élévation. La colonne appellée des trois serpens, n'est plus entière : elle est formée par trois couleuvres tournées en spirale. Ce qu'on nomme la colonne historique a cent cinquante pieds de haut, mais elle a été fortendommagée par le feu.

Nous ne parlerons point des bâtimens du ferrail, dont les dehors n'offrent rien de bien magnifique, & dont les dedans ne sont pas connus : c'est, dit-on, un assemblage informe de corps de logis entassés les uns sur les autres.

Le jadicula est le sameux château des sept tours, où le sultan fair ensermer ses frères & ses neveux, & quelquesois les ambassadeurs des puissances étrangères. Il est situé vis-à-vis du serrail. Sept tours environnées de fortes murailles & désendues par un grand nombre de pièces d'artillerie, com-

Tome VI.

posent cette triste prison. Elle faisait autrefois partie de la porte dorée, qu'on appellait ainsi, à cause de sa dorure & de ses
ornemens. Les autres édifices publics consistent en de superbes cazernes pour les janissaires, en d'immenses greniers pour l'approvisionnement de la ville, cinq cents écoles pour l'instruction de la jeunesse, quatre
cents caravenserais pour recevoir les étrangers, trois ou quatre mille mosquées, des
fontaines, des bains, & sur-tout un aqueduc
qui distribue de l'eau à tous les quartiers

de Constantinople.

Nous ne ferons mention de la province de Macédoine, que pour nous rappeller avec étonnement que les premiers rois de cette petite contrée vivaient sous la protection. tantôt d'Athènes & tantôt de Thèbes; que Philippe, dixième souverain de ce pays, conquit la Thrace, l'Illyrie, & s'étendit depuis la mer Adriatique jusqu'au fleuve Strymon; & que son fils Alexandre mit non-seulement la Grèce entière sous le joug, mais encore toute l'Asie & une partie considérable de l'Afrique. L'empire de ce conquérant finit avec lui, & la Macédoine a pour bornes aujourd'hui, la Servie & la Bulgarie au septentrion, la Romanie, proprement dite, & l'Archipel à l'orient, la Livadie, au midi, & l'Albanie à l'occident. Salonicki, jadis Pella, qui pouvait se glorifier d'avoir donné naissance à Philippe & à Alexandre, en est la capitale, & a été con-

ro

li

V

ri

Ce

tic

qu

mo

tri

ils

an:

rép

IQUE
t autren appelde fes
es conles jaour l'apts écoquatre
s étranes, des
queduc

uartiers

rovince er avec e cette ection, es; que e pays, étendit fleuve re mit e joug, tie conce condoine a la Bulproprent, la cident. e glope & à té conDE L'EMPIRE DES TURCS. 19 nue sous le nom de Thessalonique. Le gouverneur de cette ville porte le titre de Moula, & sa charge le met en haute réputation à la Porte.

LA MORÉE.

Cette grande presqu'isse, contiguë à la Grèce, est le Péloponnèse des anciens, & elle doit le nom de Morée, aux derniers empereurs de Constantinople. Elle contenait autrefois un grand nombre d'états très-peuplés, qui semblent avoir disparu de dessus la terre. Telle est la fameuse république de Lacédémone, qui donnait des loix à la stérile province qu'on appelle aujourd'hui le Brazzo di maina, demeure des Magnotes, qui, quoiqu'environnés des Turcs, conservent encore leur liberté. Jettons un coup-d'œil rapide sur ces vertueux Spartiates dont la mémoire ne périra qu'avec l'univers; peut-être même, suivant le plan que nous avons annoncé, seraitce une obligation d'en parler avec un peu d'étendue.

Lacédémone fut l'effroi des Perses, la vénération des Grecs, & elle est l'admiration de la postérité. C'était à Lacédémone que la nature se plaisait à former des hommes; ils y naissaient justes, intrépides & patriotes. Lycurgue seur donna des loix, & ils les suivirent pendant près de huit cents ans. Il y avait deux rois à la tête de cette république, qui avec vingt-huit sénateurs,

B ij

20 DESCRIPTION GEOGRAPHIOUE nommés Gérontes, composaient un conseil, entre les mains duquel était déposée la puisfance de la vie & de la mort, de l'ignominie & de la gloire des citoyens. Le peuple nommait aux places vacantes de ce conseil les plus gens de bien de Sparte qui avaient atteint soixante ans. Tous les habitans de la Laconie assistaient aux assemblées générales. mais les seuls citoyens de Sparte composaient les assemblées particulières. Les rois étaient les premiers magistrats de la république, ils commandaient les armées, ils présidaient aux conseils, aux sacrifices publics, ils avaient le droit de proposer tout ce qu'ils croyaient avantageux à l'état; mais ils ne pouvaient rien résoudre sans le consentement de la nation, & il leur était défendu d'épouser une semme étrangère.

ſe

ét

da

de

m

ta

m

de

pi

vi

di

on

tri

pu

ge

an

fo

ci

Le premier pas de Lycurgue vers la réformation générale, sut de briser tous les liens de la parenté, en déclarant tous les ctoyens de Lacédémone, ensans nés de l'état : ensuite il mit en commun toutes les terres du pays, & les divisaentrente-neus mille portions égales, dont il sit la distribution avec la plus exacte équité. Tous les citoyens des deux sexes durent alors joindre leurs vœux & leurs offrandes à chaque solemnité religieuse. Il bannit des sunérailles toutes sortes de superstitions : il simplisa les cérémonies de la religion, & ordonna qu'on n'offrirait aux dieux que des choses communes, asin, disait un Lacédémonien, qu'on

IQUE conseil, la puisl'ignons. Le de ce arte qui es habiemblées Sparte res. Les de la rmées. ices puer tout it; mais le conr était gère. la réous les ous les nés de utes les ufmille ibution itoyens e leurs lemnité toutes

es céré-

qu'on

com-

, qu'on

DE L'EMPIRE DES TURCS. 21 est tous les jours les moyens de les honorer. L'usage de l'or & de l'argent sut proscrit sous peine de la vie, & avec lui les procès s'éteignirent. Il n'y eut plus dans l'état ni richesses ni pauvreté, l'égalité chassa la disette, & l'abondance sut entretenue

par la frugalité.

Lycurgue ne permit pas à ses républicains d'aller voyager dans les autres pays selon leur caprice, & il ordonna que les étrangers ne seraient reçus à Sparte que pendant les grandes solemnités religieuses & les fêtes publiques. Il établit une communauté de repas publics, appellés phitidies, dans des salles publiques, où tous les citoyens devaient se rendre pour se nourrir des mêmes mets. Chaque table était au moins de quinze personnes. Chacun apportait par mois un boisseau de farine, huit mesures de vin, cinq livres de fromage, deux livres & demie de figues, & quelques pièces de monnoie de fer pour acheter de la viande: on ne pouvait s'absenter des phitidies, que lorsqu'on était malade, ou quand on revenait trop tard de la chasse. On distribuait deux portions aux rois, afin qu'ils pussent en donner une à celui à qui ils jugeaient à propos de faire cet honneur. La statue du Ris, placée dans les salles à manger, annonçait que la joie devait être un des assaisonnemens des tables. Après le repas chaque citoyen retournait chez lui sans slambeau & sans crainte, quoiqu'au fort des ténèbres.

B iij

22 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Les femmes de Lacédémone étaient, au rapport des anciens, les plus belles créatures de l'univers. Leurs filles participaient aux mêmes exercices que les hommes, & elles ne leur étaient inférieures, ni pour la force & la santé du corps, ni pour la grandeur du courage. On les voyait continuellement s'exercer à la course, à la lutte, à jetter le palet & à lancer le javelot. Dans les danses les jeunes garçons ne paraissaient pas nus. mais il y avait des fêtes solemnelles, où les jeunes filles dansaient uniquement parées de leur propre beauté, & sans autre voile que leur verru. Les femmes ne se montraient jamais sans voile dans la ville, au lieu que les filles se promenaient toujours à visage découvert, par la raison, disait un Spartiate. que les filles cherchaient un mari & que les femmes se conservaient pour le leur.

t

uı

e

fa

po fe

jo

er

Lorsqu'une jeune fille avait rencontré un mari, elle devait le faire agréer par le magistrat, & alors il fallait que le jeune homme enlevât sa suure. Tout était étonnant dans cette république. Aussi-tôt qu'une semme sentait les douleurs de l'ensantement, on la plaçait sur un bouclier: si elle accouchait d'un garçon, on élevait l'ensant sur ce même bouclier en poussant au ciel ces aeclamations héroïques: I tan, i epi tan; mots que les Larius ont rendu, aut hunc, aut in hoe; c'est-à-dire, conservez ce bouclier, ou ne

l'abandonnez qu'avec la vie.

Quand ces courageuses Lacédémoniennes

QUE nt, au atures nt aux elles force eur du le padanfes nus, es, où parées voile traient eu que vilage rtiate . que les tré un le ma-

e homonnant femme on la uchair même nations ue les o hoc;

iennes

ou ne

DE L'EMPIRE DES TURCS. 23 apprenaient que leurs fils venaient de périr, elles se transportaient sur le champ de bataille, elles visitaient leurs corps, elles examinaient leurs blessures; si elles reconnaissaient qu'ils les avaient reçues le visage tourné du côté de l'ennemi, elles essuiaient leurs larmes, & les allaient inhumer dans le tombeau de leurs ancêtres : si au contraire ils avaient été blessés autrement, elles abandonnaient de désespoir le cadavre à la séquieure audinaire.

sépulture ordinaire.

Les mariages étaient heureux & tranquilles à Lacédémone. Les célibataires, ceux
qui ne se mariaient que dans une âge avancé,
& ceux qui contractaient des alliances malassorties, étaient punis suivant les loix de
Lycurgue; mais le mariage était interdit à
quiconque avait eu la lâcheté de se sauver
d'une bataille. Le viol était puni de mort:
l'adultère était inconnu: mais un mari était
en droit de céder sa place au lit nuptial à
un homme de bonne mine pour avoir des
ensans robustes & bien faits: c'est ce qui a
fait dire qu'un Lacédémonien ne demandait
point des voluptés, mais des ensans à sa
femme.

Les enfans des Lacédémoniens avaient chacun une portion des terres de la république, assignée pour leur subsistance, & ils jouissaient du droit de bourgeoisse. Chaque enfant avait pour ami particulier, un autre Lacédémonien, qui s'attachait intimement à lui. Malheur à celui qui n'aurait pas donné

Biv

24 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE de bons exemples à son élève, & qui aurait n'gligé de le corriger de ses fautes. Cette éducation était regardée comme tellement pure & parfaite dans toute la Grèce, qu'on regardait comme une grande grace, lorsque ces républicains admettaient dans la compagnie de leurs fils quelques enfans ét angers ; chaque vieillard, chaque père de famille, avait le droit de corriger les enfans d'autrui, comme les siens propres, & s'il negligeait de le faire, on lui imputait la faute de l'enfant : aussi les personnes d'âge étaient extr ordinairement respectées; les jeunes gens sairêtaient par respect pour les laisser passer: & s ils étaient assis, ils se levaient aussi-tôt qu'ils les voyaient paraîtie. Si la jeunosse était toujours occupée à divers exercices, les hommes faits pouvaient en récompense se livrer au repos pendant la paix. Il y avait certains jours de fetes, où les pères de famille faifaient enyvrer leurs esclaves, pour inspirer l'horreur de l'yvrognerie à leurs enfans. Le larcin était permis à Lacédémone, dans l'idée qu'il donnait de l'adresse, de la ruse & de l'activité à la jeunesse; mais ceux qui se laissaint prendre sur le fait, étaient châtics de leur maladresse. Au reste, en formant le cœur & l'esprit des jeunes Lacédémoniens, le législateur n'avait pas oublié de les endureir au rrava l par les exercices les plus rudes : on formait leur corps aux rigueurs de toutes les failons. L'hiver on les plongeait dans l'eau

IIQUE & qui s fautes. me tel-Grèce, grace, nt dans s enfans père de les enpres, & mputait es d'âge es; les pour les levaient e. Si la rs exeren réla paix. eurs efvrognepermis nait de té à la t prenır mal- . œur & légifircir au

es: on

ites les s l'eau

DE L'EMPIRE DES TURCS. froide, & on les faisait coucher sur des roseaux qu'ils étaient obligés d'aller arracher

sur les bords de l'Eurotas.

A l'entrée d'une campagne, la vie des Spartiates commençait à devenir moins pénible, leur nourriture était moins frugale; ils pouvaient embellir leurs armes & leurs habits, & treffer & parfumer leurs longs cheveux. Le jour de la bataille ils couronnaient leurs chapeaux de fleurs. Ils affrontaient l'ennemi, & périssaient tous ensemble ou revenaient vainqueurs. Sénèque dit que les autres peuples couraient à la victoire, quand ils la croyaient assurée, mais que les Spartiates couraient à la mort, qu'ils voyaient certaine. Tout soldat se couvre de honte en prenant la fuite, mais c'en était une à un Lacédémonien d'y avoir seulement songé. Lorsque les alliés de Lacédémone lui demandaient des secours pour soutenir leurs guerres, ils n'exigeaient ni argent, ni vaisseaux, ni troupes, ils étaient contens d'obtenir un Spartiate qui piît le commandement de leur armée.

Enfin à Lacédémone les citoyens eurent de l'ambition sans espérance d'être mieux : ils ne furent ni enfans, ni pères, ni maris, ils furent tout à la patrie; les femmes y furent belles & vertueuses, & cependant la pudeur fut ôtée à la chasteté. On battit quelquesois les Spartiates, mais des victoires n'obtinrent jamais rien contre eux. Jaloux de leur liberté, ils mirent toute leur

gloire à la conserver.

26 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

La ville de Lacédémone, bâtie par le roi Lacédémon, la 1539e année avant Jésus-Christ, fut plus de fix cents ans ouverte & sans murailles, & ce ne fut que du tems de Pyrrhus que le tyran Nabis éleva des murs à cette ville. Du tems de Xercès, elle pouvait à peine fournir huit mille hommes en état de porter les armes; mais dans la suite ce nombre augmenta tellement, qu'elle peupla Byzance, quatre villes d'Asie, une dans l'Afrique, cinq ou six villes dans la Grèce, trois ou quatre provinces d'Italie, une ville en Portugal, & une autre en Espagne auprès de Cordoue. Elle fut toujours distinguée par les Romains, tant qu'ils en furent maîtres; & l'an 1460 de Jésus-Christ, elle tomba sous la domination des Turcs, sept ans après la prise de Constantinople, cinq ans après celle d'Athènes, & 3210 ans après sa fondation. On l'appelle actuellement Missitra, & elle ne conserve rien de la magnificence de l'ancienne Lacédémone. Mahomet II a établi à Misstra un bey, un aga, un waivode, & quatre gérontes; le bey est gouverneur de la Zaconie, & indépendant du bacha de la Morée. L'aga commande la milice du pays. Le waivode est comme un prévôt de maréchaussée. Ces trois charges sont exercées par les Turcs, & les Chrétiens Grecs remplissent celles de gérontes. Le sultan lève un tribut sur tous les mâles, qui est porté à quatre piastres & demie par tête du moment de la vaissance. Les femmes, les caIQUE ar le roi Jésusverte & tems de murs à pouvait en état luite ce le peune dans Grèce, ne ville e auprès uée par naîtres: nba fous iprès la ès celle dation. & elle nce de I a étaaivode. verneur icha de u pays. le maxercées cs remn lève. porté mo-

les ca-

DE L'EMPIRE DES TURCS. 27 loyers & les papas ne payent rien. Missifra n'est plus recommandable que par ses filles Grecques qui sont jolies, & par ses chiens qui sont excellens; c'est tout ce qu'elle a conservé de la fameuse Sparte. On nomme Mainotes ou Magnotes les habitans du pays, dans lesquels on retrouve encore des traces de ces Grecs magnanimes, qui préféraient leur liberté à leur propre vie, & qui par mille actions héroiques, ont donné de la terreur & du respect aux nations. Eux seuls avec les Epirotes, aujourd'hui les Albanois, déplorables restes des Lacédémoniens, ont osé résister aux Musulmans. Les Albanois succombèrent en 1466, que mourut Scandeberg leur général, & depuis la prise de Candie en 1669, la plupart des Magnotes ont cherché d'autres habitations; on n'en compte pas plus de vingt à vingt-cinq mille dans le Brazzo di maina: ils y vivent de brigandages, ils font des captifs par-tout, enlèvent des Chrétiens qu'ils vendent aux Turcs, & prennent des Turcs qu'ils vendent aux Chrétiens.

LIVADIE.

La fameuse Athènes, que l'on appelle vulgairement Sétines, est la capitale de cette province: elle est située sur le golphe d'Engia. Cette ville, dont la fable attribue l'origine à Pallas, & à laquelle l'histoire donne pour sondateur Cécrops, sur par les soins

de Thésée & de Codrus, ses successeurs, une des plus florissantes de la Grèce; elle sur ensuite gouvernée par des archontes, auxquels succéda le gouvernement populaire. Pendant ces jours heureux on vit sortir de son sein presqu'autant de héros que de savans. De superbes ruines attestent encore

fon antique magnificence.

Solon fut le législateur d'Athènes : il partagea le peuple en dix tribus, & nomma par chaque tribu cent vingt citoyens des plus ziches pour fournir à la dépense des armemens, ce qui formait le nombre de douze cents hommes divisés en vingt classes : il établit que l'on nommerait par choix à tous les emplois militaires, & que les sénateurs & les juges seraient élus par le sort. Les magistrats civils, chargés par leur dignité de quelque grande dépense, devaient être élus par choix; les autres places étaient abandonnées au sort : mais pour le corriger, on ne pouvait faire d'élection que dans le nombre de ceux qui se présentaient pour occuper ces places; & après l'élection les juges devaient examiner les élus, & les citoyens étaient en droit de les rejetter, en prouvant qu'ils ne méritaient par l'honneur qu'on venait de leur faire; ainsi cette manière d'élire des magistrats tenait en même-tems du sort & du choix. On peut réduire les magistrats de cette république à trois classes. Ceux choisis par une tribu ou par une bourgade de l'Attique, & qui n'avaient aucun droit de

r

IQUE cesseurs, ce; elle hontes, pulaire. fortir de le de sa-

:il parnomma des plus es armee douze asses: il x à tous énateurs ort. Les dignité ent être ent abanger, on le nomir occues juges citoyens rouvant i'on vee d'élire du sort agistrats . Ceux ourgade

droit de

DE L'EMPIRE DES TURCS. 29 jurisdiction. Les archontes tirés au sort, & dont le peuple désignait les candidats, & ceux que le peuple assemblé élisait à la pluralité des voix. Les marques de la grande magistrature étaient une baguette, une petite tablette, & une marque que les juges recevaient, lorsqu'ils allaient au tribunal, &

qu'ils rendaient en fortant.

Tout citoyen qui avait atteint l'âge fixé par la loi, qui était celui de puberté, entrait dans les assemblées publiques, & ne pouvait s'en absenter, sous peine d'amende. Les mauvais fils, les poltrons déclarés, les brutaux qui s'emportaient dans la débauche jusqu'à oublier leur sexe, les prodigues & les débiteurs du fisc en étaient exclus. Les dix tribus élisaient par an chacune au sort cinquante sénateurs, qui composaient le sénat de cinq cents. Il y avait des assemblées, les unes ordinaires, & les autres extraordinaires, suivant les circonstances. On les ouvrait par un sacrifice & par une imprécation. L'on facrifiait à Cérès un jeune porc, pour purifier le lieu que l'on arrosait du sang de la victime. Tels étaient les termes de l'imprécation : « Périsse, maudit des dieux avec » sa race, quiconque agira, parlera, ou pen-» sera contre la république ». Si le peuple ne paraissait pas déterminé à passer la chose proposée, le plus ancien orateur de l'assemblée montait dans une tribune & haranguait l'assemblée. Après son discours, s'il se trouvait six mille citoyens présens, ils formaient 30 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE le décret en opinant de la main, & on le dressait aussi-tôt qu'on avait recueilli les suf-

frages.

Dans les causes criminelles, les juges prononçaient deux fois, ils jugeaient le fond de la cause, & ensuite ils établissaient la peine: la loi leur prescrivait de proposer au coupable de choisir entre différentes peines; & s'il usait d'indulgence envers lui, ils devaient établir sévèrement une plus exacte compensation avec le crime avéré. On demanda à Socrate quelle peine il croyait avoir méritée, & il répondit : « Qu'il croyait » avoir mérité qu'on lui décernât les plus » grandes récompenses, & qu'on le nourrît » dans le prytannée, aux dépens de la répu-» blique ». Ce qui était dans la Grèce le comble de l'honneur. Cette réponse sut l'arrêt de la mort de ce vertueux citoyen.

Si l'éloquence éleva la république d'Athènes à une célébrité où ne parvinrent jamais les autres peuples de la Grèce, elle eut souvent à se reprocher d'avoir suivi trop aveuglément la passion de ses orateurs. Athènes décerna des couronnes à ceux de ses citoyens qui lui rendirent des services importans. D'abord ces couronnes ne surent que deux branches d'oliviers entrelassées: elles surent portées avec gloire; on les sit d'or ensuite, elles surent avilies. Celles que les Athéniens recevaient des étrangers, devaient être déposées dans le temple de

Minerve.

HIQUE & on le li les fuf-

uges prole fond saient la oposer au s peines; lui, ils is exacte On deait avoir l croyait les plus e nourrît la répu-Grèce le onse fut citoyen. ue d'Anrent jae, elle ir suivi orateurs. ceux de **fervices** e-furent elassées : n les fit elles que angers,

nple de

DE L'EMPIRE DES TURCS.

Les revenus d'Athènes montaient du tems de l'orateur Démosthènes, à quatre cents talens, c'est-à-dire, quatre-vingt-deux mille cinq cents livres sterling, en évaluant le talent, comme D. Bernard, à deux cents six livres sterling, cinq schellings. Elle entretenait trente mille hommes d'infanterie, & quelques milliers de cavaliers. Le luxe & la corruption sirent tomber cette république qui, pendant tant de siècles, avait lutté contre la fortune; elle sut vaincue à Ché-

ronée, & le fut pour toujours.

Les anciens Athéniens avaient l'esprit extrêmement vif, &, dit Plutarque, ils aimaient beaucoup mieux deviner une affaire, que de s'en laisser instruire. C'était le peuple, le plus poli de la Grèce, & celui dont les manières étaient les plus respectueuses vis-àvis du beau sexe. Ils portaient des habits de pourpre, & des tuniques à la phrygienne. Les femmes n'épargnaient aucun soin pour donner de l'élégance à leur parure, & l'on prétend qu'elles apprirent aux dames Romaines l'art de mettre le blanc & le rouge. On comptait dans Athènes environ vingt mille citoyens, & plus de cent mille valets ou esclaves, dont les habits étaient fort riches. Né pour murmurer & pour porter des fers, l'Athénien, plongé dans l'yvresse des plaisirs, encensait l'idole du jour & la foulait aux pieds. Ils aimaient la flatterie, ils plaisantaient jusques dans les choses les plus sérieuses, & ridiculisaient indistincte.

ment ce qu'il y avait de plus facré & de plus frivole. Les sciences & les arts surent néanmoins portés dans cette ville au plus haut degré. Au milieu des divertissemens, entourés de peuples jaloux, cette république conserva long-tems, sur toutes les autres, une supériorité marquée; mais depuis les conquêtes des Romains, ses habitans dégénèrent peu à peu des grandes qualités de leurs ancêtres. La perte de la liberté entraîna celle des sciences & des arts, & la superbe Athènes n'est pas l'ombre d'elle-

même sous la tyrannie des Turcs.

On compte à Sétines environ neuf mille habitans, presque tous Grecs, qui, quoique ignorans, sont encore plus polis & plus civilisés que ceux des autres parties de la Grèce. Ils sont assez fins pour ne pas céder aux Juiss, comme cela arrive ailleurs, tout le profit du commerce. Leur habillement dissère peu de celui des Turcs. Ils portent sur la tête une calotte rouge; leurs vestes sont courtes & étroites; & ils n'ont d'autres chaussures que des bottines de couleur brune ou noire. Les femmes portent un corps de brocard rouge ou de brocard d'or, dont la jupe ne descend que jusqu'aux genoux; celle qui est dessous est plus longue de deux doigts. La chemise & le caleçon sont d'une étoffe de couleur fine & rayée. Leurs cheveux sont arrangés en tresses & leur tête chargée de fleurs : leur coëffure consiste en une wile de coton, sur laquelle elles arrangent plusieurs

aunes

ef

qu

qu

CO

fa

PHIQUE acré & de arts furent le au plus tissemens, épublique es autres, depuis les tans dégénalités de liberté entre, & la re d'elle-

euf mille , quoique plus civila Grèce. aux Juifs. le profit iffère peu tête une ourtes & Tures que oire. Les d rouge ne desqui est pigts. La étoffe de eux font argée de toile de dulieurs aunes

DE L'EMPIRE DES TURCS.

aunes de mousseline blanche & gommée qui

forment un grand turban large & plat.

Les Grecs modernes sont en général avares, persides, traîtres, vindicatifs, superstitieux & hypocrites; & quoique courbés sous le poids d'un esclavage rigoureux, ils sont plus que jamais infatués de leur ancienne grandeur. Ils ne sont nulle difficulté de marier leurs filles à des Turcs. Le tribut qu'ils payent au sultan, est dans toute la Grèce à peu près de trente-trois livres pour les gens riches, & de huit livres cinq sols pour le bas peuple.

los of ciste DE RHODES.

organis de la la constante de la la constante de la constante Cette isle est à vingt milles de la terre ferme d'Asie, sur la côte méridionale de la Natolie : elle peut bien avoir cent trente milles de circonférence. La ville de Rhodes est la capitale de l'isle. L'histoire nous apprend que Phoronée, roi d'Argos, en fut le fondareur, plus de sept cents ans avant Jésus-Christ. Elle a été célèbre par les beaux-ares qui y ont fleuri, par sa marine, par son commerce, par l'équité de fes loix, & par sa puissance. ce C'est sur elle, dit Pindare, » en style poërique & sublime, que Jupiter » versa une pluie d'or. Minerve l'enrichit » du don des arts, quoique ses peuples » eussent offensé la déesse, en lui offrant des sacrifices sans seu. Rhodes ne se mon-» trait point encore au milieu des flots: Tome VI.

34 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

» lorsque les dieux se partagèrent le monde, » Apollon la demande pour sa part & l'ob-» tient; trois de ses fils y regnèrent: c'était-» là qu'était marqué, comme à un dieu, le » terme des malheurs de Tleptolème, dans

» la pompe des jeux & des facrifices ». Après avoir été long-tems sous la domination des Grecs & des Romains, vers le déclin de l'empire des Grecs, l'isle de Rhodes eut le sort des autres isles de l'Archipel. Elle reçut des loix des Génois, des Sarrasins, des chevaliers de faint Jean de Jérusalem, qui s'en emparerent en 1310, & à qui Soliman l'arracha en 1522, après un siège mémorable. Pline nous fait en ces termes la description du fameux colosse de Rhodes, que l'on a placé au rang des merveilles du monde: Le plus admirable de tous les colosses. dit-il, est celui du soleil que l'on voit à Rhodes, & qui fut l'ouvrage de Charès de Linde, élève de Lysippe. Ce colosse » avait soixante-dix coudées (environ 105 pieds') de hauteur. Un tremblement de » terre le renversa après qu'il eut été cinquante-fix ans enplace; &, quoique renver-» fé, c'est une chose prodigieuse à voir. Il y a » très-peu d'hommes qui puissent embrasser fon pouce ; fes doigts font plus grands que la plûpart des statues : ses membres » épars paraissent de vastes cavernes, dans » lesquelles on voit les pierres prodigieuses » que l'on avait placées dans l'intérieur du olosse, pour le rendre plus ferme dans

Ci Ci loi

m

lie

flo

l'i

pè

RI

d

to

bu fui de PHIQUE le monde, art & l'obnt : c'étaitun dieu, le ème, dans fices ». s la domiis, vers le de Rhodes l'Archipel. es Sarrasins, Jérusalem, à qui Soliiège mémomes la defnodes, que du monde: s colosses. l'on voit à de Charès Ce colosse nviron 105 blement de eut été cinque renverà voir. Il y a t embrasser olus grands es membres rnes, dans rodigieuses ntérieur du

ferme dans

DE L'EMPIRE DES TURCS 35 sons fa position. Charès avait été douze ans à le faire, & il coûta trois cents talens (un million quatre cents dix mille livres) que so les Rhodiens avaient retirés de tous les équipages de guerre, que le roi Démétrius avait laissé devant leur ville, ennuyé d'en so continuer le siège ». Vers le milieu du septième siècle, les Arabes ayant sait la guerre aux Rhodiens, chargerent neuf cents chameaux des débris de ce colosse; & si l'on doit estimer, comme Scaliger, la charge du chameau à huit cents livres, le poids du tout se montait à sept cents vingt mille livres.

L'isle de Rhodes sert de prison aux officiers qui ont eu le malheur de déplaire à sa hautesse.

ISLE DE CRETE ou DE CANDIE

Cette isle considérable d'Europe, dans la mer Méditerranée, a environ deux cents lieues de tour. Elle sut autresois un des plus sorissans royaumes de la Grèce. C'était dans l'isle de Crète que régnait le vieux Saturne, père de Jupiter, dont la fable a fait un dieu. Rhadamante & Minos, fils de Jupiter, adoucirent les mœurs grossières & sauvages des Crétois, & méritèrent par la sagesse de leurs loix, de présider, après leur mort, au tribunal des ensers. Les loix de ces insulaires surent adoptées par Sparte & les autres villes de la Grèce; les Romains les prirent des

C ii

26 DESCRIPTION GEOGRAPHIOUE Grecs, & les autres peuples des Romains; en sorte que la Crète peut se glorifier d'avoir donné des loix à toute la terre. Métellus foumit cette isle aux Romains: les empereurs de Constantinople s'en emparèrent, & ils en firent présent au marquis de Montferrat, qui la vendit aux Vénitiens, sur qui les Turcs la conquirent en 1669, après une longue & sanglante guerre. On trouve à peine aujourd'hui les ruines des cent villes, qui rendaient la Crète si fameuse. Candie est bâtie sur le terrain de l'ancienne Héraclée : c'est la résidence du gouverneur de l'isle, & le siège d'un archevêque Grec. On ne voit parmi ces insulaires ni mendians, ni voleurs de grand chemin, ni assassins; ils sont robustes, de belle taille, & fort adroits à tirer de l'are: les femmes y sont belles, & l'on prétend que si elles blessent un homme avec les dents, la plaie est sans remède. Le pays est arrosé d'une infinité de fontaines & de rivières, qui ajoutent à sa fertilité naturelle, & produisent ces excellens vins qu'on nomme Malvoisie: il y a aussi beaucoup de sucre, de miel, de la cire, du sel, des huiles, des grains, de la soie, de la laine, & il y avait les plus beaux cyprès du monde. Il ne s'y rencontre aucun animal nuisible ou venimeux. Saint Paul prêcha la foi dans l'isle de Candie, & il y établit son disciple Tite pour évêque. of 1 1900 1 1

The Property of

di m di ca l'i

fa ju vi tre ne l'e

de gu

No un for on de

vi L

M

HIQUE

Romains; ier d'avoir

Métellus empereurs

, & ils en

errat, qui

les Turcs

longue &

ine aujour-

rendaient

âtie sur le

est la rési-

& le siège

parmi ces

de grand

ustes, de

de l'arc:

rétend que

dents, la

est arrosé

ières, qui

produisent

Malvoisie:

niel, de la ns, de la

olus beaux

itre aucun

aint Paul

lie, & il

vêque. int

ISLE DE NÉGREPONT.

Les anciens appellaient cette isle Eubée : c'est une des plus belles de toutes les isses de l'Archipel. Elle a trois cents foixante milles de tour, & l'on croit qu'un coup de mer l'a détachée anciennement de la Béotie, dont elle n'est séparée que par le fameux canal de l'Euripe. Ce canal est célèbre par l'irrégularité de son flux & reflux, qui se fair sentir depuis le neuf de chaque mois, jusqu'au treize, & depuis le vingt-un jusqu'au vingt-six. Ce flux & reflux se fait douze, treize & quatorze fois par jour, depuis le neuf jusqu'au douze inclusivement. Dans l'endroit où le détroit est le plus resserré, on traverse de la Béotie dans l'isse, par un pont de pierres de cinq petites arcades, & qui n'a guères que trente pas de longueur.

Il y avait autrefois dans l'isle de Négrepont, trois villes considérables, Carysthe, Chalcis & Eretaie. Chalcis, aujourd'hui Négrepont, est la capitale du pays : c'est une ville fort grande, marchande, bien fortifiée & très-peuplée. Tous les dimanches on y tient un marché, où tous les habitans de l'isse se rendent pour vendre leurs denrées. Les Chrétiens ne peuvent pas s'établir dans la ville, & occupent une partie des fauxbourgs. Le capitan-bacha ou chef des galères, 2 un très-beau serrail dans Négrepont, que Mahomet II prit sur les Vénitiens en 1469.

38 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

ISLE DE SCIO.

Cette isle de l'Archipel, assez voisine des côtes de la Natolie, s'étend en longueur du septentrion au midi, & s'élève beaucoup audessus de l'eau. Ses premiers habitans furent des Ioniens, qui s'étant rendus puissans sur mer, conserverent affez long-tems leur liberté. Ils passèrent ensuite sous la domination des Athéniens, sous celle des Perses, & de Mithridate, roi de Pont, & enfin ils devinrent alliés du peuple Romain, demeurerent en paix sous sa protection, & sous celle des empereurs Grecs, jusqu'au rems de Manuel Comnène, à qui cette isle fut enlevée par les Vénitiens. Elle rentra quelque tems après au pouvoir de l'empereur de Constantinople. Michel Paléologue la donna aux Génois, & le fultan Sélim la leur arracha en 1566.

ja

q

a

m

la

L'isle de Scio peut bien avoir cent vingt milles de circuit, & l'on y comptait autrefois trente-six villes considérables, qui sont maintenant converties en autant de médiocres villages. Scio, capitale de l'isle, est grande, & régulièrement construite; elle dispute à plusieurs villes de la Grèce, Thonneur d'avoir donné naissance au divin Homère. On montre encore avec une sorte de vénération la maison où l'on croit que demeurait ce père de la poesse. Les vins de Scio sont délicieux: le pays manque de

HIQUE

oisine des ngueur du ucoup auans furent uissans sur ems leur la domies Perses, c enfin ils nain, dection, & jusqu'au qui cette Elle rentra empereur ologue la im la leur

ent vingt ait autre, qui font e médicl'isle, est ite; elle e, T'honivin Hoe forte de que des vins de inque de de-

DE L'EMPIRE DES TURCS.

grains, mais il y a beaucoup d'oliviers & d'orangers. Le lenstisque, cet arbre qui produit le mastic, y est fort commun. On y trouve de riches carrières de jaspe & de marbre, & la vente de la soie & de la laine sait une des principales branches du commerce

de ces insulaires.

La Porte, en tems de paix, fait gouverner cette isle par un cadi, & c'est un bacha qui y commande les troupes durant la guerre. Un janissaire aga est le ches des janissaires. On compte dans l'isle six mille Turcs, cinquante mille Grecs & environ trois mille Latins. Les femmes y ont plus de politesse & de propreté que dans les autres villes du Levant. Les évêques & les monastères Grecs sont sort riches, les prêtres Latins y sont pauvres, & les religieuses ne sont point cloîtrées.

ISLE DE SAMOS.

Cette isle de l'Archipel, sur la côte de la Natolie, est au midi du golphe d'Ephese. Dans la splendeur de la Grèce elle était sort peuplée, riche, cultivée, brillante & d'une fertilité que les anciens ne se lassaient pas d'admirer. Ce sut dans ce charmant séjour qu'Antoine & Cléopâtre se rendirent en attendant que leurs armées sur terre & sur mer se sussent la fameuse bataille d'Actium. On nous représente les Samiens de ce tems, comme les plus voluptueux de tous les Grecs. « Ces insu-

40 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

» laires allaient ensemble au temple de » Junon, & s'y rendaient en habillemens pompeux, ayant par-dessous des tuniques » blanches comme la neige, & traînantes » jusqu'à terre; leurs cheveux ajustés, & négligemment épars sur leurs épaules, moués avec des tresses d'or, voltigeaient » au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs, » & parés de tous les ornemens les mieux affortis, ils formaient une marche solemnelle, terminée par une milice revêtue » de boucliers resplendissans ». Plutarque nous fait une vive peinture de l'excès du luxe & du dérèglement des mœurs de cette isle, il nous dit qu'il y avait un lieu nommé les jardins de Samos, (Samiorum flores) où les habitans se rendaient pour y goûter tous les plaisirs que pouvait imaginer l'obscénité la plus outrée.

Les Samiens d'aujourd'hui ne ressemblent guères à ceux qui vivaient du tems d'Antoine & de Cléopâtre: ils n'ont ni sêtes somptueuses, ni richesses pour nourrir leur luxe, ni spectacles pour amuser leur oissveté. Les semmes sont mal-propres. Leur habit consiste en un doliman à la Turque, avec une coësse rouge, bordée d'une cresse jaune ou blanche, qui leur tombe sur le dos, avec leurs cheveux, au bout desquels elles attachent de petites

plaques de cuivre blanchi.

L'isle s'étend du levant au couchant, & n'a pas plus de quatre-vingt milles de circuit, elle abonde en oliviers & en arbres fruitiers,

HIOUE emple de billemens s tuniques traînantes justés, & épaules . ltigeaient e fleurs, les mieux he foleme revêtue Plutarque excès du de cette u nommé flores) où oûter tons oscénité la

ffemblent d'Antoine prueuses, ni specs semmes ste en unfe rouge, che, qui chèveux, e petites

hant, & e circuit, fruitiers, DE L'EMPIRE DES TURCS. 41 mais les vignes y sont rares; c'est, à ce qu'on croit, la patrie du savant Pythagore, ce zélé partisan du système de la métempsycose; on y voit environ douze mille habitans, presque tous Grecs. Samos ayant été saccagée, & dépeuplée après la paix de Constantinople, l'empereur Sélim en sit présent au capitanbacha Ochialt, qui y envoya des colonies de Grecs pour cultiver la terre. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de Samos a été assecté à une mosquée, qu'il avait sait bâtir à Topana, l'un des sauxbourgs de Constantinople.

SMYRNE.

C'est une ville de la Turquie Asiatique dans la Natolie, sur l'Archipel, avec un port spacieux & de bon mouillage, au fond d'un grand golphe, à environ soixante quinze lieues de Constantinople. L'ancienne ville de Smyrne fut fondée 114 ans avant Jésus-Christ & 168 après la prise de Troye. Elle fut plusieurs fois détruite par des tremblemens de terre. Après avoir été long-tems sous la domination des Romains, qui la traitèrent toujours avec distinction, elle passa au pouvoir des empereurs Grecs, qui la perdirent pendant le règne d'Alexis Comnène. Les Turcs en chassèrent les Latins & les chevaliers de Rhodes à diverses reprises. Enfin Mahomet I en fit démolir les murailles, & depuis ce tems les Musulmans

font restés paisibles possesseurs de cette ville? la porte de l'Asie & l'une des plus riches du Levant, parce que la bonté de son port la rend précieuse pour le commerce, qui consiste en soie, toile de coton, camelots de poil de chèvre, maroquins & tapis. Elle est peuplée de Turcs, de Grecs, de Juiss & de marchands Européens, Français, Anglais & Hollandais, qui y ont leurs consuls, des églises & des comptoirs. Un cadi y administre la justice. Les droits de douane sont sixés depuis trois jusqu'à huit pour cent.

ISLE DE CYPRE ou CHYPRE.

C'est une des plus grandes isles de la Méditerranée, sur la côte d'Asie, entre la Cilicie au hord & la Syrie à l'orient. Elle a environ cent soixante lieues d'étendue, & est extraordinairement fertile, quoiqu'elle ne soit arrosée que par de petits ruisseaux & par des pluies d'hiver. Chypre fut longtems soumise à divers princes, avant que d'être conquise par les Egyptiens. Marcus Cato l'enleva aux Ptolomées, & dans le partage de l'empire, elle tomba dans celui des empereurs d'Orient. Richard I, roi d'Angleterre, s'en faisit en allant à la délivrance de la terre sainte, & Gui de Lufignan, après la perte de Jérusalem, devint roi de Chypre. Les Vénitiens l'ont possédée quelque tems, & la bonté de ses vins, à ce qu'on prétend, engagea le sultan des Turcs à en tenter la conquête.

PHIQUE cette ville ris riches du port la rend confiste en de poil de est peuplée de mardiais & Holdes églises ministre la nt fixés de-

YPRE.

sles de la , entre la rient. Elle endue, & quoiqu'elle s ruisseaux e fut longt que d'être is Cato l'enage de l'emempereurs eterre, s'en erre sainte. te de Jérus Vénitiens la bonté de engagea le onquête.

DE L'EMPIRE DES TURCS. 43

C'est dans cette isle consacrée particulièrement à Vénus par la fable, qu'on avait bâti un superbe temple, dans l'endroit même où cerre déesse aborda la première fois, quand elle sortit des eaux de la mer. Il était desservi par des prêtres, illustres par leur naissance, & les oracles que rendit la déesse lui donna bientôt la plus grande célébrité. Nos poetes galans ne cessent de répéter dans leurs vers les noms fameux d'Amathonte, de Cythère & d'Idalie. Une ancienne tradition veut que ce temple fût d'abord un palais construit par une certaine Aphrodite, reine d'une merveilleuse beauté, qui n'était point avare de ses faveurs : elle ajoute que les femmes de sa suire, se plurent à imiter l'exemple séduisant de leur princesse, & que toutes les femmes de l'isle suivirent les traces de celle de la cour. On rendir à Aphrodite des honneurs divins après sa mort, & cette reine est peut-être la Vénus tant vantée.

En parcourant cette isle on trouve Paphos, ville sondée par Cynire, qui rappelle l'histoire de Pygmalion & de sa statue; Amalhus, célèbre par les amours de Vénus & d'Adonis, & la sameuse sontaine d'amour, qui coule près d'Acamas, & rendait, dit la fable, la vigueur à ceux qui l'avaient perdue, ou qui augmentait celle qu'ils avaient déja.

Nicosie est la demeure du commandant Turc, qui vend toutes les charges, & fait payer jusqu'au pardon des plus grands crimes. Dans ce pays, on peut sans crainte commettre un meurtre, pourvu que l'on foit en état de payer un léger tribut par an. L'homme riche enfouit ses richesses dans la terre, & meurt souvent sans révéler à ses ensans en quel lieu il les a cachées. Le laboureur ne cultive de terrein qu'autant qu'il croit en avoir besoin pour la subsistance de sa samille, & dédaigne un travail qui ne pourrait pas lui assurer la propriété du fruit de ses peines. Le découragement produit l'indolence, & l'indolence est voisine de la misère.

L'air de l'isse de Chypre est fort mal-sain, mais le terroir est extraordinairement sertile. Tout le commerce roule sur la soie, la laine, la garance, la terre d'ombre, le vermillon & les vins, qui sont excellens. La religion Chrétienne y jouit d'un libre exercice : on y compte un archevêque, deux évêques, & plusieurs couvens qui suivent le rit Grec, & dont l'ignorance est encore au-dessus de ce qu'on pourrait supposer. Les moines ne peuvent se marier qu'une sois, mais on prétend qu'ils savent adoucir la rigueur de cette loi.

Presque toutes les semmes de cette isse sont belles, portées à la galanterie, & peutêtre serait-il permis de dire à la débauche: elles ne sont parées que de leurs seuls attraits. Un mouchoir arrangé négligemment sur la tête sorme toute leur coëssure: leurs jupes sont très-courtes, & laissent à découvert la plus grande partie de leurs jambes. Les hommes laissent croître leur barbe, & se sont couper les cheveux.

CHAPITRE II.

Suite de la Description géographique de l'Empire des Turcs.

EN parcourant ces immenses pays, nous tâchons de rassembler tout ce qui peut donner au lecteur une idée des mœurs tant anciennes que modernes des peuples qui les ont habités, ou qui les habitent actuellement; & comme dans ce chapitre nous traiterons de l'Arménie, nous ne pourrons nous dispenser de parler avec quelqu'étendue du christianisme des Arméniens.

L'ARMÉNIE.

Ce grand pays de l'Asse est borné à l'occident par l'Euphrate; au midi par le Diarbeck, le Curdistan & l'Aderbijen; à l'orient par le Chirvan, & au septentrion par la Géorgie. L'Arménie a eu long-tems ses rois particuliers; mais en lisant l'histoire, on remarque qu'elle n'a jamais été attaquée, sans être soumise. Les Persans & les Turcs ont souvent combattu pour se l'approprier, & ils ont sini par la partager; en sorte qu'aujourd'hui l'Arménie majeure est une province de Perse, & que l'Arménie mineure est une province de Turquie. Nous ne dirons point;

HIQUE
e l'on foit
t par an.
les dans la
éler à ses.
Le latant qu'il
ance de sa
i ne pourruit de ses
l'indolenisère.
mal-sain,

mal-fain, int fertile. la laine, vermillon religion cice: on eques, & it Grec, lessus de noines ne n prétend

& peutébauche:
feuls atgemment
e: leurs
à décou-

cette loi.

cette isle

jambes.

avec quelques auteurs, que ce pays a recu fon nom d'Aram, petit-fils de Noé, qui eut, disent-ils, en partage l'Arménie; mais nous devons rapporter qu'ils assurent sermement qu'il sut habité bien avant le déluge, puisqu'ils y placent le paradis terrestre.

L'Arménie est en général un pays fort agréable & très-fertile : l'air y est sain, quoiqu'un peu épais, & les hivers y sont longs & rudes; pendant cette saison la terre est entièrement couverte de neige, & c'est la raison qui engage les paysans à enterrer leurs vignes aussi-tôt qu'elle commence, pour ne les découvrir qu'au printems. Si vous demandez aux Arméniens, quel fut le premier homme qui planta la vigne, ils vous répondront que ce sur Noé; ils ajouteront qu'il fit chez eux cet utile essai, & ils vous en montreront la place à une lieue de la ville d'Erivan. Ils vous protesteront que la fameuse arche qui sauva du déluge le second père du genre humain & toute sa famille existe encore sur la pointe du mont qu'ils appellent Macis ou Cou-Roub, c'est-à-dire, mont de Noé, ou bien Sahat-toppus, heureuse bute. C'est cette montagne que l'écriture nomme Ararat, & qui est perpétuellement couverte de neiges qui ne fondent

On croit communément que la foi sur portée dans l'Arménie par l'apôtre saint Barthelemi: Ce qu'il y à de certain, c'est qu'au commencement du quatrième siècle HIQUE ys a recu Noé, qui nie; mais irent fere déluge, restre. pays fort est sain, rs y font n la terre , & c'est enterrer nce, pour Si vous t le preils vous jouteront k ils vous e la ville ue la fae: fecond famille. nt qu'ils t-à-dire us, heute l'écrierpétuel-

foi fut re faint in , c'est ne siècle

fondent

DE L'EMPIRE DES TURCS. 47
l'église de ce pays était très-florissante, & du ressort du patriarche de Constantinople. Elle s'en sépara avant le tems de Photius, & composa une église nationale, en partie unie avec l'église Romaine, & en partie séparée d'elle. Les francs Arméniens sont Catholiques & ont un patriarche à Naksivan, ville d'Arménie, sous la domination du roi de Perse, & un autre à Kaminiek, en Pologne. Les Arméniens schismatiques ont aussi deux patriarches, l'un résidant au couvent d'Elchemiezim, c'est-à-dire, les trois églises proche d'Erivan, & l'autre à Eti en Cilicie.

Le christianisme s'est conservé parmi les

Le christianisme s'est conservé parmi les Arméniens, mais avec beaucoup d'altération, sur-tout parmi les Arméniens schismatiques. Le père Galanus rapporte sur la foi de Jean Hernac, Arménien catholique : « Qu'ils sui-» ventl'hérésie d'Eutychès, touchant l'unité » de la nature rene Jésus-Christ : qu'ils » croyent que le Saint-Esprit ne procede que » du père : que les ames des justes n'entrent » point dans le paradis, ni celles des damnés en enfer , avant le jugement dernier: » qu'ils nient le purgatoire; retranchent du » nombre des sacremens la confirmation & » l'extrême-onction ; accordent au peuple la » communion sous les deux espèces, la don-» nent aux enfans avant qu'ils avent atteint » l'âge de raison, & pensent enfin que tout » prêtre peut absoudre indifféremment de » toute sorte de péchés, en sorte qu'il n'est

48 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

» point de cas réservés, soit aux évêques,

» soit au pape ».

Cependant ces mêmes Arméniens, en rejettant le purgatoire, prient & célèbrent des messes pour les morts, dont ils croyent que les ames attendent le jour du jugement dans un lieu où les justes éprouvent des sentimens de joie dans l'espérance de la béatitude, & les méchans des impressions de dou-leur, dans l'attente des supplices qu'ils savent avoir mérités, quoique d'autres s'imaginent qu'il n'y a plus d'enser depuis que Jésus-Christ la détruit en descendant aux limbes, & que la privation de Dieu sera le supplice des réprouvés.

n

n

fix

fo

ch II

cle

CO

ég

pa

po:

Ricaut leur attribue encore d'autres erreurs. Ils croyent, dit cet auteur, une Trinité, non trois Dieux, mais un seul Dieu. seul en volonté, en gouvernement, en jugement &c. « Une des trois personnes en-» gendrée de son pere avant toute éternité » est descendue, dans le tems à Marie, » & en a reçu du fang, ayant été formée ans son sein. La divinité y sur mêlée avec » la nature humaine, fans aucune tache, » ni souillure. Elle demeura patiemment » neuf mois entiers dans le ventre de Marie, » & naquit ensuite à la manière des hom-» mes avec une ame, un entendement, un » jugement & un corps.... De ce mélange » ou de cette union a résulté la compo-» sition d'une personne. Cette personne a vécu

PHIQUE cévêques,

ens, en relèbrent des royent que ment dans des sentie la béations de doui'ils favent 'imaginent que Jésusx limbes, le supplice

autres erune Tri-Seul Dien, it, en julonnes ente éternité à Marie té formée nêlée avec ie tache, tiemment de Marie, des homment, un e mélange a compoersonne a vécu

DE L'EMPIRE DES TURCS.

» vécu parmi les hommes, &, quoique vi-» vante; comme Dieu, elle est morte par » rapport à son corps, elle a été ensevelie,

» & sa divinité s'est mêlée avec elle dans

» le tombeau. Son ame est descendue aux

» ensers, & toujours accompagnée de sa

» divinité, elle prêcha aux ame; qui étaient

» enfermées dans ce lieu; & après les en » avoir retirées, ressuscita le troisième jour ».

Tournefort dit que les Arméniens croyent que toutes les ames ont été créées au com-

mencement du monde, & qu'après le juge-

ment universel, Jésus-Christ restera pendant mille ans sur la terre avec les prédestinés.

Le clergé Arménien est composé des patriarches, des évêques, des vertabieds, ou docteurs, des prêtres, des diacres, sous diacres, &c. Le patriarche d'Elchémiazim est élu à la pluralité des voix par les évêques, avec l'agrément du roi de Perse: ses revenus, selon Tournefort, montent à près de six cents mille écus; mais cette dignité coûte fort cher, car elle est souvent mise à l'enchère & accordée au dernier enchérisseur. Il s'attribue une autorité despotique sur son clergé; mais en effet, ce droit se réduit à confirmer les élections qui se font par les églises particulières, ou les nominations faites par le grand-seigneur ou le roi de Perse.

Les vertableds sont plus respectés que les. évêques; ils ont droit de prêcher assis, & de porter une crosse semblable à celle du patriarche. Ils vivent dans le célibat, tandis

Tome VI.

50 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE que les prêtres se marient : mais comme il n'est pas permis à ces derniers de passer à de secondes noces, ils ont soin de choisir pour femmes des filles qui promettent de jouir long-tems d'une santé vigoureuse. Les prêtres sont obligés de coucher dans l'église la veille du jour qu'ils doivent célébrer les saints mystères. Chaque église particulière nomme son évêque, qui fait confirmer son élection par le patriarche, mais les électeurs conservent le droit de le destituer, s'ils n'en sont pas contens. Ces évêques vivent en communauté avec les moines, & les aumônes, les ordinations & les amendes pour les secondes: noces forment leurs revenus. Les marques de leur dignité sont la mitre, l'anneau & la crosse.

Pour obtenir la prêtrise, il ne faut en Arménie que savoir lire le missel en Armés nien littéral. Celui qui se prépare à recevoir: l'ordre de prêtrise, demeure quarante jours. dans l'église. Le quarantième jour, on célèbre une messe qui est suivie d'un grand festin, où la femme du nouveau prêtre assiste, assise sur un petit banc, les yeux bandés, les oreilles bouchées, & la bouche fermée, pour témoigner, dit-on, la retenue qu'elle. doit avoir à l'égard des fonctions sacrées auxquelles son mari va être employé. Ces prêtres vont à l'église le matin pour dire les matines, & le soir pour réciter les vêpres. Pendant le carême, ils s'y rendent encore à midi.

PHIQUE comme il passer à de choisir pour it de jouir Les prêtres ise la veille saints mysnomme son lection par conservent n sont pas mmunauté s, les ors secondes: s marques l'anneau &

ne faut en en Armé à recevoir; ante jours le la grand etre affiste, a bandés, a bandés, ue qu'elle crées aux-crées aux-crées vêpres es vêpres e encore à

DE L'EMPIRE DES TURCS.

Les Arméniens ont des pélerinages, à la pratique desquels ils attachent d'assez singuliers avantages, tels que ceux d'obtenir un esprit orné de talens extraordinaires, beaucoup d'agilité, d'excellentes dispositions à bien chanter, à danser avec grace, des amis sincères, & sur-tout une belle femme. Ils attendent tout de la bonté du ciel, mais ils n'oseraient demander des richesses à leurs saints. Ils méritent des louanges pour la modestie avec laquelle ils se tiennent dans leurs églises. Leurs jeûnes sont rigoureux, & rien ne peut les dispenser de les observer. Dans les quarante jours du carême qui précèdent le jour solemnel de pâques, il n'est permis de manger que des racines & quelques herbes, & l'on doit se priver de tout commerce avec sa semme. Pendant ce saint tems, on ne célèbre la messe que le dimanche.

Les principales fêtes de l'église Arménienne sont l'épiphanie ou la bénédiction des eaux, la présentation du Seigneur, les rameaux, pâques, l'ascension, la pentecôte, la transfiguration, l'assomption de la sainte Vierge & l'exaltation de la croix. Le samedi qui précède l'assomption, est employé à sulminer des anathèmes contre le concile de Chalcédoine & contre saint Léon. Le jour de la sête, on fait la bénédiction des raissins & des fruits nouveaux avant la messe. Le jour des rameaux, on bénit les palmes, & au retour de la procession, le prêtre & le diacre entrent dans l'église; ils en ferment la

52 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE porte, & l'officiant qui est à la tête de la procession chante ces paroles : « Ouvrez-nous, » Seigneur, &c. » auxquels le prêtre & le diacre répondent : « Qui sont ceux qui de-» mandent que je leur ouvre? c'est ici la » porte du Seigneur, par laquelle les justes » entrent avec lui ». L'officiant & les affistans repliquent : « Non-seulement les justes » entrent, mais aussi les pécheurs, qui sont » justifiés, &c. » Ceux qui sont dans l'église disent un verset qui explique le mérite de l'église, à quoi l'officiant répond : « Ce que wous dites de la sainte église est juste & » vrai, elle est pour nous une mère sans » tache, &c. »

On observe beaucoup de cérémonies à la bénédiction de l'eau & au baptême, qui la suit le jour de l'épiphanie. On place à la porte du sanctuaire un grand bassin, rempli d'eau, autour duquel tout le clergévient faire une procession, & le célébrant, après plusieurs prières, plonge sa croix dans l'eau & y répand ensuite du chrême. C'est dans cette eau bénite que les sidèles viennents se purisier, & ils en emportent chez eux, où elle leur sert aux mêmes usages que l'eau

bénite chez les Latins.

Le jeudi saint on dit la messe à midi & tous les sidèles y communient. Vers les cinque heures du soir, l'évêque ou le premier du clergé, fait la cérémonie de laver les pieds aux prêtres, & donne une bénédiction générale à tout le peuple, avec la permission.

HIOUE de la proez-nous. être & le x qui deest ici la les justes les affifles justes qui sont is l'église nérite de c Ce que t juste & nèr**e** sans

onies à la e, qui la lace à la in, remergé vient nt, après ans l'eau est dans viennent: nez eux que l'eau

midi & les cing emier du les pieds on généermission.

DE L'EMPIRE DES TURCS. de manger tous les jours de la viande jusqu'à l'ascension. Le samedi saint la messe ne se célèbre qu'à six heures du soir, & tout le monde y communie, & la seconde sête de pâques est employée à réciter des prières dans les cimetières.

« Les Arméniens, dit le père le Monier, » offrent à Dieu, comme les Juifs, le sacri-» fice des animaux, qu'ils immolent à la » porte de leurs églises par le ministère de » leurs prêtres. Ils trempent le doigt dans » le sang de la victime égorgée, & ils en » font une croix sur la porte de leurs » maisons. Le prêtre retient pour lui la » moitié de la victime, & ceux qui l'ont » présentée en consomment les restes. Il » n'y a point de bonne famille qui ne » vienne offrir son agneau aux fêtes de l'épi-» phanie, de la transfiguration, de l'exalta-» tion de la sainte croix, & de l'assomption » de la sainte Vierge, qu'ils appellent le » jour du sacrifice général. Ils font de pa-» reilles offrandes à Dieu, pour obtenir la » guérison de leurs maladies, ou d'autres » bienfaits temporels ».

Les églises Arméniennes sont tournées à l'orient; elles sont divisées en quatre parties : la première est le sanctuaire; la seconde est le chœur; la troisième est pour les hommes laïques; & la quatrième est réservée

aux femmes.

Les prêtres célibataires portent une robe noire & le capuche de la même couleur;

54 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ceux qui sont mariés ont une soutane bleue, un manteau noir par-dessus & un turban bleu sur la tête. Le prêtre célébrant porte sur la tête une espèce de mitre surmontée d'une croix; son aube est étroite & courte. Les diacres portent aussi l'aube, sans ceinture & passent l'étole sur l'épaule gauche. Nous ne parlons pas de certains bouts de manches qui servent aux prêtres Arméniens de manipules, ni de l'amict ou collier de moire d'or ou d'argent, garni d'une toile qui pend sur les épaules du prêtre, ni de la chape; mais nous devons remarquer que les diacres tiennent ordinairement à la main un quéchoué, espèce d'instrument de cuivre, garni de sonnettes, qui rend, dit-on, un son assez harmonieux, & sert à régler le chant de l'église.

Les Arméniens font leur pain eucharistique sans levain: leurs hosties sont rondes affez épaisses, avec la figure d'un crucifix, ou d'un calice, d'où l'on voit sortir la figure de Jésus-Christ. On réserve de ce pain sans le consacrer, pour le distribuer après la messe aux personnes de distribuer aux diamesses les doinnes de la liturgie Arménienne, « les prêtres donnent aux diames les seuls qui la donnent trempée toute de les parcelles avec les doigts, pour les met-

fi

ri

A

p

10

HIQUE ine bleue, ırban bleu orte fur la rée d'une urte. Les s ceinture che. Nous manches de maninoire d'or pend fur ape; mais acres tienquéchoué. ni de sonaffez harnt de l'é-

eucharifont rondes
d'un cruit fortir la
ve de ce
distribuer
istinction;
, les gens
es dans la
urgie Araux diais. Ils sont
apée toute
in prennent
irles met-

DE L'EMPIRE DES TURCS. 55 » tre dans la bouche des fidèles qui la re-» çoivent debout ». Ils donnent la communion aux enfans nouvellement baptisés, en trempant un doigt dans le calice & en le

posant sur les lèvres de l'enfant.

Ils attendent jusqu'au huitième jour pour administrer le baptême. On exorcise l'enfant à la porte de l'église qui est sermée, après quoi on le conduit aux fonts, où l'on achève la cérémonie qui ne se fait ordinairement que le dimanche, à moins qu'il n'y ait danger de mort. L'administration de la confirmation suit le baptême, & le prêtre alors passe au cou de l'enfant un cordon de coton blanc & de soie rouge, en mémoire du sang & de l'eau qui sortirent du côté de Jésus-Christ lorsqu'il reçut le coup de lance sur la croix. Nous observerons que la bénédiction du chrême est attribuée au patriarche, qui en envoie toutes les années aux évêques. Ils ont l'usage de la confession auriculaire; mais, si nous en croyons Tournefort & Ricaut, les confesseurs & les pénitens Arméniens sont si ignorans, qu'il ne se peut pas que le grand nombre des confessions ne soient dans ce' pays autant de facrilèges. Telle est la formule de l'absolution :

« Que Dieu qui a de l'amour pour les » hommes, vous fasse miséricorde, qu'il » vous accorde le pardon des péchés que » vous avez confessé & de ceux que vous » avez oublié. Pour moi, par l'autorité que

D iv

56 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

me donne l'ordre sacerdotal, selon les me divines paroles, tout ce que vous avez

» délié sur la terre, sera délié dans le ciel; » avec les mêmes paroles, je vous absous de

» tous vos péchés, &c. »

Ce sont presque toujours les parens qui se chargent de pourvoir leurs enfans. Lorsque les conventions matrimoniales sont réglées, la mère du garçon vient au logis de la fille, accompagnée d'un prêtre & de deux matrônes, & présentent une bague à la future : cette bague est le gage muet du futur, qui en se montrant alors, doit observer beaucoup de gravité. Pendant cette cérémonie préliminaire la fiancée est absolument voilée, La veille des épousailles on se fait des présens réciproques. Le jour des noces, les gens riches montent à cheval & accompagnent à l'église les nouveaux mariés, au son des instrumens. Le mari marche le premier, la tête couverte d'un filet d'or ou d'argent, ou d'un voile de gaze incarnat, suivant sa qualité. Il tient de la main droite le bout d'une ceinture, dont la mariée qui le suit à cheval tient l'autre bout. Elle est entièrement couverte d'un voile blanc, qui tombe jusques sur les jambes du cheval. Arrivés à la porte de l'église, les mariés mettent pied à terre, & s'avancent jusqu'au sanctuaire, en tenant toujours les deux bouts de l'écharpe. Le prêtre leur pose la bible sur la tête, prononce les paroles sacramenPHIQUE
felon les
vous avez
ens le ciel;
s absous de

parens qui ans. Lorses sont réu logis de & de deux ue à la fuuet du fuit observer ette cérébsolument on se fait. des noces, & accomnariés, au marche le et d'or ou incarnat. ain droite mariée qui . Elle est olanc, qui neval. Arariés metu'au fanceux bouts e la bible sacramenDE L'EMPIRE DES TURCS. 57 telles, fait la cérémonie des anneaux, & célèbre ensuite la messe. Tels sont les termes de la bénédiction nupriale:

« Bénissez, Seigneur, ce mariage d'un » bénédiction perpétuelle, & accordez-leur » par cette grace, qu'ils conservent la foi, » l'espérance & la charité; donnez-leur la » sobriété, inspirez-leur de pieuses pensées,

Au retour de l'église on trouve un festin, &, comme ailleurs, on passe le tems à se réjouir; mais Tournesort assure que pendant ces sêtes les hommes ne sont point mêlés avec les semmes. Le soir, le mari se couche le premier, après avoir été déchaussé par sa semme, qui est chargée d'éteindre la lumière, & qui ne quitte son voile que pour entrer dans le lit.

Un usage bien extraordinaire que pratiquent les Arméniens, c'est de saire des onctions de chrême sur le corps d'un prêtre qui vient de mourir. Lorsqu'un ensant meurt au-dessous de neuf ans, on sait prier Dieu pendant huit jours pour l'ame du mort, & le neuvième on sait un service solemnel. A l'égard des sunérailles, les hommes & les semmes y assistent indistinctement; les prêtres & les diacres chantent pendant la marche: le corps est porté par plusieurs personnes sur une espèce de brancard. On enterre le mort sans cercueil, la tête un peu haute. Le prêtre jette de la terre sur le

58 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE corps en forme de croix; on se retire, & l'on vient s'enivrer au logis mortuaire.

DIARBECK.

Cette province comprend l'ancienne Assyrie & l'ancienne Mésopotamie: on la divise en Diarbeck propre, dont la capitale, appellée Diarbékir, ou Caramid, est située dans une plaine charmante, sur les bords du Tygre. Cette ville, bâtie par un empereur Grec, fait un très-grand commerce de maroquin rouge & de toiles peintes de la même couleur. C'est la résidence d'un bacha, qui commande à dix-neus sangiacs, ou gouverneurs particuliers; les habitans de ce pays ont plus d'humanité, de douceur & de politesse qu'on n'en trouve parmi tous les autres peuples, qui gémissent sous le joug des Turcs:

La seconde partie de la division du Diarbeck est l'Yrac-Arabi, qui porte ce nom, pour la distinguer de l'Yrac-Agemi, province de Perse, qui en est voisine. Bagdat est la plus considérable des villes de ce pays, bâtie l'an de Jésus-Christ 763, par Almansor, second calise des Abbassides, & vingt-deuxième empereur des Arabes: elle porta d'abord le nom Dar-al-salam, ville de paix; mais son nom sut ensuite changé en celui de Bagdat, qui signisse jardin de Dad, en mémoire d'un moine Chrétien, qui avait

PHIQUE ire, & l'on e.

enne Assyn la divise ale, appelsituée dans bords du empereur ce de mae la même acha, qui u gouvere ce pays & de poles autres joug des

du Diarce nom,
province
dat est la
ys, bâtie
lmansor,
vingtelle porta
de paix;
en celui
Dad, en
qui avait

DE L'EMPIRE DES TURCS. 59 en effet un jardin & une cellule dans cet endroit. Les Turcs prirent cette ville fur les Persans en 1638. Bagdat est superbe en bâtimens : son commerce est prodigieux, à cause du voisinage de l'Arabie, des Indes & de la Perse. Elle est peuplée d'un mélange de Turcs, de Persans, d'Arabes, de Juiss, de Chrétiens Jacobites, de Nestoriens, d'Arméniens & de Latins, qui y ont un évêque. Les terres qui l'environnent sont de la plus grande fertilité. Toutes ces religions réunies semblent concourir mutuellement à la dépravation générale des mœurs, en jettant beaucoup d'indifférence pour elles dans l'esprit de leurs sectateurs : mais ce qui est bien remarquable, c'est qu'aucune secte n'a jusqu'ici levé l'étendard de la persécution, & que, divisés par les opinions, tous les citoyens s'accordent à remplir les devoirs que prescrit l'humanité. On voit à Bagdat des femmes Turques qui viennent se prosterner aux pieds des images de la sainte Vierge, & la conjurer dans nos églises, par les mérites de son divin fils, de leur accorder les secours dont elles croyent avoir besoin. Nombre de Musulmans ne craignent point d'avouer publiquement qu'ils embrasseraient volontiers la religion Chrétienne, si l'on pouvait les convaincre de la fausseté de la mission de leur prophète; « Mais, disent-ils froide-» ment, Dieu sait qui a tort ou qui a raison »: & cet esprit d'incertitude conduit naturellement à l'incrédulité.

60 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

La troissème partie de la division du Diarbeck est la province du Curdistan, ou le pays des Curdes, que l'on nommait autrefois Corduenne. Ces Curdes sont gouvernés par des émirs, & répandus dans la Perse, dans le Diarbeck & dans l'Irac; les uns sont sous la domination du roi de Perse, les autres reconnaissent le Turc, & d'autres sont indépendans. Entre ces peuples on distingue les Yésides, dont l'origine est peu connue. Ils sont tous voleurs & ne vivent que de brigandage, & de quelques troupeaux qu'ils font paître dans leurs montagnes. Ils habitent sous des tentes rondes, couvertes d'un feutre noir, & environnées d'une palissade de roseaux & d'épines, qui en désendent l'accès aux bêtes féroces. Les femmes de cette nation sont extrêmement laides, mais courageuses, robustes & farouches. Les hommes sont hardis, vaillans & cruels: ils ne sont ni Juiss, ni Chrétiens, ni Mahométans, ni Idolâtres. Les uns sont habillés de noir, les autres portent des robes blanches, & cette distinction de couleur en a établi une parmi la nation. Les noirs font profession d'une vie austère qui leur attire des autres une très-grande considération. Lorsque les blancs & les noirs se rencontrent, les blancs baisent humblement la robe des noirs, tandis que les noirs entr'eux ne se faluent qu'en se baisant réciproquement la manche de la robe, sans proférer une seule parole. Ces gens sauvages ne se sont aucune difficulté de boire

m de m po du co

la les gle att ver auc

re

ent doi mé fcri (& 1

la farré
ter
il e
ent
cut

ont

PHIOUE on du Diartan, ou le mait autregouvernés la Perse, les uns sont Perse, les autres font n distingue eu connue. it que de eaux qu'ils . Ils habivertes d'un e paliflade défendent emmes de ides, mais Les homls: ils ne nométans, de noir, nches, & établi une profession des autres orsque les les blancs rs, tandis ent qu'en che de la Ces gens de boire

DE L'EMPIRE DES TURCS. 61 du vin & de manger de la chair de porc: mais autant qu'il leur est possible, ils évitent de se faire circoncire. Ils ne veulent point maudire le diable ; parce que, disent-ils, il pourra un jour rentrer en grace auprès de Dieu. Ils adorent l'Etre suprême, au point du jour, en joignant les mains. On ne leur connaît point de temple, & l'on n'a pas remarqué qu'ils ayent d'heures marquées pour la prière. Jamais ils ne jeûnent; ils appellent les Chrétiens leurs compères, & se fe font gloire d'honorer Jésus-Christ, auquel ils attribuent plusieurs miracles qui ne sont pas venus à notre connaissance. Ils n'observent aucunes cérémonies dans, leurs funérailles; & lorsqu'un noir est more, on célèbre son entrée au ciel par des réjouissances. Sans doute qu'ils sont imbus du dogme de la métempsycose, car ils se sont le plus grand scrupule d'écraser le moindre insecte.

Chez ce peuple l'adultère est puni de mort, & le mai, le frère ou le plus proche parent de la femme coupable, est l'exécuteur de cet arrêt prononcé par la loi. L'amant peut racheter sa vie en payant une certaine somme, sinon il est tué impitoyablement; & tous ceux qui entrent dans la cabane où s'est saire l'exécution, doivent donner un coup de poignard au cadavre, pour témoigner l'horreur qu'ils

ont du crime dont il s'est souillé.

Sc. .. resect, cours a risco de



CHAPITRE III.

n

ra

m

pa

pl

ne

ex

G

ſo

ho

&

c'e

m

ho

Po

Pe

la

lar

ce.

ou

ép

tle

no

ch

Suite de la Description géographique de l'Empire des Turcs.

LA GÉORGIE ET LA MINGRÉLIE.

LA Géorgie est bornée au nord par la Circassie, à l'orient par le Daghestan & le Schirvan, au midi par l'Arménie, & au couchant par la mer Noire. Elle est partagée entre le Turc & le Persan. Sa partie occidentale comprend la Mingrélie, l'Imirette & le Guriel, qui répondent à l'ancienne Colchide & à l'Ibérie, & qui sont gouvernées par des princes particuliers, sous la protection du grand-seigneur, à qui ils payent tribut. La partie orientale, qui dépend du roi de Perse, a deux provinces, le Carduel au midi, & le Caket au nord.

Cette vaste région est d'une grande sertilité. Elle produit abondamment toutes sortes de bétail, du gibier, du poisson, de la volaille, des seutes & sur-tout des vins délicieux. Ceux de Tessis sont les plus estimés, & on les réserve particulièrement pour la table du sophi de Perse. La soie est un important objet de commerce, mais moins considérable que celui des esclaves. En Géorgie les seigneurs & les pères, étant maîtres de

III.

aphique de

GRÉLIE.

hestan & le hestan & le , & au couest partagée partie occi-, l'Imiretté l'ancienne gouvernées s la protecils payent dépend du le Carduel

vins délius estimés, nt pour la e est un immoins con-En Géorgie maîtres de DE L'EMPIRE DES TURCS. 63

la liberté & de la vie, ceux-ci de leurs enfans, ceux-là de leurs vassaux, il sort chaque année de ce pays plusieurs milliers de ces malheureux de l'un & de l'autre sexe avant l'âge de puberté, qui vont remplir les serrails d'Ispahan & de Constantinople.

Il est vrai qu'il n'y a rien d'aussi charmant que les semmes de Géorgie. Il n'est pas possible, dit Chardin, de trouver en aucun lieu ni de plus jolis visages, mi de plus fines tailles que celles des Géorgiennes; mais, continue-t-il, leur impudicité est excessive. Strabon atteste cette vérité: les Géorgiens, remarque cet ancien auteur, sont plus grands & plus beaux que les autres hommes, & les Géorgiennes plus grandes & plus belles que les autres femmes, & c'est de ce pays que les Grecs tirent leurs esclaves.

L'habit des Géorgiennes modernes est le même que celui des Persannes, & celui des hommes est presque semblable à celui des Polonois, excepté la chaussure qui est à la Persanne.

En général, tant dans la Géorgie que dans la Mingrélie, on ne se fait nul scrupule du larcin. Le concubinage, la bigamie & l'inceste sont des actions autorisées. On enlève ouvertement la semme de son voisin, on épouse sa tante ou sa nièce, & l'on entretient autant de concubines que l'on peut en nourrir. Si un mari trouve un galant couché avec sa semme, il lui sait payer pour

64 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE amende un cochon, qui se mange entr'eux trois:

d

It

n

L

n

pi

pe

Cr

0

po

 \mathbf{d}

la

re

av

T

bo les

Leur religion, aux superstitions près, est presque la même que celle des Grecs. On parle d'un esclave qui convertit à la foi de Jésus-Christ le roi, la reine & les principaux seigneurs de la Colchide. Ce fait arriva, dit-on, sous le règne de Constantin le grand, qui en ayant été informé, leur envoya des prêtres pour les baptiser, & pour les instruire des mystères de notre religion. D'autres attribuent cette conversion à un Cyrille qui vivait en 806. Une tradition du pays veut que saint André soit venu prêcher dans le pays. Autrefois ces peuples reconnaissaient le patriarche d'Antioche, aujourd'hui ils obéissent à celui de Constantinople, & ils ont néanmoins deux primats qu'ils appellent Catholicos. Les évêques de ce pays sont, à ce qu'on rapporte, riches, avares & fort dissolus : pourvu qu'ils ne mangent point de viande & qu'ils observent strictement le jeune du carême, ils se croyent très-réguliers; au reste, les primats se sont payer lix cents écus pour la confécration d'un évêque, cinq cents pour une messe des morts, & cent pour chaque messe particulière. L'ordination d'un prêtre se vend aussi, & l'on n'est point entendu à confesse, si l'on ne paye, suivant sa qualité & ses richesses. On ne peut concevoir jusqu'à quel point ces ecclésiastiques portent l'ignorance; il y en a beaucoup qui ne savent pas même lire, &

PHIQUE ge entr'eux

ns près, est des Grecs. nvertit à la reine & les olchide. Ce e de Conté informé, baptiser, & e notre reconversion à ne tradition t venu prêces peuples Antioche, e Constaneux primats évêques de te, riches, 'ils ne manobservent s se croyent nats se font ration d'un des morts, lière. L'orfli, & l'on fi l'on ne chesses. On point ces e; il y en a ne lire, & qui

DE L'EMPIRE DES TURCS. 65 qui pour exercer les fonctions de leur ministère, apprennent la messe par cœur.

Ils ont la superstition d'offrir des sacrifices, comme dans l'ancienne loi. Le maein le dévot va faire bénir la victime par un prêtre, & après cette cérémonie on la conduit à la cuisine, pour y être égorgée. Pendant ce tems le prêtre célèbre la messe, ensuite il se rend à la maison, & participe au festin qui y est préparé. Il est assis visà-vis d'une petite table particulière, où on lui sert quelques parties de la victime, com: me la poirrine, le dos, le foie & la rate. Le reste est envoyé chez lui, avec la peau. Les Géorgiens & les Mingréliens ne mangent point de viande le lundi, & ils célèbrent le vendredi, comme une fête en l'honneur de la passion du Sauveur. L'habit des prélats est d'écarlate & de velours, taillé à peu de chose près comme celui des séculiers; ils portent un bonnet noir, & laissent croître leur barbe dans toute sa grandeur. On les reconnaît aux chaînes d'or qui leur pendent au cou. La chasse fait la principale de leurs occupations. Ils vont à la guerre où ils commandent en personne leurs vassaux.

On appelle Berres des moines qui suivent la règle de saint Basile. Un enfant est sait religieux par son père & sa mère, même avant qu'il ait atteint l'âge de connaissance. Toute la cérémonie consiste à lui poser le bonnet noir sur la tête, à lui laisser croître les cheveux & à l'empêcher de manger de

Tome VI.

66 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE la viande. Les religieuses de ce pays ne sont point de vœux: elles peuvent quitter le jeune & le voile, quand il leur plaît.

Les prêtres se marient & passent même à de secondes noces. Ils disent la messe avec fort peu de cérémonie & même avec beaucoup d'irrévérence. Si celui qui va dire la messe trouve l'église sermée, il attache tranquillement sa bougie à la porte & célèbre le saint sacrifice. Comme il n'y a qu'un autel dans chaque église, s'il s'y rencontre plusieurs prêtres, ils disent la messe enfamble.

Le mariage de ces peuples est une espèce de contrat de vente; car les parens de la fille font marché avec celui qui la recherche, & la lui cèdent pour un prix qui n'est pas plus fixe que tout autre sorte de marchandise: une vierge coûte le double d'une fille qui ne l'est pas ; & une jeune & jolie vierge, beaucoup plus qu'une vierge laide & surannée, s'il s'en trouve dans ce pays. Le père du garçon prépare un festin : le futur s'y rend avec son argent, qu'il dépose entre les mains du père, avant que de se placer à table. En revanche, on lui fait voir les bijoux qui servent de dot à la fille. Après le repas. les parens de la fille conduisent la prétendue au logis de l'époux, & reçoivent à la porte quelques vases remplis de vin, qu'ils répandent autour de la maison, dans l'espérance que cette libation assurera la paix & l'union entre les nouveaux époux. On

PHIQUE pays ne font quitter le plaît. ent même à messe avec beauva dire la ttache tran& célèbre y a qu'un y rencontre messe en-

une espèce arens de la recherche, est pas plus archandile : fille qui ne rge, beaufurannée, e père du ur s'y rend e les mains à table. En bijoux qui s le repas, la prétencoivent à la vin, qu'ils dans l'efera la paix époux. On

DE L'EMPIRE DES TURCS. conduit la mariée dans le principal appartement, elle y trouve sur un tapis une cruche de vin, & un chaudron plein d'une pâte appellée gom, qui sert de pain aux Géorgiens. La mariée renverse la cruche d'un coup de pied, & prenant la pâte à pleines mains la répand par toute la chambre, ce qui peut signifier l'abondance & la fécondité du ménage; car les voyageurs fe taisent sur l'idée qu'on attache à cette cérémonie. L'essentiel du mariage se fait, diton, en secret, dans la crainte des maléfices; Les mariés se présentent devant le prêtre, à ses côtés se trouve une table sur laquelle on a eu soin de placer deux couronnes de fleurs, un voile, une coupe remplie de vin, du pain, du fil & une aiguille. Le parrein qui accompagne les époux, leur jette le voile sur la tête & les cout ensemble par leurs habits, tandis que le prêtre lit, (s'il peut) la formule du mariage. Après cela le parrein leur met sur la tête les couronnes, qu'il change à diverses reprises, il leur fait manger à chacun jusqu'à fix petits morceaux de pain, & mange le septième; il les fait boire trois fois dans la coupe, & avale ce qui reste de la liqueur. Le voile est l'emblême de la couche nuptiale, le fil l'est de l'union conjugale, le pain & le vin marquent qu'il faut que les époux se regardent comme communs en biens; & ce que le parrein boit & mange, après les mariés, doit le faire ressouvenir qu'il vient de contracter

E ij

68 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE avec eux une espèce de parenté, qui le rend l'arbitre de leurs disserends, & l'engage à chercher les moyens de concilier leurs humeurs; dernière charge extrêmement dif-

ficile & pénible.

Le deuil des Géorgiens consiste plutôt en hurlemens qu'en pleurs : on doit alors se raser la barbe & les sourcils. Les semmes l'emporte sur les hommes en extravagances; les plus raisonnables se contentent de s'arracher les cheveux, de se découvrir le corps jusqu'à la ceinture, & de se le déchirer avec les ongles. Cette scène affreuse dure quarante jours, au bout duquel tems on fait la cérémonie des funérailles. Le catholicos met sur la poitrine du désunt une lettre pour faint Pierre, par laquelle il le prie d'ouvrir à son protégé la porte du ciel. Si nous en croyons le père Archange Lamberti, les dévots de cette nation ont la charité barbare d'avancer les jours des agonisans, & l'on peut le croire, puisqu'on assure que les gens de qualité tiennent à grand honneur de faire l'office de bourreau, & qu'ils n'oublient jamais de / citer ceux qu'ils ont eu parmi leurs ancêtres. « Il n'y a rien de si » beau, disent-ils, que d'exécuter la jus-» tice ».

Les Géorgiens observent quelques sêtes; celle qu'ils célèbrent le premier lundi de l'année, est digne de remarque. Tous les officiers du prince sont une espèce de procession, & passent devant le palais avec tous

HIQUE é, qui le k l'engage lier leurs ement dif-

ste plutôt it alors se s femmes vagances; de s'arrar le corps nirer avec lure quais on fait catholicos ettre pour d'ouvrir i nous en erti, les arité barisans, & re que les onneur de 'ils n'ous ont eu rien de si ter la jus-

ues fêtes; lundi de Tous les e de proavec tous DE L'EMPIRE DES TURCS. 69 les instrumens qui sont du ressort de leur emploi; ainsi après la couronne on voit le cheval de l'écuyer, l'écritoire du ministre, la marmite du cuisinier, &c. Le prinat, les évêques, les prêtres serment la marche. Le prince, sa cour & le peuple sont rangés sur une ligne, un cierge à la main, &chacun doit toucher tout ce qui passe devant lui, s'il ne veut être malheureux toute l'année.

L'origine de la fête qu'on solemnise en l'honneur de saint Georges est assez plaisante. On raconte qu'un paysan qui manquait de foi pour les miracles de ce saint, dit en se moquant : « Je croirai auv miracles de saint » Georges, pourvu que demain il fasse trou-» ver chez moi un certain bœuf ». Le payen fut pris au mot; des la nuit suivante le bœuf qui était à plus de cent lieues de-là, se trouva à l'endroit marqué. En mémoire de ce prétendu miracle, il n'y a point d'année que les prêtres ne s'appliquent à le renouveller. Ils ont soin de dérober un bœuf, & de le faire entrer furtivement la nuit dans l'église, & ils mettent le vol sur le compte de saint Georges. Le jour de la fête du patron, on sacrifie solemnellement le bœuf, & l'on envoie au prince & aux personnes de marque des morceaux de la victime.

Lorsque quelqu'un est malade, on appelle aussi-tôt un prêtre, qui au lieu de lui parler de confession, s'amuse à seuilleter un certain livre où il prétend trouver la cause de la

E iij

maladie, qu'il attribue toujours à la colère de quelque image négligée par le moribond : en conséquence il ordonne une offrande qui tourne à son prosit & le malade rechappe, s'il peut. Des qu'un enfant est né le prêtre l'oint de chrême, en lui faisant une croix sur le front, & dissère son le baptise, en le plongeant dans l'eau chaude, en l'oignant presque par toutes les parties du corps, & en lui donnant à manger un petit morceau de pain béni & boire un verre de vin. Quelquesois on ne se sert que de vin pour rendre le baptême plus solemnel.

S'îl arrive que quelqu'un soit volé, il se transporte à l'église, & se plaçant devant l'image à laquelle il a le plus de dévotion, il lui dit : « Tu sais que j'ai été volé, & que je ne puis avoir le voleur entre mes, mains; je es prie donc, par ce présent que je te sais (c'est toujours deux pains & une bouteille de vin) de le tuer, de l'anéantir, & de lui saire comme je sais à ce bâton ». En prononçant ces derniers mots, il plante un pieu en terre, & l'enfonce de manière qu'on ne le voye plus.

ľ

P

q

P

q

n

P

to

le

21

On retrouve en Géorgie & en Mingrélie notre ancien & barbare usage de vuider les procès par la voie des armes. On appelle cela « aller au tribunal de Dieu ». Les juges qui ne peuvent éclairçir ou terminer un différend, permettent aux gentilshommes de se battre en champ clos. Les champions

PHIQUE
à la colère
moribond:
firande qui
rechappe,
é le prêtre
une croix
me jusqu'à
baptise, en
en l'oignane
u corps, &
it morceau
vin. Quelpour ren-

volé, il feant devant dévotion, é volé, & entre mes, ce présent deux pains, e tuer, de me je rais es, & l'enye plus. Mingrélie

Mingrélie, vuider les vuider les on appelle, ». Les jui terminer lishommes champions

Te confessent, communient, se battent, &

le vaincu est réputé avoir eu tort:

Outre les naturels du pays, la Géorgie est habitée par beaucoup de Grecs, de Juiss, de Turcs, de Persans, d'Indiens, de Tartares, de Moscovites, & sur-rout par un trèsgrand nombre d'Arméniens. Ces derniers, plus souples, plus intriguans que les autres, remplissent indistinctement tous les emplois lucratifs; tandis que les Géorgiens, hauts, fiers & fastueux, regardent les Arméniens comme nous regardons les Juiss, & se croiraient déshonorés, s'il s'alliaient avec eux.

A l'égard des Mingréliens, ils ont un prince auquel ils rendent hommage, mais. c'est tout ce que peuvent lui accorder les nobles du pays, qui jouissent d'un grand. nombre de privilèges qui les approchent de l'indépendance Plus ils ont de vassaux ... plus ils sont riches, parce que chaque paysan doit fournir à son seigneur une certaine quantité de grain, de bétail, de vin, & autres denrées; & qu'outre cela il est obligé de le recevoir, & de le défrayer dans sa maison deux ou trois jours de l'année. Le prince exerce le même droit sur les seigneurs, ainsi il ruine les grands vassaux par ses fréquentes visites, & les grands vassaux ruinent les petits par les leurs. A la forme pres, c'est un usage assez commun par tout le monde. C'est dans ses voyages que le souverain juge tous les différends sans. avocats ni procureurs, & le procès le plus

E iv

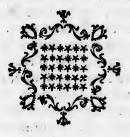
72 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE embrouillé est terminé avant qu'il se couche; peut-être vaut-il encore mieux perdre la meilleure cause sur le champ, que de gagner le plus mauvais procès après de longs délais; au moins a-t-on le tems de réparer les injustices qu'on essuie dans bien des cas. Cependant les seigneurs répugnent à se laisser juger de cette façon; ils aiment mieux vuider leurs querelles les armes à la main. C'est pour cette raison qu'ils ne marchent jamais qu'armés & avec une suite nombreuse: ils ne se couchent que le sabre au côté. Ils se servent aussi de l'arc & de la flèche, de la masse d'armes & du bouclier. Ils ont la réputation d'être aussi braves guerriers qu'ils sont insignes brigands; leurs guerres ne sont que des courses & des pillages.

Les semmes portent sur la tête un voile qui n'en couvre qu'une partie, & le reste de leur coëffure ressemble assez à celle de nos jolies Européennes; les hommes du commun, ainsi que les plus grands seigneurs, ne se chargent le corps que d'une espèce de chemise & d'un caleçon. Les plus distingués ont des ceintures de cuir, couvertes de plaques d'argent, larges de quatre doigts. Ils attachent à cette ceinture un couteau, une pierre propre à l'aiguiser, trois bourses de cuir, l'une remplie de sel, l'autre de poivre, & la troisième d'aleines, de fil & d'aiguilles, avec un fusil propre à faire du feu. On ne les voit jamais sans un paquet de cordes, qui leur sert à lier ce qu'ils enPHIQUE u'il se couieux perdre que de garès de longs de réparer ien des cas. nt à se laisment mieux à la main. e marchent nombreuse: au côté. Ils flèche, de er. Ils ont s guerriers urs guerres pillages. te un voile & le reste à celle de nes du comfeigneurs. e espèce de plus distin-, couvertes atre doigts. n conteau. ois bourses l'autre de , de fil &

e à faire du un paquer e qu'ils enDE L'EMPIRE DES TURCS. 73 lèvent à l'ennemi, ou ce qu'ils dérobent à leurs voisins. Leur tête est rasée en sorme de couronne. L'été ils la couvrent d'une simple calotte de seutre, & l'hiver ils se servent d'un bonnet sourré. Du reste on peut dire, qu'encore plus séroces qu'ils ne sont sauvages, ces hommes grossiers vivent sans vertus, & sans aucun principe d'honnêteté. Ils ne rougissent de rien; & plongés dans le crime, comme dans la débauche la plus essrémée, ils sont sourds à la voix des remords, & peut-être incapables de distinguer le juste de l'injuste.

Terminons à cet article nos incursions dans les provinces soumises à la Turquie ou qui lui payent tribut; ce que nous pour-rions rassembler des autres pays ne méri-

terait pas l'attention du lecteur.



CHAPITRE IV.

Les Arabes.

Avant que d'entrer dans quelque détail au sujet de Mahomet, il nous paraît nécessaire de donner une idée de la nation chez laquelle ce saux prophète a pris naissance.

Les historiens Orientaux divisent les Arabes en trois classes; savoir, les Arabes primitifs ou anciens, & ce sont ceux qui habitèrent l'Arabie après le déluge : les Arabes purs, sont ceux qui, après la consusion des langues, se sixèrent dans l'Arabie heureuse, autrement l'Yémen : & les Mostarabes, descendus d'Ismaël, sils d'Abraham, de qui Mahomet prétendait être descenduen ligne directe, qui se sont faits Arabes, en s'alliant avec les Arabes purs.

1

F

Un certain Giorham, disent les Orientaux, descendu de Seth, fils d'Adam, se sauva dans l'arche de Noé, ainst que soixante-dixneus personnes de la samille de ce patriarche, (quoique l'écriture sainte ne fasse mention que de huit); &, lorsque les eaux surent écoulées, il alla s'établir dans l'Arabie, & il sur le père des Arabes primitis, qui ont disparu de dessus la terre. Telle est la tradition des Arabes, qui ne mérite aucune créance; mais les sables dont les autres

IV.

elque détails paraît nénation chez aissance.
ent les AraArabes prix qui habiles Arabes
confusion trabie heules Most'Abraham,
e descendu
Arabes, en

Orientaux,
, fe fauva
, ante-dixce patriarfasse menaux furent
Arabie, &
, qui ont
est la trae aucune
les autres

peuples ornent leur origine, en méritentelles davantage? Quoi qu'il en foit, l'Alcoran établit que la postérité de Giorham forma quatre tribus, qui toutes les quatre ayant abandonné le culte du vrai Dieu, pour suivre l'idolâtrie, surent exterminées par les terribles effets de la vengeance divine. Les poëtes Musulmans se sont emparés de ces fables, pour orner leurs ouvrages; les hiftoriens les ont citées férieusement, l'Alcoran les regarde souvent comme le plus ferme fondement de sa morale, mais les Musulmans les traitent d'extravagances; en forte que lorsqu'ils veulent parler de quelque chose d'incroyable, ou au moins de fort douteux, ils disent proverbialement : « Ce sont des » fables de Tasm (un des descendans de » Giorham), c'est-à-dire, des contes faits à

Les Arabes purs font les descendans de Kahtân, fils d'Eber, fils de Schalekh, fils d'Arfaxad, fils de Sem, fils de Noé. Ce Kahtân est le frère de Phaleg, dont il est parlé dans la Genèse. Il eut une nombreuse postérité, qui se partagea en plusieurs tribus, dont les premiers établissemens surent dans l'Yémen & les provinces voisines. Ces tribus mirent des princes à leur tête pour les gouverner, & Mahomet & ses successeurs convertirent ces Arabes à leur nouvelle religion. Les uns se convertirent de bonne grace, les autres y surent contraints par les armes, & presque tous cédèrent à

» plaisir »,

LES ARABES.

des dogmes qui flattaient si délicieusement

leurs passions.

Lorsque Mahomet parut en Arabie, les peuples qui habitaient cette vaste contrée n'étaient pas tous plongés dans l'idolâtrie, il s'y trouvait un grand nombre de Juiss, qui y étaient passés, disent quelques auteurs, dès le tems de Moise & de Josué, mais il est plus raisonnable de croire que ce su tems de leur dispersion. L'Alcoran leur y donne des villes & des forteresses, & rapporte Qu'abu-Carb-Asad, qui régnait dans l'Yémen environ sept cents ans avant Mahomet, introduisit le judaisme dans ses états. Le prophète des Musulmans accabla les Juiss d'outrages, & les chassa entièrement de l'Arabie.

riz

2)

S

cc lb:

qu

2)

22

2)

23

CC

Les Most-Arabes ou les Arabes mêlés forment la troisième classe de ce peuple célèbre, dont Mahomet se prétendait descendu. Nous allons suivre les auteurs Orientaux dans le précis de cette généalogie. Ismaël, fils d'Ibrahim (Abraham), naquit dans le pays de Chanaan, lorsque son père était dans sa quatre-vingt sixième année. Sa mère Agar était servante d'Ibrahim, & à l'âge de treize ans, il fut circoncis avec son père. Ibrahim à l'âge de cent ans, eut de sa semme Sara un autre fils, qui fut appellé Isaac. Alors Sara dit à Ibrahim: « Chassez Ismaël & sa mère; » car le fils d'une servante n'héritera point » avec mon fils »; & Ibrahim relégua Ismaël & Agar à la Mecque, pays habité cieusement

Arabie, les ste contrée l'idolâtrie, de Juifs, les auteurs, ué, mais il e ce fut au oran leur y es, & rapégnait dans avant Madans ses ins accabla la entière-

mêlés forle célèbre, endu. Nous ux dans le el, fils d'Ile pays de it dans sa nère Agar e de treize e. Ibrahim emme Sara Alors Sara k sa mère; itera point elégua Ifays habité

LES ARABES. alors par les descendans de Giorham, fils de Kahtân, fils d'Eber, père des Arabes purs. Ifmaël épousa une fille du roi du pays & il en eur douze fils, d'où sont descendus les Most-

Arabes, ou Ismaëlites. Cependant l'écriture dit : " Habitavit in deserto Pharan, & excepit » illi mater sua uxorem de terra Ægypti.

Agar mourut & fut enterrée à la Mecque, & quelque tems après Dieu commanda à Ibrahim de bâtir la ca'aba; le faint patriarche se mit aussi-tôt en voyage, & étant arrivé à la Mecque, il dit à son fils : « O » Ismaël, Dieu m'a commandé de lui bâtir

» une maison »; à quoi Ismaël répondit: « Me voici tout prêt de vous obéir, Seigneur ». Ibrahim & Ismaël se mirent à bâtir, &

quand l'ouvrage fut achevé, ils s'adresserent à Dieu, & lui dirent : « O Seigneur, dai-

» gnez accepter de nous cette maison; car » c'est vous qui exaucez & qui savez tout.

» Seigneur, rendez-nous bons Musulmans, » & faites que de notre race il sorte une

» nation Musulmane. Montrez nous les rits

» facrés que nous devons observer, & tour-» nez-vous vers nous; car vous vous tournez

» volontiers, & vous êtes miséricordieux. » Seigneur, suscitez au milieu d'eux un

» apôtre d'entr'eux (Mahomet), qui leur » récite vos signes, qui leur enseigne le

» livre (l'Alcoran) & la sagesse (la Sunna),

» & qui les purifie; car vous êtes le tout-» puissant, le sage ».

Cette maison ou ce temple sut détruit par

78 LES ARABES.

les Koraïshites, trente-cinq ans avant la naissance du saux prophète, & les destructeurs en élevèrent un autre. Ismaël prêcha l'issamisme aux Arabes de l'Yémen, & ne sit que peu de conversions parmi eux. Il vécut cent trente-sept ans, mourut à la Mecque, & su inhumé dans le tombeau de sa mère

Agar.

Nous ne suivrons point les Orientaux dans le détail qu'ils nous font de la généalogie de leur prophète, & nous passerons tout de suite à Abdo'llah, père de Mahomet. Cet Arabe était le plus beau de la tribu des Koraïshires; il raconta un jour à Abdo'l-Motalleb son père un miracle sans doute des plus surprenans : « O mon père, lui dit-il, » après m'être promené dans le champ des cail-» loux de la Mecque, somme j'étais au haut » de la montagne d'Yatreb, il sortit deux » lumières de mon dos; l'une s'éleva vers » l'orient & l'autre vers l'occident. En même-> tems ces deux lumières, après avoir fait » dans l'air plusieurs cercles entrelassés l'un » dans l'autre, se rejoignirent ensemble, n sous la forme d'une nuée subtile & rarésiée, » qui se dissipa vers le ciel & disparut à mes » yeux. Un moment après cette nuée ressortit » du ciel, & se rapprocha de moi en un clin » d'œil. Comme je m'assis au même lieu tout » saisi d'étonnement, j'entendis une voix, » qui semblait sortir de dessous moi, & qui » me disait : Paix soit à toi, & Abdo'llah, » dans le dos duquel est rensermée la lumière

d

d

14

d

la

ſ

20

دد دد LES ARABES.

so de Mahomet: puis ayant cherché un endroit so fec pour m'asseoir sous un arbre, il me parut so que l'arbre reverdissait & courbait ses branso ches sur moi, & que quand je m'en éloignais so la terre où il était planté semblait se mouso voir vers moi, comme pour me féliciter so. Abdo'l-Motalleb, après avoir écouté ce récit, s'écria: « O mon fils, je tire un bon augure so de cette vision: j'espère que de ton dos so fortira ensin ce précieux dépôt; j'ai eu so moi-même une vision qui me présageait so la même chose so.

Il faut savoir qu'Abdo'l-Motalleb avait demandé à Dieu qu'il lui accordat dix fils, & avait fait vœu de lui en sacrisier un, si sa demande était exaucée. Ses espérances étant remplies, il écrivit le nom de ses fils, afin de tirer au sort celui qui devait être la victime, & les ayant jettés dans le creux de la ca'aba, le nom d'Abdo'llah sortit : aussi-tôt son père le prit par la main pour l'immoler en sacrifice. Dans ce moment les Koraïshites effrayés lui crièrent : « Arrêtez, arrêtez, » cherchons quelque moyen pour satisfaire wotre Dieu; car si vous commettez ce meur-» tre, chacun se croira en droit de se jetter » sur son fils & de l'immoler, & cela aura » force de loi. Allez trouver la pythonisse, » qui habite dans la province d'Hégiaz, elle » vous ouvrira quelqu'avis, par lequel vous » éviterez la perte de votre fils. Abdo'l-» Motalleb fut consulter la pythonisse sur ce » qu'il devait faire ». Combien avez-vous de

S.

ins avant la les destrucsmaël prêcha men, & ne sit eux. Il vécut la Mecque, s de sa mère

rientaux dans a généalogie asserons tout e Mahomet. e la tribu des ur à Abdo'lans doute des e, lui dit-il, amp des cailétais au haut l fortit deux s'éleva vers nt. En mêmeès avoir fait trelassés l'un t ensemble, le & raréfiée. sparut à mes nuée ressortit oi en un clin ême lieu tout

s une voix,

moi, & qui

Abdo'llah,

ée la lumière

chameaux pour l'expiation du vœu? lui ditelle; dix, reprit Abdo'l-Motalleb: retournez chez vous, répondit-elle, mettez votre fils d'un côré & les dix chameaux de l'autre, jettez le fort; & s'il tombe sur Abdo'llah, ajoutez dix autres chameaux, & recommencez le sort, en ajoutant dixaine de chameaux sur dixaine, jusqu'à ce que votre Dieu soit appaisé; car il arrivera qu'enfin le sort tombera sur les chameaux. Offrez-les en sacrifice, & votre fils sera sauvé ». Tout arriva (& devait arriver) comme la pythonisse l'avait annoncé; après avoir jetté dix fois le sort, & augmenté, chaque fois d'une dixaine le nombre des chameaux, le fort tomba sur eux. C'est par allusion à cette fable que Mahomet avait courume de dire de lui, qu'il était fils de deux hommes qui avaient été destinés à être offerts en sacrifice, Ismaël & Abdo'llah.

Lorsqu'Abdo'llah eut atteint l'âge de dixhuit ans, son père lui donna pour semme Amenah, dont la beauté & la vertu étaient dans une telle vénération, qu'on l'appellait la plus belle & la plus sage d'entre les semmes du peuple de Dieu. Le tems où le prophète des Musulmans devait être conçu étant arrivé, Abdo'llah sur passer la nuit avec sa semme, dans une maison de campagne de son père, & tous les historiens Orientaux remarquent particulièrement que c'était la nuit d'un vendredi, que ce vendredi était un des trois jours de la sête, pendant laquelle on immolait des victimes dans la vallée de Muna, & pré-

cifément

i

d

h

D

av

e

F

V

Pi

po

bl

ti

Pa

ne

to

ieu foit aport tombera sacrifice, & a (& devait air annoncé; & augmenté. ore des cha-. C'est par nomet avait était fils de estinés à être Abdo'llah. 'âge de dixour femme ertu étaient 1 l'appellair les femmes le prophète étant arrivé, fa femme. e son père, remarquent it d'un ven-

n des trois

on immolait

ina, & pré-

cifément

eu? Iui dic-

b: retournez

tez votre fils

de l'autre,

Abdo'llah,

commencez hameaux fur

visément l'instant où l'on faisait la cérémonie de jetter des cailloux contre satan. Nous ne pouvons passer sous filence la singulière aventure qu'on prête au père du prophète, & qui lui arriva, dit-on, le jour qui précéda cette nuit miraculeuse. Il rencontra dans la vallée de Muna, une dame d'une merveilleute beauté, appellée Fatema, qui étant instruite qu'un grand prophète devait naître de lui, & voyant briller sur son visage la lumière prophétique, vint au-devant de lui, & lui dit : « Si vous consentez à passer cette » nuit avec moi, je vous donnerai cent cha-» meaux ». Abdo'llah, sans répondre aux avances de cette dame, fut rendre ce qu'il devait à sa femme Amenah. Le londemain en passant par la même vallée, il y retrouva Fatema, & il se crut obligé de lui demander si elle était dans les mêmes sentimens que la veille. « Qu'avez-vous fait, lui dit-elle, depuis notre entrevue d'hier? Je me suis approché comme mari de ma femme Amenah, répondit-il avec ingénuité. Hélas! s'écria-t-elle. ce n'est plus ma faute, & personne ne peut me blâmer. Ayant vu briller la lumière prophétique sur votre visage, je souhaitais avec passion de pouvoir l'attirer en moi, mais Dieu ne l'a pas voulu, il l'a portée ailleurs : tel était son bon plaisir ». Hs se séparèrent ainsi.

C'est par de telles extravagances que les Musulmans s'esforcent de relever la naissance de leur prophète. En ce jour, répètent-ils tous, les pythonisses de toutes les tribus des

Tome VI.

Arabes furent instruites que l'apôtre de Diets venait d'être conçu: en ce même jour finit l'année des rois, qui avaient fait de vains esforts pour empêcher cette heureuse conception. Le trône d'Eblis (fatan) sut renversé avec lui au fond de l'enser, & les idoles des Gentils surent renversées. « Dieu détruisit miraculeusement les maîtres des éléphans, & rendit leur persidie vaine ». Tels sont les termes de l'alcoran. L'extrait d'une légende Arabe, va nous instruire quels étaient les

maîtres des éléphans.

Le roi des Habashites, que nous nommons maintenant les Ethiopiens, venait de renverser de son trône le prince qui gouvernait l'Yémen, & qui ayant embrassé le judaïsme. faisait brûler vif tous les Chrétiens qui tombaient dans ses fers. Un certain Abrahah, que ce monarque laissa pour commander dans l'Arabie heureuse, voulut opposer autel contre autel, en élevant un temple dans sa ville de Sanna'ah, & en ordonnant à tous les Arabes d'y venir en pélerinage préférablement à celui de la ca'aba. Un Arabe eut l'audace de profaner ce nouveau temple, & pensa causer la destruction de sa nation. Abrahah mic une formidable armée en campagne, &, monté sur un éléphant d'une prodigieuse grandeur, il vint se présenter devant la Mecque. D'abord il fit enlever tous les troupeaux quise trouvèrent répandus dans la campagne, & annonça aux habitans de la ville qu'aussi-tôt qu'il aurait détruit le temple de Ca'aba,

a

us nommons nait de reni gouvernait le judaisme, ens qui tomn Abrahah. mander dans rautel contre ns sa ville de us les Arabes ement à celui dace de propensa causer Abrahah mic pagne, &, igieuse granla Mecque. upeaux qui se pagne, & anqu'aussi-tôt de Ca'aba,

il se retirerait sans leur causer aucun dommage. Abdo'l Motalleb ne se crut pas affez fort pour rél : à un ennemi si puissant, il conseilla aux Koraishites de se retirer sur les montagnes & dans les lieux fortifiés, tandis que remettant à Dieu même la défense de son saint temple, il attendrait au pied de l'autel ou la vie ou la mort. En effet les soldats d'Abrahah paraissaient déjà sous les murs de la Mecque; mais lorsque ce général, monté sur son éléphant, voulut entrer dans la ville, ce monstrueux animal s'arrêta, & fe couchant à terre refusa d'avancer, quelques efforts que l'on fit pour l'y obliger. Dans la confusion que cet événement causa à Abrahah, il eut l'audace de proférer des blafphèmes contre Dieu, qui aussi-tôt envoya une nuée d'oiseaux, armés chacun de trois pierres, une dans leur bec, & les deux autres sous leurs griffes, qu'ils laissèrent tomber sur les Ethiopiens. Une partie de l'armée resta sur la place; ceux qui prirent la fuite vers la mer y furent engloutis. Il ne se sauva qu'un seul homme, qui fut rendre compte au roi d'Ethiopie de la destruction totale de son armée; mais à peine avait-il achevé son récit, qu'un oiseau qui ne l'avait pas quitté de vue, lui lança une pierre sur la tête, & il tomba mort aux pieds de son maître. L'alcoran cite cette histoire au chapitre intitulé l'éléphant : le fond peut en être vrai, & le politique Mahomet a su, pour la faire servir à ses desseins, l'orner de toutes ces circonstances miraculeuses.

CHAPITRE V.

Mahomet.

E fameux imposteur naquit à la Mecque dans l'Arabie pétrée, selon M. Gagnier, cinq cents soixante - dix - huit ans après Jésus-Christ, mais tous les auteurs ne conviennent pas de cette époque. En sortant du sein de sa mère, il sut annoncé à l'Arabie par une lumière extraordinaire qui éclaira les villes & les bourgades de cette grande contrée. A peine fut-il né qu'il se jetta à genoux, montra le ciel de sa main. & annonça en ces mots la religion qu'il venait prêcher aux hommes : « Dieu est » grand, il n'y a point d'autre Dieu que » Dieu seul, & je suis moi seul l'apôtre de » Dieu ». Ajoutons à ces prodiges, que le lecteur veut bien nous permettre de lui rapporter, malgré leur absurdité, que le prophète vint au monde circoncis, pour prouver qu'il était fidèle, que satan & ses anges déjà précipités dans les enfers au moment de sa conception) cessèrent de rendre des oracles; que le feu des mages s'éteignit. que les murailles du palais du roi de Perse se fendirent, & qu'un Arabe lui prédit la destruction de son empire. Le septième jour de sa naissance l'enfant prophète reçut le nom de

V.

à la Mecon M. Gaix-huit ans s auteurs ne ue. En sorannoncé à rdinaire qui des de cette né qu'il se de sa main. eligion qu'il « Dieu est e Dieu que l l'apôtre de iges, que le e de lui rapque le proour prouver c fes anges au moment rendre des s'éteignit, roi de Perse rédit la desème jour de ur le nom de

Mohammet ou Mahomet, qui signifie loud ou glorifié. Halima fut sa nourrice. Dans sa jeunesse, Dieu envoya deux anges, qui, l'ayant couché par terre, lui fendirent le ventre, & lui ouvrirent la poitrine, d'où ils tirèrent une tache noire; puis l'ayant remplie de lumière, ils refermèrent la plaie, & il fut aussi-tôt guéri. Le frère de lait de Mahomet, témoin de cette céleste purification, courut en informer Halima, qui s'empressa d'en porter la nouvelle à son époux: mais celui-ci moins crédule qu'un enfant & une femme, apprenant que le petit nourrisson était resté quelques minutes les yeux fixés vers le ciel, en conclut qu'il avait eu une faible attaque d'épilepsie. C'est ici l'origine de la tradition qui a fait attribuer cette maladie au prophète des Musulmans; mais il n'y a pas d'apparence que Mahomet sût affligé de ce mal : le fanatisme, l'enthousiasme & la fourberie qu'il savait mettre en usage pour avancer ses projets, étaient ses véritables maladies.

Mahomet resta orphelin de très-bonne heure, sous la conduite de son oncle Abutales. A vingt ans il porta les armes dans une guerre des Koraïshites; à vingt-cinq il devint sacteur d'une semme de la Mecque, nommée Cadischée, laquelle exerçait le négoce, qu'il épousa, & avec qui il vécut obscur & ignoré jusqu'à l'âge de quarante ans. Ce sut alors qu'il commença à déployerces talens qui le rendaient supérieur à ses

F iij

livre par excellence.

Depuis long-tems Mahomet feignait de faire des retraites dans une caverne du mont Hora. Une nuit que les Musulmans nomment la nuite du décret, l'ange Gabriel lui apparut, tenant à la main le commencement du quatre-vingt-seizième chapitre de l'alcoran, & lui dit : « Lis : » je ne sais pas » lire, répondit Mahomet. Lis au nom de Dieu, reprit Gabriel, qui a créé l'homme » (c'est-à-dire la postégité d'Adam) d'un » peu de fang congelé: Lis; car ton Sei-» gneur est infiniment honorable, il a en-» leigné l'usage de la plume à l'homme, il » lui a enseigné ce qu'il, ne savait pas ». En même-tems une voix du ciel se fit entendre, qui déclara à Mahomet qu'il était l'apôtre de Dieu, & que celui qui lui parlait, était l'ange Gabriel, & il recut aussi tôt le don de prophétie avec la mission,

Le nouveau prophète ne manqua pas à son retour de débiter cette prétendue vision à sa semme, qui munie d'une vraie soi en répandit bientôt la nouvelle, ce qui lui fit

an avec le acobite, de le quelques d'ancienne Abraham & naîtrait pour raient à ce

feignait de ne du mont mans nom-Gabriel lui commencechapitre de ne sais pas au nom de é l'homme lam) d'un r ton Sei-, il a enhomme, il t pas's. En entendre. iit l'apôtre rlait, était tôt le don

due vision raie foi en qui lui fit

quelques prosélites; mais ce ne fut que trois. ans après cet événement qu'il manifesta ouvertement sa vocation, & les historiens setaisent sur ce qui se passa pendant ces trois années. Enfin au bout de ce tems, il eut une nouvelle vision, qui lui causa un tel esfroi, qu'il descendit avec précipitation du mont Hora, en criant à ceux qu'il avait laissé au bas de la montagne : « Enveloppez-3 moi »; mais l'ange Gabriel le retint, & lui remit ces paroles du soixante-quatorzième chapitre de l'alcoran : « O toi qui es en-» veloppé, lève toi, va prêcher, glorifie le » Seigneur, purifie tes vêtemens, évite l'a-» bomination, (l'idolâtrie) ne donne point » dans l'espérance de recevoir beaucoup » plus que ru n'as donné, mets ta con-» fiance en Dieu ». Après cet ordre Mahomet ne craignit plus de prêcher ouvertement sa nouvelle doctrine, il rassembla quelques disciples, mais l'emportement de ses discours attira contre eux & contre lui la plus vive persécution de la part de ses compatriotes. Quelques - uns se retirèrent en Ethiopie, & l'intrépide prophète se résugia dans une maison de la colline de Safa, appellée depuis la maison du roseau, avec trente-neuf de ses prosélites. Ce sut de cette retraite qu'il augmenta considérablement le nombre des nouveaux fidèles.

En la douzième année de sa mission, on nous raconte que le faux prophète sut dans une nuit transporté de la Mecque à Jéru-

salem & ensuite au plus haut des cieux: accompagné de l'ange Gabriel & monté sur la fameuse jument al-borack. Pendant ce fameux voyage, Mahomet entendit plusieurs voix, qui le supplièrent de s'arrêter, mais l'Eternel avait décidé qu'il continuerait sa route sans leur répondie : arrivé à Jérusalem le prophète mit pied à terre. Il attacha la fidèle borack aux anneaux, où avant lui les prophètes avaient courume d'attachez leur monture, & il entra dans la maison sainte. Là, il vit Abraham, Moise & Jésus, qui vinrent au-devant de lui, & avec qui il fit sa prière, sans prétendre sur eux aucune supériorité. Ce sur alors que Gabriel expliqua au favori de Dieu quelles étaient ces voix qu'il avait entendues dans le chemin. « L'une, dit l'ange, était celle d'un 30 Juif qui t'invitait à embrasser le judaisme. » l'autre était celle d'un Chrétien; & si tu » t'étais arrêté pour les écouter, ta nation » se serait fait Juive ou Chrétienne, jusqu'à » la résurrection : la troissème était celle » d'une femme fardée & c'était le monde » avec ses faux appas, qui, interrompant ta » course, aurait fait choisir à ta nation, » la jouissance de ses fausses richesses, au w lieu du bo heur éternel ».

En fortant de la maison sainte, Mahomet rencontra un homme qui portait trois cruches, remplies d'eau, de vin & de lait. « Si mahomet, dit une voix, boit de l'eau, il fera submergé, & sa nation sera submerdes cieux monté sur Pendant ce lit plusieurs rêter, mais tinuerait sa é à Jérusa-. Il attacha ù avant lui d'attacher la maifon se & Jésus, & avec qui ur eux auue Gabriel iles étaient ens le checelle d'un iudaisme. en; & si tu ta nation ne, jusqu'à était celle le monde rompant ta ta nation,

Mahomet trois crue lait. « Si e l'eau, il a submer-

hesses, au

50 gée: s'il boit du lait, il sera dirigé dans so la voie droite, après lui, jusqu'au jour so de la résurrection ». L'ange Gabriel dit alors au prophète: « Choisis ce que tu vou so dras: & le prophète but un peu de lait ». Quelqu'un voyant cela, dit: « Si Mahomet » avair bu tout le lait, sa nation n'aurait so jamais vu le seu de l'enser ». Le fils d'Abdo'llah courut au lait, dans le dessein de n'en laisser aucune goutte dans la cruche, mais il n'était plus tems: « la plume qui écrivait vient de se sécher, lui dit l'ange Gaso briel ».

Enfin Mahomet arrive au septième ciel: il aparcouru sept distances d'un ciel à l'autre, qui exigeraient cinq cents années pour les traverser chacune. Un ange, blanc comme la neige, vétu de rouge, & suivi de soi-xante-dix mille anges, vient le baiser tendrement entre les deux yeux, le salue au nom du Dieu puissant & glorieux, & se charge de le conduire au pied du trône de l'Eternel.

« Ils percent ensemble soixante-dix mille voiles, cloisons, ou séparations faites d'hyacintes, pour arriver ensuite jusqu'à soixante te-dix mille autres voiles d'étoffes très déliées, & de-là à soixante-dix mille voiles de ténèbres, qu'il fallait aussi percer. Il y avait de distance entre chaque voile le chemin de cinq cents ans de voyage. De là ils arrivèrent à pareil nombre de soixante dix mille voiles, saits de seu; à soixante

mille voiles, faits de neige; à soixante te-dix mille voiles, faits d'eau; à soixante dix mille voiles, faits d'air; à soixante dix mille voiles, faits de vuide & de cahos; après quoi, ils ne cessèrent de percer, & se firent jour au travers du voile de la beauté, du voile de la per
section, du voile de la souveraine puis
fance, du voile de la fouveraine puis
de la séparation, du voile de l'immensité,

du voile de l'unité, & ce dernier voile

est celui de Dieu très-grand & très-im
mense.

Mahomer s'approche du trône de l'Eternel: il s'entretient familièrement avec lui. Dieu lui demande ce qu'il fouhaire: « Je fouhaire, » répond le prophète, de bien donnir, quand » bien fouper, & de bien dormir, quand » les hommes dorment ». Après une affez longue conversation avec Dieu, Mahomet fe retire, visite le paradis, & revient sur la terre, toujours monté sur la jument borak.

Quelques commentateurs de l'alcoran, ont avancé que ce voyage n'était qu'une fiction allégorique; mais les dévors Musulmans le prennent pour une réalité, & il paraît assez certain que ce faux prophète prétendait qu'on le crût réel.

Cependant les dogmes que prêchait Mahomet, lui avaient fait beaucoup de fectateurs à Médine, & la treizième année de sa mission, il s'y retira pour se dérober aux embuches qu'on lui avait dressées à la Mecque, e; a soixan= pour le faire périr. Il y fir bâtir une mosquée . ; à soixante-&, la même année, il prit les armes, & à foixantecommença la guerre contre ses compatriotes uide & de les Mecquois, ou Koraïshites. Il se donna essèrent de une sanglante bataille entre les deux partis. travers du Pendant le combat, Mahomet, en beaucoup de la perde circonstances, presque toujours le singe eraine puisde Moise, priait, l'Eternel de favoriser ses té, du voile fidèles Musulmans. Ils furent victorieux: 'immensité. tous les Koraïshites périrent avec leur chef. ernier voile & les amis du prophète qui restèrent sur le & très-imchamp de bataille, furent mis au nombre des

martyrs.

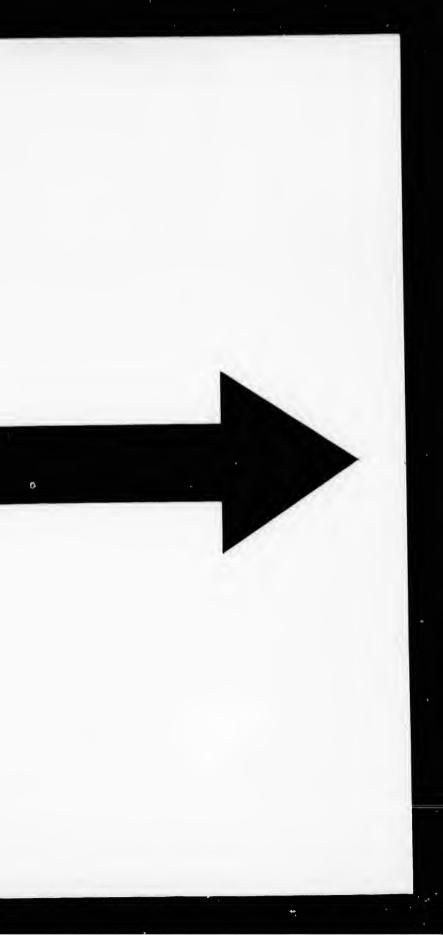
Jusqu'à ce tems l'apôtre imposteur avait été l'ami des Juifs; il se brouilla alors avec eux, & sit une guerre sanglante à ceux qui habitaient l'Arabie. Tous ceux qui tombèrent entre ses mains furent impitoyablement égorgés : sans doute pour imiter le traitement que les ancêtres des Juifs avaient fair aux Chananéens, au moins est-ce qu'insinuent ces paroles de l'alcoran, sans doute copiées du deuteronome, (chap. XXXIII.) « Vous avez fait mourir une partie des Ko-» raishites, vous avez fait le reste captifs & » esclaves. Dieu vous a donné leur pays en » héritage avec leurs maisons & leurs ri-» chesses. Il vous a donné un pays dans le-» quel vous n'étiez jamais entrés, &c. » Vers ce tems qu'on rapporte à la sixième année de l'hégire, Mahomet sit quelques tentatives pour engager les Chrétiens à embrasse r sa nouvelle religion, mais les missionnaires

de l'Eternel:
lui. Dieu lui
e fouhaite,
dîner, de
nir, quand
es une affez,
Mahomet
vient fur la
nent borak.
l'alcoran,
tait qu'une

rait qu'une ors Musullité, & il x prophète êchait Ma-

de sa miser aux ema Mecque,





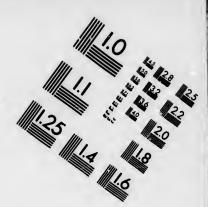
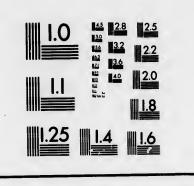


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

SIM STATE OF THE S



qu'il leur adressa firent peu de conversions? Il dût aisément s'en consoler par la paix qu'il fit alors avec les Koraïshites; & par la foumission religieuse que son peuple lui témoignait dans toutes les occasions : « L'ai vu » disait aux Koraishites, un certain Atwa » qu'ils avaient député vers Mahomet, j'ai » vu les Kofroes de Perse, les Césars de » Rome, les Négus d'Ethiopie avec toute » leur magnificence; mais je n'ai jamais vu » de roi au milieu de ses sujets, semblable » à Mahomet au milieu de ses compagnons? » Outre cela j'ai vu un peuple qui ne le » trahira jamais; de quelque manière que » les choses puissent aller. Ainsi pensez à ce » que vous avez à faire ». Mahomet était un habile imposteur, & les Arabes étaient bien crédules. Le gros du peuple était réellement persuadé; mais ceux qui avaient encore les yeux ouverts sur les fourberies du prophète, attachés intimement à ses intérêts. paraissaient les plus enthousiastes.

La septième année de l'hégire, Mahomet détermina de faire son al-kadha, e'est-à-dire le pélerinage de la Mecque. Il se mit en marche avec tout l'appareil d'un législateur. Arrivé près de la ville sainte, avec ses sidèles Musulmans, il leur fait déposer leurs armes, & marche à seur tête vers la ca'aba, dont il embrasse & baise dévotieusement la pierre noire : ensuite avec eux il fait sept sois le tour du temple, en présence des Koraïshites, qui ne pouvaient comprendre comment des

onversions? r la paix & par la ple lui té-. « Jai vu, tain Arwa omet, j'ai Césars de avec toute i jamais vu femblable mpagnons. qui ne le ianière que pensez à ce nomet était bes étaient était réelqui avaient urberies du es intérêts.

, Mahomee c'est-à-dire se mit en législateur. vec ses siposer leurs rs la ca'aba, eusement la ait sept sois Koraïshites, omment des

gens, fatigués d'un si long voyage, pouvaient conserver autant de vigueur : « Mahomet, » nous dit-on, fit les trois premiers tours en > courant légèrement, & d'un pas leste & » serré, par bonds & par sauts, en secouant > les épaules : les quatre autres en marchant so gravement d'un pas ordinaire ». Telle est l'origine des cérémonies qui s'observent encore aujourd'hui dans le fameux pélerinage de la Mecque. Après les sept tours, le prophète sit proclamer la prière; ensuite monté sur son chameau, il courut sept fois entre les deux collines où les Koraïshites avaient placé deux de leurs idoles, ce qui se pratique toujours, & est autorisé par un passage du deuxième chapitre de l'alcoran. Le dernier acte de cette dévotion fut le facrifice de soixante-dix chameaux, à moins qu'on ne veuille comprer l'acte de la consommation du mariage du prophète avec une nouvelle semme, qui termina toutes les cérémonies.

On place dans l'année huit de l'hégire, le commencement de la guerre contre les Romains, sous le nom desquels on comprenait alors tous les sujets de l'empire Grec. Cette même année Mahomet décida de s'emparer de la Mecque, & sous de légers prétextes déclara la guerre aux Koraïshites qu'il détestait dans le sond de l'ame, qui ne l'aimaient pas plus, & dont il cherchait à se venger. Il les vainquit en bataille rangée, entra triomphant dans la ville sainte, brisa toutes les idoles qui entouraient le temple,

déclara aux vaincus que par droit de conquêtes, ils étaient ses esclaves; & par un trait politique de générosité, bien digne de cet imposteur, leur annonça sur le champ

ree

fic

he

tou

de

des

cit

mo

Jui

>> (

de

ces

héi

apo

pro

rec

fur

en

bo

qui

Eri

éta

de

véi

II:

qu'il les affranchissaits 30 5 voi 18 1 et

Depuis cette victoire, tout réussit au faux prophète. & sa religion sut successivement embrassée par toutes les tribus des Arabes. Ali sut prêcher la soi Musulmane dans l'Yémen; il battit les Arabes idolâtres, & par conséquent il les convertit. Une autre raison de la prompte prospérité des armes spirituelles & temporelles de Mahomet, sut la révocation des édits & privilèges accordés aux Idolâtres dans quelques passages de l'alcoran. Ali déclara au nom du prophète: « Qu'aucun insidèle n'entrerait jamais passages dans le paradis, & que, sous peine de mort, les Idolâtres ne pourraient visiter pla maison de Dieu ».

Mahomet était au plus haut point de sa gloire, lorsque la onzième année de l'hégire, il sut atteint de la maladie qui le précipita dans le tombeau, & qui sans doute sut la suite suneste d'un poison qui lui avait été donné trois ans auparavant. Au milieu de l'accès d'une sièvre brûlante, il se sit verser sur le corps une prodigieuse quantité d'eau froide, asin que ce rafraîchissement extraordinaire rappellant ses esprits, il pût parler pour la dernière sois à ses sidèles Musulmans. En cet état on le porta à la mosquée, où, après avoir récité la formule des vrais

de con-, par un digne de e champ

fivement
Arabes.
ans l'Yés, & par
utre raies armes
met, futes accorpassages
du proit jamais
peine de
nt visiter

nt de sa
l'hégire,
précipita
e fut la
vait été
illieu de
it verser
ité d'eau
extraorit parler
Musulnosquée,
les vrais

croyans, & demandé pardon à Dieu : « Que » celui à qui j'ai fait violence & injustice, » dit-il, paraisse, & je suis prêt de lui faire » réparation ». Un homme se leva & lui redemanda quelqu'argent : Mahomet le lui sit donner sur le champ, & expira quelques heures après. Dans ses derniers momens, il recommanda à son peuple, 10. d'employer tous leurs efforts pour chasser les Idolâtres de l'Arabie: 20. de laisser jouir les prosélites des privilèges qu'il leur avait accordés: 30. d'être constans & assidus à la prière. On peut

MAHOMET

Juis: «Que Dieu, dit-il, maudisse les Juiss, sont changé en temple les sépulcres ou de leurs prophètes ou Il mourur à l'âge de soixante-trois ans & demi, & voulut que ces derniers momens parussent ceux d'un héros & d'un juste. Il exerça son prétendu apostolat pendant vingt-trois ans.

citer dans ce : même endroit le dernier té-

moignage qu'il donna de sa haine contre les

Si l'on en croit les Musulmans, leur faux prophète était doué de toutes les qualités recommandables du corps & de l'esprit. Il surpassait tous les hommes en intelligence, en raison, en mémoire, en pénétration, en bonté & en vertu mil sest au moins certain que Mahomet était supérieur à ses compatriotes par sa science & par ses talens. Il était souple, adroit, affable, & maître de tous ses mouvemens. La justice & la vérité semblaient régler toutes ses actions. Il sur ennemi du saste, sobre, & d'une libé-

ralité qui ne lui permit pas de rien conferver chez lui, au-delà de ce qui lui paraissais nécessaire pour sa subsistance & celle de ses femmes. On ne peut guères le justifier sur son sait qu'il eut l'audace de faire intervenir Dieu même, pour sauver une partie de l'horreur que devait exciter son insatiable subsicité. Telle est la permission illimitée qu'il se donne à ce sujet dans le trente-troi-

sième chapitre de l'alcoran.

« O prophète, nous te permettons tes femmes que tu as dotées, & austi les esclaves que ta main droite possède & qui sont une partie du butin que Dieu t'a accordé. & les filles de ton onele & les filles de ta tante, du côté paternel & du côté maternel, qui t'ont suivi dans ta fuite de la Mecque, & toute autre femme croyante qui se donnera au prophète, supposé qu'il veuille la prendre pour semme : c'est un privilège particulier qui t'es donné à l'exclusion du reste des veais croyans : nous savons ce que nous avons réglé concernant leurs femmes & les esclaves que possèdent leurs mains droites, & ne voulons pas qu'on regarde comme un crime en toi de faire usage de la permission qui t'es accordée : car Dieu est indulgent & miséricordieux. Tu pourras appeller à ton lit celles de tes femmes qui te plaira, que ce soit leur tour ou non, tu pourras aussi prendre celle que tu voudras. & celle que ton cœur desirera parmi

n

n

po

fe

bi

ca fa

&

MAHOMET.

parmi celles que tu avais répudiées précédemment, & ce ne sera point un crime en toi; par ce moyen il te sera plus facile de les contenter, d'empêcher qu'elles ne prennent de l'humeur, & elles seront satisfaites de ce que tu leur donneras. O vrais croyans, gardez-vous d'entrer dans la maison du prophète, sans prendre les momens qui lui conviennent, à moins qu'il ne vous ait permis de venir partager son repas.... & quand vous avez à demander quelque chose aux femmes du prophète, qu'il y aic un rideau entr'elles & vous : cette manière est plus chaste, & pour leur cœur & pour les vôtres. Il ne convient pas que vous donniez de l'inquiétude à l'apôtre de Dieu, ni que vous épousiez jamais ses semmes après lui, ce serait une chose très-criminelle aux yeux de Dieu ».

Mahomet, avec l'apparence des vertus, fut un grand homme, s'il est permis de se servir de ce terme pour désigner un grand politique, un fourbe hardi, enthousiaste peutêtre, & presque toujours heureux. Il voulair s'arroger l'autorité suprême, & il sentit que pour y parvenir, il n'avair pas d'autre rôle à jouer que celui de prophète. Instruit dans ses voyages en Egypte & même en Arabie par quelques Chrétiens résugiés pour cause de religion & par des Juiss, il appuie sa prétendue révélation sur celle de Moise & de Jésus-Christ, & donne la nouvelle

dre celle que cœur desirera parmi

rien conser

lui paraissais

celle de ses

e justifier fur

bornes, mais

faire interve-

une partie de

on infatiable

sion illimitée

e trente-troi-

rmettons tes

ussi les escla-

e & qui sont

t'a accordé.

s filles de ta

u côté mater-

fuite de la

me croyante

supposé qu'il

ne : c'est un

donné à l'ex-

ans : nous fa-

é concernant

ue possèdent

ons pas qu'on

toi de faire

es accordée :

iséricordieux.

celles de tes

soit leur tour

religion qu'il prêche pour le complément du judaisme & du christianisme; car vainement on voudrait avancer, comme le font cependant quelques auteurs, qu'il n'a rien emprunté des Juiss & des Chrétiens: mille endroits de l'alcoran attestent le contraire, & à chaque pas on reconnaît les notions qu'il a prises dans nos saints livres, quelque soin qu'il se donne pour les désigurer, par l'emploi ridicule qu'il en fait.



fon lon l'en mê clar le v pou fucc tem les bék feml feuil auth tout quit dive mort leur la re Croya

pédit où il comn conse nplément car vaiomme le

qu'il n'a hrétiens:

t le conît les nots livres,

les défi-

l en fait.

CHAPITRE

Successeurs de Mahomet.

Eprophète en mourant avait désigné pour fon successeur Ali son gendre, mais sa volonté ne fut pas exécutée. L'ambition qui l'emporte presque toujours sur le fanatisme même, engagea les chefs de l'armée à proclamer vicaire de Mahomet, son beau-père · le vieil Abubéker, dans l'espérance qu'ils pourraient bientôt partager eux-mêmes cette succession. Ali ne donna point son consenrement à cette élection, non plus qu'à celles qui suivirent d'Omar & d'Othman. Abubéker, revêtu de la suprême puissance, rassembla, comme nous venons de le dire, les feuilles éparses de l'alcoran & établit son authenticité invariable : ensuite il tourna toutes ses vues du côté de la guerre. Il vainquir, ou réunit par la force de la persuasion, diverses tribus, qui, à la nouvelle de la mort du prophète, étaient retournées à leur ancienne idolâtrie. C'en était fait de la religion Musulmane, si les premiers croyans s'étaient divisés. Après cette expédition, Abubéker passa en Palestine, où il désit entièrement l'armée des Grecs, commandée par l'empereur Héraclius. Il ne conserva le califat qu'un peu plus de deux

SUCCESSEURS années, & mourut à l'âge de soixante-trois ans, ayant la reputation d'un grand homme & d'un Musulman fidèle. Cependant Abubéker avait vu le prophète de bien près, & il y a lieu de croire que, loin d'avoir été trompé par ce fourbe, il avait été un des complices de ses impostures. Les Arabes rapportent son testament conçu en ces termes: « Au nom de Dieu très - miséricordieux. » voici le testament d'Abubéker, fait dans » le rems qu'il allait paffer de ce monde » dans l'autre, dans le tems où les infidèles » croyent, où les impies cessent de douter, » & où les menteurs disent la vérité.... &c. » Ge debut semble être dicté par un homme en ièrement persuadé: mais qu'on ne s'y trompe pas, celui qui a su en imposer aux hommes pendant sa vie, n'est jamais assez grand pour ofer les désabuser au moment de la mort. Soit honte, soit opiniâtreté, il veut triompher encore sur les bords de l'abyme.

Omar fut le second calife des Musulmans, après Mahomet : son règne ne sut qu'une suite continuelle de victoires. Dans l'espace de dix années, les Arabes subjuguèrent la Syrie, la Chaldée, la Mésopotamie, la Perse & l'Egypte; &, si nous nous en rapportons à l'historien Khondemir, pendant ce tems, ils se rendirent maîtres de trente-six mille villes, places, ou châteaux, détruisirent quatre mille temples ou églises des Chrétiens, des Mages & des Idolâtres, & élevèrent quatorze cents

mosquées.

R'S oixante-trois rand homme ndant Abuien près, & d'avoir été été un des Arabes rapces termes: éricordieux. er, fait dans le ce monde les infidèles nt de douter, rité....&c. » un homme qu'on ne s'y imposer aux jamais affez u moment de reté, il veut le l'abyme. Musulmans, t qu'une suite s l'espace de erent la Syrie, la Perse & rapportons à t ce tems, ils rmille villes. t quatre mille s, des Mages uatorze cents

DEMAHOMET L'an quatorze de l'hégire, Omar prende Damas, capitale de la Syrie, & cette grande province, quoique secourue par Héraclius, suit le sort de sa capitale. L'an seize il s'empare de Jérusalem, qu'il reçoit à composition. & il y fait bâticune mosquée. Pendant ce tems ses lieutenans s'avançaient en Perse. Ils livrent bataille à Hormidas IV., à quelques lieues de la ville de Madain, pour lors siège de la résidence des rois de Perse. Hormidas perd la bataille & la vie, & avec lui tombe cette antique religion des Mages. D'autres généraux d'Omar soumettent l'Egypte, réduisent Memphis, après un siège mémorable, & subjuguent toute la côte occidentale de l'Afrique. Cependant ce fameux conquérant est assaissiné par un esclave Perse, l'an vingt-quatre de l'hégire. Entre les éloges, que les Musulmans prodiguent à Omar, ils relèvent, sur-tout ces paroles : « L'empire » des Arabes finira, disait-il, lorsque le » prince qui le gouvernera, n'aura ni la » piété des Musulmans, ni la libéralité des » Gentils, ». 10 1003

Omar fut le premier calife qui prit le titre de commandant des fidèles; il fut aussi le premier qui ordonna que le califat serait électif, & que le seul mérite élèverait à cette

dignité.

Sous le règne d'Othman, successeur d'Ommar, les Arabes poussent leurs conquêtes jusqu'en Espagne, & se rendent maîtres de l'isse de Chypre, & de plusieurs autres isses

G iij

102 SUCCESSEURS

de l'Archipel. Ce calife perdit la vie par les mains de quelques révoltés. Les auteurs louent son attachement aux exercices de sa religion, fon courage, sa magnificence & sa générosité. Ce fut sur les représentations d'Othman, qui venait d'être témoin d'une terrible batterie entre quelques officiers ivres; que le prophète publia ce verset qu'on trouve dans le chapitre de l'alcoran intitulé Maidah. ou la table : « Certainement le vin, les jeux » de hazard, les pierres sur lesquelles on of facrifie des chameaux ou autres animaux, » pour être partagés par le sort des flèches, so sont toutes choses abominables devant » Dieu, & l'ouvrage du démon. Retirez-» vous-en, afin que vous vous fauviez ». Othman ayant entendu ce verset s'écria: « Seigneur, vous nous l'avez défendu, & » nous vous obéirons ». Malgré ces paroles si claires, beaucoup de Musulmans ne croyent pas que l'usage du vin soit expressément défendu.

Ali, cousin & gendre de Mahomet, surnommé lelion de Dieu, toujours victorieux,
obtint ensin le califat, & ce sur lui qui transséra le siège des califes, de Médine, où le
prophète est enterré, dans la ville de Coussa,
sur les bords de l'Euphrate, dont à peine
reste-t-il aujourd'hui quelques ruines. C'est
cet Ali que les Persans révèrent, & dont ils
suivent les principes en opposition de ceux
d'Omar. A peine sut-il sur le trône, qu'il
s'éleva un parti sormidable pour l'en chasser.

3 5 la vie par Les auteurs cices de fa nificence & ésentations moin d'une iciers ivres: u'on trouve lé Maïdah in, les jeux squelles on animaux, les flèches, les devant . Retirezfauviez ». et s'écria: fendu, & ces paroles

met, survictorieux,
qui transline, où le
de Couffa,
nt à peine
nes. C'est
& dont ils
n de ceux
ône, qu'il
en chasser.

ne croyent

pressément

DE MAHOMET. Aiischa, veuve du prophète, se déclara contre lui; & comme elle était extrêmement respectée des Musulmans, elle fit élire pour ealise Moavie, chef de la maison des Ommiades, de laquelle était Othman. Alors commença une guerre, d'autant plus cruelle. que le fanatisme éguisa les poignards de l'un & de l'autre parti. Ali fut assassiné après-un règne de quatre ans & neuf mois. On rapporte de lui cette mémorable sentence, qu'il a sans doute empruntée de nos livres saints : « Dieu » a donné aux hommes deux imans, c'est-à » dire, deux pontifes ou médiateurs entre-» lui & eux. Le premier est le prophère qui » est parti, & qui n'est plus parmi eux; le » second, qui est resté, & qui demeurera. » toujours avec eux, est la prière que l'on-» fait pour obtenir le pardon de ses péchés ». Dans la description de la Perse, (T. III de cet Ouvrage) le lecteur trouvera un plus ample détail au sujet d'Ali.

Il n'entre point dans notre plan de suivre avec exactitude la succession des califes, ni les différentes divisions de leurs dynasties : quelques traits rapprochés & choisis dans l'histoire des plus célèbres formeront le tableau général que nous nous proposons de donner.

Valid, fils d'Abdalmalex, fils de Marvan, parvient au califat l'an 86 de l'hégire, ou fuite de Mahomet, & c'est sous ce prince, peu guerrier, que les Musulmans sont les plus grandes conquêres. Un de ses généraux s'empare de Samarkande; un autre attaque

G iv

SUCCESSEURS 104 l'empire des Grecs, du côté de la mer Noire; tandis qu'un troissème établit sa domination en Espagne, fonde le royaume de Cordoue, & subjugue la Sardaigne, les isles de Majorque & de Minorque, avec une partie de la Gaule Narbonnaise. Cependant le gouverneur d'Egypte se révolte contre le calife, & Abdalrahma'n, que nous appellons vulgairement Abdérame, commandant en Espagne, ne veut plus reconnaître l'autorité du gouverneur d'Egypte; mais ces divisions n'empêchent pas. les armes musulmanes d'être par-tout victorieuses. Abdérame donne des loix à la Castille, à la Navarre, au Portugal, à l'Arragon, ils'établit dans le Languedoc, dans la Guienne & dans le Poitou; & si Charles Martel ne lui eût ôté la victoire & la vie, la France devenait une province musulmane.

On compte dix-neuf califes de la famille des Ommiades, & ce fut la centième année de l'hégire, qui répond à la sept cents dix-huitième de l'ére commune, que, sous le règne d'Omar II, Mahomet fils d'Ali, petit-fils d'Abdallah, & arrière-petit-fils d'Abbas, commença à publier ses prétentions sur le califat, & soutenu par un parti considérable, il monta sur le trône, & sut le chef de la dynastie des Abbassides. On cite trente-sept califes de cette maison, qui ont régné depuis l'an cent trente-deux de l'hégire, jusqu'en l'année six cents cinquante-six, que toute cette famille sur exterminée par les Tartares. L'an deux cents de l'hégire, sous le califat d'Ekmamons.

les hoi nio Al-Abem Cha les moi *luje* les nen par. par autr qui

relig fous les Turc chaid l'em pour ils v milie raien dont tiers Musu

foixa

de í

DEMAHOMET.

les auteurs rapportent que le nombre des hommes & des femmes de cette maison, montait à trente-trois mille. Abou - giafar Al-mansor, second calife de la dynastie des Abbassides, fixa le siège de son formidable empire à Bagdat, sur l'Euphrate, dans la Chaldée. Les Turcs prétendent qu'il jetta les fondemens de cette ville, que nous nommons quelquesois Babylone, & qui est un sujet d'éternelle dispute entre les Persans & les Turcs. Les Persans au contraire soutiennent que cette ville fut seulement réparée par Abou-giafar. Ils ajoutent qu'elle fut bâtie par les premiers rois de Perse, qui ne sont autres que les rois d'Affyrie, & que Zohak, qui est le Nembrod des Juiss, en sur le premier fondateur. And is some at Union draide

Ces redoutables califes régnèrent l'espace de six cents cinquante-cinq ans. Chess de la religion comme du gouvernement, tout plia sous leur autorité despotique p & même dans les tems de leur décadence, les fultans Turcs, Tartares ou Arabes, qui leur arrachaient à main armée quelques portions de l'empire, fléchissaient les genoux devant eux, pour obtenir l'invessiture des provinces donc ils venaient de s'emparer. Cependant au milieu de ces divisions intestines; qui auraient fait écrouler toute autre puissance, dont les foldats ne se seraient réunis pas volontiers sous les écendards du fanatisme, les Musulmans assiégèrent, dès l'an six cents soixante-onze, la ville de Constantinople,

irement gne, ne iverneur hent pas t victola Cafkrragon, Guienne el ne lui e deve-

r Noire:

mination

Cordoue,

lajorque

la Gaule

eur d'E-

: Abdal-

e année ets dixfous le , petitAbbas, fur le able, il ynastie ifes de n cent née six amille deux

amon;

106 SUCCESSEURS

destinée à devenir la capitale de leur empire. Haroun ou Aaron, surnommé Al-Raschild, (le juste) fut le cinquième calife de la maison des Abbassides; il sur contemporain de Charlemagne, & comme lui il partagea sa succession entre ses enfans. On remarque qu'il fur le dernier des califes, qui fit le voyage de la Mecque, & le premier qui rechercha les savans & fit fleurir les sciences dans ses états. C'est donc à son règne que l'on doit fixer l'époque de l'adoucissement des mœurs sauvages des Arabes. Almamon, fils d'Aaron, fut le septième calife Abbasside. Il sie la guerre aux Grecs avec quelqu'avantage; mais imbu des principes que suivaient les sectateurs d'Ali, & ayant déclaré pour fon successeur l'iman Riza, un des descendans du gendre du prophète, il fut sur le point de perdre le califat. Al-mamon, si l'on en croit les auteurs Orientaux, honora le trône par ses vertus. Doux, modeste, généreux, plein de courage, il aima les belles-lettres, & fit rassembler dans son palais les livres les plus curieux, en Hébreu, en Syriaque & en Grec, qu'il fit traduire en Arabe. Les savans de toutes les religions, eurent indifféremment un libre accès auprès de ce monarque, qui, malgré les représentations de ses docteurs, introduisit la philosophie dans le musulmanisme. C'est sous son règne que les Arabes commencèrent à cultiver l'astronomie avec succès. On peut le soupçonner d'avoir donné dans les ex-

dans les ex-

DE MAHOMET 102 travagances de l'astrologie judiciaire.

Si jamais puissance a menacé la terre c'est celle des califes. Ils voyaient leur religion embrassée par tous les peuples de l'Inde, & par les habitans des côtes orientales de l'Afrique. En huit cents vingt-six de notre ére, les généraux d'Al-mamon s'emparent de l'isle de Crète, bâtissent Candie, & l'empereur Nicéphoré se voit contraint de lui payer tribut. Les Musulmans d'Espagne se rendent maîtres de la Sicile: ils manquent Rome, & par conséquent l'empire d'Italie. Qualques-uns se cantonnent entre Capoue & Gayette; mais ils ne sont pas secourus, & on ne les voit sortir de leur repaire que pour exercer d'affreux brigandages. Déjà l'Egypte est indépendante, & un autre calife commande au grand Caire; la Nubie & la Lybie obéissent à un sultan particulier, & le souverain de Maroc ne connaît plus de maître & prend le titre de miramolin. Les califes de Cordoue, plonges dans l'ivresse des plaisirs, voyent avec indifférence de nouvelles. hordes d'Arabes s'établir en Espagne. Tolède, Murcie, Valence, Huesca forment des royaumes différens, & tous ces princes révèrent dans le calife de Bagdat le successeur de leur prophète: ils souffrent que leurs ambassadeurs se prosternent en leur nom sur le seuil de son palais, mais ils dédaignent de reconnaître son autorité temporelle. Si les intérêts particuliers n'avaient pas divisés entr'eux tous ces monarques, les trois parties du monde connu

KOS SUCCESSEURS

cendaient les mains aux fers des Mahométans. Ce ne fut qu'en quatorze cents quatre-vingtdouze que Ferdinand V, surnommé le Catholique, parvint à les chasser entièrement

de toute l'Espagne.

Tandis que le musulmanisme triomphait en Europe, en Afrique & en Asie, il s'élevait un furieux orage contre ses chess dans cette dernière partie du monde. Les Turcomans, peuple sauvage, qui habitait audelà du Taurus & de l'Immaus, vinrent inonder les bords de la mer Noire & ceux de la mer Caspienne, à peu près vers le onzième siècle. Ensuite se jettant sur les Arabes, ils dépouillèrent de leurs états, & les califes Fathimites & les Abbassides. Un de leurs chefs, nommé Togruibeg, de qui descendla race des princes Ottomans, surprit Bagdat; & feignant de révérer dans le calife régnant un légitime successeur du prophète, il lui rendit tous les honneurs dûs au chef de la religion, & se chargea de tous les soins du gouvernement. Un des plus célèbres successeurs de ce prince guerrier & politique, fut le grand Saladin, auquel les Chrétiens croisés firent la guerre, Né Curde, il servit dans les armées de Nouredin, souverain d'Alep & de Damas; & s'étant souvent distingué par son courage, il devint premier ministre, & général des armées d'Adhah, calife d'Egypte. A la mort de ce prince, Saladin s'empara du trône & des trésors de son makre, & sit reconnaître son autorité

R: 5 Mahométans: quatre-vingtommé le Caentièrement

e triomphait ssie, il s'élees chefs dans le. Les Turhabitait auaus, vinrent Voire & ceux près vers le ettant fur les eurs états, & bbassides. Un ilbeg, de qui mans, furprit dans le calife du prophète, lûs au chef de tous les soins plus célèbres r & politique, les Chrétiens urde, il servit n, souverain nt souvent disevint premier ées d'Adhah, le ce prince, des trésors de fon autorité

DE MAHOMET. absolue dans toute l'Egypte. Bientôt oublianc qu'il devait sa fortune à Nouredin, il attaqua son fils qui venait de lui succéder, & lui enleva les villes de Damas, d'Hems & d'Alep. Ayant déclaré la guerre aux Chrétiens de la Palestine, il leur livra bataille près de la ville de Tibériade qu'il assiégeait, remporta sur eux une victoire complette, & compta au nombre de ses prisonniers Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, & le grandmaître des Templiers. Les suites de cette sameuse bataille furent la prise de Naplouse, de Sébaste, de Saint-Jean-d'Acre, de Séide, & enfin de celle de Jérusalem. Ce sultan mourut à Damas, comblé de gloire, pleuré par ses peuples, regretté même de ses ennemis. Jamais usurpateur n'est monté sur le trône avec autant de vertus. Libéral envers ses amis, prodigue envers les pauvres, fidèle à sa parole, juste, la raison d'état qui l'engagea à dépouiller d'une partie de ses états le fils de son bienfaiteur, peut seule ternir la réputation.

Morat ou Amurath I, est le troisième sultan des Turcs. Il sut surnommé Gazi, c'est-à-dire le conquérant, à cause des grandes conquêtes qu'il sit particulièrement en Europe. Il s'empara d'Andrinople, & l'année suivante il institua la fameuse milice des janissaires. Il prit pour la composer, la cinquième partie des jeunes prisonniers Chrétiens qu'il avait saits sur les Grecs, les sit élever & instruire dans la discipline mili-

taire, & dans la religion musulmane. Ils les envoya ensuite à Hagi Bektasche, perfonnage révéré des Turcs pour sa prétendue sainteté, afin qu'il leur donnât sa bénédiction, & quelque marque qui les distinguât de ses autres troupes. Hagi les bénit, & ayant coupé une manche de la robe de seutre qu'il portait, il la plaça sur la tête du ches de cette nouvelle milice, à laquelle il donna

le nom de Jenitcheri.

Bajazet, surnommé le Foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes, succéda à son père Amurath l'an de Jésus-Christ 1388, & de l'hégire 791. Il remporta une mémorable victoire sur Sigismond, roi de Hongrie, à la fameuse journée de Nicopolis, ville de Bulgarie sur le Danube, où les Français donnèrent tant de preuves d'une valeur héroïque. Il fut mettre le siège devant Constantinople, mais la vigoureuse résistance des Grecs le contraignit de le lever. Cependant dans le traité de paix qu'il signa alors avec l'empereur Emmanuel, il fit insérer que les Turcs auraient un quartier & un juge particulier dans cette capitale. En 1393 il conquit l'Arménie, & se rendit peu de tems après à Andrinople, où il épousa la fille du despote de Servie; & les historiens Musulmans remarquent que ce fut pendant les réjouissances de ce mariage, que Bajazet commença à boire du vin, ce que lui ni ses ancêtres n'avaient point encore osé faire. Après avoir établi de nouvelles loix dans

Son e ment la Na fieurs la C mettr tantir les se lui-m enner livrer de fu qui e maîtr de la le cor fadeu mais tantes Ces p valte autre & m pour ba da où qu de dé Solim fut pr ou M

ordre

que c

des ja

perendue nédicnguât ayant qu'il ef de donna

cause da à 388, mé-Honolis, Franaleur Confe des adant avec ie les parcontems le du ufult les jazet ni ses faire.

dans

DE MAHOMET. son empire, pour que la justice fût sagement administrée, il porta ses armes dans la Natolie, & déposséda de leurs états plusieurs princes Turcomans, qui régnaient dans la Caramanie & la Cappadoce, & vint mettre une seconde sois le siège devant Consrantinople. Ces princes fugitifs implorèrent les secours de l'empereur des Grecs, qui lui-même regardait Bajazet comme le seul ennemi qu'il eût à redouter. Pour s'en délivrer, il ne trouva pas d'autre moyen que de susciter contre lui le fameux Tamerlan, qui en moins de douze ans s'était rendu maître de l'Assyrie, de la Mésopotamie & de la Syrie. Avant que d'attaquer Bajazet, le conquérant de l'Asse lui envoya des ambassadeurs pour l'engager à réparer ses torts, mais il n'en reçut que des réponses insultantes, qui le forcèrent à prendre les armes. Ces puissans rivaux se rencontrèrent dans la vaste plaine d'Ancyre, où Pompée vainquit autresois Mithridate. La bataille sut terrible & meurtrière, mais la victoire se déclara pour Tamerlan, & le farouche Bajazet tomba dans les fers de son plus mortel ennemi, où quelques auteurs prétendent qu'il mourût de désespoir. Il eut pour successeur son fils Soliman, qui après sept années de règne, fut précipité du trône par son frère Moussa ou Mussa, lequel fut lui-même étranglé par ordre de Mahomet I, son frère cadet, lorsque ce prince prit la couronne des mains des janissaires révoltés.

X12 SUCCESSEURS

Amurath II, fils de Mahomet I, s'appliqua à faire fleurir son empiré & à l'embellir; il prit Thessalonique sur les Vénitiens, mais ayant été battu par les Hongrois, il se dégoûta du commandement, & remit la couronne à son fils Mahomer II. Quelque tems après, Ladislas, roi de Hongrie, ayant à l'instigation du pape Eugene IV, & du cardinal Julien Gésarini, rompu la trève qu'il avair solemnellement jurée avec les Turcs, les janissaires obligèrent Amurath de reprendre les rênes du gouvernement. Ce fut à Varna, sur les bords du Pont-Euxin, que cet empereur livra aux Chrétiens cette fameuse bataille où périt Ladislas. Immédiatement après cette victoire, le vainqueur descendir une seconde fois du trône, où les janissaires le forcèrent bientôt de remonter. pour s'opposer aux efforts que faisait Jean Hunniade pour rétablir les affaires des Hongrois. La fortune le suivit encore dans cette nouvelle guerre; il battit à Cosova, les Polonois, les Hongrois, les Allemands, & les Esclavons, réunis sous les étendards d'Hunniade. C'est peut-être le seul prince qui ait quitté & repris trois fois l'empire. Il mourut l'an 855 de l'hégire.

Mahomet II est nommé par les Turcs Al-falch, c'est à dire, le conquérant par excellence; en esset pendant trente-un ans de règne, il marcha de conquête en conquête; il prit Constantinople, Trébizonde, Scutari, Cassa, Céphalonie, & menaça

Rome.

Ron la m projulta geux l'art habitend turel & u grecodes

font Ba

Il s' aux Sélin à se Super faisai trouv ditio qu'ol que, dans rémi était Mahe feron Dieu

Les

Chré

; s'apnitiens, rois, il emit la uelque , ayant & du ve qu'il Turcs, reprene fut à n, que ette famédianqueur où les onter, it Jean s Hons cette a, les nands, indards prince mpire. Turcs int par un ans n conzonde.

menaça.

Rome.

DE MAHOMET. Rome. Il manqua Belgrade & Rhodes, & la mort arrêta, en 1481 de notre ére, les projets de ce sléau de la chrétienté. Ce sultan était d'un génie ardent; né courageux il aimait la guerre, & en avait étudié l'art. Les Turcs le mettent au rang des plus habiles docteurs de leur religion, & prétendent qu'il joignait à une éloquence naturelle beaucoup de talens pour la poésie, & une grande connaissance des histoires grecques & latines, dont on retrouve encore des versions en langue Turque, qui lui sont dédiées.

Bajazet II succéda à son père Mahomet II. Il s'empara de la Moldavie, fit la guerre aux Vénitiens, & fut détrôné par son fils Sélim, suivant les historiens, qui ne tarda pas à se défaire de lui par le poison. Il était si superstitieusement attaché à sa religion, qu'il faisait ramasser avec soin la poussière qui se trouvait sur ses habits, pendant ses expéditions militaires contre les Chrétiens, afin qu'on pût la paîtrir, & en former une brique, qui fut déposée dans son cercueil, dans l'espérance qu'elle lui obtiendrait la rémission de ses péchés. Cette superstition était fondée sur une prétendue tradition de Mahomet, qui porte que tous ceux qui se seront chargés de poussière dans la voie de Dieu, seront exempts du feu de l'enser. Les Musulmans appellent la voie de Dieu, la guerre qu'ils entreprennent contre les Chrétiens.

Tome VI.

114 SUCCESSEURS DE MAHOMET.

Sélim affermi sur le trône, qui venait de lui coûter un parricide, tourna ses armes contre le roi de Perse, à qui il enleva plusieurs provinces. Il s'empara ensuite d'Alep, de Damas, du'Caire, & réunit sous sa domination l'Egypte & la Syrie. Il mourut dans le même endroit où il avait osé livrer bataille à son père, après un règne de huit ans & huit mois, & laissa pour successeur son fils Soliman, dont les écrivains Orientaux ne cessent d'exhalter les hauts faits. En effet, dès la seconde année de son règne, il prend la ville de Belgrade en Hongrie; deux ans après il achève la conquête de l'isle de Rhodes. Il défait en bataille rangée Louis II, roi de l'Iongrie, à la malheureuse journée de Mohats : tout lui prospère jusqu'au siège de Vienne que ses généraux sont forcés de lever, après une vigoureuse attaque de vingt jours. Son amiral Khaireddin Barberousse reprend sur les Chrétiens toutes les places dont ils s'étaient emparés dans la Morée pendant la guerre de Hongrie; enfin maître de Tauris & de Bagdat qu'il arrache aux Persans, vainqueur des Impériaux près de Bude, il meurt dans son camp, sous Zighet qu'il assiégeait, ayant occupé le trône un peu plus de quarante ans.

Depuis ce tems, les Turcs se sont soutenus avec des succès divers au milieu de leurs ennemis, mais rarement leurs frontières ont été entamées. Ils ont perdu des batai victo aux coloi

lettre mulul contie du p croyer homet *limple* Dieu, écrit 1 bélier fils Isa verlet trois a mervei pour co fourmi ils répo

> Tout qui eux fans au

>> paffa

ALCORAN OU LE CORAN. 115 batailles & des villes : ils ont remporté des victoires & pris des forteresses ; & grace aux divisions des Chrétiens, ce formidable colosse est encore debout.

CHAPITRE VII.

Al-coran ou le Coran.

Les mots Arabes Al-coran, signifient à la lettre livre ou collection : ce livre de la loi musulmane est le livre par excellence, qui contient les révélations & la fausse doctrine du prophète Mahomet. Les Musulmans croyent comme un article de foi, que Mahomet, qu'ils disent avoir été un homme simple & sans lettres, a reçu ce livre de Dieu, par le ministère de l'ange Gabriel, écrit sur un parchemin fait de la peau du bélier qu'Abraham immola à la place de son fils Isaac, & qui ne lui fut communiqué que verset à verset, pendant l'espace de vingttrois ans. Ce long espace de tems offre une merveilleuse ressource aux commentateurs, pour concilier les contradictions dont ce livre fourmille. Lorsqu'on leur en fait remarquer, ils répondent aussi-tôt : « Dieu a résormé tel » passage par tel autre qu'ils citent ».

Tout l'alcoran est divisé en chapitres, qui eux-mêmes sont sous-divisés en versets sans aucune suite. La plûpart de ces cha-

H ij

MET.
enait de
armes
va plu-

va plul'Alep, s fa domourut é livrer de huit ccesseur Orien-

s faits.
règne,
ongrie;
uête de
lle ranla malout lui
que fes
rès une

on amifur les 'étaient guerre s & de

nqueur rt dans geait, le qua-

nt foulieu de s frondu des pitres ont des titres, comme de la vache, de l'éléphant, des fourmis, des mouches, qui d'abord paraissent ridicules, d'autant qu'ils ne contiennent souvent rien de ce que les titres annoncent. Mais M. Sale, auteur d'une excellente traduction de l'alcoran, nous apprend que cela vient de ce que le verset ou le passage dans lequel ce mot se rencontre, a été écrit ou révélé avant d'autres qui l'ont dû précéder ensuite, & que d'ordinaire le titre du chapitre a été pris du premier mot qui a paru digne de remarque à ceux qui ont rassemblé les versets.

Il y a sept éditions principales de l'alcoran. La première contient six mille lignes; les autres en contiennent deux cents ou deux cents trente-six de plus, mais dans tous le nombre des mots & des lettres est égal: celui des mots est de soixante-dix-sept mille six cents trente-neuf, & celui des lettres de trois cents vingt-trois mille quinze. On fait que les Juifs ont scrupuleusement suputé les versets, les lignes & les lettres de l'ancien testament, & il s'est trouvé de minutieux Chrétiens qui les ont imités, en faisant le calcul des paroles du nouveau. Chaque chapitre de l'alcoran, excepté le neuvième, commence par ces mots: « Au » nom de Dieu rrès-miséricordieux »; & les Musulmans employent cette formule dans tous leurs écrits publics & particuliers, que peut-être Mahomet a emprunté des Mages, ainsi que beaucoup d'autres choses.

des exp différen choquai versés d cependa prose est Il est pl fentenci des livr lement thodoxe ce livre Dieu m livre de finguliè vant: a dans la n te faire la nuit d leure, qu cendent de Gabr gneur, choses. un.». I est de sa Alkadr.

L'alc

gance;

Pour du style crire les

OU LE CORAN.

che,

hes,

itant

que

iteur

ran .

e le

ot le

itres

l'or-

du

mar-

ts.

ran.

; les

leux

tous

gal:

nille

tres

.On

fu-

s de

mi-

en

eau.

é le

Au

c·les

lans

que

ges,

L'alcoran est écrit avec beaucoup d'élégance, quoiqu'on y trouve fréquemment des expressions & des mots pris de toutes les différences dialectes Arabes, ce qui semble choquant à ceux qui sont particulièrement versés dans les langues orientales. Ils avouent cependant que, quoique écrit en prose, cette proseest cadencée & tout-à fair harmonieuse. Il est plein de figures hardies, d'expressions sentencieuses & de tours prophétiques imités des livres de l'ancien testament, & spécialement des prophètes. Les sonnites ou orthodoxes soutiennent avec enthousiasme que ce livre est éternel & incréé, existant en Dieu même, & qu'il est l'essence du grand livre des décrets divins. Pour appuyer cette singulière opinion, ils citent le passage suivant: « En vérité, nous avons envoyé le Coram dans la nuit d'Alkadr, & qu'est-ce qui pourra te faire comprendre combien est excellente la nuit d'Alkadr? La nuit d'Alkadr est meilleure que mille mois : dans cette nuit descendent du ciel les anges & aussi l'espris de Gabriel, par la permission de leur Seigneur, avec ses décrets concernant toutes choses. C'est la paix jusqu'à la visite du matin ». Le grand embarras des Musulmans... est de savoir quand & quelle nuit, est cet Alkadr.

Pour donner une idée de l'éloquence mâle du style de l'alcoran, il ne faut que transcrire les passages suivans. Mahomet en parlant de la cessation du déluge, s'exprime

H iii

ainsi: « Dieu dit, terre engloutis tes eaux: » ciel puises les eaux que tu as versées : le » ciel & la terre obéirent ». On demande au prophète, quel est cet allah qu'il annonce ; il répond : « C'est celui qui tient l'être » de soi-même, & de qui les autres le tien-» nent, qui n'engendre point & qui n'est » point engendré, & à qui rien n'est sem-» blable dans toute l'étendue des êtres,». A l'égard des grands préceptes de morale contenus dans ce livre, on peut citer ce passage du septième chapitre : « Soyez indul-» gent, ou plutôt, pardonnez volontiers à » qui vous offense, ne commandez jamais » que ce qui est juste, recherchez qui vous » chasse, donnez à qui vous ôte, faites du » bien à tous, ne contestez pas avec les » ignorans; car Dieu veut que vous jettiez » dans vos ames les racines des plus gran-» des perfections ».

On peut rapporter en général toute la doctrine de l'alcoran aux points historiques & dogmatiques; les premiers, fondés sur quelques vérités, sont mêlés d'une infinité de sables & d'extravagances : on y trouve, par exemple, qu'après le châtiment de la première postérité des enfans d'Adam, que Mahomet appelle le premier des prophètes, Noé avait réparé ce que les premiers avaient perdu, qu'Abraham avait succédé à ce second, Josephe au troissème; qu'un miracle avait produit & conservé Mosse; qu'enfin saint Jean était venu prêcher l'évangile: que

Jésus. fein c démo de fo que dogn & de dans étern ter le princ accor duré l'alco un jo laver les a

> fucce l'alco volar il do le li en c veuv quel pute man lifat de 1 les

> > dues

de ce

 \mathbf{A}_{1}

s eaux: sées : le emande annont l'être le tienui n'est est semêtres .». morale ce pafindulntiers à jamais ui vous ites du vec les jettiez

oute la criques dés fur infinité crouve, c de la m, que obètes, avaient fecond, e avait n faint que

is gran-

OU LE CORAN Jésus-Christ, conçu sans corruption dans le sein d'une vierge exempte des tentations du démon, créé du souffle de Dieu, & animé de son Saint-Esprit, était venu l'établir, & que Mahomet l'avait confirmé. Quant au dogme, Mahomet enseigne que des peines & des récompenses attendent les hommes dans la vie future, mais il attache la félicité éternelle à une facilité sans bornes de contenter leurs desirs à cet égard, & les châtimens, principalement à la privation de ces plaisirs, accompagné de peines moins terribles par leur durée que par leur rigueur; car il est dit dans l'alcoran que les tourmens de l'enfer cesseront un jour par la bonté de Mahomet, qui lavera les réprouvés dans une fontaine, & les admettra à un festin composé des restes de celui qu'il aura fait aux bienheureux.

A la mort du prophète, Abubéker son successeur, sit rechercher tous les passages de l'alcoran qui étaient écrits sur des seuilles volantes; il en composa un volume, auquel il donna le nom de Moshàf, c'est-à-dire, le livre ou le code par excellence, & il en consia la garde à Hapsha ou Aischa, veuve de Mahomet, comme l'original auquel on devait avoir recours en cas de dispute. Ce sut sur ce fameux original qu'Othman, qui succéda à Abubéker dans le califat, sit saire plusieurs copies de ce livre de la loi musulmane, & il supprima toutes les copies insidelles qui étaient déjà répandues dans l'Asie. On croit que Mohavia,

H iv

calife de Babylone, ayant fait rassembler ces nouvelles copies de l'alcoran, les donna à examiner à six docteurs, qui conservèrent tous les passages qu'ils reconnurent être du prophète, & jetterent les autres dans la rivière; quelle que fût l'attention de ces hommes savans pour établir un seul & même fondement de leur doctrine, ils n'en devinrent pas moins les chefs de quatre sectes différentes. La première & la plus fuperstitieuse est celle du docteur Mélik, suivie par les Maures & par les Arabes. La seconde, qu'on nomme l'Imeniane, conforme à la tradition d'Ali, est suivie par les Persans. Les Turcs ont embrassé celle d'Omar qui est la plus libre; & celle d'Odman, qu'on regarde comme la plus simple, est adoptée par les Tartares. Walter a die file

Nous terminerons ce chapitre par une remarque affez importante. Quelqu'absolu &
quelqu'habile imposteur que sût Mahomet,
il n'osa cependant jamais établir sa fausse
mission par des miracles. On lui demanda
plusieurs sois des signes, on le pressa d'en
opérer, & ce sui inutilement. Lorsqu'on
lui demande des miracles pour manisester
sa vocation, il se tire d'affaire en faisant
parler Dicu: « Les incrédules (dit il, chap.
VI, intitulé le bétail) ont juré par le nom
de Dieu, par le serment le plus solemnel,
que si un signe leur est donné, ils y croiront certainement : en vérité les signes sont
au pouvoir de Dieu seul, & il permet que

ait rassembler an, les donna conservèrent urent être du itres dans la ntion de ces feul & même ls n'en devinquatre sectes plus fuperstik, fuivie par La seconde, onforme à la les Persans. Omar quiest n, qu'on reest adoptée lu ibic

par une requiabfolu & Mahomet, lir sa fausse ui demanda pressa d'en Lorsqu'on manifester en faisant divil, chap. par le nom folemnel, ils y croisignes sont ermet que

OU LE CORAN. 121 vous ne conceviez pas que, quand il viendrait des miracles, les incrédules n'y croiraient pas; aussi nous écarterons la vérité de leurs yeux & de leurs cœurs ,parce qu'ils n'ont pas cru des le commencement, & nous les laisserons s'égarer dans leur erreur ». Le fourbe dit dans un autre endroit : « Les incrédules, à moins qu'un signe ne soit envoyé à Mahomet par son Seigneur, ne croiront point. Voici la réponse du Seigneur: » Je t'ai chargé seulement de prêcher, & non » de faire des miracles, chaque nation a eu un » légissateur. Dieu sait ce que chaque semelle » porte dans son sein, il sait de combien elle » est en deçà ou en delà de son terme & le » nombre de ses petits ». Ensuite faisant une brusque digression sur le sein de la semelle, il a l'adresse de faire perdre de vue les miracles dont il était d'abord question.



CHAPITRE VIII.

Idée générale de la Religion des Musulmans.

ON borne à treize les articles essentiels de la foi musulmane: 1°. Il faut croire du cœur, consesser de la langue, & assirmer d'une volonté constante qu'il n'y a qu'un seul Dieu, seigneur, & gouverneur de l'univers, qui a tiré toutes choses du néant, à qui rien n'est semblable dans toute l'étendue des êtres, qui tient l'être de soi-même, de qui les autres le tiennent, & qui n'engendre point & n'est point engendré. C'est ce maître que tout vrai Musulman doit adorer & servir.

2°. Il faut croire de cœur & confesser de bouche, que Dieu après s'être manisesté aux hommes par ses anciens prophètes, a envoyé aux sidèles Musulmans, son élu Mahomet, pour leur prêcher sa loi sainte & divine, contenue dans l'alcoran, & que par cette loi, le souverain maître a abrogé toutes

· les loix précédentes.

3°. Il faut croire du cœur & tenir pour certain, qu'excepté Dieu seul, qui n'a jamais eu de commencement & qui n'aura point de sin, toutes choses doivent périr un jour, & que l'ange de la mort recueillera toutes les ames des mortels destinées à l'ex-

tin l'E néa dro gift acti not me

tom ang été que a ét fom

par est

fera les nera auc la r gran fest

tota de l les chai reffi & c

acce

II.

ulmans.

Mentiels oire du er d'une l Dieu, rs, qui ui rien es êtres, qui les e point tre que fervir. esser de esté aux a enlu Mainte & que par toutes

r pour n'a jan'aura érir un eillera à l'exDES MUSULMANS. 123 tinction totale & universelle, par ordre de l'Etre suprême, qui a produit tout du néant, & qui a établi deux anges, l'un à sa droire & l'autre à sa gauche, pour tenir registre de nos bonnes & de nos mauvaises actions, suivant lesquelles nous recevrons notre sentence au grand jour du jugement.

4°. Il faut croire, que, couchés dans le tombeau, nous serons interrogés par deux anges sur quatre points principaux. Quel a été notre Dieu? quel a été notre prophète? quelle a été notre religion? & de quel côté a été notre keblah? c'est-à-dire si nous nous sommes tournés pour prier, du côté de la partie du monde où le temple de la Mecque est situé.

5°. Il faut croire qu'au dernier jour tout sera détruit; savoir, les anges, les hommes, les démons, &c. Lorsque l'ange Israfil sonnera de la trompette, & qu'il ne restera aucune créature vivante; Azariel, l'ange de la mort, expirera le dernier, & alors la grande puissance du Très-haut sera manifestée.

60. Il faut croire qu'après l'extinction totale de l'univers, Dieu ressuscitera l'ange de la mort, & réunira à leurs propres corps les ames des bons, comme celle des méchans; que le premier homme que Dieu ressuscitera, sera le grand prophète Mahomet, & qu'alors toute créature sera jugée sans acception de personne.

324 IDEE DE LA RELIGION

jugement, Dieu, accompagné de son saint prophète Mahomet, jugera toutes les nations sur le catalogue de leurs œuvres, & que la durée de ce jour égalera la durée du siècle où nous vivons.

8°. Il faut croire qu'au grand jour de l'examen, Mahomet intercédera pour son peuple, qui sera plongé dans la douleur. La première intercession sera sans fruit, mais à la seconde, Dieu se laissera séchir, & tous les sidèles Musulmans seront transportés dans la gloire, tandis qu'aucune excuse ne sera reçue en faveur des autres nations. A l'égard de ceux d'entre les Musulmans qui auront transgressés les préceptes de l'alcoran, Dieu proportionnera la peine à l'ossense, & il n'y a que Dieu qui en connaisse la durée.

9°. Il faut croire qu'à ce terrible jour du jugement dernier, les Musulmans seront appellés les premiers au tribunal de l'Eternel, parce que ce seront eux qui témoigneront contre toutes les nations. « En ce jour là, il arrivera que Dieu ôtera des bonnes œuvres, de la balance de celui qui aura été dissamé; & s'il ne trouve point de bonnes œuvres chez le dissamateur, il ôtera des misères du dissamé, pour les insérer dans le compte du dissamateur : men sorte que sa grande justice sera mise dans une parsaite évidence ».

100. Il faut croire que toutes les actions

la bo va: qui de bal qui aur lier où auf des me

les poi de céd les que

le

fes où per plai ON jour du jon saint les nares, & durée

our de

our fon louleur.
fruit; chir, & niportés cuse ne lons. A lans qui lcoran, offense, aisse la

feront l'Eterloignee jours bonui qui
point
nateur,
our les

ctions

ateur:

mile

DES MUSULMANS. 125 quelconques des hommes seront pesées dans la balance de justice, & que ceux dont les bonnes œuvres l'emporteront sur les mauvaises, entreront dans le paradis, tandis que les autres seront condamnés au supplice de la géhenne. Ceux dont les plats de la balance resteront égaux & suspendus, parce qu'ils auront commis autant de mal qu'ils auront fait de bien; demeureront dans un lieu particulier, entre le paradis & l'enfer, où, détenus pour toute punition, ils ne souffriront point comme les méchans, mais aussi où ils ne participeront point à la gloire des justes béatisiés. Les prières de Mahomet termineront la captivité des Musulmans. & par son intercession, ils seront reçus dans le paradis. , a ababa denomalas

les hommes auront à passer un jour par le point aigu, dont la longueur égalera celle de notre monde, & dont la largeur n'excédera pas celle d'un fil d'araignée, & que les bons le franchiront sans crainte, tandis que les méchans glisseront & tomberont dans

la géhenne.

12°. Il faut croire du cœur & tenir pour certain, que Dieu a préparé un paradis à fes élus, c'est-à-dire aux vrais Musulmans, où ils seront placés avec lui dans une clarté perpétuelle, & où ils jouiront de tous les plaisirs célestes, & sur-tout de la délicieuse satisfaction d'adorer la face du Très-haut.

126 IDÉE DE LA RELIGION, &c. (Nous verrons en parlant du paradis, en quoi consistent ces plaisirs célestes.)

13°. Il faut croire qu'il y a un enser préparé pour les méchans, pour les résractaires & les transgresseurs de la loi divine, maudits de Dieu pour leurs œuvres terrestres, & qui seraient trop heureux de n'a-

voir jamais vu la lumière.

La foi musulmane est fondée particulièrement sur ces cinq préceptes capitaux; confesser le vrai Dieu, & croire que Mahomet est son prophète; observer les prières prescrites; faire l'aumone; ne pas négliger le jeune du ramadan; & faire le pélerinage de la Mecque, dont aucun Musulman ne peut se dispenser, à moins qu'il ne se trouve absolument hors d'état de l'entreprendre.



1

du pfaite & lo diffra Dieu confidevo

» pê » pr: » ré

» ree » zè » far

» ye » fe

» pri

» ma

» dei » Ce » fass

» d'a » vei

Le

&c.

enfer réfraclivine, s terle n'a-

iculièc; conhomet s prefger le rinage an ne rouve

CHAPITRE IX.

Les Prières, les Jefines, les Ablutions.

es Musulmans appellent la prière la clef du paradis; & l'alcoran prescrit qu'elle soit faite avec un esprit bien préparé, avec foi, & loin des objets capables de causer des distractions. Il défend (chap. IV.) de prier Dieu dans l'ivresse, & dans certaines circonstances où les sens l'emportent sur les devoirs de la religion. « On ne peut s'em-» pêcher de remarquer, dit Chardin, que la » prière des Mahométans se fait avec une » révérence inconcevable, & qu'on ne peur » regarder l'attention qu'ils y apportent, le » zèle & l'humilité dont ils l'accompagnent, » sans admiration. Ils ne remuent pas les » yeux : tous les mouvemens de leurs corps » se font avec la plus juste mesure. Ils » prient à voix entrecoupée, tantôt bas, » tantôt haut, tantôt d'esprit seulement; » mais tout cela est si posé, si exact, si re-» cueilli, qu'assurément ils nous font la » dernière honte à nous autres Chrétiens. » Ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'ils » fassent leurs prières avec tant de zèle & » d'attention, quoiqu'ils les fassent si souw vent ».

Le vrai Musulman doit adresser ses priè-

128 LES PRIERES, LES JEUNES; res à Dieu, cinq fois dans les vingt-quatre heures, & ces prières fréquentes sont d'institution divine. Il y en a d'extraordinaires & de cinq fortes aussi; savoir, les prières du ramadan, celles que l'on doit prononcer pour éloigner de dessus sa tête les châtimens de Dieu; celles qui se font dans les tems d'éclipse; celles pour demander de la pluie, & la prière des funérailles. Le vendredi doit être sur-tout consacré à la prière; car, suivant les Musulmans, l'observation de ce jour est d'institution divine, & il fut ordonnéà Adam de le solemniser, parce que les anges se prosternèrent alors devant lui par ordre de l'Eternel. La vérité est que ce jour étant destiné aux assemblées solemnelles des anciens Arabes, Mahomet en bon politique crut devoir lui conserver le même droit dans sa nouvelle religion.

Comme les Turcs n'ont point l'usage des cloches, ils se servent de certains personnages, qu'ils appellent Muézims, pour annoncer au peuple les heures de la prière. Le premier avertissement se fait en ces termes: « Dieu est haut élevé; j'atteste que » Mahomet est l'envoyé de Dieu: » & ensuite élevant la voix, le muézim dit: « J'atwestes qu'il n'y a point d'autre Dieu que » Dieu même; j'atteste que Mahomet est » l'envoyé de Dieu. Aux prières, à un heumeux succès ». Si c'est le matin, il ajoute: « Les prières valent mieux que le sommeil; » & dans le second avertissement, il dit: « Les

ave faire à la ave l'enc lève bouc

nutie corps que extér mosq Maho s'adre fent à feul homm faire

N

Our common commo

& l'art

prières

LES ABLUTIONS. » prières vont commencer ». Ce signal qui

annonce que les prières vont commencer, avertit aussi les Musulmans qu'ils doivent faire leurs purifications. Ils se déchaussent à la porte de leurs mosquées, ils y entrent avec modestie, & saluent respectueusement l'endroit où est placé l'alcoran, puis ils

lèvent dévotement les yeux au ciel, en se bouchant les oreilles avec les deux pouces.

Nous n'entrerons point dans le détail minutieux de leurs différentes inclinations de corps pendant leurs prières : il est certain que si l'on jugeait de leur piété, par leur extérieur, on serait tenté de croire que les mosquées ne renferment jamais que des Mahométans recueillis & fervens. Ils ne s'adressent jamais qu'à Dieu, & ils s'adressfent à lui, comme seul digne d'être adoré, seul maître des cœurs & des pensées des hommes, seul capable de pardonner & de / faire miléricorde.

ES;

-quatre

it d'inf-

linaires

prières

ronon-

es châ-

ans les

er de la

e ven-

prière;

rvation

il fut

ce que

ant lui

ft que

folem-

en bon

même

ige des

person-

our an-

prière.

en ces

te que

& en-

« J'at-

eu que

iet elt

n heu-

joute:

neil; »

« Les

prières

Outre le chapelet qui est d'un usage commun parmi tous les peuples qui ont embrassé le musulmanisme, & sur les quatrevingt-dix-neuf grains duquel on doit dévotement réciter les quatre-vingt-dix-neuf noms de Dieu, les Persans employent encore pour prier plusieurs autres instrumens de dévotion. Après les purifications dont nous allons parler, ils doivent se revétir de la habba: cette habba est une robe qui paraît avoir beaucoup de ressemblance avec le taled & l'arban-cansot des Juiss. Le tapis sur les

Tome VI.

quel ils vont prier, doit être fait en toit de mosquée, & c'est sur ce tapis qu'on pose l'alcoran, un peigne & un miroir pour s'arranger la barbe, quelques reliques, telles que des morceaux d'étosses, qui ont touchés au tombeau du prophète, & une espèce de palet, paîtri avec de la terre sainte de la Mecque, sur lequel sont tracés les noms de Dieu, ou quelques passages de l'alcoran. C'est sur ce palet qu'on doit appuyer la tête,

lorsqu'on se prosterne.

Pendant le cours de la lune du ramadan, il n'est permis aux Turcs de prendre aucune nourriture depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, & en général ils poussent le scrupule jusqu'à la minutie; mais en récompense, ils se livrent volontiers à tous les excès tant que dure la nuit. Autrefois ceux qui étaient alors surpris, buvant du vin, étaient condamnés à se voir verser du plomb fondu dans la bouche. Le trop grand nombre des coupables fait taire aujourd'hui la loi : durant ce tems de mortification, on est obligé de faire des aumônes proportionnées à ses facultés, & c'est à cet égard qu'on ne peut refuser des louanges aux Musulmans. Lorsqu'on se trouve en voyage ou à la guerre, on peut différer son jeune. On croit que ce jeune solemnel a été établi pendant la lune du ramadan, parce que Mahomet publia que l'alcoran lui avait été envoyé dans ce temslà. Quand la lune de caban, qui précède immédiatement celle de ramadan est passée,

on o infini fur le perçu le jeû zims : & ann prier VICS : « Je » ceu » ven lent, instru est po & laif être j éclaire les T on va l'espri

Les loi mu fortes espèce wodou pieds lée ter d'eau Dans trois o

l'inten

l'ame

n toit
n pose infi
r s'ar- fur
telles per
ouchés se j
de la & a
ms de prie
coran. vres
tête, % Je
adan, % ve

ucune ufq**u'à** ent le écomus les s ceux ı vin. plomb nomhui la on est onnées on ne lmans. uerre, que ce la lune lia que temsrécèd**e**

passée.

LES ABLUTIONS. on observe avec soin la nouvelle lune. Une infinité de gens de tous états, se tiennent fur les lieux élevés, & fi-tôt qu'ils l'ont apperçue, ils viennent en informer, & alors le jeune commence. Chaque soir les muézims montent sur les minarets des mosquées, & annoncent à haute voix qu'il est tems de prier & de manger. C'est alors que les pauvres se répandent dans la ville, en criant: « Je prie Dieu qu'il remplisse la bourse de » ceux qui me donneront pour remplir mon » ventre ». Les personnes riches se régalent, fument, boivent le sorbet, jouent des instrumens : ils se fariguent autant qu'il leur est possible, pour mieux reposer le jour, & laisser ainsi passer le tems du jeune sans être incommodés. Aussi-tôt que l'aurore éclaire assez pour distinguer, comme disent les Turcs, un fil blanc d'avec un fil noir, on va se reposer. Tel est pendant cette lune, l'esprit de mortification qui doit purisser

l'ame des sidèles Musulmans.

Les ablutions sont de préceptes dans la loi musulmane : on en distingue de trois sortes; celle appellée goul, qui est une espèce d'immersion; celle qu'on nomme wodou, qui concerne particulièrement les pieds & les mains; & la troisième, appellée terreuse ou sablonneuse, parce qu'au lieu d'eau on y emploie du sable ou de la terre. Dans l'ablution qui porte le nom de goul, trois conditions sont expressément requises; l'intention de se rendre agréable à Dieu,

I i

celle de nettoyer son corps de toutes ses ordures, & le soin de faire passer l'eau sur tout le poil & sur la peau. Pendant que l'ablution se fait, on doit prononcer: « Au » nom du grand Dieu: louange à Dieu, » seigneur de la soi musulmane »: il saut ajouter qu'il est nécessaire de se laver exactement la paume de la main avant de remplir le lavoir, de saire en même tems une prière d'expiation, de se frotter la peau avec la main, & de continuer ces choses sans aucune interruption, jusqu'à la fin de la cérémonie.

Six raisons rendent cette purification d'une absolue nécessité. Les premières sont communes aux deux sexes; savoir, « Les em» brassemens illicites & criminels par le
» désir seul, quoiqu'il n'ait été suivi d'au» cune impureté; les suites volontaires d'un commerce impur, & la mort ». Celles particulières aux semmes sont les écoulemens périodiques, les pertes de sang dans l'accouchement & l'accouchement même. On doit faire ces ablutions au moins trois sois chaque semaine. Les Persans ont jusqu'à quarante cas, où ils doivent avoir recours à la purisication.

Il faut observer particulièrement six choses importantes dans l'ablution, appellée wodou: « dire la formule » au nom du grand Dieu, &c: se laver la paume de la main, se nettoyer le visage, tirer de l'eau par les narines, se frotter la tête & les oreilles,

fépar de se lesor fe lav & de qu'à t tion. abluti » que » par » dor » pof » con » reff » rais » l'a o uo » ché o un

On fablon qu'un un da l'ablut fortes néraux purificant retaine,

» eux » mai

» perr

LES ABLUTIONS. séparer les poils de sa barbe & les doigts de ses pieds pour en faire plus aisément sortir les ordures; nettoyer une oreille après l'autre, fe laver la main droite avant la gauche, & de même les pieds, & enfin répéter jusqu'à trois fois ces cérémonies sans interruption. On ne peut se dispenser de cette ablution; « 1°. lorsqu'il s'est échappé quel-» ques excrémens du corps (excepto semine) » par les voies naturelles : 20. lorsqu'on a » dormi profondément, parce qu'il est à sup-» poser que dans un profond sommeil on a » contracté quelqu'impureté dont on ne se » ressouvient pas : 3°. quand on a perdu la » raison ou par quelqu'excès de vin, ou qu'on » l'a eu véritablement aliénée par maladie » ou quelqu'autre cause : 4°. lorsqu'on a tou-» ché une femme impure, sans qu'il y eût » un voile, ou quelqu'autre vétement entre » eux deux : 5°. enfin lorsqu'on a porté les » mains sur les parties que la bienséance ne » permet pas de nommer ».

es or-

au fur

nt que

« Au

Dieu,

il faut

exac-

e rem-

as une

peau

chofes

fin de

d'une

com-

s em-

oar le

d'au-

s d'un

s par-

emens

e. On

s fois

ulqu'à

ecours

cho-

pellée

grand

main,

ar les

illes,

On ne se sert de l'ablution terreuse ou sablonneuse, que quand on n'a point d'eau, ou qu'un malade ne saurait souffrir l'eau sans un danger évident de mourir. Au reste par l'ablution sablonneuse, il saut entendre toutes sortes de terre quelconque, même les minéraux; & par l'eau dans les deux autres purisscations, on entend toutes les eaux naturelles, soit de mer, de rivière, de son-

taine, de neige ou de grêle.

CHAPITRE X.

Pélerinage de la Mecque.

Lous les Musulmans se croyent obligés. par leur loi de faire, une fois en leur vie, le pélerinage de la Mecque. Nous avons déjà vu qu'avant Mahomet cette dévotion était pratiquée par les Arabes, & que cet imposteur ne sit qu'ordonner la continuation de cette pratique dévote. Dans ce tems la ca'aba, ou temple de la Mecque, était rempli d'idoles du soleil, de la lune & des autres planètes. Les pierres même de l'édifice étaient des objets d'idolâtrie. Chaque tribu des Arabes en avait emporté une, & ils la posaient au haut d'un petit tabernacle qu'ils construisaient à la hâte, dans l'endroit où ils s'arrêtaient, & ils se tournaient vers elle pour faire leurs prières. Le prophète crut politiquement devoir confirmer le peuple dans l'idée où il était que cet ancien temple n'était autre que l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction de Dieu. Il encouragea les pélerinages à ce prétendu lieu saint, renouvella la procession autour de la chapelle, & ne fit que changer le but & l'objet de ces cérémonies. Les Turcs & les petits Tartares prétendent que tout Musulman qui peut se soutenir à l'aide d'un

pre fair fans tion qui bier la coleur pou en reces ces

péle deri prof fam Chr

péle

la p
éten
par e
qu'i
la l
mur
deh
la e

en a

X.

obligés. eur vie, is avons dévotion que cet ontinuace-tems ue, était ne & des de l'édi-Chaque une, & bernacle ns l'enurnaient Le proonfirmer que cet oratoire de Dieu. rétendu autour r le but Tures & out Mude d'un

DE LA MECQUE. bâton, & qui possède seulement en propre une écuelle de bois, doit nécessairement faire le pélerinage de la Mecque. Les Persans, moins rigides, déclarent que l'obligation de ce pélerinage, n'est que pour ceux qui sont en bonne santé, qui ont assez de bien pour payer leurs dettes, pour assurer la dot de leurs femmes, pour donner à leurs familles la subsistance d'une année, pour laisser de quoi se mettre en métier ou en négoce au retour, & pour emporter en même-tems cinq cents écus en deniers pour les frais du voyage; qu'enfin si l'on n'a pas ces moyens-là, on n'est point obligé au pélerinage; que de plus si on les a, & qu'on n'ait pas la santé requise, il faut faire le pélerinage par procureur.

Essayons, d'après deux auteurs assez modernes, (Boulainvilliers & Michel Eneman, prosesseur à Upsal) de donner une idée de cefameux temple de la Mecque, dont aucun-Chrétien n'oseapprocher, sous peine de mort.

Au pied d'une montagne qui s'élève dans la partie méridionale de la ville, iley a une étendue considérable de terrain, rensermée par des portiques, qui ne présentent en dehors qu'une simple muraille, sans ornemens, de la hauteur de quinze à vingte pieds. Cette muraille est de marbre blanc, brut en dehors & poli en dedans. Les pierres qui la composent sont taillées quarrement & portent deux coudées sur chaque sace; il y en a deux pour sormer l'épaisseur du mur.

Des coupoles dorées surmontent les portiques & en couvrent toute la longueur. L'espace renfermé est un quarré parfait de quatrevingt toiles, en tous sens. A chaque angle, il le trouve une tour ou minaret à trois étages, d'où l'on appelle le peuple à la prière. Chaque minaret est orné d'une aiguille de deux cents pieds de haut & surmonté d'un croissant. Entre chacune de ces tours, est placé un bassin de douze toises de face, pour servir aux purifications : l'eau y est conduite de fort loin par un superbe aqueduc. Chaque côté de la muraille a trois portes: leurs battans sont de cuivre, d'une pe'anteur considérable. En tout tems il y en a quatre ouvertes, vers une de chaque partie du monde, afin que l'on ne puisse pas dire qu'il y ait un tems où les pécheurs, de quelque contrée de l'univers qu'ils soient, ne puissent pas parvenir au sein de la miséricorde. Lorsqu'on a traversé les portiques, on descend seize marches, & l'on entre dans un espace quarré d'environ douze cents toises: c'est au milieu de cette place qu'est élevée la ca'aba, cette maison sainte; les Musulmans y tournent sans cesse leurs regards. Elle est haute de vingt-quatre coudées, non compris l'appui qui règne autour de la terrasse; sa longueur nord-est-sud en a aussi vingt-quatre, mais sa largeur, de l'orient au couchant. n'est que de vingt-trois. La terrasse est revêtue de lames d'or, avec une gouttière de même métal; qui rejette l'eau sur la pierre qui

couve d'Ifin trois qui l'a la les b d'or que l'aprofe couve cache foie princ

Mahe blanc tation rent fût co le fet les ro

bord

Or pierr à-dir brilla fuppe caute croir vaille fervé l'écri

DE LA MECQUE. 137 couvre précisément, dit-on, le tombeau d'Ismaël. L'appui de la terrasse est haut de trois coudées, & d'or massif. L'ouverture qui sert de porte à ce bâtiment, est placée à la hauteur d'environ quatre coudées, & les battans, les gonds & les pentures en sont d'or massif; le seuil est d'une seule pierre. que les pélerins viennent baiser avec le plus profond respect. Ce qu'on sait du dedans de cet édifice, c'est que les murailles en sont couvertes d'or : le dehors est entièrement caché aux yeux du peuple, par un voile de soie noire, envoyé chaque année par les princes de la communion musulmane, & bordé en haut d'un tissu d'or. C'est sans doute ce voile qui donna à

tiques

espace

uatre-

ingle,

trois

lle de

é d'un

s, est

face .

y est

aque-

trois

d'une

s il y

haquo

neurs,

oient,

mile-

ques,

e dans

oises:

vée la

lle cft

mpris

e; sa

uatre, hant,

vêtue

méme

re qui

C'est sans doute ce voile qui donna à Mahomet l'idée de changer en noir la couleur blanche de ses étendards. C'est aussi à l'imitation de ce voile, que les califes ordonnèrent que la principale entrée de leur palais sût couverte d'un voile noir, qui tombât sur le seuil, où tous les sidèles, sans en excepter les rois, devaient venir se frapper le front.

On montre assez près de la ca'aba, une pierre noire qu'on appelle Brachtan, c'est-à-dire, pierre sainte; ou, pour mieux dire, brillante, luisante, ou même blanche. On suppose qu'elle n'a perdu sa blancheur qu'à cause des péchés des hommes. Il y a lieu de croire que c'est un bloc de marbre non travaillé, & le reste de quelque simulacre, confervé par la superstition des Arabes. Comme l'écriture parle de certaines idoles informes,

138 PELERINAGE

plusieurs auteurs se sont persuadés que cette pierre avait été consacrée à Saturne, qu'on nommait Remphan, & qui était révéré à cause du mal dont on le croyait l'auteur : d'autres prétendent que c'était un simulacre de Vénus, non celle des Grecs, mais cette étoile brillante qui dévance ou suit le soleil, & que nous nommons Vénus. Mahomet n'osa briler cette pierre, lorsqu'il détruisit les autres idoles, & il se contenta de persuader à ses disciples, que, devenue noire à cause de l'énormité des crimes des hommes, elle reprendrait sa blancheur au grand jour du

jugement.

Sous un magnifique toit est conservée la pierre où sont empreints les prétendus vestiges des pieds d'Abraham; plus loin est la tribune couverte, sur laquelle le prophète a annoncé au peuple la plus considérable partie de son alcoran. Un autre bâtiment quarré couvre la principale ouverture du puits nommé Zemzem, que la tradition musulmane suppose être le même que l'ange découvrit à Agar, mère d'Ismaël, lorsqu'ils furent tous deux relégués dans le désert. Cinquante-deux colonnes de marbre blanc, forment une superbecolonnade autour des trois quarts de laca'aba; elles sont jointes par une balustrade, sur laquelle règne une tablette qui sert à porter environ deux mille lampions d'argent qu'on y fait brûler pendant la nuit. Ces mêmes. colonnes sont jointes par le haut avec de grosses barres d'argent, sur chacune desquelle des la Le te miné

Te famen ces fa qui li fation penda péleri regar au fal

la car de l'] l'Aral rable la Me & les jours diater du fac

Au

trois of fées de trois camp péleriafin de une rune p

Qu

DE LAMECQUE. 139 quelles sont suspendues avec des chaînes d'or, des lampes qui jettent beaucoup de lumière. Le tour des portiques est pareillement illuminé toutes les nuits.

Tel est le précis de la description de ce fameux temple de la Mecque. Nous devons ces faibles éclaircissemens au docteur d'Upsal, qui lui-même les devait à plusieurs converfations qu'il avait eues avec dissérens pélerins, pendant son séjour au Caire. Revenons au pélerinage de la Mecque, que les Musulmans regardent comme la grande route pour arriver au salut.

Aussi-tôt que le mois du ramadan est fini, la caravane de Damas, composée des pélerins de l'Europe, de l'Asie mineure, celle de l'Arabie & celle du Caire, la plus considérable de toutes, se mettent en marche pour la Mecque. Le tems pour le départ est marqué, & les stations sont réglées. On met quarante jours à faire le chemin, & l'on arrive immédiatement avant le Corban ou le grand Beiram du sacrisice.

Quelques jours avant cette solemnité, les trois caravanes, qui sont quelques ois composées de deux cents mille pélerins, & de plus de trois cents mille bêtes de somme, viennent camper à quelques milles de la Mecque. Les pélerins entrent dans la ville par pelotons, asin d'exécuter les cérémonies préparatoires à ce grand sacrifice. On les conduit, par une rue, qui va toujours en montant, jusqu'à une porte, appellée la porte de santé, d'où

qu'on véré à uteur: sulacre s cette foleil, t n'ofa fit les fuader

cause

, elle

ur du

vée la estiges ibune moncé de son vre la Zem-e être mère relé-k co-perbe

a'aba;

, fur

orter

qu'on-

êmes.

c de

def-

140 PELERINAGE

l'on découvre la ca'aba, que l'on salue profondément, en répétant deux sois salem alek, irusoul Allah, c'est-à-dire, la paix soit avec l'envoyé de Dieu. On monte ensuite six marches pour arriver à une plate-sorme, où l'on doit saire quelques prières, puis l'on descend par le côté opposé, & l'on s'avance vers deux arches, placées à quelque distance l'une de l'autre; on passe dessous avec un silence & un recueillement prosond, & l'on recommence sept sois cette cérémonie.

Delà on marche vers l'antique maison d'Abraham, on entre dans la mosquée, on fait sept sois le tour du petit bâtiment, en disant à chaque sois: « C'est ici la maison » de Dieu & de son serviteur Abraham ». On va baiser la pierre noire; on se plonge avec tous ses véremens dans le puits zemzem, en criant: « Toba, Allah; toba, Allah. Dieu, pardon; Dieu, pardon »; on boit de cette eau & l'on part. Les vrais sidèles renouvellent cette cérémonie durant tout le séjour de

la caravane.

A environ quinze milles de la Mecque, est la colline où l'on suppose qu'Adam & Eve se retrouvèrent après que le Seigneur les eut séparés pendant quarante ans, en punition de leur désobéissance; c'est-là que l'on se rend la veille du jour du facrisse. Les trois caravanes, chacune rangée en sorme triangulaire, environnent la montagne, immolent des moutons à la pointe du jour, & les ossrent en sacrisce sur la montagne avec

les d tion. fur u

» ret
» me

» plu » qu » de

ilsla

» & » tag » ils

o réi o le o bo

» fai » de » de

n de n à l n fei

is tag is l'h

> tri ce

» in » fo » er DE LA MECQUE. 141 les démonstrations de la plus sincère dévotion. Alors un docteur Musulman, monté sur un chameau, récite le sermon suivant consacré à cette cérémonie.

" Louanges & actions de graces soient » rendues au Tout-Puissant pour les im-" menses & infinis bienfaits dont il a comblé » les Mahométans par la médiation de son » plus cher ami & prophète Mahomet, parce » qu'il les a délivrés de l'esclavage, & tirés » des chaînes du péché & de l'idolâtrie où » ils étaient plonges; parce qu'il leur a donné » la maison d'Abraham, d'où ils sont écoutés » & leurs prières exaucées, & aussi la mon-» tagne de pardon, par le moyen de laquelle " ils peuvent implorer & obtenir grace & » rémission de tous leurs péchés; parce que » le Dieu saint rempli de miséricorde & de » bonté, source de tout bien, de toutes " faveurs, ordonna à son secrétaire Abraham » de bâtir une maison à la Mecque, d'où ses » descendans pussent lui adresser leurs prières. » à lui tout-puissant, & obtenir l'accomplis-» sement de leurs désirs.

» A ce commandement, toutes les monis tagnes du monde accoururent, se disputant l'honneur d'aider le secrétaire du Seigneur, se de lui fournir une pierre pour la construction de la fainte maison; il n'y eut que cette pauvre petite montagne qui par son indigence ne put sournir une pierre pour son contingent; elle en gémit trente ans entiers dans l'affliction la plus prosonde;

ne promalek, ix foit enfuite forme, uis l'on avance

istance vec un & l'on

mailon

ée, on maifon a ». On ge avec em, en . Dieu, e cette

ouvel-

jour de

dam & dam & deur les n puniue l'on

e. Les forme ie, imour, &

ne avec

142 PELERINAGE

mensin l'Éternel vit sa douleur, & touché de compassion pour ses longues soussirances, il rompit le silence & dit: Je ne puis plus y tenir, mon ensant, tes plaintes amères ont frappé mon oreille, & maintenant je déclare que tous ceux qui désormais viendront visiter la maison de mon ami Abraham, ne seront point absous de leurs péchés, à moins qu'ils ne commencent par te rendre hommage & célébrer sur toi le saint sacrisice que j'ai commandé à mon peuple, par la bouche de mon prophète Mahomet. Aimez Dieu, priez, faites l'aumône ». Ainsi se termine le pélerinage. Depuis un tems immémorial la ce'che invier.

Depuis un tems immémorial, la ca'aba jouit du droit d'asyle: on ne peut se faisir des plus grands criminels, lorsqu'ils ont eu le bonheur de se résugier dans ce temple. Les Musulmans publient, pour établir la fainteté de ce lieu, que les oiseaux en respectent la couver-

ture & n'osent s'y arrêter.

Tout Mahométan qui a fait le voyage de la Mecque, a acquis le privilège de porter le turban verd, ainsi que celui qui est né pendant le pélerinage de sa mère, & ce dernier est regardé comme une espèce de saint. Les premiers s'attirent, par cet acte de dévotion, un si grand respect, qu'ils sont censés absous de tous les crimes qu'ils ont pu commettre; & Tournesort nous assure qu'on ne peut les faire mourir suivant la loi, & qu'ils sont réputés incorruptibles, irréprochables & sanctisses dès ce mond a Copendant

abe ger mi nêt &

fcé » i » c

» p » il » ti

les I

k touché iffrances, puis plus s amères tenant je ais vienni Abrade leurs cent par ur toi le à mon prophète , faites erinage. aba jouit des plus onheur Mufulté de ce

rage de porter est né & ce èce de acte de ls sont ils ont affure la loi, rréproendant

couver-

DE LA MECQUE. ces prétendus saints sont souvent les plus abominables de tous les hommes, & se plongent sans crainte dans les excès les plus criminels, par l'espoir de l'impunité. Les honnêtes Musulmans s'en plaignent amèrement, & un de leurs auteurs dit, en parlant de ces scélérats pélerins : « On dame les pions, quand » ils ont traversé le damier; & pour lors ils » deviennent les pièces les plus importantes » du jeu : mais tout le contraire arrive à nos » pélerins. Après avoir traversé de vastes pays » pour accomplir leur dévotion à la Mecque, » ils en reviennent avec une grande diminu-» tion de mérite & de vertu ».

Outre le fameux pélerinage de la Mecque, les Musulmans en font d'autres aux tombeaux

de leurs saints.



CHAPITRE XI.

Le Muphii, les Cadi-lesquers, les Mollacks, les Imans, Dervis, &c. Loix, &c.

E muphti est le chef du clergé Turc, & le souverain interprête de l'alcoran : il décide toutes les questions sur la loi : il a le rang de bacha; &, quoique dépendant du grand-leigneur qui le nomme à cette suprême dignité, il est quelquefois redoutable à ce monarque, à qui il ceint le fabre; cérémonie qui répond au couronnement de nos rois. On donne au muphtiles plus brillantes épithètes : le peuple le nomme le faiseur de loix, l'oracle du jugement, le prélat de l'orthodoxie, & il a autant de vénération pour ses sentences, que si elles étaient sorties de la bouche de leur prophète. Autrefois les sultans n'osaient faire la paix ou la guerre, sans avoir pris l'avis de leur muphti, mais actuellement leur autorité est bien déchue; & si le chef de la religion ne cède pas aux impulsions des ministres & même des sultanes, il ne peut guères éviter la déposition & l'exil. En 1703, Acmeth III fit étrangler un muphti & son fils, & Amurath IV en fit broyer vif un autre dans un mortier de marbre.

Lorsque le grand-seigneur installe un muphti dans sa nouvelle dignité, il le revêt lui-

LE: lui-n lui d groff des c lui p décre & pc infail « Di que o touch ils le le cas écrit : olul, olnia naire peupl groffe entre Turc: Le

des so la just voir, l & le c en cir quer q nomb la just on do lacks n'est s KS

lacks,

rc, &

lécide ng de d-leignité, rque, épond me au euple le du & il a , que e leur t faire vis de itorité ligion res & éviter th III

le un revêt lui-

Amu-

ins un

LES IMANS, DERVIS, LOIX, &c. 149 lui-même d'une pelisse de marte zibeline lui donne mille écus d'or, & lui assigne une grosse pension pour son entretien. La vente des offices dans toutes les mosquées royales lui procure un casuel très-considérable. Les décrets du muphti portent le nom de fetfa; & pour faire entendre qu'il ne se croit pas infaillible, il les termine par cette formule: « Dieu sait ce qui vaut le mieux ». Lorsque des particuliers lui demandent son avis touchant des affaires civiles ou criminelles, ils le font par un écrit dans lequel ils exposent le cas sous des noms empruntés, & le muphti écrit au bas du papier, s'il s'agit de punition, olul, c'est-à-dire, il doit être puni; ou bien olniaz, qui fignifie il ne le fera pas. Ordinairement le muphti interprète l'alcoran au peuple pendant la fête du bairan. La seule grosseur de son turban met quelque différence entre son ajustement & celui des autres Turcs.

Les cadilesquers étaient autresois les juges des soldats, & sont actuellement les chess de la justice dans l'empire. Il y en a deux; sçavoir, le cadilesquer de Romanie ou d'Europe, & le cadilesquer d'Anatolie ou d'Asie: Ricaut en cire un troissème qu'il nomme le cadilesquer du Caire. Ils ont sous eux un très-grand nombre de juges appellés cadis, qui rendent la justice dans les villes & dans les villages; on donne souvent à ceux-ci le nom de Mollacks ou Mollacks-cadis, grands-Cadis. Il n'est pas aisé de fixer la part que les cadis ont

Tome VI.

146 LE MUPHTI, LES MOLLACKS. dans l'administration; car plusieurs auteurs les regardent encore comme des ecclésiastiques & le muphti comme leur chef, quoique les Turcs eux-mêmes ne les considèrent que comme les interprètes des loix. Ceux qui font réellement les théologiens de la religion musulmane, sont appellés imans, & ils exercent dans les mosquées la fonction de ministre, qui répond à celle de curé parmi nous. Ils font les lectures & les prières ordonnées par la loi ; ils bénissent les mariages, assistent les malades, enterrent les morts, choisissent les prédicateurs qui doivent instruire le peuple, & dont les sermons roulent ordinairement sur la vie de Mahomet, sur sa prétendue mission & sur ses faux miracles. Lorsqu'une place d'iman est vacante, les notables d'entre ceux qui sont attachés à la mosquée choisissent un homme éclairé pour la remplir, & ils le présentent au cadi qui, après lui avoir fait lire quelques passages de l'alcoran, l'installe dans le ministère & lui expédie ses provisions. S'il abdique, ou que pour des causes on le prive de son emploi, il redevient laic tel qu'il était auparavant. Un Turc qui ose frapper un iman, a la main coupée, & si le coupable est un Chrétien, il est condamné au feu. Un iman ne peut être puni de mort; la plus grande peine qu'on puisse lui infliger, ne s'étend pas au-delà du bannissement; mais lorsque le gouvernement a décidé de le punir, il l'honore d'une queue de cheval, qui le fait passer au rang des gens de guerre, où il le

fait fiasti des l'aut teme ofe l'error du s'

dans

vive fupé vœu mais mier fe ma ordre d'Ico vent relig nium porte ou ur ture lesm Ils se cham penda de ba

De mode filenc LES IMANS, DERVIS, LOIX, &c. 147 fait déclarer infidèle par une assemblée d'eccléfiastiques, & dès lors il est soumis à la rigueur des loix. Quoi qu'il en soit, celui qui nie que l'autorité d'un iman en place vient immédiatement de Dieu, est un impie, & celui qui ose le contredire est un ignorant. Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit au sujet du sèdre ou muphti des Persans & des Cazis dans le troissème volume de cet ouvrage.

Les dervis sont des espèces de moines qui vivent en communauté sous le sendirie.

uteurs halli-

oique

nt que

ligion

ercent

us. Ils

es par

ent les

ent les

euple,

ent fur

nission place

e ceux

ent un

le pré-

ait lire

e dans

ns. S'il

e prive il était

oer un

upable

eu. Un

la plus

r, ne

; mais

punir,

i le fait où il le

vivent en communauté sous la conduite d'un supérieur que l'on appelle Scheick. Ils font vœu de pauvreté, de chasteré & d'obéissance; mais ils se dispensent aisément des deux premiers, & souvent ils sortent de leur ordre pour se marier. On nous assure que le général de cet ordre réside à Cogna, qui est l'ancienne ville d'Iconium dans l'Asie mineure, & que le couvent qu'il habite renferme plus de cinq cents religieux. Un certain Meleleva, fultan d'Iconium, est se fondateur de cet ordre. Les dervis portent sur la peau une chemise de grosse toile ou une veste de bure attachée avec une ceinture de cuir, & par-dessus une casaque dont les manches ne descendent que jusqu'au coudé. Ils se couvrent la tête d'un bonnet de poil de chameau, fait en pain de sucre, arrondi cependant par le haut, & ne se servent jamais de bas.

Devant les étrangers, ces moines baissent modestement les yeux & gardent un profond silence, mais en particulier on les accuse de

K ij

148 LE MUPHTI, LES MOLLACKS: s'enivrer de vin & de liqueurs, & de faire un grand usage de l'opium, sur-tout les jours de jeune, qu'ils passent par ce moyen dans une espèce de léthargie. Autrefois ils se découpaient & se tailladaient le corps par principe de dévotion; mais ils sont revenus de cette sottise, & se contentent aujourd'hui de se brûler quelquefois légèrement du côté du cœur avec de petites bougies, pour donner des marques de leur tendresse aux objets de leur amour. Tous les mardis & vendredis de l'année, il se fait chez ces moines une prédication où il est permis aux femmes de se trouver, & elles n'y manquent jamais. Après le sermon, des chantres, placés dans une galerie, entonnent une hymne qui est accompagnée par des flûtes & des tambours de basque, & ensuite les religieux se mettent à pirouetter avec une telle promptitude, que la jupe qu'ils ont sur leur veste s'élargit d'une manière surprenante; ils recommencent quatre ou cinq fois ce ridicule exercice de dévotion, & ce qui doit étonner, c'est qu'ils le cessent sans être étourdis.

Les Bektas-hi sont d'autres moines qui ont été sondés par Hagi-Bektash, dont on voit encore le tombeau dans un village près de Galata. Ceux-ci se marient, & leur institut les obligent à voyager: lorsqu'ils rencontrent un Musulman dans leur route, ils lui doivent le gazel & l'esma. Le gazel est un tona fectueux qu'ils appliquent dans un sens

fpéci catio

L

la p tions les leur lorfo plein

L

lorfo vens pern une tité nir a il far rive d'un leur » do Le môn char vont iusqu à la

> des & i

> rieu

qu'il

LES IMANS, DERVIS, LOIX, &c. 149 spécial à l'amour divin. L'esma est l'invocation d'un des mille & un noms qu'ont les Turcs pour désigner Dieu.

KS;

ire un

urs de

ns un**e** lécou-

incipe

cette

de se

onner

ets de

dis de

prédi-

de se

Après

is une

ccom-

de baf-

tent à

, que

elargic

nmen-

ercice

, c'est

qui ont

n voit

rès de

institut

encon-

ils lui

est un

in sens

Les Kadri sont d'un ordre singulier dont la principale dévotion consiste en macérations: ils ont le regard égaré, & courent les rues presque nus. La danse entre dans leurs exercices, & ils ne la cessent, que lorsqu'ils sont tombés à terre la bouche pleine d'écume & le corps trempé de sueur.

Les Seyahs sont des moines vagabonds qui, lorsqu'ils sont une sois sortis de leurs couvens y rentrent rarement. Ils obtiennent la permission de courir le monde, moyennant une certaine somme d'argent, ou une quantité déterminée de vivres qu'ils doivent four. nir au monastère. Quand ces bandits, (car il faut s'en défier à l'égal des voleurs,) arrivent dans une ville, ils se placent auprès d'une mosquée & se mettent à crier de toutes leurs forces: « Bon Dieu, envoyez-moi mille » dollars, ou bienmille mesures deriz! &c. » Le peuple vient aussi-tôt apporter son aumône, & quand ils s'apperçoivent que la charité du lieu commence à s'épuiser, ils vont en mettre un autre à contribution, jusqu'à ce qu'ils ayent completté la somme à laquelle ils ont été taxés par leur supérieur. On fouffre ces malheureux, parce qu'ils sont l'idole de la populace.

Jusqu'à présent on a cru que la législation des Turcs était rensermée dans la religion, & il y a beaucoup d'apparence qu'en été

K iij

150 LE MUPHTI, LES MOLLACKS, dans l'erreur. L'alcoran, il est vrai, contient des institutions politiques aussi bien que des dogmes religieux; mais si le droit ecclésiastique & le droit civil ont été mêlés & confondus, pendant la simplicité & la pauvreté des Arabes: lorsque la domination de l'empire a embrassé un grand nombre de régions opulentes, on a senti la nécessité de donner un corps complet de loix civiles. Dèslors le muphti & les mollacks furent chargés de présider dans les tribunaux de judicature, & les imans furent préposés à la desserte des mosquées, quoique les bornes de leurs droits respectifs ne soient pas encore bien établies. Il existe des livres dont l'autorité est reçue dans toutes les cours de justice, & sur lesquels on se règle pour prononcer les sentences. Cette espèce de code de loix entre dans les plus grands détails au sujet de toutes les contestations qui peuvent naître entre les particuliers & qui doivent être remises à la décision des juges. Ce n'est pas le défaut de loix qui, en Turquie, fait le malheur des citoyens, c'est la manière dont la justice est administrée.

Dans cet empire, il y a plusieurs tribunaux où se jugent les procès, & le demandeur peut choisir celui où il lui plast de porter son affaire. Un Naib ou clerc du juge est ordinairement celui auquel on s'adresse pour obtenir un heureux succès. On lui fait des propositions, & s'il les agrée, on est sur

LES du ga partie fasse p comm ment ! merve un dé l'abser testati acte, autant demar délais. jamais cord a leur to Les C gner

mais l

LES IMANS, DERVIS, LOIX, &c. 131 du gain de sa cause, à moins que l'adverse partie, par des offres plus considérables, ne fasse pancher la balance en sa faveur. Là comme chez nous, le plus riche perd rarement son procès. Plusieurs prétextes éludent merveilleusement la décission d'une affaire: un défaut de formalité dans la procédure, l'absence ou la mort d'un témoin, une contestation élevée à propos sur la validiré d'un acte, un désaveu formel de son seing, sont autant de raisons pour autoriser le juge à demander des témoins & à accorder des délais. Or dans ce pays on ne manque jamais de faux rémoins, qui, souvent d'accord avec les magistrats, sont commerce de leur témoignage, pour une légère somme. Les Chrétiens & les Juiss peuvent témoigner en justice les uns contre les autres, mais leur témoignage n'est point admis contre les Turcs.

con-

n que

it ec-

mêlés ·

& la

nation

ore de

lité de

Dès-

char-

judi-

s à la

ornes

ncore

t l'au-

rs de

pour

ce de

grands

ations lers & on des qui, yens, minif-

s trile delaît de u juge idresse ui fait est sûr



CHAPITRE XII.

Paradis , Purgatoire , Enfer.

Les Musulmans croyent qu'il y a huit paradis & sept enfers, c'est-à-dire, huit degrés de béatitude pour les bienheureux, & sept degrés de peine pour les réprouvés; & ils disent que ce nombre inégal fait bien clairement connaître que la miséricorde de Dieu surpasse, pour ainsi dire, sa justice. Azar, un des commentateurs de l'alcoran, dit que Mahomet vit tous ces paradis, monté sur son sidèle borak. « Le premier est d'argent fin; le second d'or pur; le troisième de pierres précieuses, où se trouve un ange d'une main duquel à l'autre il y a soixantedix mille journées, avec un livre qu'il lit roujours; le quatrième est d'éméraudes; le cinquième de crystal; le sixième de couleur de seu, & le septième est un jardin délicieux arrosé de fontaines & de rivières de lait, de miel & de vin, avec divers arbres toujours verds, dont les pepins se changent en filles si belles & si douces, que si l'une d'elles avait craché dans la mer, l'eau n'en aurait plus d'amertume. Il ajoute que ce paradis est gardé par des anges, dont les uns ont la tête d'une vache, qui porte des

corne & co chem anges que chaqu fois le mes font (nent à l'au imagi conce feron plus jeune tinue feron

point
Qu
on do
Maho
l'autr
on lin
ran
« Ce
» van
» jar
» viv

⇒ qu

» lic

» qu

he,

PURGATOIRE, ENFER. 153 cornes, lesquelles ont quarante mille nœuds, & comprennent quarante mille journées de chemin d'un nœud à l'autre. Les autres anges ont foixante-dix mille bouches, chaque bouche soixante-dix mille langues, & chaque langue loue Dieu soixante-dix mille fois le jour, en soixante-dix mille sortes d'idiomes différens. Devant le trône de Dieu font quatorze cierges allumés, qui contiennent cinquante journées de chemin d'un bout à l'autre. Tous les appartemens de ces cieux imaginaires seront ornés de ce qu'on peut concevoir de plus brillant : les croyans y seront servis des mets les plus rares & les plus délicieux, & épouseront des houris ou jeunes filles, qui, malgré le commerce continuel que les Musulmans auront avec elles, seront toujours vierges ». Azar ne parle point d'un huitième paradis.

a huit

it de-

1x, &

és; &

bien

de de

ustice.

oran,

nonté d'ar-

sième

ange

ante-

s; le

uleur cieux

lait,

tou-

nt en l'une

n'en

e ce t les Quoique d'après ce détail impertinent, on doive se persuader que les sectateurs de Mahomet fassent consister les béatitudes de l'autre vie dans les seuls plaisirs des sens, on lit cependant dans le chapitre de l'alcoran, intitulé de la famille d'Amran:
« Ceux qui retournent à Dieu en le ser» vant, trouveront un paradis où il y a des
» jardins sur le courant des rivières, où ils
» vivront éternellement avec leurs semme» qui seront très-pures; mais outre ces dé» lices, ils jouiront du bon plaisir de Dieu
» qui les rendra contens ». Ce qui signise, dit un interprète Persan, qu'outre ces

PARADIS. délices, le bon plaisir de Dieu qui se complaît en eux, & qui est content d'eux, surpasse toutes choses, & leur tient lieu de tout; car Dieu érant content d'eux, il les rendra pleinement contens, & fatisfaits de lui, par lui-même. Certe paraphrafe prouve que les Musulmans, ne font pas consister, comme l'avancent plusieurs de nos auteurs, la béatitude éternelle dans la seule volupté, & que la vue de Dieu doit faire leur plus grand bonheur. C'est encore une erreur de croire que le faux prophète a exclu les femmes de son paradis; cette tradition fabuleuse n'est fondée que sur une plaisanterie que sit Mahomet à une vieille qui se plaignait à lui touchant le fort qui l'attendait après cette vie. Les vieilles, lui dit-il, n'entreront point dans le paradis, & la voyant à ce sujet verser d'abondantes larmes, elles n'y entreront point, ajouta-t-il, parce que toutes les vieilles rajeunisont avant que d'y entrer. Au reste, pour prouver l'absurdité de cette accusation, il ne faur que jetter les yeux sur ce paffage de l'alcoran : (chap. XL.) « Quiconque croira & fera de bonnes œuvres, » soit homme, soit femme, il entrera dans » le paradis »; & fur celui-ci, (chap. XLVIII & chap. LVII.) où Mahomet dit positivement: " Les hommes & les semmes » fidèles entreront dans le paradis terres-» tre ». Le voyageur Chardin, qui a vécu tant d'années avec les Musulmans, nous dit 'qu'il est bien vrai que les Turcs & les Perfans mais vent mes, bien de col'éga rend un libient de véd. i aura bien

de d N jour man tions rible un l « E » (

inter

» ti
« fé
» y
» d
» c

pen pro mai e comx, furle tout; rendra de lui, uve que comme la béarté, & ur plus reur de clu les tion faanterie e plaitendait , n'envoyant s, elles rce que ue d'y dité de ter les o. XL.) euvres, ra dans (chap. net dit emmes terrefa vécu

ous dit

s Per-

PURGATOIRE, ENFER. 155 sans excluent les femmes de leur paradis, mais en ce fens seulement, qu'elles ne doivent pas habiter le même lieu que les hommes, pour qui il y a des femmes célestes bien plus belles que ne le sont les femmes de ce monde après la résurrection; & qu'à l'égard des femmes ressuscitées, qui seront rendues bienheureuses, elles passeront dans un lieu de délices, & y jouiront comme les bienheureux en leur lieu, de toutes sortes de voluptés. (Voyage de Perfe, T. IV. éd. in-4°.) Chardin ne nous dit pas s'il y aura des hommes formés exprès pour ces bienheureuses Musulmanes: c'est ce que les interprètes de l'alcoran ne se sont pas pressés de décider.

Nous avons dit précédemment qu'au grand jour du jugement ceux d'entre les Musulmans dont les bonnes & les mauvaises actions tiendront suspendus les plats de la terrible balance, ceux-là seront retenus dans un lieu particulier entre l'enfer & le paradis. « Entre les bienheureux & les réprouvés, » (dit Mahomet, chap. de l'alcoran, in-» titulé Sourat al Araf) il y a un voile ou « séparation, & sur l'Araf (purgatoire) il y a des hommes ou des anges en forme » d'hommes qui connaissent chacun de ceux » qui sont en ce lieu-là par les signes qu'ils » portent ». Quelques docteurs Musulmans pensent que ce sont les patriarches & les prophètes qui résident dans ce purgatoire; mais d'autres veulent que cé soient les plus

éminens en sainteté parmi les sidèles & les martyrs, avec lesquels demeurent aussi des anges à figure humaine : enfin un troissème sentiment, & c'est le plus suivi, veut que ce soit le séjour de ceux qui, pendant leur vie, n'ont point eu assez de vertus pour mériter le paradis, & qui en même-tems n'ont point commis assez de crimes pour être précipités dans l'enfer. Ceux-là de leur prison voyent la gloire des bienheureux, ils les félicitent de leur bonheur, ils desirent ardemment de se joindre à eux, & c'estlà leur unique tourment. « Ils n'entrent » point dans le paradis, (dit Mahomet) » mais ils desirent vivement d'y entrer ». Cette félicité ne leur sera accordée qu'au jour du jugement, où, se prosternant la face contre terre pour adorer leur divin maître, ils mériteront que Dieu, touché de l'intercession de son prophète chéri, leur disent : « Entrez » dans le paradis où vous n'aurez plus rien » à craindre, & où vous serez délivrés de toutes vos inquiétudes ».

Les Musulmans nomment Géhennem l'affreux séjour des réprouvés, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont emprunté ce mot des Juiss; car en hébreu Ghéhennom signisse la vallée de Henmon, où les Amorrhéens brûlaient leurs enfans devant l'idole de Molock. Nous ne rapporterons pas que les mythologues Musulmans sont une longue énumération des rivières & des arbres qui se trouvent dans l'enser, & qu'ils

PU s'épui l'arbre des tê Thabo la part » a se w de la » ce p interp quels leront lièrem adorat Musul Le sec tiens. destin est cel Le ci Mage le non mette fepriè: qu'on pocrit

Que férem qu'il a les M meure étage créati

gion o

PURGATOIRE, ENFER. 157 s'épuisent en images effrayantes pour décrire l'arbre nommé Zacoum, dont les fruits sont des têtes de diables; il suffit de savoir que Thabekh est le nom de l'ange qui préside de la part de Dieu à ce gouffre terrible. « L'enfer » a sept portes, dit Mahomet, (Alc. chap. » de la pierre,) & chaque porte a son suppli-» ce particulier; » chaque porte, ajoutent les interprètes, a sept étages différens dans lesquels sept différentes sortes de pécheurs seront punis. Le premier, appellé particulièrement Géhennem, est destiné pour les adorateurs du vrai Dieu, c'est-à-dire les Musulmans, qui auront mérité d'y tomber. Le second nommé Ladha, est pour les Chrétiens. Le troisième appellé Hothama, est destiné aux Juiss. Le quatrième nommé Fâir, est celui où seront précipités les Sabéens. Le cinquième, appellé Sacar, est pour les Mages ou Guèbres. Le sixième, qui porte le nom de Géhim, est pour ceux qui admettent la pluralité des dieux : enfin le seprième & le plus profond de l'abyme, qu'on appelle Haoviat, est réservé aux hypocrites, qui de houche confessent une religion & qui n'en ont point dans le cœur.

Quelques commentateurs distribuent disféremment ces étages. D'abord ils avancent qu'il n'y en aura point de particulier pour les Musulmans, qui n'y feront qu'une demeure passagère. Suivant eux, le premier étage sera pour ceux qui n'admettent ni création ni créateur. Le second, pour ceux

de les affi des poifième at que nt leur s pour e-tems pour

ureux,
s defic c'eftentrent
comet)
crer >>.
au jour
contre

ie leur

e, ils cession Entrez us rien rés de

l'afbeauaté ce héhenoù les levant terons font & des

qu'ils

158 . PARADIS, &c.

qui admettent deux principes. Le troisième pour les Indiens qui rejettent les prophètes & les livres sacrés, tels que le vieux & le nouveau testament. Le quatrième, pour les Juiss qui ne reçoivent que le vieux testament. Le cinquième, pour les Chrétiens qui reconnaissent pour livres de foi le vieux & le nouveau. Le sixième, pour les Mages, qui ont des livres qu'ils attribuent à Abraham & à Zoroastre; & le septième enfin pour les hypocrites. Au reste, les plus raisonnables des docteurs de la loi musulmane entendent par ces sept portes de l'enser, sept péchés capitaux; savoir, l'avarice, la gourmandise, la haine, l'envie, la colère, la luxure & l'orgueil, & disent qu'elles ont rapport aux sept principaux de nos membres, les yeux, les oreilles, la langue, le ventre, les parties naturelles, les pieds & les mains. C'est à ce sujet qu'un poète Persan a dit : « Vous avez sept portes de l'en-» fer dans votre corps, mais l'ame peut » faire sept serrures à ces sept portes. La » clef de ces serrures, qui est votre franc » arbitre, est entre vos mains, servez-vous-» en pour fermer si bien ces portes, qu'elles » ne s'ouvrent plus à votre perte ».



Les forte te-dir xante les C de le plus de Ma

» fee » au » fui Or

qui conaissa nelle Le p cerne le se destintroissi roule

de la & de tique

CHAPITRE XIII.

Hérétiques Musulmans.

Les disciples de Mahomet publient avec une sorte de satisfaction qu'ils ont compté soixante-dix sectes différentes chez les Mages, soixante-onze chez les Juifs, soixante-douze chez les Chrétiens; mais que, suivant la prophétie de leur législateur, ils en trouvent une de plus parmi eux. Cette prophétie prétendue de Mahomet est conçue en ces termes: « Mon peuple sera divisé en soixante-treize » sectes qui périront par le feu : il n'y en » aura point de sauvée que celle dont je

» fuis le chef ».

oisième ophètes ix & le our les

c testaens qui

ieux & Mages,

Abra-

e enfin

raison-

ulmane

'enfer,

ice, la

colère,

les ont

mem-

que, le

ieds &

te Per-

de l'en-

e peut

tes. La

e franc

z-vous-

qu'elles

On peut réduire à quatre chefs les points qui ont été, & qui sont encore, depuis la naissance du musulmanisme, l'objet des éternelles disputes des théologiens Mahométans. Le premier comprend les questions qui concernent la nature & les attributs de Dieu: le second renserme les disputes sur la prés destination & la volonté de l'homme : le troisième porte sur la soi, & le quatrième roule sur la foi historique, & sur le pouvoir de la raison dans les matières de théologie & de la religion. De ces querelles scholastiques sont sorties toutes les opinions que

ceux qui s'estiment orthodoxes, veulent bien qualisser du nom d'hérétiques; mais si ces insidèles à la loi de Mahomet avaient eu le bras séculier pour eux, il y a lieu de présumer qu'ils se seraient fait déclarer

orthodoxes.

Il faut fixer l'époque de toutes les hérésies musulmanes à la dispute d'un nommé Vasel ben Altha, avec Hassan de Basra. Dans l'école du dernier on proposa cette question: « Un homme, qui a commis des » péchés énormes, doit-il être jugé & con-» damné comme un infidèle »? L'affemblée se partagea : les uns prirent le parti de l'affirmative & les autres celui de la négative; mais Vassel, sans attendre la décision d'Hassan, déclara, en se retirant, que son avis était, qu'un homme qui a commis des péchés énormes n'est ni fidèle ni infidèle, & qu'il tient le milieu entre les élus & les réprouvés : vivacité qui fit dire à Hassan, Vassel vient de se séparer de nous ; ce qui fit donner le nom de Motazalah, à Vassel & à ceux qui le suivirent, parce qu'en Arabe ce mot signifie séparés.

Les Motazalites enseignent qu'il n'y a point d'attributs en Dieu séparés de son essence, & disent qu'il ne connaît pas par sa science, mais seulement par son essence; les orthodoxes leur en veulent moins de ce sentiment que de croire que l'alcoran a été créé & n'est point co-éternel à Dieu. Cette opinion anathématisée par l'alcoran même

&

oc p croy peri teur en o étai qu'e lui, faite les fect il y le v jour ajou qua l'an l'un l'au hum dan legu pen. iera

represent d'open a Les que

dem

veulent mais si avaient y a lieu déclarer

es hérénommé Bafra. la cette nmis des é & conffemblée parti de la négadécision que son nmis des infidèle, lus & les Hassan, ; ce qui à Vassel en Arabe

e fon efeas par fa effence; ins de ce oran a été eu. Cette an même &

MUSULMANS. & proscrite par ce qu'on nomme les vrais croyans, a causé des troubles & excité des persécutions, jusqu'à ce qu'un subtil docteur Musulman trouva un milieu à la dispute, en disant que l'idée originaire de l'alcoran était réellement en Dieu, par conséquent qu'elle était co-essentielle & co-éternelle à lui, mais que les copies qui en ont été faites, étaient l'ouvrage des hommes. Entre les différentes branches qui partagent cette secte, & qu'on fait monter jusqu'à vingt, il y en a une qui croit que Jésus-Christ est le véritable verbe incarné, & qu'au dernier jour il viendra juger le monde; à quoii's ajoutent que ce divin rédempteur régneta quarante ans sur la terre, qu'il détruira l'ante-christ; qu'il y a deux Dieux créateurs l'un éternel qui est le souverain Dieu, & l'autre créé qui est Jésus-Christ; que les ames humaines passent successivement d'un corps dans un autre, & que le dernier corps dans lequel l'ame habitera, sera seul puni ou récompensé; enfin, qu'au jour du jugement Dieu ne sera vu des hommes que des yeux de l'entendement.

La principale erreur que les orthodoxes reprochent à ceux qu'on appelle Séphatiens, est de ne point distinguer en Dieu les attributs essentiels, de ceux qui sont des attributs d'opération; mais parmi ces sectaires, il y en a qui adoptent des sentimens dissérens. Les Aschariens, par exemple, prétendent que Dieu a tous les attributs séparément de

Tome VI.

162 HERETIQUES

fon essence, mais ils n'y admettent aucun rapport avec ceux de ses créatures. Les Moschabeïtes établissent au contraire une parsaite ressemblance entre Dieu & ses créatures, & lui attribuent toutes les passions de l'ame & les actions du corps. Les Kéramiens donnent un corps à Dieu, mais ils avouent que ce corps existe par lui-même. Les Giabariens ôtent toute liberté d'agir à l'homme, & ils le soumettent à une nécessité inévitable.

De toutes les hérésies musulmanes, la plus importante sans doute, est celle qui fépare de communion les Persans & les Turcs: on l'appelle le Schiisme, au moins est-ce le nom que les mahométans Turcs donnent à leurs adversaires; ce qui signifie à la lettre, secte méprisable & réprouvée, tandis qu'ils se qualifient du glorieux titre de Sunnis, c'està dire, les juites. Les Schiites ont en exécration les premiers successeurs de Mahomet; favoir, Abubéker, Omar & Othman, & tiennent qu'ils ont usurpé la succession du prophète, qui était dûe à Ali, son neveu & son gendre, & en conséquence ils prétendent que la véritable succession de Mahomet comprend douze prophètes, dont Ali est le premier, & Mouhemmet el-Mohadi-Sahetzaman le dernier, qu'ils supposent vivant, & destiné à reparaître dans le monde, pour rétablir la religion dans sa pureré primitive. C'est pourquoi les Persans laissent souvent par testament, des maisons bien garnies, & des écuries pleines de chevaux, pour le

ferv Sch les fout autr ce font ceff fort d'A pre la fi espe plus tain par pré.

> hon avai vir p rent nom fes o de phé nel de lorfi

aux

>> C

Les e une s créaons de miens nt que variens ils le

le qui Furcs: t-ce le nent à ettre, l'ils se c'estomet; n, & on du veu &

comest le
Sahetvant,
pour
nitive.
ouvent
es, &
ur le

MUSULMANS. fervice de ce douzième iman. Parmi les Schiites, il y en a qui se distinguent par les opinions les plus absurdes. Les Khattabiens soutiennent que le paradis & l'enfer ne sont autre chose que les plaisirs & les peines de ce monde, qui est éternel. Les Gholaites font Dieu corporel, & regardent les successeurs d'Ali comme des demi-dieux, & fort supérieurs aux créatures. Ils disent d'Ali, Tu es toi; ce qui revient à l'expression de Dieu dans Moise, pour exprimer la sublimité de son essence. Ils supposent une espèce de métempsycose, ou, pour s'exprimer plus nettement, une transmigration du Saint. Esprit d'un prophète à l'autre, & une certaine descente de Dieu dans les créatures, par où ils s'efforcent d'expliquer la toute présence divine.

Le tems de la prétendue mission de Mahomet, ne s'écoula pas sans trouble. A peine
avait-il commencé à prêcher ses erreurs, qu'on
vit paraître deux imposteurs Arabes, qui jouèrent aussi le rôle de prophète. Le premier,
nommé Mosseilama, essaya de persuader à
ses compatriotes, qu'il était associé pas ordre
de Dieu à Mahomet dans la mission prophétique, & que, comme lui, l'Éternel l'avait destiné à retirer le genre humain
de l'idolatrie. Il composa un alcoran, &
lorsqu'il crut son parti capable d'en imposer
aux nouveaux Musulmans, il écrivit en ces
termes à Mahomet: « Mosseilama, l'apôtre
» de Dieu, à Mahome l'apôtre de Dieu.

L ij

164 HERETIQUES

» Que la moitié de la terre soit à moi, & » l'autre moitié à toi ». Cet imposteur périt peu de tems après la mort du faux prophète.

Un certain Al-Afrad prit la place de Mosfeilama. Celui-ci prétendait que deux anges lui dictaient tout ce qu'il enseignait à les disciples. Dès le milieu du second siècle de l'hégire, on vit paraître Hakem, un des plus barbares & des plus habiles fourbes qui aient troublé le monde. Il portait un voile sur le visage, & ses partisans publiaient que c'était à l'exemple de Moise, dans la crainte d'éblouir le peuple qui l'écoutair. Des Juiss & des Chrétiens se rangèrent sous ses étendards. Il avançait impudemment que Dieu prit une forme humaine, après avoir commandé aux anges d'adorer Adam, & qu'ensuite il s'était manifesté aux hommes sous la forme de plusieurs prophètes, & d'un grand nombre de princes & de rois. Réduit à l'extrémité par ses ennemis, il se précipita dans une cuve. dit-on, remplie d'eau-forte, où, à la réserve des cheveux, il fut entièrement consumé. Ses disciples publièrent qu'il n'était pas mort, & qu'il reviendrait un jour pour faire éclater sa puissance. Il y a peut-être encore des fanatiques qui attendent ce bienheureux retour.

Un certain Babek, indifférent sur toutes les religions, au commencement du second siècle de l'hégire, osa prêcher publiquement un épicurisme grossier & charnel, & en conféquence, il sur nommé le prosesseur de la religion joyeuse. Un autre Babek se sit passer

pour ! chem par jo proph fectat le reg musul de l'I fabre Chrét naître « . II >> apo heule reste. division divisio des ét fe tro de Mi pinior coran

& les ferrais Christ du mos fecte, qui se nous. & à c

à faire

MUSULMANS , & pour Moise ressuscité. Carmath prit un autre chemin pour séduire le peuple; il affecta des périt mœurs austères, & au lieu des cinq prières iète. par jour, ordonnées aux Musulmans par le Mosprophète, il en prescrivit cinquante à ses nges sectateurs, il permit l'usage du vin; & on peut ies le regarder comme le père des mystiques du e de plus musulmanisme. Baba, dans le septième siècle de l'hégire, voulut devenir prophète. Le ient sabre à la main, il annonça sa mission aux ir le Chrétiens, & il se contenta de la faire conétait naître aux Mahométans par cette formule: ďé-« Il n'y a qu'un seul Dieu, & Baba est son fs & » apôtre ». Toutes ces sectes périrent malrds. heusement, &, à le bien prendre, il ne une reste dans le mahométisme, que la sameuse aux division entre les Schiites & les Sunnites; tait division que l'intolérance & l'intérêt politique pludes états, rendront éternelle: cependant il e de se trouve dans la Turquie un grand nombre par de Musulmans qui soutiennent beaucoup d'aive. pinions fort contraires aux principes de l'alerve coran; mais on ne voir pas qu'aucun cherche . Ses à faire des prosélites. er fa natir.

uces

ond

con-

e la

Mer

Les gens de distinction de Constantinople, & les personnes les plus accréditées dans le serrail, sont profession de croire que Jésus-Christ est Dieu, & qu'il est le rédempteur du monde. On trouve dans cette capitale une secte, connue sous le nom de Muserin, ce qui semble signifier, le véritable secret est parminous. Ce secret consiste à nier la divinité, & à croire: « Que c'est la nature, ou le

L iii

166 HERETIQUES

miration; que c'est de-là que le soleil & confidérons tous les jours avec tant d'admiration; que c'est de-là que le soleil & la lune tirent leur mouvement, & que c'est ce qui fait que l'homme germe, lève & se se sient comme l'herbe & comme les fleurs ». Cette affreuse doctrine est, à ce qu'on affure, celle des cadis, ou gens de loix, des bachas, des semmes & des eunuques du serrail, & en général des premiers officiers

C

d

qu

to

mi

ma l'h

poi de

Ils

mo

pré

cep

de la Porte Ottomane.

Les Cadizadélites sont, à proprement parler, les Stoiciens Musulmans. Leur conduite est austère, & ils fuyent tous les plaisirs. Sans cesse ils ont dans la bouche le nom de Dieu, & ils passent quelquesois des nuits entières à le répéter d'un ton trifte & lamentable. Il n'y a point d'hommes au monde plus scrupuleusement attachés aux exercices minutieux de leur religion; ils étudient aussi soigneusement les loix civiles. Vrais hypocrites, ils n'estiment qu'eux seuls, & traitent avec le dernier mépris ceux qui ne sont pas de leur secte; jamais ils ne les saluent, & ils ne fouffrent leur entretien qu'avec peine. On les voit rarement prendre des alliances dans d'autres familles. Quelques-uns d'entr'eux font un étrange mélange du christianisme & de la religion de Mahomet. Ceux-ci aiment les Chrétiens, & les protègent contre les outrages des autres Turcs. Ils croyent que leur prophète est le Saint-Esprit, qui a été

On trouve parmi les Turcs des extravagans qui attribuent quelque chose de divin au soleil & à la lune : de ce nombre sont la plûpart des astrologues & des médecins de Constantinople. Les hommes honorent particulièrement le soleil, & les semmes rendent leurs hommages à la lune; quelques autres ont beaucoup de vénération pour l'étoile polaire. On ne les croit pas trop certains de l'immortalité de l'ame, ni des peines & des récompenses qui nous attendent dans l'autre vie. Du resteleur conduite est irréprochable : ils décestent la vengeance, & regardent les outrages. qu'ils essuyent comme les effets naturels des influences célestes.

La secte des Eschrakites, c'est-à-dire, des illuminés, est bien digne de l'estime de tous les honnêtes gens, & il est fâcheux que tous ceux qui la composent ne soient pas nés dans le sein de l'église chrétienne. Les illuminés croyent que la contemplation de la majesté de Dieu, fait le souverain bien de l'homme, & ils ont le plus parfait mépris pour les rêveries & les imaginations grossières de Mahomet, touchant les délices du paradis. Ils font sobres, gais, humains, modestes, modérés, sages & graves. Presque tous sont prédicateurs, & l'on ne peut rien de mieux instruit que les disciples qui sortent de leur école. Ils enseignent l'unité de Dieu, & cependant ils admettent la trinité comme un

qui con= ue nous nt d'adfoleil & & que ie, lève nme les st, à ce gens de unuques

parler, duite est rs. Sans e Dieu. ntières à able. II us scru-

officiers

inutieux igneusetes, ils avec le de leur c ils ne . On les

es dans entr'eux nifme & aiment ntre les

ent que ui a été 168 HERETIQUES

nombre procédant de l'unité. Pour expliquer leur pensée, ils forment trois plis dans un mouchoir: « Ce mouchoir, disent-ils alors, » peut prendre le nom de trois, mais il ne » fait qu'une seule pièce de toile sorsqu'il est » étendu ». Les illuminés sont d'une conversation agréable qui les fait rechercher dans toutes les sociétés.

>> j

teli

quie

tant

pou:

& p

aux

fecte

tism

& q1

hon

autr

& le

les 1

 $\mathbf{I}_{\mathbf{I}}$

Les Hairetites, ou les Etonnés, autre fecte musulmane, se piquent d'être en tout opposés aux Eschrakites. Ainsique nos anciens pyrrhoniens, ils affectent de douter de tout, ils ne déterminent jamais rien, & ne pensent pas que la vérité mérite leurs recherches. « Rien n'est certain, disent ils, tout est probable; Dieu sait la chose, mais elle nous est inconnue ». Il ne laisse cependant pas d'y avoir beaucoup de prédicateurs de cette secte, d'où on tire souvent des personnages pour les élever à la dignité de muphti; parce qu'indissérens sur tout, ils sont toujours du parti de la cour, & signent volontiers des

Terminons ce chapitre par instruire le lecteur que parmi les Musulmans, ainsi que dans la vraie religion, il y a aussi des quiétistes. On cite un certain Adem, qui, dans une de se visions, s'était fait écrire, disait-il, par un ange, au nombre de ceux qui aiment Dieu pour lui même: « L'enser, s'écriait-il, ans ses mouvemens d'enthousiasme, avec la volonté de Dieu, me paraît présérable au paradis, sans l'accomplissement de cette

MUSULMANS. 169

wolonté divine; & j'aime mieux aller en
enfer en faisant la volonté de Dieu, que de
jouir du paradis en lui désobéissant ». Un
tel raisonnement prouve que la tête de ces
quiétistes n'est pas bien saine. Ce sont pourtant ces gens-là que les Mahométans prennent
pour des sidèles inspirés par l'esprit de Dieu,
& pour des saints; ils sont le même honneur

aux fous.

autre

tout

rciens

tout,

nsent

ches.

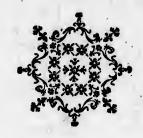
ut est

s elle

ndant

rs de erlonphti; jours rs des ltent. re le i que quiédans it-il, ment it-il. avec oleau cette

Il y a en Turquie, comme ailleurs, une fecte d'indifférens, qui poussent le tolérantisme jusqu'à blâmer hautement tous les partis, & qui ne peuvent se persuader qu'il y ait un honnête homme capable d'en persécuter un autre pour sa façon de penser. Les Sunnites & les Schiites détestent ces philosophes, & les regardent comme des payens.



CHAPITRE XIV.

Circoncision.

ON ne saurait douter que tous les peuples m'aient reçu l'usage de la circoncision d'Abraham & de ses descendans. Ismaël, chassé de la maison de son père, communiqua cette pratique au peuple dont il fut le père, c'està-dire, aux Ismaëlites & aux Arabes, & ceux-ci la transmirent aux Sarrasins, aux Turcs, & à tous les peuples qui professent la doctrine de Mahomet. On trouve dans Sanchoniaton, cité par Eusèbe : (Préparat. évangel. L. I.) « Les Phéniciens & les Syriens pratiquaient » la circoncision. Saturne, qui est nommé » Israël par les Phéniciens, n'ayant qu'un » fils, appellé Jeud, l'immola sur un autel » qu'il avait dressé à son père dans le ciel, » & ayant pris la circoncision, il contraignit » tous ses soldats d'en faire de même. Delà » est venu parmi les Phéniciens la coutume » qu'avaient les princes d'immoler leurs fils » dans les plus pressantes nécessités de l'état; >> & delà vient apparemment l'usage de la cir-» concision parmi ce peuple ». Il n'est pas bien difficile de s'appercevoir que ce récit est visiblement l'histoire d'Abraham, altérée par des fables.

diffles che en apri gue jou les pré em vol jou les

la il coi le i de nu

On

de

un dis Qu riss à l

en de

CIRCONCISION. 171

La manière de circoncire des Musulmans, diffère beaucoup de celle des Juiss: lorsque les Turcs ont coupé le prépuce, ils n'y touchent plus, au lieu que les Juiss déchirent en plusieurs endroits les bords de la peau après la circoncission; c'est pourquoi les Juifs guérissent plus facilement que les Turcs. Le jour que l'on doit faire cette cérémonie, que les Musulmans regardent moins comme un précepte essentiel, que comme une tradition empruntée des Arabes, & un hommage volontaire qu'ils rendent à la religion; ce jour-là on prépare un grand repas, & tous les parens de l'enfant lui envoyent des présens. On l'habille aussi superbement que les facultés de la famille le permettent, on le fait monter à cheval ou sur un chameau, & on le conduit à la mosquée au son des instruments. Là, on le couche sur un sopha, & le barbier lui ayant tiré le prépuce, qu'il ferre à diverses reprises avec de petites pinces, pour l'engourdir & diminuer la douleur, il en coupe l'extrémité avec un razoir, & le montre aux assistans, en disant à haute voix : « Dieu est grand ». Quelques poudres mises sur la plaie, la guérissent en peu de jours. C'est ordinairement à l'âge de sept ou huit ans que les enfans reçoivent la circoncision.

En 1581 Amurath III, voulant faire circoncire son fils aîné, qui avait quatorze ans, envoya un ambassadeur à Henri III, roi de France, pour le prier d'assister à cette pompeuse cérémonie. Les prédicateurs de

V

peuples on d'A-, chasse ua cette e , c'estbes , & x Turcs, doctrine oniaton,

L. I.)
quaient
nommé
nt qu'un
nn autel
le ciel,
traignit
e. Delà

outume eurs fils e l'état; e la cir-'est pas

e récit altérée 172 CIRCONCISION.

la ligue prirent l'occasion de cette ambassade pour invectiver le roi, en lui reprochans qu'il était le parrain du fils du grand-

seigneur.

En Turquie on exempte les filles de cette opération; mais on les conduit à la mosquée au même âge que les garçons, pour les initier dans la religion musulmane. Nous avons déjà remarqué que les Persans administrent la circoncision aux filles, en leur coupant les nymphes.



Mari

LE que peuv mais tions & qu mille

pas to Un

fépara fance plaisi pas le laque. Mais fourni riz, c foie p à den même l'arge femm fence

mari d der d être p baffade ochant grand-

e cette olquée our les Nous admien leur

CHAPITRE XV.

Mariages des Musulmans, & leur divorces

LE mariage des Turcs ne doit être regardé que comme un contrat civil que les parties peuvent rompre, suivant les circonstances: mais pour empêcher les fréquentes séparations qui naîtraient de la facilité du divorce, & qui deviendraient trop à charge aux familles, on a établi des loix qui ne rendent

pas toujours la chose fort aisée.

Une semme est en droit de poursuivre sa séparation: 10. si elle peut prouver l'impuissance de son époux : 2°. s'il est adonné aux plaisirs contre nature : 3°. s'il ne lui paye pas le tribut la nuit du jeudi au vendredi, laquelle est consacrée aux devoirs du mariage. Mais si le mari se conduit honnêtement, s'il sournit à sa semme du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du coton, & de la soie pour filer des habits, elle n'est pas reçue à demander le divorce. Il n'en est pas de même s'il lui refuse deux fois la semaine de l'argent pour aller aux bains. Lorsqu'une femme furieuse renverse sa pancousse en présence du juge, cela fignifie qu'elle accuse son mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des choses désendues; & si le fait peut être prouvé, ce qui paraît bien difficile, le

mari ne saurait éviter la bastonnade & le divorce. Un époux Turc ne manque presque jamais de prétextes pour se séparer d'une femme qu'il n'aime pas; mais il faut qu'il lui assure son douaire pour le reste de ses jours. On ne peut dire combien cette clause empêche de ruptures. Si, après cet éclat, le mari se détermine à renouer avec sa femme, il ne lui est permis de le faire qu'en la laisfant passer vingt-quatre heures avec tel homme qu'il juge à propos de choisir, & sans doute qu'il jette les yeux sur le plus discret de sa connaissance. Cette cérémonie n'est nécessaire qu'à l'égard des femmes qu'on a épousées, & non vis-à-vis de celles qu'on prend à pension, ou des esclaves qu'on a achetées.

Lorsqu'un garçon a jetté les yeux sur une fille pour en faire son épouse, il s'adresse à ses parens ou à son tuteur, & aussi-tôt que la parole est donnée de part & d'autre, on se rend chez le cadi, où l'on figne les articles. en présence de deux témoins. Le mari doit constituer un douaire à sa future, qui n'apporte que son trousseau, plus ou moins riche. Quelques jours après l'époux fait bénir son mariage par un prêtre, délivre quelques esclaves, & sait des aumônes aux pauvres. Le jour des noces, la nouvelle mariée, couverte d'un grand voile, monte à cheval, & se promène par les rues sous un dais, accompagnée de femmes, d'esclaves & de joueurs d'instrumens : le trousseau est porté fur des chevaux & des chameaux, dans des

coffr jours

Da tion posée. la ma l'approblige qu'ell multip ture. le len glanté

avec con ment avec con avec

L'a

DES MUSULMANS, &c. 175 coffres, qu'on soupçonne de n'être pas toujours remplis.

le & le presque

er d'une

ut qu'il

e de ses

e clause

clat, le

femme,

la laif-

el hom-

& fans

iscret de

lt néces-

a épou-

prend à

chetées. fur une

idresse à

t que la, on se

rticles, ari doit

ui n'ap-

is riche.

enir fon

uelques

auvres.

nariée,

cheval, 1 dais,

s & de

st porté

lans des

Après avoir fait beaucoup de courses à travers la ville, l'épousée arrive à la porte de son mari, qui la reçoit avec toutes les apparences d'une vraie tendresse, quoique ce soit la pr mière sois qu'il l'envisage. La cérémonie est terminée par des danses & un festin. Les hommes se réjouissent d'un côté & les semmes de l'autre. Au commencement de la nuit la mariée est conduite dans la chambre qui lai est destiné, ou par un eunuque ou par une parence, qui la remet entre les bras de son mari.

Dans quelques provinces de la domination musulmane, il y a des semmes préposées pour instruire la jeune mariée de la manière dont elle doit se comporter à l'approche de l'époux, qui, dit-on, est obligé de la déshabiller pièce à pièce, tandis qu'elle récite de longues prières, & qu'elle multiplie dévotement les nœuds de sa ceinture. L'usage n'est pas général de promener le lendemain des noces le mouchoir ensanglanté.

L'alcoran oblige les femmes à vivre sagement, & veut que les hommes les traitent avec douceur, & pourvoyent abondamment à leurs besoins. Rien n'est plus plaisant, & en même tems plus singulier, que les menaces terribles que le Tout-puissant adresse aux semmes rebelles du prophète, (Alcoran, chap. 33, édit. de Sale,) au sujet de leurs

176 MARIAGES

persécutions pour obtenir de beaux habits. « O prophète, dis à tes femmes : si vous » n'envisagez que la vie présente & ses > pompes, venez, je vous ferai un traite-» ment magnifique, & je vous renverrai » d'une manière honorable; mais si vous » chérissez Dieu & son apôtre, si vous cher-» chez la vie à venir, je vous le dis en vérité, » Dieu vous prépare une récompense propor-» tionnée à vos mérites. O femmes du pro-» phète, celle d'entre vous qui sera convain-» cue de forfait, sera punie deux fois plus » sévèrement qu'une autre femme, & cela » est facile à Dieu : mais celle qui sera sou-» mise à Dieu & à son apôtre, & sera ce » qu'il convient, il la récompensera au dou-» ble, & nous avons préparé pour elle un » traitement honorable en paradis. O femmes » du'prophète, vous n'êtes pas comme les » autres femmes; si vous craignez Dieu, magardez-vous d'être trop attirantes dans vos » discours, de peur d'exciter la convoitise » de ceux qui ont dans le cœur la maladie » de l'incontinence. Soyez fédentaires dans » vos maisons, & ne vous montrez point en » public avec l'ostentation des tems d'igno-» rance. Soyez exactes aux heures marquées » pour la prière, & obéissez à Dieu & à son » apôtre; car Dieu ne veut qu'éloigner » de vous les abominations de la vanité ». Revenons.

Si le mari meurt le premier, la femme prend son douaire & rien de plus. Si la femme vient vien père caul femi pas

femr teme l'on ; « Q » fei » au » po » à » l'au les A qu'il miliei fans o

Le mariagont la poufer voluptic

merce

leurs

des fe

par le

 T_{i}

DES MUSULMANS, &c. 177 vient à mourir, les enfar peuvent forcer le père à leur partager ce daire. Lorsque les causes de répudiation sont légitimes, la femme perd son douaire; si elles ne le sont pas, le mari est condamné à le continuer, & à nourrir les enfans.

habits.

si vous

& ses

traite-

averrai

i vous

s cher-

vérité.

ropor-

du pro-

onvain-

is plus

& cela

ra fou-

fera ce

u dou-

elle un

emmes

me les

Dieu,

ans vos

voitife

naladie

es dans

oint en

d'igno-

rquées

& à fon

oigner

nité ».

femme

femme

vient

Le Turc qui se détermine à prendre une femme à pension, obtient d'abord le consenrement du père & de la mère de la fille, & l'on se rend chez le cadi, qui met par écrit: « Qu'un tel veut prendre une telle pour lui » servir de semme; qu'il se charge de son » entretien, & de celui des enfans qu'ils » auront ensemble, à condition qu'il la » pourra renvoyer lorsqu'il le jugera à prom pos, en lui payant la somme convenue, » à proportion du nombre d'années qu'il » l'aura gardée ». A l'égard des esclaves, les Musulmans peuvent en faire tel usage qu'il leur plaît. Ce qu'il y a de louable au milieu de cette débauche, c'est que les enfans qui proviennent de ces différens commerces, héritent également des biens de leurs pères. Il faut cependant que les enfans des femmes esclaves soient déclarés libres par le testament de leur père, sans quoi ils restent esclaves du fils aîné.

Le voyageur Ricaut nous parle d'un demimariage des eunuques, & nous assure qu'ils ont la permission de se marier & même d'épouser plusieurs femmes. Ludunt in umbra voluptatis. Le même Ricaut nous fait la description des cérémonies usitées dans les ma-

Tome VI.

riages des principaux officiers de la Porte avec les princesses Ottomanes, & nous ne pouvons nous dispenser d'en donner un précis,

à peu près dans les mêmes termes.

« Lorsque le grand-seigneur a pris ombrage d'un bacha, ordinairement il lui fait épouser une de ses sœurs, ou une de ses filles: honneur presque toujours fort dangereux, & qui l'approche de sa chute, ou au moins qui le rend esclave de celle qu'il va prendre pour semme. Aussi-tôt qu'il a reçu la nouvelle de cette faveur, il doit bannir de chez lui ses anciennes épouses. Il faut qu'il fasse de riches présens à sa suture, & qu'il lui fixe un douaire considérable. Après ces préliminaires, un eunuque noir conduit le nouveau marié dans la chambre de la sultane; l'usage est que la sultane, en le voyant entrer, tire son poignard, & lui demande impérieusement qui l'a rendu si hardi que d'oser pénétrer dans sa retraite. Il doit avec foumission lui présenter l'ordre du grand-seigneur pour leur mariage. La sultane, à la vue de ce papier, ne manque pas de se lever, & d'affecter un air de bonté, qu'elle accompagne de quelques paroles obligeantes : c'est dans ce moment que l'eunuque prend les pantoufles du nouveau marié, & les place à la porte de l'appartement, pour faire connaître qu'il a été reçu favorablement. Après un compliment respectueux que doit faire le triste époux, il se tient dans une posture suppliante, les mains croisées sur l'estomac, jusqu'à ce que la sultane lui

bc VO ce qu un inv ref fair fult s'ad cuil & 1 Ils julq au f dans en f Vers d'av vien

dans

il se

verti

la pr

couie

Quel

bain,

fourn

œuvr

intim

la Porte nous ne in précis, ombrage t épouser honneur qui l'apile rend r femme. de cette nciennes s présens re consiun eunudans la st que la fon poiment qui r dans sa présenter mariage. re manın air de ques panent que veau matement, worableueux que

dans une

sées sur

tane lui

DES MUSULMANS, &c. demande de l'eau. Il prend un por, préparé pour cette cérémonie, se met à genoux & le lui présente. Alors, pendant que la sultane boit, il lui est permis de lever un coin du voile qui la couvre. Les femmes de la princesse entrent & dressent une table, sur laquelle elles placent deux pigeons rôtis, & une assière remplie de sucre candi. Le marié invite son épouse à faire collation; mais elle refuse avec hauteur, jusqu'à ce qu'il lui air fait de nouveaux présens; ils arrivent & la sultane, certainement fort désintéressée, s'adoucit : elle se place à table, prend une cuisse de pigeon de la main de son mari, & lui met dans la bouche un peu de sucre. Ils s'entretiennent familièrement ensemble, jusqu'à ce que les amis du marié viennent, au son des instrumens, l'inviter à se réjouir dans un salon voisin, pendant que son épouse en fera autant de son côté, avec ses femmes. Vers le point du jour, un eunuque est chargé d'avertir, par signe, l'époux que la sultane vient de se mettre au lit : il entre sans bruit dans la chambre; il se débarrasse de ses habits; il se jette à genoux, lève doucement la couverture, gratte affectueusement les pieds de la princesse, & après les avoir baisés, se couie dans ses bras, où il est reçu avec joie. Quelques heures après, le marié se rend au bain, avec ses amis, & c'est la sultane qui lui fournit tous les linges nécessaires pour cette œuvre de propreté. Quelle que soit la liaison intime des nouveaux époux dans le particulier,

180 FUNÉRAILLES
la fultane ne laisse pas en public d'affecter
une certaine supériorité sur son mari, qui,
s'il conserve sa vie, & qu'il évite l'exil, a
au moins le chagrin de voir bientôt ses costres

épuisés ».

Deux remarques termineront cet article des mariages; la première, qu'il est permis aux Musulmans d'épouser des semmes de toute autre religion que la leur, pourvu que cette religion ait ses dogmes écrits, & par conséquent en état d'être examinés; la seconde, que les Turcs n'épousent jamais leurs parentes, si elles leur sont plus proches que de huit générations inclusivement.

CHAPITRE XVI.

Funérailles des Turcs.

Dès qu'une personne, en Turquie, a rendu le dernier soupir, tous les assistans placent son corps au milieu de la chambre, & répètent d'un ton lugubre ces mocs: Subanna Allah; c'est-à-dire, ô Dieu miséricordieux, ayez pitié de nous. On le lave ensuite avec de l'eau chaude & du savon; & après avoir brûlé beaucoup d'encens pour chasser le diable & les malins esprits, on l'enveloppe dans un linceul sans couture, asin qu'il puisse aisément se mettre à genoux lorsqu'il subira son jugement. Dans la jour-

né , pl pla on de fur **é**p un qu c'e où COL gul ver doi bea def

des que que fois

que

fes Tot les men

per

DES TURCS.

née, car il est défendu de garder les morts plus long-tems que vingt-quatre heures, on place le corps dans une bière, sur laquelle on jette un tapis ou poîle, que l'on couvre de sleurs, pour marquer l'innocence du défunt. Ainsi arrangé, on porte le corps sur les épaules au lieu destiné à sa sépulture : si c'est un pauvre, il est conduit dans les cimetières qui sont hors des villes; si c'est un riche, c'est dans ceux qui sont proches des mosquées, où les imans les reçoivent, en récitant des complaintes, & des vers destinés à cette lugubre cérémonie, & que les assistans, couverts d'une pièce de drap gris ou de seutre, doivent répéter mot à mot. Arrivés au tombeau, on tire le corps du cercueil, on le descend dans la fosse, & l'on met à ses côtés quelques sentences de l'alcoran; on forme audessus de lui une espèce de voûte avec quelques pierres, & on remplit de terre ce qui reste d'espace. Nous ne parlerons point des cris que pousse l'assemblée; nous dirons seulement qu'une mère peut pleurer son fils jusqu'à trois fois, mais qu'au-delà elle pèche contre la loi.

Dans la cérémonie des funérailles de l'empereur, on conduit tous ses chevaux de main, avec les selles renversées, couverts de houfses de velours noir traînantes jusqu'à terre. Tous les officiers du serrail & du dehors, les janissaires & les autres troupes qui forment la garde ordinaire du prince, marchent à leur rang. Les mutaféracas précèdent immédiatement le corps, armés d'une lance

M iij

ffecter qui, il, a coffres

article permis toute conféonde, rentes, t géné-

I.

ie, a fliftans chame ces Dieu On le favon; s pour s, o n atture, enoux

ijour-

182 FUNERAILLES

défunt, & portant une queue de cheval. Les armes du prince & ses étendards traînent à terre. La forme du cercueil est celle d'un chariot d'armes. Lorsque le corps est déposé dans le tombeau, un iman, chargé d'y lire l'alcoran tous les jours, le couvre tous les vendredis avec un tapis de drap, sur lequel il place ce que le seu empereur avait coutume de porter de son vivant, &

fur-tout fon turban.

Les Musulmans sont persuadés qu'aussi-tôt qu'un mort est déposé dans son tombeau, deux anges, qu'ils appellent Munkir & Nakir, se placent à côté de sa tête, & l'interrogent sur la religion qu'il a prosessée, fur le prophère auquel il a cru, & fur l'endroit vis-à-vis duquel il s'est tourné pour faire ses prières. S'il est en état de répondre que Dieu a été son véritable Seigneur, Mahomet son prophète, & qu'il a prié, le visage tourné du côté de la Mecque, les anges examinateurs se retirent, & une lumière céleste vient éclairer son sépulcre : mais si au contraire il n'ose répondre à ces questions, les anges le fouettent cruellement avec un fouer qui est moitié fer & moitié feu, & il se trouve enveloppé dans les ténèbres jusqu'au jour du jugement.

Il est assez ordinaire aux dévots Mahométans de recommander qu'on les enterre près des grands chemins, afin que les voyageurs se souviennent de prier Dieu pour eu; « (

» a

» re

» le » l'e » to

» le » ils

» no

» bra fema des voya

prier

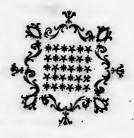
cheval,
ds traîoff celle
orps eff
chargé
couvre
drap,
inpereur
int, &

uffi-tôt nbeau, ikir & te, & fessée, r l'ené pour ondre neur, rié, le e, les ne luilcre: à ces ement moitié

Mahoenterre voyapour

les té-

DES TURCS. eux, & leur souhaitent sa bénédiction. « Ceux, dit Thévenot, qui ont fair cons-» truire quelque pont où quelque autre » ouvrage public par charité, se sont pres-» que toujours enterrer dessus ou auprès, » afin d'obtenir les prières des passans. On » voit, continue-t-il, tant de grosses pier-» res dressées, qu'il y en aurait pour bâtir » une ville. Après qu'on a enterré le mort, » les parens & les amis viennent pendant » l'espace de plusieurs jours prier sur son » tombeau, demandant à Dieu qu'il délivre » le défunt des tortures des anges noirs, & » ils disent au mort, en l'appellant par son » nom, n'aye point peur, mais réponds-leur » bravement.... » Le vendredi de chaque semaine, la famille fait placer sur la tombe des vivres & de la boisson, afin que les voyageurs s'y arrêtent, s'y rafraîchissent & prient pour le mort.



CHAPITRE XVII.

Feies, Supersitions, & Mœurs des Turcs.

LE vendredi est pour les Mus Imans le jour de la prière & celui de repos, comme l'est le samedi pour les Juiss, & le dimanche pour les Chrétiens. Le choix de ce jour est dû, disent plusieurs auteurs, à l'entrée de Mahomet dans Médine, qui sut un vendredi, &, selon d'autres, parce que Dieu acheva à pareil jour l'ouvrage de la création: mais une raison plus naturelle à présenter, c'est que le prophète trouva le vendredi consacré par les Arabes aux assemblées so-lemnelles de la nation.

Les Mahométans ont deux Bairam, le grand & le petit, que les écrivains confondent souvent & prennent l'un pour l'autre. Le petit bairam dure trois jours, pendant lesquels tout travail cesse. Ce tems a quelque ressemblance avec notre premier jour de l'année; car on s'envoie réciproquement des présens, & l'on fait des souhaits pour la prospérité & la fanté de ses parens & de ses amis. Si le lendemain du jeûne du ramadan le ciel est trop couvert pour observer facilement la nouvelle lune, on remet le bairam au jour suivant, & quand même on ne pourrait pas encore la

déco fête fon plac fête qu'il cont man les p les u à la dre. que les in " Di cette princ la m molq man le no facrif que l avait fié a

Le

Jours

du ra

victin

passen

où ils

fois u

ET MŒURS DES TURCS. découvrir, on ne laisserait pas d'annoncer la

fête par des décharges d'artillerie, & par le fon des tambours & des trompettes dans les places publiques. Pendant la durée de cette fêre, les Turcs font dans leurs mosquées un grand nombre de cérémonies bisarres, qu'ils terminent par une prière solemnelle contre les infidèles, dans laquelle ils demandent dévotement à Dieu qu'il extermine les princes Chrétiens ; qu'il les fassent périr les uns par les autres, & qu'il facilite ainsi à la loi musulmane les moyens de s'étendre. Qui croirait que c'est après cette prière que les Turcs se pardonnent mutuellement les injures, & qu'ils s'embrassent, en disant: "Dieu te donne une bonne pâque »? Dans cette solemnité le grand-seigneur admet les principaux officiers de l'empire à lui baiser la main; il se rend en pompe à la grande mosquée, & il n'y a point de bon Musulman qui ne tue un mouton, auquel il donne le nom d'agneau paschal, en mémoire du sacrifice d'Abraham, & du mouton noir que l'ange Gabriel apporta du ciel, où il avait été long-tems nourri, & qui fut sacti-

Le grand bairam se célèbre soixante-dix jours après le petit, qui termine leur jeûne du ramadan. C'est proprement la fête des victimes, parce que dans ce tems les pélerins passent de la Mecque dans la vallée de Muna, où ils immolent des moutons & quelquefois un chameau. Pendant ces fêtes les rues

fié au lieu d'Isaac.

Turcs.

ans le omme imande ce i l'enfut un Dieu ation:

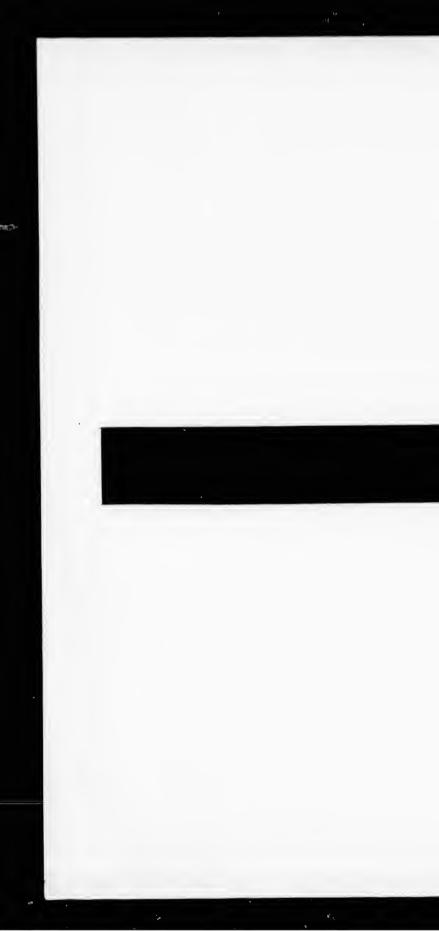
nter,

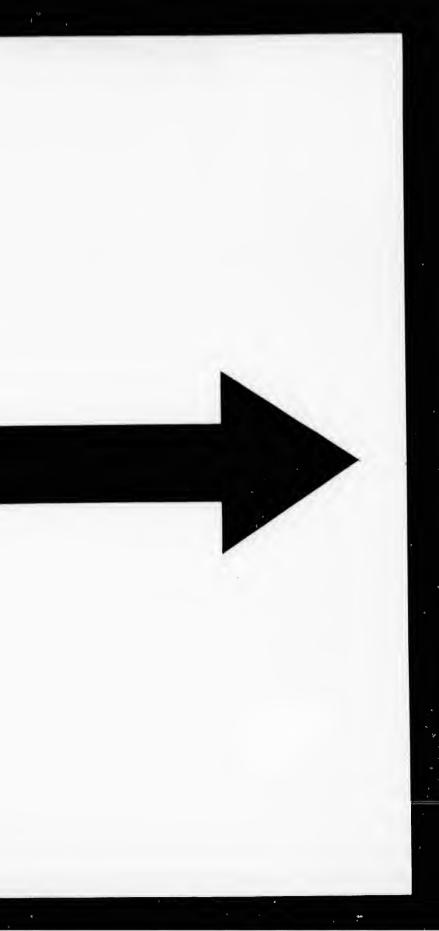
dredi

ı, le conl'aupenms a mier ipro-

foue les vert ine,

& e la





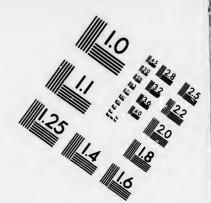
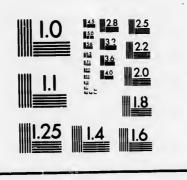


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



des grandes villes sont illuminées toute la nuit, & pendant le jour les Turcs s'amufent à voir jouer des marionnettes, à se faire balancer sur des escarpolettes, ou à se faire tourner dans une espèce de roue de fortune.

Entre les superstitions qu'on peut reprocher aux Turcs, l'exacte supputation des lettres de l'alcoran, n'est pas une des moindres; ce livre est pour seurs docteurs un trésor de mystères cachés aux yeux de l'humanité, & il renferme une infinité de secrets qui ne se découvrent qu'avec beaucoup de peines dans les différentes combinaisons des mots & des lettres de ce livre précieux. Le commun du peuple est encore effrayé comme le nôtre, à la vue d'une éclipse, surtout lorsqu'elle se rencontre avec certains événemens ; & l'on ne pourrait les dissuader que ces étoiles, qui semblent quelquesois changer de place & traverser une partie de l'horison, ne soient des feux que les anges lancent contre les démons, qui s'efforcent d'escalader le ciel. Ils sont tous sort adonnés à la frivole science de l'astrologie judiciaire, & ils employent des versets de l'alcoran, pour composer leurs talismans: il y en a, dit l'auteur de l'état militaire de l'empire Ottoman, de destinés à servir de puissans préservatifs à la tente du grand visir : cependant ils manquèrent de force, pendant le dernier siège de Vienne. On peut mettre au nombre des superstisions des Mahoan de lib

péc » c » l » l » o

» da » av » c' » qu

» H

U

Turanation moet vue. claire confit & le étran les C

appel rouge les T

injuri

S, toute la es s'amuà se faire à se faire de for-

ut reproation des es mointeurs un de l'hué de seeaucoup binaisons récieux. effrayé pse, surcertains lissuader lquefois artie de es anges forcent adonnés liciaire, lcoran, en a, 'empire puissans ir : ceendant ut met-Maho-

ET MŒURS DES TURCS. 187 métans leur charité mal-entendue envers les animaux. Ils se sont un devoir d'acheter des oiseaux en cages, pour leur donner la liberté: ils nourrissent tous les chiens qui ne connaissent point de maîtres : ils ont une vénération presque religieuse pour les chameaux, & regardent comme un très-grand péché de les trop charger, « parce que, nous » dit Ricaut, ils ont l'honneur de porter » l'alcoran, lorsqu'on fait le pélerinage de » la Mecque. J'ai remarqué, ajoute cet » observateur, que ceux qui ont soin de » cet animal prennent de l'écume qui lui » sort de la bouche, après l'avoir fait boire » dans un bassin, & s'en frottent la barbe » avec beaucoup de dévotion, comme si » c'était quelque baume de grand prix; ce » qu'ils font en répétant d'un ton religieux » Hadgi-baba, c'est-à-dire, ô père pélerin ». Un empire aussi érendu que celui de la Turquie, & peuplé de tant de différentes nations, ne permet pas de rassembler les mœurs générales, sous un même point de vue. Nous allons à ce sujet tirer le plus d'éclaircissemens possibles des auteurs que nous consultons. Pour prouver l'orgueil des Turcs & le souverain mépris qu'ils ont pour les étrangers, & sur-tout pour les Juiss & pour les Chrétiens, il ne faut que transcrire les injurieux sobriquers qu'ils leur donnent : ils appellent les Juiss chiens, les Persans tetes rouges, les Arméniens mangeurs de m.... les Tartares mangeurs de charogne, les AraFETES, SUPERSTITIONS.

hes enragés, les Grecs béliers sans cornes; les Bulgares voleurs, les Ragusiens espions, les Russes ames méchantes, les Polonais insolens, infidèles, les Allemands effrontés, blasphémateurs, les Italiens gens de mille couleurs, c'est-à-dire, trompeurs, les Hollandais marchands de fromage, les Anglais ouvriers en laine, les Français rusés.

En général les Turcs sont fastueux, durs, avares, hypocrites, dissimulés, & beaucoup plus incontinens que voluptueux. Les moyens les plus criminels ne les effrayent pas, lorsqu'ils peuvent leur procurer des richesses, qu'ils prodiguent sans regret pour satisfaire leur goût pour la débauche ou pour le luxe des habits. Les Turcs d'Europe sont laborieux, industrieux, vaillans, & ils commencent à cultiver les sciences & les arts : ceux

d'Asie, au contraire : sont lâches, paresseux,

efféminés, & vivent dans la plus crapuleuse ignorance.

L'habillement des hommes est composé d'un caleçon, d'une chemise longue, coupée à peu près comme celle des femmes d'Europe, & d'un doliman qui pend jusqu'à la cheville du pied, & dont les manches sont courtes & étroites. Ils l'arrêtent audessus de la poitrine avec une ceinture, à laquelle ils attachent leur bourse, leur mouchoir & leur poignard. Par dessus le doliman ils portent une robe, appellée féredge, à manches longues & larges, d'étoffe légère en été & doublé de fourrures en hiver;

leurs fons des / énori

Le fur f pour tié à gne e le se de p en di de sa Les homr leur : le mé fur le petit taché

> mes n Le te froide forber mains des p lettes. de via de co En fo

genou

Le

leurs bas sont de drap, & par dessus des chausfons de cuir, en sorme de brodequins, & des pabouches. Leur tête est chargée d'un énorme turban plus ou moins riche.

Le salut Turc exige qu'on mette la main sur sa poitrine, & qu'on s'incline un peu pour témoigner la considération ou son amitié à la personne qu'on salue; on accompagne cette politesse d'un compliment, dont le sens est qu'on lui souhaite toutes sortes de prospérités. Si c'est une personne élevée en dignité qu'on aborde, on prend le bout de sa veste & on la baise respectueusement. Les femmes saluent à peu près comme les hommes, & excepté une chemise piquée qui leur tient lieu de jupon, leur ajustement est le même. Elles forment plusieurs tresses de leurs cheveux, & elles les laissent storter sur leurs épaules, & couvrent leur tête d'un petit bonnet de carton doré auquel est attaché un voile qui leur tombe jusqu'aux genoux.

Les Turcs se visitent rarement, & les semmes ne sont point admises dans les sociétés. Le tems de la visite se passe en politesses froides, à sumer, à prendre du casé & du sorbet, & à se laver avec l'eau rose les mains, qu'on fait sécher ensuite à la sumée des parsums, qui brûlent dans des cassolettes. Leurs repas ordinaires sont composés de viande de mouton, de pois, de riz & de concombres, le tout extrêmement épicé. En sortant de table, ils boivent de l'eau

cornes; espions; onais infrontes; de mille les Hol-Anglais

c, durs.

moyens
as, lorfcheffes,
atisfaire
le luxe
laboomments:ceux
reffeux,
puleufe

compolé
e, coufemmes
jusqu'à
nanches
ent auture, à
ur moule doliféredge,
e légère
hiver;

ou du lait aigre. Le reste du jour ils se promènent une pipe à la bouche, ou s'ils restent chez eux, c'est de même en sumant.

On prétend que les dames Turques, d'un rang élevé, vivent entr'elles avec beaucoup de décence & de retenue, & qu'elles ont les unes pour les autres les plus grandes attentions, & la plus grande politesse : cela peut être vrai à quelques égards; & il est possible que, prenant un soin particulier de l'éducation de quelques jeunes personnes, elles se forment à la modestie, à la pureté des mœurs, & à toutes les qualités qui font l'ornement du sexe, & le rendent aimable; mais ce n'est point la conduite ordinaire. On instruit les femmes à se servir de leurs attraits pour l'emporter sur leurs rivales, & pour enflammer les hommes dont elles doivent devenir les esclaves. A leurs charmes, on ajoute, autant qu'il est possible, les talens propres à irriter les passions, & c'est dans cette vue qu'on leur apprend la musique vocale & instrumentale, certaines affectations dans le parler, dans les manières & la démarche, & un genre de danse qui ne respire que la volupté. Constamment renfermées au fond d'un ferrail, & privées du plaisir & de la liberté, elles désirent l'un & l'autre avec fureur. Dans leurs maisons, elles n'épargnent rien pour corrompre leurs esclaves; aux bains, elles ébauchent, elles terminent des intrigues;

& , plai fou dée le i plai

plai fing ren tous fenc d'ho lui s'il foit une préf qu'e Tur fem a v trib van s'en gain tant

mag

Por

& 0

fem

S, ur ils fe ou s'ils e en fu-

es, d'un eaucoup elles ont grandes ife : cela & il est culier de rsonnes, a pureté lités qui rendent conduite à se serfur leurs nes dont A leurs est possipassions. apprend e, cerdans les enre de . Consferrail, é, elles r. Dans en pour s, elles

trigues;

&, lorsqu'elles vont prendre l'air dans les plaines qui bordent le Bosphore, quoique souvent vingt ou trente ensemble, & gardées par des eunuques noirs, elles trouvent le secret de satisfaire leur passion pour le plaisir. Tel est l'esset de la contrainte.

On remarque dans les Turcs un respect singulier pour le sexe; lorsqu'un homme rencontre une femme dans la rue, il détourne la tête, comme s'il lui était défendu de la regarder : il fuit avec une sorte d'horreur une femme effrontée, & elle ne lui inspire que du mépris & de l'aversion: s'il s'élève une querelle, foit entre les Turcs, soit entre un Chrétien & un Musulman, une femme ferme & courageuse n'a qu'à se présenter, le Turc se retirera aussi-tôt. Quoiqu'en colère & accablé d'invectives, un Turc n'osera jamais porter la main sur une femme, il quittera plutôt la partie. On en a vu insulter griévement un juge sur son tribunal, & le visir lui-même en plein divan, fans que ni l'un ni l'autre ayent paru s'en ressentir, & souvent, ils leur ont donné gain de cause, pour s'en débarrasser. Dans une disette de bled, les semmes de Constantinople s'attroupèrent, & forcèrent les magasins qu'elles pillèrent entièrement. La Porte ferma les yeux sur cette sédition, & dit que ce n'était qu'une mutinerie de femmes turbulentes.

Il faut que la police observée dans l'em.

192 FETES, SUPERSTITIONS. pire Ottoman soit bien excellente, puisqu'on n'y entend presque jamais parler de vols, n'y même de filouterie. Les grands chemins sont sûrs, & l'on doit sans doute cet avantage à un usage qui subsista autrefois en Angleterre, celui des divisions par dixaines & par centaines. Toutes les provinces de la Turquie sont partagées sur ce plan en différens districts, qui sont responsables des vols & des meurtres qui se commettent dans leur étendue respective; & comme la justice sur ce point est expéditive & sévère, on est très-attentif à prévenir les délits. Sur la plus légère plainte le gouvernement dépêche un officier supérieur pour prendre connaissance du fait, & soit que le district se disculpe ou non, il faut toujours qu'il paye les frais de l'enquête. Si le vol est prouvé, & que le voleur échappe aux pourfuites, on fait payer la valeur du vol aux particuliers du district, ou de la rue si c'est dans, une ville. Cependant il arrive rarement que la personne volée en soit mieux: la justice se désaisit avec peine de l'argent qui passe par ses mains.

S'il s'agit d'un meurtre, les particuliers les plus proches de l'endroit où il s'est commis payent le prix du sang de la personne assassinée, c'est pourquoi on ne néglige rien pour faire arrêter le coupable. Cette loi sévère fait que chacun évite les querelles, & s'empresse d'appaiser celles qui s'élèvent

dans

dans f courer villes . qu'elle munér doiver La bai plus e pour l pas. I par l' noncés muets crimin lui-mé tère.

En droit a ne foi les tale vent l Ce n'e raifon dide i la justi

Un I fort ét & ses appell très-ri commils, copar co

T

ET MŒURS DES TURCS. puildans son voisinage. Diverses parrouilles parcourent toutes les nuits les rues des grandes er de villes, & arrêtent & examinent tous ceux rands qu'elles rencontrent. Les Turcs disent comdoute munément que pendant la nuit les rues ne autredoivent être fréquentées que par les chiens. as par La bastonnade sous la plante des pieds est le profur ce plus doux des châtimens : elle se donne sables pour les moindres fautes, & ne déshonore pas. Les crimes sont punis par la corde & ettent me la par l'empalement. Les arrêts de mort proévère. noncés par le sultan s'exécutent par des délits. muets, qui présentent le fatal cordon au criminel, & le laissent maître de s'étrangler ement lui-même ou d'avoir recours à leur minisrendre listrict tère. qu'il vol est pour-

ol aux fi c'est

rare-

nieux:

argent

culiers t com-

rfonne ge rien

loi sé-

les, &

lèvent

dans

En Turquie la naissance ne donne aucun droit aux grandes dignités; il semble qu'elles ne soient réservées que pour le mérite & les talens, mais elles s'achètent, & sont souvent le partage du crime & de la faveur. Ce n'est pas que les Turcs ne pensent trèsraisonnablement à cet égard; mais le sordide intérêt l'emporte, comme ailleurs, sur la justesse de leurs réslexions.

Un Français qui arrive chez les Turcs trouve fort étrange de leur voir de longues barbes; & ses cheveux longs, ou sa perruque, qu'ils appellent un nid à diables, leur paraissent très-ridicules. Ils regardent le côté gauche comme la place d'honneur, parce que, disentils, c'est celui où l'on porte l'épée, & que par conséquent on a dans sa puissance les

Tome VI.

194 FETES, SUPERSTITIONS, &c. armes de celui qui a la droite. Les édifices publics sont assez magnifiques en Turquie, mais les maisons particulières sont fort simples. Celles des personnes opulentes occupent un valle sterrain, environné de hautes murailles. Ils n'ont aucune passion pour le jeu, & n'y jouent jamais d'argent. Les échecs, le jeu de quilles entrent dans leurs amusemens journaliers. Les gens de guerre s'exercent à tirer de l'arc, & ils y iont fort adroits. Ils regardent la danse, la musique & le talent de jouer des instrumens comme des occupations indignes d'un homme raisonnable; mais ils prennent un grand plaisir aux danses lascives qu'exécutent devant eux des danseuses publiques, qui sont pour l'ordinaire des Juives ou des esclaves Chrétiennes. On les accuse de se livrer à des affections que la nature délavoue. Quoique le vin soit sévérement désendu par la loi de Mahomet, les Turcs ne laissent pas d'en faire un ulage immodéré. Ils s'adressent pour en avoir aux Chrétiens, qui en transportent chez eux dans de petites boëtes de cuir; car, pour cet objet, ils n'oseraient se confier à leurs domessiques les plus affidés. Ceux qui, au risque de Jeur vie, veulent introduire furtivement du vin dans le serrail, se servent pour ce négoce de longs tubes de cuir ployant qu'ils tournent autour de leur corps. A la place de vin, les plus scrupuleux Musulmans s'enivrent d'opium, ou de liqueurs distillées

» a

» da

» vi

» no
qu il

SC

Scient F de

logic avec le P che, gie, parce met qu'un trouv ticle d'acce genr elle

que.

entre

mais

&c. s édifin Tures sont ulentes nné de passion 'argent. nt dans ens de & ils y danie, s instrunes d'un nent un 'exécuies, qui des ele se lilavoue. ndu .par faissent Ils s'ans, qui petites et, ils estiques que de nent du ce né-

it qu'ils

la place

ns s'eniistillées SCIENCES DES TURCS, &c. 195
« Le feu, disent-ils, qui purifie toutes choses
» a fait évaporer, & a épuisé totalement,
» dans la distillation, les parties impures du
» vin, & l'eau-de-vie n'est point désendue
» nommément par Mahomet ». C'est ainsi
qu'ils éludent la loi, & qu'ils trompent le
diable, leur prophète & le sultan.

CHAPITRE XVIII.

Sciences des Turcs, Despotisme du Sultan; Forces militaires de l'Empire, & Réception des Ambassadeurs.

Les Turcs s'appliquent beaucoup à la logique & à la jurisprudence : ils étudient avec soin les langues, sur-tout l'Arabe & le Persan. La langue Turque n'est pas riche, mais elle a de la douceur, de l'énergie, & on l'apprend avec beaucoup de facilité; parce qu'à proprement parler, elle n'admet pour les noms, qu'une déclinaison, & qu'une conjugaison pour les verbes. On n'y trouve aucune différence de genres & d'articles, & elle s'est épargnée la difficulté d'accorder l'adjectif avec son substantif en genre, en nombre & en cas. Cependant elle est claire & expressive, & sans équivoque. La divination & l'astrologie judiciaire entrent dans les études des Musulmans; mais heureusement pour eux, ils sont encore

N ij

aux premiers élémens de ces sciences extravagantes. Ils n'ont pas fait plus de progrès

dans l'astronomie.

Leur année est composée de trois cents cinquante-quatre jours, partagés en douze lunes ou mois, lesquels ne commencent qu'à la nouvelle lune; ces mois sont alternativement l'un de trente jours, & l'autre de vingt-neuf. Le premier, qui est de trente jours, s'appelle Muharrem; le second, Séfer; & celui-ci n'est que de vingt-neuf jours. Le troisième, Rebiulleuvel; se quatrième, Rebiul ahhir; le cinquième, Giama-zillemul; le sixième, Giamazil-ahhir; le septième, Regeb; le huitième, Chaban; le neuvième. Ramadan; le dixième, Chuval; le onzième, Zouleade; le douzième, Zoulhigé. Ces mois ne suivent pas le cours des saisons, parce qu'ils ne s'accordent pas avec le cours du soleil, & les années Turques sont plus courtes de onze jours que les nôtres; ainsi leur ramadan ou carême remonte tous les ans de pareil nombre de jours, & successivement il parcourt toutes les saisons.

Les Turcs excellent dans les arts méchaniques, sur-tout dans la pelleterie, la tannerie & la teinture, qui est poussée à un grand point de perfection dans le Levant. Ils ont beaucoup de fabriques d'étoffes de soie, de laine & de coton. Leurs horlogers sont Arméniens, Juiss ou Francs, & le clergé Musulman ne permettra guères que leur nouvelle imprimerie fasse de grands progrès.

DI gner «R » or so la » po mais les t ficile nissa. ferm à qu de l' tous visite boufl quelo appre autre les m

le cr.
l'emp
Le fe
de fo
l'épit
grand
comm
gnité
prem
& fa

mille

terre

Le

extrarogrès

cents

douze tratitre de trente Séfer; jours. ième, vième, sième, sième, sième, suice parce urs du

méchala tane à un
Levant.
ffes de
rlogers
clergé
le leur
rogrès.

ısi leur

ans de

rement

DESPOTISME DU SULTAN, &c. 197 Entre les titres que prend le grand-seigneur, ceux-ci sont les plus remarquables: « Roi des rois, distributeur des couronnes, » ombre de Dieu, seigneur des seigneurs, » la sublime porte, la porte de justice, la » porte de majesté, la porte de félicité, &c. » mais ce monarque absolu, qui fait tomber les têtes à son choix, ne conserve que difficilement la sienne, lorsqu'il plast aux janissaires de la menacer. Constamment rensermé au fond de son serrail, il s'y applique à quelque ouvrage manuel, suivant la loi de l'alcoran, qui impose cette obligation à tous les Musulmans. Le reste du tems, il visite ses femmes, & s'entretient avec ses bouffons. Le grand visir, le muphti & quelques officiers favoris, sont les seuls qui approchent de sa personne sans crainte; les autres ne l'abordent que les yeux baisses, les mains jointes, & le corps incliné jusqu'à terre.

Les sultans n'ont point d'armoiries; car le croissant est proprement le symbole de l'empire, & il l'était de l'ancienne Bysance. Le sceau du souverain est simplement chargé de son nom, de celui de son père, avec l'épithète d'empereur victorieux. C'est le grand visir qui en est le dépositaire, & comme c'est la principale marque de sa dignité, il le porte toujours à son cou. Ce premier ministre vit avec un faste imposant, & sa maison est composée de plus de deux mille personnes. S'il se détermine à com-

Niij

mander l'armée pendant la guerre, le sultan détache, en présence des troupes, une aigrette de son turban, & la place sur celui du visir, qui est par cette action proclamé général. Il n'y a point de poste plus glistant que celui de ce grand officier; presque tous, s'ils ont le bonheur de sauver leurs

cêtes, finissent par l'exil.

Les pachas tiennent le premier rang après le grand visir. Les plus distingués sont ceux qu'on appelle pachas à trois queues, parce qu'ils ont le droit de faire porter devant eux un grand bâton au bout duquel sont attachées trois queues de cheval. L'origine de cette enseigne militaire vient de ce que dans une bataille, un soldat, voulant rallier ses compagnons, s'avisa de couper la queue d'un cheval, & de l'attacher au bout d'une lance. Toutes les troupes se rassemblèrent autour de cette enseigne, elles fondirent sur l'ennemi, & remportèrent une victoire complette.

La principale force de l'armée Musulmane consiste dans les janissaires, qui ont à Constantinople cent soixante & un oddas ou chambres, dont chacune devrait contenir huit cents ou mille hommes, mais elles ne sont jamais complettes. Un grand nombre de ceux qui sont enrollés dans ces chambres, vit dispersé dans tout l'empire, & confondu dans la soule des citoyens, y exerce disserens métiers. Il ne réside ordinairement dans Constantinople qu'environ dix à douze

fui fui mo de est pri dre

rég foi d'i les mi

du

jul

do y fei de de fui

mi tai do

& en

, le sul oes, une fur celui proclamé lus glifpresque ver leurs

ang après font ceux ies, parer devant quel font L'origient de ce , voulant te couper tacher au es fe rafgne, elles èrent une

ululmane it à Consoddas ou contenir s elles ne d nombre es chame, & cony exerce nairement x à douze

DESPOTISME DU SULTAN, &c. 199 mille janissaires, qui forment la garde de la ville, & ceux qui osent se mutiner sont sur le champ punis de mort, ou pour le moins envoyés dans les garnisons qui désendent les frontières de l'empire. Leur payeest assez modique; & comme entr'autres. privilèges, ils jouissent de l'exemption des droits d'importation, ils se sont jettes en foule dans les branches les plus lucratives du cabotige, & poussent leur commerce. jusqu'au Caire, à la Syrie, & dans les autres.

province de la monarchie.

La cavalerie. Turque consiste dans un corps. réglé d'environ seize mille s. ahis, divisés sous six drapeaux. La paye de ces deux corps d'infanterie & de cavalerie, qui se fait tout les six mois à Constantinople, monte à deux. mille quatre cents bourles de cinq cents, dollars chacune. Outre ces deux corps, il y a les zaims & les timariots, qui sont des. feudaraires obligés, à la premiète réquisition, de paraître en campagne avec plus ou moins. de cavaliers bien montés & bien équipés fuivant la valeur des fiess qu'ils possèdent, sans compter une prodigieuse quantisé de milices, qui se levent, suivant les circonstances, mais qui grossissent l'armée; sans lui donner plus de force.

Terminons ce long article de la Turquie par quelques réflexions sur les ambassadeurs & les min stres que les puissances Chrétiennes entretiennent à Constantinople. On compte quatre ambassadeurs & six ministres, dont

la résidence est fixée dans l'isse du prince,

à neuf milles de la capitale.

Aussi-tôt qu'un ambassadeur a mis le pied sur les terres de la Turquie, il est défrayé de toutes les choses nécessaires, soit en argent, soit en nature. A son arrivée, le grand visir le fait complimenter. Quelques jours après, il est conduit à son audience; ils s'asseyent tous deux, l'ambassadeur sur un tabourer, le visir sur le coin de son sopha. Cette entrevue se passe de part & d'autre en froides politesses, sans qu'il soit permis de s'écarter d'un seul mot du style consacré de tous les tems. On lui dit, « que tant que son » maître observera les loix de l'amitié avec » la nation Turque, le grand seigneur y » répondra ». On lui présente par honneur le caftan, des parfums, une collation; mais quand il se leve pour se retirer, il est pourfuivi par des huées & d'impertinens sifflemens, & les officiers qui le conduisent à droite & à gauche, s'efforcent, lorsqu'il est au milieu de la salle, de le faire retourner pour saluer le visir, qui reste immobile sur son sopha. Un ambassadeur, qui conserve la dignité de son caractère, méprise ces sotises, & oblige ses conducteurs d'avancer sans faire attention à ce qui se passe. Il y a peu de tems qu'un ambassadeur indigné de ce ridicule cérémonial, en fit des plaintes fortes, & il faut croire qu'il est aboli pour toujours.

Le jour fixé pour aller à l'audience du grand-seigneur, l'ambassadeur s'embarque dès
à Co
men
disp
& q
tilho
Cett
tage
la fi
de o
l'aud

dans laiff nom paffe y tr place affis ger la p cincon p un con cou

furr la h

bass

Tu

troc

CS, prince,

le pied défray**é** en argrand s jours ice; ils fur un fopha. d'autre rmis de acré de que fon ié avec neur y onneur i; mais t pours fiffleissent à qu'il est tourner bile fur onserve ces soti-

y a peu de ce fortes, oujours.

barque

DESPOTISME DU SULTAN, &c. 201 dès la pointe du jour, pour passer de Péra à Constantinople. Il est reçu au débarquement par le maréchal de la cour, qui lui dispute la droite, malgré ses protestations, & qui ne consent qu'avec peine qu'un gentilhomme de sa suite se place à sa gauche. Cette contestation ne se termine à l'avantage du ministre qu'autant qu'il marque de la fermeté, & souvent elle a été la source de disputes sérieuses, qui ont fait dissérer l'audience.

L'ambassadeur se rend à cheval au serrail; dans sa route il est obligé de s'arrêter pour laisser passer le grand visir, & toute sa nombreuse suite qu'il salue à mesure qu'elle passe. En entrant dans la salle du divan, il y trouve le visir déjà sur son siège, & se place sur un tabouret quarré, où il demeure assis, au moins deux heures, à entendre juger différentes causes, ou à voir distribuer la paye aux janissaires. On sert à dîner; cinquante plats passent en revue, & ensuite on présente le sorbet. Après cette cérémonie, un officier apporte l'ordre par écrit au visir, & annonce que le sultan est sur son trône. On se met en marche, on traverse une grande cour, & sous un vieil arbre, on décore l'ambassadeur du castan, puis deux officiers Turcs le prennent par les épaules & l'introduisent devant sa hautesse.

Le grand-seigneur est sur un sopha élevé, surmonté d'un dais. Il écoute tranquillement la harangue de l'ambassadeur, jette un coup 202 SCIENCES DES TURCS, &c. d'œil sur lui, dit quelques mots au visir, qui les rend à l'ambassadeur & l'audience est finie.

Les Turcs n'entretiennent point de ministres dans les cours étrangères, & ils ont conservé religieusement cette ancienne coutume, de n'envoyer jamais d'ambassadeurs qu'après une guerre; ce qui fait que les ministres des puissances commerçantes, qui n'ont point d'avantages réciproques à accor der aux Turcs, sont forcés souvent de recevoir la loi, & d'en passer par où il plaît au gouvernement Turc. On regarde à Constantinople comme un hommage & un tribut réels, les présens qu'au nom de leurs cours les ambassadeurs font au sultan. Il est vrai qu'une puissance voisine de la Turquie, a stipulé dans ses traités avec la Porte, que les présens seraient réciproques, qu'ils se feraient par forme d'échanges, & ne seraient point exigés avec arrogance. Il serair à souhaiter que les autres cours exigeassent la réforme des indécens usages du cérémonial observé à la réception de leurs ambassadeurs. Par un article du traité de Passarowitz, la cour impériale a déjà fait régler, « que » ses ambassadeurs paraîtraient dans leurs » audiences habillés comme ils le jugeraient a propos ».

Fin de la description de l'Empire Ottoman.

R

Nequé avoir teum de la clair plus reductain dann Le pré volui difficil p

ega en fiè

do

que

dog

uſa

, &c: u vilir ; udience

de miils ont ne cou-Tadeurs que les es, qui à accor de reil plaît à Confn tribut rs cours est vrai quie, a e, que u'ils fe feraient rà foussent la émonial ladeurs. owitz, , « que s leurs eraient

oman.

RELIGION CHRETIENNE.

INTRODUCTION.

os lecteurs ont sans doute souvent remarqué dans le cours de cet ouvrage, que nous avons emprunté les propres termes des auteurs que nous consultions, & nous l'avouons de bonne foi. La nécessité d'être exacts & clairs nous a fait un devoir de nous approprier plusieurs passages intéressans, & cette nécessité redouble, si nous voulons percourir sans crainte ce qui reste de l'immense carrière dans laquelle nous avons eu l'audace d'entrer. Le plan que nous nous sommes tracé dans la préface qui est à la tête de notre premier volume, n'annonce point de choses nouvelles, ni de réflexions neuves sur des faits anciens: disons-le avec la modestie qui nous convient, il promet une exacte compilation de tout ce que nous pourrons recueillir sur les différens dogmes religieux, & sur les mœurs & les usages des nations qui habitent les quatre parties du monde. Nous croyons à quelques égards avoir tenu notre promesse. Peut-être, en adoptant quelques vues philosophiques du siècle, en comparant les dogmes avec les dogmes, en recherchan. l'origine des différentes cérémonies religieus, & même en faisant de fausses applications, nous aurait-il été possible de donner un certain ton élevé & presque savant à notre style; mais la vérité n'y aurait rien gagné, & notre dessein n'est ni de la trahir, ni de l'altérer, ni même de passer pour savant. Si l'on daigne relever nos fautes, nous tâcherons de les corriger, & nous dirons aux critiques pour nous excuser: « Nous » avons fait un mauvais choix, mais les » fautes que vous avez la complaisance de » nous faire connaître, sont celles des au- » teurs les plus accrédités ».



Motter

Idée

preuvienn de re lence confi phiquans point reche

Cett

N.

me en
urait-il
elevé &
rité n'y
ft ni de
paffer
fautes,
dirons
Nous
ais les
nce de



CHAPITRE PREMIER.

Idée succinte de la Religion Chrétienne.

Notre dessein n'est pas d'établir les preuves de la divinité de la religion chrétienne, mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que celle qui se tire de l'excellence de sa morale est frappante. Elle ne consiste point en vaines spéculations philosophiques, ni en affectations perpétuelles, mais dans une pratique constante, qui n'attend point sa récompense des hommes, & qui ne recherche ni leur admiration ni leurs éloges. Cette pratique, sondée sur les ordres de

206 IDÉE SUCCINTE

Dieù même, imite la conduite que l'instituteur a tenue sur la terre. Que ceux qui osent nier la divinité de Jésus-Christ, comparent ses loix à celles des législateurs de l'antiquité, & sa vie à celle des plus célèbres philosophes, ils seront forcés d'avouer au moins que c'est un homme divin, & qu'il a toujours agi par des forces surnaturelles. Mais les ennemis déclarés de la religion chrétienne, qui méprisent tout, ne traitent pas mieux Lycurgue & Solon, que Jésus-Christ & Moïse: les loix des législateurs payens leur semblent aussi redoutables que celles des sondateurs du judaïsme & du christianisme.

La pratique de la religion chrétienne confiste dans la plus parfaite imitation qu'il soit possible de concevoir, des perfections infinies de l'Etre suprême : c'est d'elle que dérive la véritable vertu, qui triomphe des passions, & d'où naît cette intime fatisfaction que l'on goûte à maintenir les loix que Dieu a établies dans le monde. Nous ne pouvons nous refuser à croire que Dieu aime à voir que l'on imite fes perfections, & que l'on observe ses loix; & la raison nous démontre que si ceux-là peuvent espérer des récompenses, ceux qui s'éloignent de cette imitation, & qui transgressent ces loix, méritent des peines proportionnées au crime; mais, comme souvent la vertu est affligée dans le monde & le vice récompensé, il s'ensuit que nous devons avoir recours au jugement de l'Etre suprême. Le ravage des passions étant propre à étousser

DE en not révéla que le propo chans crime chréti fon in apôtre mis o prouv confo nité : religio conco & pou moyer dogm fermé verror fons q

de l'e

DE LA RELIG. CHRETIENNE. 207 en nous les lumières naturelles, il a fallu une révélation pour constater cette grande vérité, que les bons obtiendraient des récompenses proportionnées à leurs veitus, & que les méchans seraient punis selon l'énormité de leurs crimes. C'est ce que nous révèle la religion chrétienne : son origine, la vie sans tache de son instituteur, la faiblesse & l'ignorance des apôtres, les témoignages que même ses ennemis ont été forcés de lui rendre, tout sert à prouver cette vérité. Sa morale est pure & conforme aux infinies perfections de la Divinité: ses p éceptes ne s'éloignent point de la religion naturelle dans la simplicité; ses loix concourent à la conservation des hommes. & pour les gagner elle n'emploie que des moyens dignes de la sagesse divine. Les dogmes de la religion catholique sont renfermés dans le symbole des apôtres, & nous verrons ailleurs quelles sont les fausses raisons qui ont engagé les protestant à se séparer de l'eglise.



instiosent osent quité, ophes, cestun ar des déclarisent

colon,

légis-

tables

& du
e conil foit
ifinies
ive la
lions,
e l'on
ablies
efuser
imite

loix;
eux-là
ex qui
eranfe proevice
avoir
rême.

ouffer

CHAPITRE II.

L'Église, le Pape, le Conclave, les Conciles & les Synodes.

L'ÉGLISE est une, visible, sainte, catholique ou universelle : Dieu l'a établie sur des fondemens inébranlables, il lui a donné le pouvoir d'ouvrir le ciel aux fidèles, & de le fermer aux hérétiques & aux incrédules, de remettre les péchés, & de fulminer des excommunications contre ceux qui lui désobéissent, &c. L'église est triomphante ou militante; la triomphante est l'assemblée des esprits bienheureux, & des saints qui jouissent de la béatitude éternelle : la militante est l'assemblée des fidèles qui sont répandus sur la terre, & qui pendant leur vie combattent le monde, la chair & le démon. Jésus-Christ gouverne immédiatement dans le ciel l'église triomphante, & il fait gouverner l'église militante par un chef visible, qui est son vicaire sur la terre. Ce chef est le pape, légitime successeur de saint Pierre, auquel les canonistes ultramontains attribuent l'infaillibilité dans les décisions sur les matières qui regardent la foi, la supériorité au-dessus des conciles généraux, & une autorité absolue pour dispenser des canons & des règles de discipline : mais l'église gallicane tient que, quoique

LE (quoiq ble d macie mable l'églis pas al êrre b règles royau feurs-En co grand affaire s'éten fur le leurs i donne premi li ne pour c diction l'infan prorog mens , clercs & des des bie des or

des af

en un

aux an

font p

Conciles catholisur des onné le & de le les, de er des i désonte ou lée des ouissent ante est idus fur battent s-Christ l'église l'église est son e, légiquel les l'infaileres qui ssus des abfolue gles de

nt que,

luoique

LECONCLAVE, LESCONCIL. &c. 209 quoique le souverain pontife soit le ches visible de l'église, ses jugemens, même en matière de doctrine, ne sont pas irréformables, à moins que le consentement de l'église n'y ait accédé; que son pouvoir n'est pas absolu ni infini, de que sa puissance doit être bornée par les faints canons, par les règles des conciles qui font reçues dans le royaume, & par les décrets de ses prédéces seurs, qui ont été approuvés parmi nous. En consequence de ce principe, quelque grande que soit l'autorité du pape sur les affaires ecclésiastiques, elle ne peur jamais s'étendre, ni directement ni indirectement, sur le temporel des rois; il ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité, ni abandonner les érats des princes fouverains au premier occupant, ou en disposer autrement. Il ne peut excommunier les officiers royaux pour ce qui dépend de l'exercice de la jurisdiction séculière. Il ne peut pas restiruer de l'infamie, remettre l'amende honorable, proroger le tems pour l'exécution des testamens, convertir les legs, permettre aux clercs de tester au préjudice des ordonnances & des courames, donner pouvoir de posséder des biens dans le royaume contre la disposition des ordonnances, ni connaître en aucun cas des affaires civiles ou criminelles des laïcs: en un mor, il ne peut donner aucune atteinte aux anciennes courumes des églises, qui ne sont pas contraires aux règles de la foi, & Tome VI.

notamment il ne peut déroger aux coutumes

& usages de l'église gallicane.

Le pape accorde des dispenses d'âge pour certains bénéfices, tels que les abbayes & les prieurés conventuels, à moins que l'âge ne soit fixé par la fondation. Il peut seul résoudre le mariage spirituel qu'un prélat a contracté avec son église. Il accorde des dispenses pour contracter mariage dans des degrés prohibés, & dispense ceux dont la naissance est illégitime pour recevoir les ordres sacrés, & pour tenir les bénéfices-cures & les canonicats dans les églises cathédrales; mais cette légitimation n'a point d'effet pour le temporel. Il se réserve l'absolution des crimes les plus énormes; mais la bulle In cond Domini, par laquelle les papes se sont réservé le pouvoir d'absoudre l'hérésie publique, n'est point reçue en France. En sa qualité de chef de l'église. il préside aux conciles écuméniques; & tous les évêques doivent être en communion avec lui; il doit intervenir aux décisions qui regardent la foi, veiller à sa conservation & à son accroissement, & c'est à lui qu'est dévolu le droit de pourvoir à ce que l'évêque, le métropolitain & le primat, refusent ou négligent de faire.

Autrefois l'élection des papes se faisait par le clergé, les empereurs & par roue se peuple, & aussi-tôt qu'il était élu, on le consacrait. Telle sut la sorme qu'on pratiqua jusqu'au huitième siècle. Le pape Adrien I, dit-on,

LEC avec c main, nomm Charle faire p décret nouve l'appro renferr phe. L droit d VII le II ; en mais l toujour fervère Rome élection que ce le clerg papes, tion de

> C'est pour l'é mort à survinre détermi à aband cette vi fermère de sains

en 116

dinaux.

LECONCLAVE, LES CONCIL. &c. 211 avec cent cinquante évêques & le peuple romain, accorda à Charlemagne la faculté de nommer & d'élire seul le souverain pontise, & Charlemagne ordonna que l'élection ferait faite par le clergé & par le peuple, que le décret serait envoyé à l'empereur, & que le nouveau pape élu serait consacré si l'empereur l'approuvait; mais le canon Adrianus qui renserme cette clause, est tenu pour apocryphe. L'empereur Louis le débonnaire rendit le droit d'élection aux Romains. Le pape Léon VII le remit à l'empereur Othon, & Nicolas II; en 1059, le confirma aux empereurs; mais les circonstances ne leur permirent pas toujours de le faire valoir, & les papes réserverent au clergé, au sénat & au peuple de Rome le droit de faire conjointement cette élection. Ce fut sous le pontificat d'Erienne X que ce changement arriva. Vers l'an 1126, le clergé de Rome obtint le droit d'élire les papes, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur. Innocent II le leur retira en 1160, & le transporta aux séuls cardinaux.

C'est en 1270 qu'a commencé le conclave pour l'élection du pape. Clément IV étant mort à Viterbe en 1268, les difficultés qui survinrent pour le choix de son successeur, déterminèrent les cardinaux à se séparer, & à abandonner Viterbe; mais les habitans de cette ville, ayant appris cette résolution, fermèrent la porte de la ville, par le conseil de saint Bonaventure, & leur déclarèrent

O ii

umes

e pour & les ge ne ul réa conpenses pronce est

és, &

nicats

e légi-

iporel. es plus omini, ouvoir treçue

glife, & tous n avec

qui retion & dévolu

ue, le négli-

fait par neuple, facrait. ifqu'au lit-on, qu'ils ne fortiraient point du palais où ils étaient assemblés, que l'élection ne sût faite. C'est de-là qu'est venu l'usage de rensermer les cardinaux dans un seul palais pour l'élec-

tion d'un pape.

Pendant la vacance du saint siège, & la tenue du conclave, quatre cardinaux se partagent l'administration des affaires publiques; savoir, le cardinal doyen, ou le premier cardinal évêque; le premier cardinal prêtre, le premier cardinal diacre, & le cardinal camerlingue: ce dernier rompt les sceaux qui servaient au désunt pontise, & fait battre la monnoie à son coin avec la devise du siège vacant.

Les cardinaux doivent entrer au conclave dix jours après la mort du pape. Ils s'y rendent en procession, prennent possession de la cellule que le sort leur donne, & se rendent à la chapelle Pauline pour y entendre la lecture des bulles, concernant l'élection d'un pape, après laquelle ils peuvent retourner à leurs palais, à condition de venir se renfermer dans, le conclave trois heures avant la nuit. Pendant ce tems le gouverneur de la ville & le maréchal du conclave postent leurs soldars dans tous les lieux où ils les supposent nécessaires pour la sûreté de l'élection. Les ambassadeurs des puissances de la communion romaine, on la liberté de rester dans le conclave pendant les vingt-quatre premières heures, & ce tems est employé aux négociations. Ensuite les portes sont exactement fermées, les autro apoli font dina conc vifte l'aut crift un j chire leurs un n

jours conc falle cellu de mên fait dina dre fergy vifit card pour

maîı

les i

prés

teurs

où ils it faite. fermer l'élec-

, & la se parliques; ier carêtre, le camerqui sera monvacant. onclave Ils s'y offestion e, & fo entenl'élecpeuvent tion de ve trois tems le chal du tous les es pour eurs des ne, ont pendant , & . 60

Enquite

es, les

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 213 autres passages sont murés, un protonotaire apostolique dresse un acte de la visite que sont ensemble le cardinal doyen & le cardinal camerlingue, & il ne reste dans le conclave que les cardinaux, deux conclavistes pour chaque éminence, l'un d'église & l'autre d'épée, & le sacristain, le sous-sacristain, un secrétaire, un sous-secrétaire, un jésuite confesseur, deux médecins, un chirugien, deux barbiers, un apothicaire & leurs garçons, cinq maîtres de cérémonies, un maçon, un charpentier, & seize crocheteurs. La fonction de conclaviste est pénible,

mais importante.

La grandeur du Vatican a presque toujours fait choisir ce palais pour y tenir le conclave, & c'est dans les galeries & la salle de ce vaste édifice qu'on construit les cellules des cardinaux : elles sont de bois de sapin, numérotées & rangées sur une même ligne, avec une petite ruelle qui les sépare les unes des autres. Chaque cardinal fait mettre ses armes sur sa porte. Les cardinaux créatures du feu pape, les font tendre d'une étoffe violette, & les autres d'une serge verte. On porte jusqu'au scrupule la visite des provisions que les officiers des cardinaux introduisent deux fois par jour pour la nourriture journalière de leurs maîtres, & chaque fois les tours par où on les fait passer, se referment exactement en présence de plusieurs personnes, nommées à cet effet par le sacré collége.

214 LEGLISE, LE PAPE,

L'élection du pape se fait de trois manières, par le scrutin, par le compromis, & par l'inspiration. Le ferutin est seul aujourd'hui en usage, & les formalités qui y sont observées paraissent essentielles pour rendre le choix canonique. Il consiste à recueillir les voix & à examiner les suffrages qui se donnent par des billets imprimés, que les cardinaux portent dans un calice qui est sur l'aurel de la chapelle où ils sont assemblés. Les billets sont divisés en huit parties par des lignes parallèles, prises sur la longueur du billet, tant du côté qui est écrit, que de celui qui sert de revers quand le billet est plié. Dans le premier espace qui doit être roulé en dedans, on lit ces mots: Ego cardinalis, un peu éloignés l'un de l'autre pour laisser la place du nom propre. Le second espace n'a rien d'imprimé : le cardinal y inscrit son surnom & ses qualités. Le troisième a deux ronds sur ses deux extrémités : c'est la place du cachet. Le quatrième est rempli de ces mots: Eligo; &c. Le cinquième sert à mettre le surnom du cardinal auquel on donne sa voix. Le sixième est comme le troisième; le septième reste en blanc, & le huitième est rempli par une devise, tirée de l'écriture sainte. Avant le scrutin on met dans un sac des ballotes qui portent les noms imprimés de tous les cardinaux, pour en tirer trois scrutateurs, trois infirmiers & trois reviseurs. Ceci fait, chaque cardinal remplit les vuides de son

LE bille plac & 1 élev met pro bille glif mie rece en p & i de 1 ratio ya. pre où mie dro non icri dor Lo frag est tifi tel

par

let

qu

QU

s maromis. eul auqui y pour te à reffrages rimés . calice ls font n huit ses sur qui est quand espace lit ces l'un de propre. né : le ualités. ux exe quau carixième e reste ar une vant le es qui es carteurs . ci fait,

le fon

LECONCLAVE, LES CONCIL.&c. 215 billet, & après l'avoir cacheté, il prend sa place : ensuite tenant le billet entre le pouce & l'index de la main droite, & le tenant élevé, il le porte au maître autel. Là, il se met à genoux, fait sa prière, monte à l'autel, prononce à haute voix son serment, place son billet sur la patène qui couvre le calice, le fait glisser dans le calice, & se retire. Les infirmiers vont avec des boëtes en forme d'urne, recevoir les billers des cardinaux malades, & en présence des électeurs, on ouvre la boëte, & ils font gliffer les billets dans le calice de la manière précédente. Après cette opération, le dernier scrutateur compte les billets, & s'il ne s'en trouve qu'autant qu'il y a de cardinaux qui composent le conclave, les chefs des trois ordres des cardinaux prennent le calice, & le portent sur une table où ils renversent tous les billets. Le premier scrutateur ouvre chaque billet à l'endroit où le suffrage est écrit, & regarde le nom du cardinal élu; il le présente au second scrutaceur, qui observe aussi le nom, & le donne au troissème, qui le lit à haute voix. Lorsqu'il se trouve les deux tiers des suffrages en faveur d'un cardinal, ce nombre est suffisant pour l'élever sur le trône pontifical. Mais si le nombre des voix n'est pas tel qu'il doit être, on tente de faire le pape par l'accessus, c'est-à-dire par d'autres billets sur lesquels on écrit accedo domino, &c. quand on joint sa voix à celle d'un autre, ou bien accedo nemini, quand on s'en tient O iv

216 L'EGLISE, LE PAPE,

à son premier suffrage. Cet usage vient sans doute de la manière de délibérer dans le sénat romain. Lorsqu'un sénateur se trouvait de l'avis d'un autre, il se levait de son siège & s'approchait de son collégue. Cela s'appellait pedibus ire in sententiam, & ces sénateurs étaient appellés Pedarii. Quand ils ne quitraient pas leur place, ils disaient: Accedo ad sententiam, &c.

Si, après cela, l'élection est jugée canonique, on sait entrer trois protonoraires apostoliques qui dressent l'acte d'élection, sur l'inspection des billers, & le sont signer

aux électeurs.

On élit le pape par compromis, lorsqu'on s'en rapporte à quelque cardinal, & qu'on promet de reconnaître pour souverain pontise celui qu'il nommera en vertu du pouvoir qui lui est donné à cet esset. En 1314, les cardinaux assemblés à Lyon, après la mort de Clément V, étant embarrasses sur le choix d'un pape, désérèrent l'élection à la voix de Jacques d'Ossat, cardinal, qui se nomma lui-même, en disant: Ego sum papa. Il sut appellé Jean XXII. Cette élection par compromis est sort rare, ainsi que celle par inspiration, qui consiste à hazarder de crier, comme par inspiration, un tel est pape.

Aussi-tôt que le pape est élu, les cardinaux chess d'ordre lui demandent son consentement & le nom qu'il veut substituer au sien. Le pape Sergius II est le premier qui ait changé de nom, parce que, dit-on, il s'appellait

LI Osp n'est pécl Sent mon nal . font de 1 roug broc gne. plac card lui; & le bais

pape mitr Sixte fecos porte Piere la m les a qu'il épau

ait é

ie m

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 217 Osporci, grouin de cochon. (Cette anecdote n'est pas bien sûre). On lui donne l'anneau du pécheur. Deux cardinaux-diacres le conduisent derrière l'autel, où les maîtres de cérémonies le dépouillent de ses habits de cardinal, pour le revétir de ceux de pape, qui sont la soutane de taffetas blanc, le rochet de fin lin, le camail & le bonnet de satin rouge, avec les souliers de drap rouge en broderies d'or, & une croix d'or sur l'empeigne. Ainsi habillé on le porte dans sa chaire, placée devant l'autel, & c'est-là que tous les cardinaux viennent sléchir le genou devant lui; ils lui baisent le pied & la main droite, & le saint père les resève, & seur donne le baiser de paix à la joue droite. Alors le premier maître des cérémonies va annoncer au

peuple l'élection du souverain pontise. Le jour même de l'élection, le nouveau pape, revétu de sa chape & couvert de sa mitre, est porté sur l'autel de la chapelle de Sixte, où les cardinaux viennent fléchir une seconde fois le genou dévant lui; on le porte ensuite sur le grand autel de saint Pierre, où se répète une troisième fois la même cérémonie; & c'est-là qu'il reçoit les respects des ambassadeurs des princes, & qu'après le Te Deum, & la bénédiction qu'il donne au peuple, il est porté sur les épaules jusques dans son appartement. On croit qu'Etienne II a été le premier pape qui ait été porté sur les épaules après son élection: le mérite éminent de ce souverain pontise

canocanocraires ction, figner

it fans

ans le

ouvait

n fiège

s'ap-

es féind ils

fqu'on
qu'on
ontife
oir qui
s carort de
choix
voix

Il fut comle par crier,

linaux ement e pape gé de ellait 218 L'ÉGLISE, LE PAPE,

contribua beaucoup à l'honneur qu'on s'efforça de lui rendre en cette occasion. A l'égard de la coutume de baiser les pieds du pape, on ne doit pas douter qu'elle ne soit fort ancienne. Baronius en cite un exemple dès l'an 204, & l'on trouve dans l'histoire que l'empereur Justin I, Pepin, roi de France, Frédéric Barberousse, & autres princes, ont tous baisé les pieds du pape, c'est-à-dire, qu'ils ont rendu hommage à Jésus-Christ dans

la personne de son vicaire.

Si le pape élu n'est que diacre, le cardinal doyen lui donne l'ordre de la prêtrise & celui de l'épiscopat dans la chapelle de Sixte. Le jour qu'il doit être couronné, il se rend à la même chapelle, avec ses habits ordinaires, mais précédé par un nombreux cortège. On le revêt en cérémonie de tous ses ornemens pontificaux, & on le conduit processionnellement sous le portique de l'église de saint Pierre, près de la porte sainte, où il se place sur un trône, & reçoit les hommages des chanoines & des bénéficiers de cette basilique. Porté au pied des marches du maître autel, il y fait sa prière devant le saint sacrement, après quoi il passe dans la chapelle Grégorienne, & les cardinaux viennent lui rendre l'obédience en lui baisant la main, & les prélats, &c. en lui baisant le genou. Alors le saint père se lave quatre sois les mains: la première eau lui est présentée par le conservateur du peuple romain : la seconde, pendant la messe, par le général de LE l'égli fa ma par l' tres

No différ diver Pend des e difan Ainfi comr va s'a nal-c o le » po o tr » M » Pi » ro porte fur 1 card fur l paro » de

> pe

» &

n la

ာ [ဥ

gran

LECONCLAVE, LESCONCIL. &c. 219 l'église; la troissème, par l'ambassadeur de sa majesté Très-Chrétienne; & la quatrième, par l'ambassadeur de l'empereur, si ces ministres se trouvent à la cérémonie.

Nous n'entrerons point dans le détail des différens ornemens que prend le pape dans les diverses circonstances de son couronnement. Pendant la procession qui se fait, le maître des cérémonies brûle plusieurs étoupes, en disant : Pater sancte, sic transit gloria mundi. Ainsi passe la gloire du monde. Au retour il commence la messe, & après le confiteor, il va s'asseoir sur son trône où le premier cardinal-diacre le revêt du pallium, en lui disant: « Recevez le pallium, qui vous représente » les devoirs & la perfection de la charge » pontificale: puissiez-vous vous en acquitter » à l'honneur du Dieu tout-puissant, de sa » très-sainte mère, la bienheureuse vierge » Marie, des bienheureux apôtres saint » Pierre & faint Paul, & de la fainte église » romaine »! Après la messe, le pape est porté à la loge de la bénédiction : il se place sur le trône qui lui est préparé. Le second cardinal-diacre lui ôte sa mitre, & lui pose sur la tête le trirègne, en lui adressant ces paroles: « Recevez cette tiare, qui est ornée » de trois couronnes, & n'oubliez pas en la » portant, que vous êtes le père des princes » & des rois, l'arbitre de l'univers, & sur » la terre le vicaire de Jésus-Christ, notre » sauveur ». Autrefois le pape donnait un grand festin le jour de son couronnement.

A l'éds du
ne soit
emple
re que
ance,
s, ont

rdinal celui e. Le dà la aires, e. On emens inelle-

e basimaître sacreapelle ent lui main,

mages

genou. ois les ée par

la se-

L'EGLISE, LE PAPE, Si l'empereur s'y trouvait, sa table était placée sur la même estrade que celle de sa sainteté, & le cérémonial romain dit que sa majesté impériale devait présenter le bassin au saint père, tandis que le premier cardinalévêque lui versait de l'eau, & que deux cardinaux-diacres lui tenaient la serviette. Il ajoute qu'en qualité d'écuyer tranchant, l'empereur servait le premier plat sur la table du pape.

Quelques jours après la cérémonie du couronnement, le souverain pontise va prendre possession de la cathédrale de saint Jean de Latran, dont les rois de France sont les protecteurs, & c'est avec la pompe la plus auguste. Pendant cette longue procession, on traverse le colisée, & sous un arc-de-triomphe que les Juifs y font dresser, ils présentent au nouveau pape le pentateuque de Moise en hébreu, & sa sainteté leur répond : « Je » révère la loi que Dieu a donnée à Moise; » mais je condamne la fausse explication que » vous donnez à cette loi : car vous attendez » en vain le Messie, qui est venu depuis » long-tems, & que l'église croit être Jesus-» Christ notre seigneur ». L'origine de cette coutume remonte jusqu'au pontificat d'Innocent II, (douzième siècle) qui, lorsqu'il se réfugia en France, fit son entrée à Paris, & reçut des mains des Juifs le livre de la loi.

Après avoir décrit succintement l'installation du pape, il paraît nécessaire de donner une idée des conciles. On peut les définir

מע VO tio dif les prê dar der fuff cile Sou de . àl'i en . écu évê neu prin con div en c ficu dan les par II.é iem OCCI l'uni écus

les ;

» d

13 €

tait plafa fainque fa e baffin ardinaleux carette. Il chant, la table

du couorendre ean de ont les la plus ession, -triomprésene Moise : « Je Moise; ion que ttendez depuis e Jésusle cette d'Innoqu'il se aris, & la loi. nstalladonner définir

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 221 une assemblée de prélats catholiques, convoquée légitimement pour décider les questions de la foi, ou régler ce qui concerne la discipline. Nous ne discuterons point si dans les premiers siècles de l'église, les simples prêtres avaient séance & voix délibérative dans les conciles; suivant la discipline moderne, ils n'y ont point séance ni droit de suffrage. On fair remonter l'origine des conciles généraux au tems de Constantin, & c'est sous son règne qu'on tint le célèbre concile de Nicée, où l'on dressa le second symbole, à l'imitation des apôtres. On divise les concilesen généraux & particuliers : les généraux ou écuméniques sont ceux où l'on appelle tous les évêques de la chrétienté. Si l'on consulte les neuf premiers siècles du christianisme, les princes ont été en possession de convoquer les conciles généraux; mais l'empire ayant été divisé, & le monde chrétien s'étant partagé en divers royaumes, pour lever toutes les difficultés qui n'auraient pas manqué de naître dans ces convocations, le droit de convoquer les conciles écuméniques a été déféré au pape par l'usage, & du consentement des églises. Il était convenable de déférer le droit d'affembler l'église universelle, à celui qui occupe la chaire de saint Pierre, d'où nast l'unité sacerdorale. Pour qu'un concile soit écuménique, il n'est pas nécessaire que tous les pasteurs y assistent : « N'est-ce pas assez, » dit M. Bossuet, (Histoire des variastions, L. XV. No. 100) qu'il en vienne

222 L'ÉGLISE, LE PAPE;

tant & de tant d'endroits, & que les autres consentent si évidemment à leur assemblée, qu'il sera clair qu'on y aura porté le senti-

ment de toute la terre »?

Les décisions d'un concile ont deux objets principaux, la foi & la discipline. On ne peut rien statuer de nouveau par rapport à la soi, parce qu'elle est un don de Dieu, auquel les hommes ne doivent rien ajouter, comme ils n'en peuvent rien ôter. L'église déclare seulement ce qui est de soi ou non; mais elle sait les loix par rapport à la discipline, & elle les explique par des canons, qui ne sont pas toujours reçus par toutes les nations, & dans tous les lieux; mais cette diversité de règles n'empêchent pas les églises d'entretenir la concorde entr'elles, lorsqu'elles sont réunies dans la soi.

En général les plus fameux théologiens pensent que les conciles généraux tirent d'euxmêmes leur autorité, & qu'ils n'ont pas besoin de la consirmation du pape: ils disent que le consentement du ches visible de l'église est d'un grand poids; mais que s'il refuse de souscrire au concile, s'il n'adopte point la décision de l'église universelle, alors le concile général peut exercer envers lui son autorité comme envers les autres membres de l'église: c'est ce qu'ont décidé sormellement les conciles de Constance & de Bâle, & ce qui constitue la doctrine de l'église gallicane, & des universités du royaume, spécialement de celle de Paris. Charles VII, roi de France,

LE qui l'a f ces t Bâle prim fanc facie pote libet dign Ext mati On preu & d (dil 10. (rieu géné qui cond & d fuiv déci d'un OIL con

raffe

du

autres mblée, e senti-

On ne ort à la auquel comme déclare ais elle ont pas & dans règles enir la réunies

nt que l'églife fule de oint la le connauto-de l'é-lement, & ce licane, lement

France,

logiens

d'eux-

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 223 qui connaissait bien les droits de sa couronne, l'a fait insérer dans la pragmatique sanction, de l'avis de tous les ordres du royaume, en ces termes tirés tant du décret du concile de Bâle que de la pragmatique sanction : Et primo declarat quod ipsa synodus, in spiritu sando legitime congregata, generale concilium faciens & ecclesiam militantem repræsentans. potestatem habet à christo immediate. Cui quilibet cujuscumque status, conditionis, vel dignitatis, etiam si papalis existat, obedire tenetur in his qua pertinent ad fidem, &c. Extirpationem schismatis, & generalem reformationem ecclesiæ Dei in capite & membris. On trouve dans le douzième chapitre des preuves des libertés de l'église gallicane, & dans M. Dupin, docteur de Sorbone (differt. 6 de antiqué ecclesia disciplina, &c.) 10. que l'autorité du concile général est supérieure à celle du pape : 20. que le concile général a la puissance de faire des canons qui astreignent même le pape : 3°. que le concile général a le droit de juger le pape, & de le déposer s'il erre dans la foi. Delà, suivant nos mœurs, la liberté d'appeller des décisions du pape au concile général, comme d'un juge inférieur à un supérieur.

Les conciles nationnaux sont ceux qui sont convoqués, soit par le prince, soit par le patriarche, soit par le primat, & où l'on rassemble les évêques de toutes les provinces du royaume. Les conciles provinciaux sont ceux qui sont convoqués par le métropolitain

ou l'archevêque, & dans lesquels il rassemble tous les évêques, &c. de sa province. Dans ces conciles on agite & on décide les questions qui s'élèvent sur la foi; on fait des règles de discipline, & l'on y résorme des abus. Les conciles diocésains sont ce que nous appellons synodes: ils doivent être tenus une sois chaque année, & sont composés de l'évêque, des abbés, des prêtres, diacres, & autres elercs du diocèse.

CHAPITRE III.

Cour du Pape.

LE souverain postisse, considéré comme évêque, a un diocèse à gouverner; & c'est en cette qualité qu'il nomme un vicaire géné. ral, qui, depuis Pie IV, a toujours été un cardinal. Cette dignité est à vie, & celui qui en est revétu administre la confirmation, confère les ordres sacrés, visite les églises, les monastères, les hôpitaux & autres lieux de piété, & est juge naturel de tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers, des Juis, & même des courrisanes qui se trouvent dans Rome & l'étendue du diocèse. Il est aidé dans ses fonctions épiscopales par un vice-gérent, qui est toujours un évêque; par un prélat, référendaire de l'une & de l'autre fignature, qui connaît des causes civiles, & par un juge laique

laïq four des touc fom liqu

vie ; elle est la j tout exce l'an lerie chai audi tion brév ges; vice du p écus ceux écus cent la m du p font teur

taxe

COUR DU PAPE. 225 Temble laïque pour les causes criminelles. Il a encore sous ses ordres quatre notaires, un prévôt, des sergens & des archers. Les discussions touchant les mariages lui produisent des sommes considérables : la chambre apostolique lui paye douze cents écus d'or par an. is charêque,

La charge de vice-chancelier du pape est à vie; elle est vénale & coûte cent mille écus; elle en rend près de quatorze mille, & elle est toujours possédée par un cardinal, donc la jurisdiction s'étend sur l'expédition des lettres apostoliques, sur les bulles, & sur toutes les suppliques qui sont signées du pape, excepté celles qui s'expédient par bref, sous l'anneau du pécheur. Le chef de la chancellerie apostolique, qu'on nomme régent, est chargé de distribuer aux référendaires, & aux auditeurs de rote toutes les causes des appellations. Il y a douze prélats référendaires, ou abbréviateurs du grand parquet; six de ces charges, qui sont vénales, sont à la nomination du vice chancelier, & les six autres à la disposition du pape. L'office de régent coûte trente mille écus, & en rapporte plus de trois mille par an: ceux des référendaires se payent treize mille écus, & en rapportent annuellement treize cents. Le travail de ces officiers est de dresser la minute des bulles, sur les requêtes signées du pape, & de les collationner après qu'elles sont écrites sur parchemin : d'autres abbréviateurs, qu'on nomme du petit parquet, les taxent.

Le secrétaire d'état est ordinairement un Tome VI.

Dans eftions gles de s. Les ellons

autres

omme & c'est géné été un : celui

ation, glises, s lieux eccléifs, & t dans

st aidé ice-géprélat,

ature, in juge

laique

226 COUR DU PAPE.

parent du pape, & toujours un cardinal. Il a sous lui dix secrétaires, qui ont chacun le département d'une province de l'état ecclésiastique. C'est ce ministre qui signe au nom du pape toutes les lettres adressées aux princes, nonces, vice-légats, gouverneurs, préfets, & les lettres parentes de tous ceux qui exercent des emplois relatifs au gouvernement ou à l'administration de la justice. En fortant de l'audience du pape, les ambassadeurs des princes doivent une visite au cardinal secrétaire, qui est en même tems sur-intendant de l'état ecclésiastique. Ces deux places, qui sont à vie, produisent quinze mille écus de rente par année. Les autres secrétaires occupent des places de grace, qui n'en sont pas moins lucratives.

n

16

fe

11

fa

V

m

d

Tous les papes n'entretiennent pas un pareil nombre de secrétaires, pour composer les bress taxés, c'est-à-dire, les lettres expédiées sous l'anneau du pécheur, qui est un des trois cachets de sa sainteté; il y en a quelquesois jusqu'à vingt-quatre, qui payent neuf mille écus pour chacune de ces charges. Il est vrai qu'elles rapportent par an huit à neuf cents écus, mais la finance est perdue sans retour, lorsque le pape vient à mourir.

Le préfet des brefs est toujours un cardinal, dont la charge à vie, coûte vingt mille écus, & rend deux mille cinq cents écus, sans compter les gratifications extraordinaires. Cette place est très-honorable.

Le préset de la fignature de grace, qui est

COUR DU PAPE. 227 aussi un cardinal, reçoit annuellement douze cents écus de pension de la chambre apostolique. Il signe toutes les requêtes qui sont

présentées à la signature.

La jurisdiction du préset de la signature de justice, consiste à donner des juges aux parties, qui prétendent avoir été lésées par les juges ordinaires. Il reçoit toutes les années quinze cents écus d'appointemens. Il a sous lui deux officiers, l'un appellé le préset des minutes, qui après les avoir faites & signées, les remet à l'autre nommé le maître des bress; le premier achète son office douze mille écus, & en retire douze cents par année; le second paye le sien trente mille écus, & en retire annuellement plus de trois mille. Il y a aussi des reviseurs de la signature, dont les places sont sixées à six mille écus, & qui en perçoivent cinq cents par an.

Le dataire est ordinairement un prélat, & quelquesois un cardinal, que le pape charge de recevoir les requêtes qui lui sont présentées, touchant les provisions des bénésices. Il peut accorder, sans la participation de sa sainteté, tous les bénésices qui ne passent pas vingt-quatre ducats de rente. Il a deux mille écus d'appointemens. Le sous dataire n'a que mille écus de rente; mais son crédit est fort étendu, quoiqu'il ne consére aucun bénésice de sa propre autorité. Pour bien connaître les sonctions de ces deux prélats, il saut expliquer les formalités qu'on doit observer pour l'expédition d'une bulle ou d'une dispense.

Pi

E.
rdinal. Il
chacun le
tat ecclée au nom
aux prinverneurs,
tous ceux
u gouverla justice.

que. Ges produifent inée. Les places de

ratives.

les ambas-

visite au

ême tems

pas un pacomposer ctres expéiest un des en a quelayent neuf harges. Il huit à neuf erdue sans ourir.

rs un caroûte vingt cinq cents ons extraonorablece, qui est 228 COUR DU PAPE.

Lorsqu'un bénéfice vaque par mort, on doit s'adresser au per obitum, qui est un substitut du dataire; mais quand il s'agit de résignations, permutations, impétrations de bénéfices, on s'adresse au dataire même ou au sous-dataire: pour s'assurer que sa demande ne sera pas rejettée, il vaut mieux cependant faire passer sa supplique au pape, par quelque personne de considération, afin d'obtenir son consentement; alors elle revient au dataire qui la souscrit en ces termes, annuit sanctissimus, le très-faint père y consent. Il faut ensuite dresser une requête en forme, avec les clauses & les restrictions que l'on désire être insérées dans la bulle, & la remettre au sousdataire, qui en fait l'extrait au bas, auquel il joint ses observations, & donne le tout au dataire. Cette nouvelle supplique est présentée au pape, qui la confirme par ces paroles, fiat ut petitur, soit fait selon la requisition, & elle passe entre les mains du préset des compositions, dont la fonction est de la taxer, , suivant l'importance des cas. Après le payement de la somme sixée, la supplique passe à l'officier des petites dates, & ensuite aux reviseurs. Le premier de ces officiers efface & corrige toujours quelques mots, ainsi que le second. Le troisième est chargé de faire signer toutes les requêtes pour les dispenses des degrés de consanguinité & d'affinité, & de corriger les dispenses matrimoniales. Le quatrième reçoit toutes les suppliques, dans lesquelles on sollicite des monitoires & des exc qui rig les ver mo Ro plid dép elle gra les qu' che que

> fen gie ord de: ni

ava

éci cre au me gra on doit ticut du ations. ces, on lataire : pas ree passer erlonne confene qui la issimus, enfuite les clauêtre inau sousuquel il tout au t présen. paroles, uistion, éfet des la taxer, le payejue passe uite aux rs efface ainsi que de faire dispenses finité, & ales. Le es, dans

es & des

COUR DU PAPE. excommunications, pour faire révéler quelque fait. Toutes ces requêtes revues & corrigées, sont portées aux régistrateurs, qui les collationnent mot à mot, & les inscrivent sur un régistre. En cet état elles retournent au dataire, qui y met la date avec ces mots: Datum Roma, apud S. &c. donné à Rome dans le palais pontifical, &c. Ces suppliques sont ensuite remises à un officier des dépêches, qui les porte à la chancellerie, où elles sont distribuées aux abbréviateurs du grand parquet, pour en faire les minutes & les corriger de nouveau, s'il s'y trouve quelqu'erreur : enfin elles sont couchées sur parchemin par un des cent écrivains apostoliques, & par-tout où elles passent, il faut payer un droit suivant la valeur du bénéfice ou l'importance de la chose. Il y a des bulles, qui avant que d'avoir reçu la forme prescrite, passent par les mains de plus de mille personnes.

Le maître du palais est toujours un religieux de l'ordre des Dominicains: il est le juge ordinaire des imprimeurs, des graveurs & des libraires, & l'on ne peut mettre au jour, ni débiter aucun ouvrage sans son attache.

Le pape a son grand-maître, deux maîtres de chambre, un grand échanson, un écuyer tranchant, plusieurs camériers secrets, dont un est trésorier des aumônes, un autre maître de la garde-robe, & un troisième, qui est le médecin ordinaire. Il a un grand nombre de camériers d'honneur, un maître d'écurie, qui est toujours un gentil-

P iij

COUR DU PAPE. homme romain, & quantité d'autres officiers subalternes, dont les charges sont toutes vénales.

Le préser de la sacristie du pape, est un évêque in partibus infidelium, pris toujours dans l'ordre des hermites de saint Augustin: il fait l'essai du pain & du vin, lorsque sa sainteté célèbre la messe pontificalement. Il distribue les reliques, & signe les mémoriaux d'indulgence que les pélerins demandent, pour eux & pour leurs parens. Par ces brefs adressés à des particuliers, dont les noms font en blanc, il leur est permis de choisir à l'article de la mort tels confesseurs qu'ils voudront, pour, étant vraiment contrits, se faire absoudre de tous leurs péchés, & nommément de tous les cas réservés, avec plein pouvoir au confesseur de remettre à la personne munie de ce bref, les peines de l'enfer ou du purgatoire. D'autres portent que dans les cas de nécessité, en prononçant trois sois, avec un cœur contrit, les noms de Jésus & de Marie, tous les péchés seront remis.

Il y a six maîtres des cérémonies, dont deux en titre qui reçoivent de chaque nouveau cardinal deux cents vingt-quatre écus d'or, & des héritiers de ceux qui meurent seulement cent écus. Les quatre furnuméraires ne touchent dans ces circonstances que quarantehuit écus d'or, qu'ils partagent entr'eux. Les premiers ont sept cents écus de pension,

& les seconds quatre cents.

Le tribunal de la rote est composé de douze

Fra non hui ma lan par fial cia dar ten mê ten ma ils aue l'ur cap der per un pay gra

> aut tou du ďť pro

fficiers ites vé-

est un oujours gustin: que sa ent. Il ioriaux ndent, es brefs noms choisir qu'ils rits, se k nomc plein la perl'enfer ue dans is fois, ésus & nt deux

ouveau s d'or, t feuletires ne arantetr'eux. enfion.

douze

COUR DU PAPE. 231 prélats, entre lesquels il doit y avoir un Français, un Allemand & deux Espagnols, nommés par leurs souverains respectifs: les huit autres sont Italiens; savoir, trois Romains, un Bolonais, un Ferrarois, un Milanais, un Vénitien & un Toscan. Il connaît par appel de tous les procès de l'état ecclésiastique, & de toutes les matières bénésiciales & patrimoniales. Chaque point contesté dans un procès, est jugé par autant de sentences, dont on peut appeller au pape, & même au tribunal de la signature de grace. Les auditeurs de rote ont mille écus d'appointemens par an; ils ne prennent point d'épices; mais ordinairement au bout de quelque tems, ils obtiennent le chapeau de cardinal. Ces auditeurs donnent le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit, à ceux qu'ils en jugent capables. Ils ont sous eux un juge des confidences qui connaît des conventions secrettes de simonie, dans les résignations & dans les permutations; un auditeur des contredits & un correcteur. Un avocat & un procureur, payés par le tribunal, doivent poursuivre gratis le droit des pauvres, devant tous les autres tribunaux de Rome.

La chambre apostolique a la direction de tous les domaines du pape : elle est composée du cardinal camerlingue, du gouverneur de Rome, d'un trésorier général, d'un auditeur, d'un président, d'un avocat général, d'un procureur siscal, d'un commissaire & de douze clercs de chambre, quatre desquels sont,

P iv

232 COUR DU PAPE.

l'un préset de l'abondance des grains, un autre, préset de toutes les denrées, le troisième, préset des prisons, & le quatrième, préset des rues. Toutes ces charges sont vénales, coûtent très-cher, & rapportent

beaucoup.

Les protonotaires apostoliques sont au nombre de douze, & prétendent avoir succédé aux notaires qui surent établis par le pape Clément I, & ensuite par le pape Fabien, qui les chargea d'écrire les actes des martyrs. Ils ont le droit de recevoir les testamens des cardinaux, & de saire toutes les informations & procédures nécessaires pour la canonisation des saints.

Le pape a plusieurs congrégations qui sont composées d'un certain nombre de cardinaux : celle qu'on nomme la congrégation du pape est de l'institution de Sixte V. On y prépare les plus difficiles matières bénéficiales qui doivent être mises en délibération dans le consistoire, telles que les nouvelles érections d'archevêchés & de cathédrales; les réunions, les suppressions & les résignations d'évêchés; les coadjutories, les aliénations des biens ecclésiastiques, & enfin les taxes & les annates de tous les bénéfices qui sont à la collation du pape.

La congrégation du saint office sur instituée par le pape Paul III, à la persuasion du cardinal Carassa, qui étant parvenu au pontificat sous le nom de Paul IV, en augmenta les privilèges, auxquels Sixte V joignit encore des redo été d'Ei cont mag & d Ceu trib tenc en p

rigu L foi -Gré card tone l'aff s'en difc Cel cell des fion che **lécu** est i gré l'au nail

& 1

culi

e troiième, s font

ir fucpar le abien, artyrs. ens des nations

ui font inaux: u pape y préficiales en dans es érections nations axes & at à la

stituée lu carntificat nta les encore des statuts, qui rendirent ce tribunal puissant & redoutable, mais beaucoup moins que ne l'ont été dans la suite les tribunaux de l'inquisition d'Espagne & de Portugal. Cette congrégation connaît des hérésies, de l'apostasse, de la magie, des sortilèges, de l'abus des sacremens & de la condamnation des livres dangereux. Ceux qui viennent s'accuser eux-mêmes à ce tribunal en sont quittes pour une légère pénitence; mais s'ils se laissent accuser & mettre en prison, ils sont traités avec beaucoup de

rigueur.

La congrégation de la propagation de la foi (de propaganda fide) est une fondation de Grégoire XV; elle est composée de dix-huit cardinaux, d'un secrétaire d'état, d'un protonotaire apostolique, d'un référendaire, de l'assesseur & du secrétaire du saint office. Il s'en tient une pour interpréter les points de discipline, prescrits par le concile de Trente, Celle de l'index examine les livres suspects; celle des immunités connaît des immunités & des exemptions ecclésiastiques, des transgressions qui le font au préjudice du clergé & des chevaliers de Malthe, soit par les magistrars séculiers, ou par les évêques mêmes, ce qui est une sorte d'appel comme d'abus. La congrégation des évêques & des réguliers a l'autorité de régler tous les différends qui naissent entre les évêques & leurs diocésains, & les disputes qui s'élèvent entre tous les séculiers & les ordres monastiques.

La congrégation pour l'examen des évêques

COUR DU PAPE. est de la fondation de Grégoire XIV. Tous les évêques d'Italie sont obligés de subir cer examen avant que d'être sacrés; & pour cet esset ils se présentent devant le pape, qui est assis dans un fauteuil; ils se tiennent sur un carreau à ses pieds, tandis que les examinateurs debout, les interrogent sur les principaux points de la théologie & du droit canon. Ceux qui ont été élevés à la pourpre avant que d'être évêques, sont dispensés de cette formalité, ainsi que tous les neveux des cardinaux. Il y a une congrégation pour l'examen des mœurs des évêques, qui cependant ne doivent comparaître devant elle que lorsqu'il se trouve contr'eux des plaintes ou des oppositions par écrit, en conséquence de trois bancs publiés dans les lieux où les ecclésiastiques nommés à l'épiscopat ont fait leur dernière résidence. Il y en a aussi une autre nommée la congrégation de la résidence des évêques, qui oblige ou dispense, selon qu'il est expédient & nécessaire, tous les évêques d'Italie, & les abbés de résider dans leurs églises.

Le pape Innocent X fonda la congrégation pour les monastères à supprimer. Ce tribunal examine aussi les requêtes des villes dont les peuples souhaitent de pouvoir rétablir ou sonder de nouveau quelque monastère. Les membres de la congrégation de la visite apostolique sont chargés de la visite des six évêchés suffragans de celui de Rome. La congrégation des reliques a l'inspection des reliques des anciens martyrs, qui se trouvent dans les catacombes

& au qui d conft recor de pe il y a renfe des n trum cime quelo caillo

grati. neau fupp! nomi a été torit du b diffé renc cano bres qu'o du p cont & le de fa de n fatio quar

perf

COUR DU PAPE. 235 & autres lieux souterreins de Rome. C'est elle qui dresse les procès verbaux nécessaires pour constater l'authenticité de la relique, que l'on reconnaît à trois marques certaines; savoir, de petites ampoules de verre, dans lesquelles il y a quelques traces ou restes de sang, qu'y rensermaient ceux qui ensévelissaient les corps des martyrs, ou quelques morceaux des instrumens qui avaient servi à leur supplice, soit cimeterre, lance, épée ou couteau, ou ensin quelqu'inscription gravée sur des briques,

cailloux, ou pierre de taille.

La congrégation des indulgences expédie gratis toutes les bulles à ce sujet, sous l'anneau du pécheur, excepté celles que les supplians demandent à perpétuité. Celle qu'on nomme des rits ou cérémonies de l'église, a été instituée par le pape Sixte V; elle a l'autorité d'expliquer les rubriques du missel & du bréviaire, & termine sans appel tous les différends qui surviennent touchant la préférence entre les églises. Lorsqu'il s'agit de la canonisation d'un saint, le nombre des membres de ce tribunal est augmenté. Les preuves qu'on exige pour obtenir à ce sujet un arrêt du pape, sont le martyr, les miracles non contestés, le témoignage des bonnes mœurs, & les vertus héroïques de ceux qu'on desire de faire canoniser. Cette congrégation observe de ne point commencer un procès de canonisation, qu'il ne se soit passé au moins cinquante années depuis la mort du respectable personnage qui doit être béatissé.

3.

Tous bir cer our cer qui est sur un amina-princi-canon. unt que tre for-dinaux. en des

trouve trouve ons par publiés nmés à nce. Il égation lige ou nécef-

s abbés

égation ribunal lont les ou fons memolique s fuffraion des anciens combes combes

236 LES CARDINAUX.

Ensin la dernière congrégation est celle pour la fabrique des églises, qui est particulièrement chargée des embellissemens de celle de saint Pierre. Elle a le privilège de changer suivant les circonstances, la volonté des testateurs qui sont des legs pieux, soit à des personnes inconnues, soit à d'autres qui sont sugitives, bannies ou décédées. Quelquesois les confesseurs condamnent leurs pénitens à piler des cailloux pour faire le ciment, ou à polir le marbre pendant quelques heures, & durant l'espace d'un certain nombre de jours, pour obtenir la remission de leurs péchés.

CHAPITRE IV.

Les Cardinaux.

IL y a dans la bibliothèque du Vatican une constitution du pape Jean, qui règle le droit & les titres des cardinaux, & qui porte que comme le pape représente Moise, ainsi les cardinaux représentent les soixante-dix anciens, qui, sous l'autorité du saint père, jugent & terminent les dissérends particuliers. Il paraît certain que dans leur première institution, les cardinaux n'étaient autre chose que les principaux prêtres ou curés des paroisses de Rome. En 300, sous le pape Sylvestre, ces prêtres cardinaux avaient seuls le pouvoir de

bapti le po & les les d chap le pa mais les d devi

les co quar foixa un c qui a & qui par e

évêc

doni qu'il l'épi le ti rang & l' carc & les

-.54

DO d

Ron

JX. st celle partiiens de lège de volonté x, soit d'autres cédées. nt leurs faire le t quelcertain million

can une le droit orte que i les caranciens, ugent & Il paraît itution, que les oisses de tre, ces ouvoir de

LES CARDINAUX. 237 baptiser & d'administrer les sacremens. Sous le pontificat de Grégoire, les cardinaux prêtres & les cardinaux diacres, étaient les prêtres & les diacres, qui avaient une église ou une chapelle à desservir. Vers le onzième siècle, le pape se composa un conseil de cardinaux; mais ils ne prirent que plus tard le pas sur les évêques, & bien long-tems après ils devinrent les électeurs du pape.

Les cardinaux évêques portent le titre des. évêchés qui leur sont attribués, & le pape en assigne aux cardinaux prêtres & diacres. Le sacré collège est composé de trois ordres, les cardinaux évêques au nombre de tix, cinquante prêtres & quatorze diacres, en tout soixante-dix. Ils élisent chaque année entr'eux un camerlingue, qui reçoit tous les revenus qui appartiennent au collège des cardinaux, & qui les distribue, à l'expiration de son office, par égale portion, aux cardinaux résidens à Rome.

Quand le pape crée des cardinaux, il leur donne le titre de prêtre ou de diacre, selon qu'il le juge à propos, & ils parviennent à l'épiscopat par droit d'ancienneté, en optant le titre de celui qui vient de mourir. Leur rang est fixé suivant la date de leur promotion & l'ordre du titre qu'ils portent. Le premier cardinal évêque, le premier cardinal prêtre, & le premier cardinal diacre, sont appellés les chess d'ordres. En cette qualité, ils reçoi-Tent au conclave les visites des ambassadeurs, a donnent audience aux magistrats. Le cardinal qui a opté le titre d'ostie, qui est le premier titre des cardinaux évêques, parvient par-là à la dignité de doyen du sacré collège, & a le droit de facrer le pape élu, quand il est pris entre les cardinaux qui ne sont pas évêques. Il porte le pallium comme les archevêques; & comme il représente le sacré collège, il précède les rois & autres souverains, & reçoit les visites avant tous les monarques de la comme des avant tous les monarques de la comme de savant tous les monarques de la comme de la co

narques de la communion du pape. A l'instant de la promotion d'un cardinal, il perd tous ses bénéfices, charges & pensions, & c'est une grace que le pape lui fait de lui en redonner ensuite la jouissance. Les cardinaux prétendent que leur dignité les égale aux rois, & ils disputent le pas aux enfans, aux frères, aux oncles & autres parens du roi, ainsi qu'à tous les princes qui ne portent pas la couronne royale. (Aimon, dans son tableau de la cour de Rome). Ils ont le pouvoir de conférer les ordres mineurs à leurs domestiques, & aux sujets de leurs titres; ils sont exempts de la dépouille des clercs, dévolue à la chambre apostolique dans toute l'Italie, & peuvent tester des biens ecclésiastiques comme patrimoniaux. Ils ont droit de résigner les pensions par indults particuliers du pape, de n'être point sujets à l'examen des évêques, quandils sont pourvus d'évêchés. Ils accordent des indulgences pour cent jours. En matière criminelle, ils ne reconnaissent pour juge que le pape, & en marière civile, leurs causes sont commises devant l'auditeur de la chambre

apoi habi roya mitu cres

veu fait l'aff frer cher arri faint tête. le p fouv pape neui font rece on l fifto roffe p. oc 39 C

» a

» u

30 8

» d

X.
i est le
parviene
collège,
quand il
ont pas
s'archee sacré
souve-

les moirdinal, ensions, e lui en rdinaux ux rois, frères, nsi qu'à uronne la cour érer les & aux ts de la hambre peuvent e patries penpe, de rêques, cordent matière ur juge s causes hambre

LES CARDINAUX. 239 apostolique. On les traite d'éminence: leurs habits sont de pourpre; ils ont un manteau royal fort long, un chapeau rouge & une mitre, quoiqu'ils ne soient que prêtres, diacres ou clercs.

Le pape écrit les noms des prélats qu'il veut élever à la dignité de cardinaux, & il les fait lire dans le consistoire, après avoir dit à l'assemblée habetis fratres, vous aurez pour frères N N. Le cardinal patron envoye ensuite chercher ceux qui se trouvent à Rome ; ils arrivent, & se mettent à genoux devant sa sainteté, qui leur pose la calotte rouge sur la tête, en disant esto cardinalis, soyez cardinal: le promu ôte sa calotte & baise le pied du souverain pontise. A l'égard des absens, le pape leur dépêche un de ses camériers d'honneur pour leur porter le bonnet; mais ils sont obligés de se rendre à Rome pour y recevoir le chapeau, & quand ils y entrent on les reçoit en cavalcade. Le jour du consistoire, le nouveau cardinal s'y rend en carrosse de cérémonie : « Il s'arrête à la chapelle » de Sixte; deux cardinaux diacres le viennent » chercher, & le conduisent devant le pape, » auquel il fait trois révérences profondes. » une à l'entrée de la falle, l'autre au milieu, » & la troisième proche le trône : ensuite » il monte les degrés, baise les pieds de sa » sainteté, & va à l'osculum oris, (le baiser » de la bouche) puis à l'osculum pacis, c'est-» à-dire, qu'il va donner le baiser de paix a aux anciens cardinaux ». On chante le 240 LES CARDINAUX. Te Deum; les cardinaux deux à deux se rendent à la chapelle papale, où ils font le tour de l'aurel, avec le nouveau cardinal accompagné d'un ancien, qui, pour cette fois seulement, lui cède la droite: le promu se met à genoux fur les marches de l'autel, où le premier maître des cérémonies lui passe sur la tête le capuchon qui pend derrière sa chappe, & pendant qu'on chante le Te ergo, il reste prosterné. Après ces prières il se relève, on lui abaisse le capuchon, & le cardinal camerlingue lui présente la bulle du serment qu'il doit prêter; il la lit & jure : « Qu'il » est prêt de répandre son sang pour la sainte » église romaine, & pour le maintien des » privilèges du clergé apostolique auquel il » est aggrégé ». De retour au consistoire, le pape lui met le chapeau rouge sur la tête, en prononçant : « Recevez à l'honneur du » Dieu tout-puissant & du saint siège aposto-» lique, ce chapeau rouge, qui est la marque » de la dignité de cardinal. Ce chapeau » vous apprend que vous devez défendre jus-» qu'à la mort, jusqu'à l'effusion de votre » sang, l'exaltation de la sainte soi, la paix » du christianisme & la sainte église ro-. maine »,

Au premier consistoire secret qui se' tient après l'acte de promotion du nouveau cardinal, le pape fait la cérémonie de lui fermer la bouche, ce qui signifie qu'il lui est défendu de divulguer ce qui se passe dans ces assemblées; quelques jours après il lui ouvre

DUVI

» pe

» nc

» da

> Ce

» da

m fift

» ra

ajout

30 K

» no

puis

est ur

payat

nomb

Tren

la tra des c

» cat

as à l'

» qu

» po

» qu

aff

endent our de compaois seufe met où le asse sur ière sa re ergo, relève, inal caferment « Qu'il a sainte tien des uquel il toire, le la tête, neur du apostomarque chapeau ndre jufde votre , la paix

fe' tient eau carlui feril lui est asse dans ès il lui ouvre

dife ro-

LES SACREMENS DE L'EGLISE. 241 ouvre la bouche, en disant : « Au nom du » père, &c. nous vous ouvrons la bouche, » afin que vous donniez votre avis dans » nos conférences & dans nos conseils. » dans tous les cas nécessaires, & qui con-» cernent les cardinaux ou leurs fonctions » dans notre consistoire, hors de notre con-» sistoire, à l'élection d'un pontife souve-» rain »; & en leur assignant leur titre, il ajoute : « A l'honneur de Dieu tout puissant, » &c. nous vous remettons l'église d'un tel » nom avec fon clergé, fon peuple, &c. >> puis il leur passe un anneau au doige, qui est un saphir, du prix de cinq cents ducats payables à la chambre apostolique.

CHAPITRE V.

Les Sacremens de l'Eglise.

L'ÉGLISE reconnaît sept sacremens, & ce nombre, dit le catéchisme du concile de Trente, est établi par l'écriture sainte, par la tradition des saints pères, & par l'autorité des conciles. « Sept choses, dit ce même » catéchisme, sont naturellement nécessaires » à l'homme : il saut qu'il naisse, qu'il croisse, » qu'il se nourrisse, qu'il use des remèdes » pour recouvrer la santé quand il l'a perdue, » qu'il reprenne ses forces quand elles sont affaiblies par quelqu'insirmité, qu'il y ait Tome VI.

des magistrats qui ayent l'autorité & le commandement pour le gouverner; & qu'ensin par la génération légitime il se perpétue en quelque manière, & conserve le genre humain. Toutes ces choses se rencontrent dans la vie que l'ame reçoit de Dieu par les sacremens ».

LE BAPTÊME.

Le rituel d'Alet définit le baptême, « un » sacrement institué par Jésus Christ pour » esfacer le péché originel, & tous ceux » qu'on peut avoir commis, pour commu-» niquer aux hommes une renaissance spi-» rituelle, & la grace de Jésus Christ, & » pour les unir à lui comme des membres » vivans à leur chef ». Autrefois il n'y avait ni tems ni âge fixe pour le baptême, souvent même on ne baptisait qu'à l'article de la mort. Il paraît que les apôtres & leurs disciples baptisaient les néophites avec la première eau qu'ils rencontraient ; dans la suite on a béni l'eau, & autant qu'il est possible, on doit se servir de celle bénite le samedi saint ou le samedi avant la solemnité de la pentecôte. Au commencement du septième siècle, il n'y avait pas encore des baptistères bâtis dans toutes les églises, puisqu'au rapport de Bède, cité par Casalius, plusieurs Anglais furent baptisés dans le Rhin.

Le baptême s'administre de deux maniè-

res ce le d l'év têm que tre qu'i bape

» te » te » la » la » fie » tê exco me

dans avec détai fonne rons Misso baptê a-du

entre

en fo

& le er ; & e il se nferve oses se reçoit

ee un st pour is ceux mmuce fpiist, & embres il n'y ptême, 'article tres & es avec t; dans ju'il est . bénite la focement encore églises, r Casasés dans

maniè-

DE L'EGLISE. res, par immersion & par ablution, mais ce dernier usage a prévalu. Après l'évêque, le curé ou tout autre prêtre commis par l'évêque, est le ministre légitime du baptême. Dans les cas de nécessité, un laique, une femme peuvent baptiser. Un monstre ne doit point être baptisé; si l'on doute qu'il soit homme, on lui administre le baptême sous condition, en disant: « Si tu

» es homme, &c. »

« Les parreins & les marreines représen-» tent l'église qui offre l'enfant à Jésus-» Christ pour le baptiser & lui donner une » nouvelle naissance, comme Jésus-Christ » la lui donne par le prêtre. Ils confessent » la foi pour l'enfant, ils répondent & pro-» mettent en son nom qu'il s'acquittera » fidèlement des obligations de fon bap-» tême ». Un hérétique, un infidèle, un excommunié, un pécheur public, un homme réputé insensé, ni un enfant, ne peuvent être parrein. Il y a une, alliance spirituelle entre le parrein & la filleule, & entre celui qui baptise & celui qui est baptisé; en sorte que si un laïque baptise une sille dans un cas pressant, il ne peut se marier avec elle. Nous n'entrerons point dans le détail des cérémonies du baptême, que personne n'ignore, mais nous ne nous refuserons pas à transcrire quelques remarques de Mission (Voyage d'Italie, T. 2,) au sujet du baptême des cathécumenes : « La cérémonie n-du baptême des Juiss, dit-il. & autres

LES SACREMENS infidèles se célèbre à Rome dans l'église de saint Jean de Latran, où l'on dit que Constantin le grand sut baptisé. Nous y » avons vu recevoir le baptême à six Turcs. » Ils étaient habillés de damas blanc en manteaux, avec un collet de baptiste, & » une croix d'argent pendue au cou. Un a cardinal étant venu avec les chanoines de » saint Jean de Latran, on a premièrement » fait la cerémonie de bénir l'eau. Après cela les prosélites présentés par leurs paro reins se sont approchés chacun à leur tour, » déclarant qu'ils demandaient à être bap-» tisés. Ils se sont panchés sur les sonts & » le cardinal les a baptisés, & leur a donné » le nom en leur versant de l'eau sur la » tête, avec une grande cuillière d'argent. » Ensuite ils ont pris chacun une bougie » allumée, ils ont été confirmés dans une » chapelle du même baptistère, & s'en sont 3 allés entendre la messe à saint Jean de >> Latran ".

LA CONFIRMATION.

C'est l'évêque seul qui a le droit d'admiinistrer ce sacrement, dont on croit trouver l'origine dans le septième chapitre, verset quatorze, des actes des apôtres. On consirme les ensans vers l'âge de sept ans, & souvent plus tard; ils doivent avoir comme au baptême un parrein & une marreine. Autant qu'il est possible, il faut être à jeun pour de dem fait de l croi un o fo fron

o p

20 &

les dre fent fpiri leur le po être nion com

est par

Lanı

glife DE L'EGLISE tecevoir dignement ce sacrement; l'évêque demande à chaque enfant son nom, & le fait enregistrer, après quoi il trempe le pouce de la main droite dans le chrême, fair une croix sur le front de l'ensant & lui donne un petit souffler, en disant : « La paix » soit avec vous ». Lorsqu'on a couvert le front du confirmé avec une petite bande de Après voile, l'évêque ajoute: « Je vous confirme s par-» par le chrême du falut, au nom du père æ &c. 33

E'EUCHARISTIE

Dans là primitive église, on communiaire les catéchumenes qui venaient de recevoir le baptême, & cela était conforme à l'ordre des sacremens; car le baptême représente la génération, la confirmation la force spirituelle des Chrétiens, & l'eucharistieleur nourriture spirituelle. Le prêtre seul a le pouvoir de confacrer l'eucharistie. On doit être à jeun pour se présenter à la communion, & l'église ordonne qu'un Chrétiene communie dans sa paroisse au moins une fois l'année.

LA PENITENCE

La pénitence envisagée comme sacrement; est un facrement de la nouvelle loi institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour remettre les péchés commis après le baprême. Les Q iii

que ous y

urcs. ic en e , & ı. Un

es de ment

tour, bapnts &

donné fur la rgent. ougie s, une

n sont an de

N.

admiouver nfirme foume au

utant pour pères de l'église l'ont appellé une seconde planche, qui sauve du nausrage de la mort spirituelle ceux qui ont perdu l'innocence baptismale. Le concile de Trente a décidé que les prêtres & par conséquent les évêques, sont les seuls ministres du sacrement de pénitence; mais outre la puissance d'ordre qu'ils reçoivent dans leur ordination, il leur faut encore une puissance de jurisdiction ou ordinaire comme celle de curé, ou de jurisdiction déléguée, telle que l'oprobation de l'évêque, sans quoi ils ne peuvent validement absoudre, sinon dans les cas de nécessiré.

Dans les premiers tems du christianisme, outre la confession auriculaire, il y avait la confession publique, la pénitence l'était aussi. Le tems des pénitences était plus ou moins long, suivant les dissérens usages des églises. Saint Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, vingt pour l'homicide, & toute

la vie pour l'apostasse.

Les pécheurs qui étaient condamnés à la pénitence publique, devaient se présenter le premier jour de carême à l'archiprêtre, ou au prêtre pénitencier, en habits sales & déchirés, & ils recevaient des cendres des mains du présat, & des cilices pour s'en couvrir, puis on les mettait dehors de l'église, dont les portes étaient sermées sur eux. Pendant quelque tems, ils restaient ensermés chez eux à pleuser & à prier, & les seuls jours de sêtes,

ils I y e mor se r res : ils p toir eux fort teur péch quat nées & e nées term quoi l'euc geai dépe qu'il tent. le p l'égl nelle gran crim on la de le mên

non,

leur

de J

DE L'EGLISE. ils se présentaient à la porté de l'église sans. y entrer. Ensuite on les acmettait aux sermons & aux: lectures de l'écriture, mais ils se retiraient: lorsqu'on commençait les prières : enfin on souffrait que, prosternés à terre ils priassent avec les sidèles jusqu'à l'offertoire, après avoir précédemment prié avec eux debout. C'est ce qui distingue quatre sort: de pénitens : les pleurans, les auditeurs, les connitans & les prosternés. Le pécheur qui avait tué volontairement était quatre ans entre les pleurans, les cinq années suivantes il était au rang des auditeurs & entrait dans l'église; il passait sept années au nombre des prosternés, & jusqu'au. terme de vingt ans, il priait debout, après quoi il était admis à la participation de l'eucharistie. Quelquefois les évêques abrégeaient ce long-tems de pénitence; & cela: dépendait du plus ou moins de changement qu'ils remarquaient dans la conduite du pénitent. Alors il était reçu à la réconciliation: le prélat venait le prendre à la porte de l'église & lui donnait une absolution solemnelle. La rigueur de la pénit nce a été se grande dans quelques diocèses, que pour le crime d'idolatrie, d'homicide & d'adultère, on laissait les pécheurs en pénitence le reste de leur vie, & qu'on ne leur accordait pas même l'absolution à l'article de la mort, non, dit saint Augustin, qu'on désespérat de leur salut, mais pour maintenir l'austérité de la discipline.

conde

mort

cence

lécidé

évê-

ement

'ordre

lleur

on ou.

de ju-

pation

le né-

ilme,

avait

l'était

us ou

e pour

toute

s à la

ou au

hirés,

ns du

uis on

portes

elque

pleu-

fêtes,

ter le

Q iv

248 LESSACREMENS

Vers le septième siècle on ne condamné plus à sa pénitence publique pour les péchés cachés; & ensin dans le quatorzième & le quinzième siècle, le zèle des Chrétiens s'étant extraordinairement relâché, l'église comme une bonne mère, daigna compatir à leur faiblesse: mais se concile de Trente instruit qu'on ordonnait des pénitences très-légères pour des péchés très-griess, enjoignit aux confesseurs de proportionner sa rigueur des pénitences à l'énormité des crimes, & prescrivit que la pénitence publique sût rétablie à l'égard des pécheurs publics.

Dans la primitive église, on distinguait deux fortes d'excommunications, la médicinale & la mortelle. On usait de la première envers les pénitens que l'on séparait de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à la pénitence qui leur avait été imposée : la feconde était lancée contre les hérétiques, les pécheurs impénitens & les rebelles à l'église. Le pouvoir d'excommunier a été donné à l'église dans la personne des premiers pasteurs : il fait partie du pouvoir des cless que Jésus-Christ même conféra aux apôtres immédiatement, & dans leurs personnes aux évêques, qui sont les successeurs des apôtres. D'abord la forme d'excommunication fut fort simple, & consista seulement à dénoncer aux sidèles les noms des excommuniés, en leur interdisant, tout commerce avec eux. Vers le neuvième siècle on accompagna la fulmination de l'ex-

com Dou la m aux l'exc & l' anat fole com Apr nite mili dem a cc pard se re & cc mes tems à l'e tence qui com fincè aprè:

> une l coup que) qui l Enfu

rétiens 'églife mpatir Trente es trèsenjoila ririmes. ue fûc nguait média preparait eussent é imre les xcomperpartie même t dans nt les forme cones les disant vième l'ex-

damna

péchés

& le

communication d'un appareil redoutable: Douze prêtres tenaient chacun une lampe à la main, qu'ils jettaient à terre & foulaient aux pieds; & lorsque l'évêque avait prononcé l'excommunication, on sonnait une cloche, & l'évêque & les prêtres proféraient des anathèmes & des malédictions. L'absolution folemnelle de l'excommunication est accompagnée de beaucoup de cérémonies; Après s'être assuré des dispositions du pénitent, l'évêque à la porte de l'église, au milieu de douze prêtres en surplis, lui demande s'il veut subir la pénitence ordonnée par les canons, pour les crimes qu'il a commis. Il confesse sa faute, demande pardon, implore la pénitence, & promet de se retirer du désordre. Alors l'évêque assis & couvert de sa mitre, récite les sept pseaumes avec les prêtres, & donne de tems en tems des coups de verges ou de baguette à l'excommunié, puis il prononce la sertence d'absolution. Tel est l'usage à Rome, qui n'a pas lieu en France. Lorsqu'un excommunié a donné avant sa mort des signes sincères de repentir, on peut lui donner après sa mort l'absolution des censures qu'il avait encourues.

La dégradation des ministres sacrés est une suite de l'excommunication majeure. Le coupable (en supposant que ce soit un évêque) est conduit devant le pape, ou celui qui le représente, avec ses habits ordinaires. Ensuite les clercs lui mettent les habits pon-

150 LES SACREMENS tificaux, & le dégradant instruit le peuple du sujet de la dégradation, & prononce le jugement contre celui qu'il va dégrader: « Je te dépouille de la mitre épiscopale que » tu as souillée, lui dit-il en la lui ôtant. » Rends l'évangile, ajoute-1-il, parce que tu » es indigne de le prêcher ». Et lorsqu'il lui a arraché toutes les marques de sa dignitéériscopale, il lui racle les doigts avec un couteau ou un mo ceau de verre, en lui annonçant que le pouvoir de consacrez de bénir & de sanctifier lui est ôté; puis on lui essace la tonsure, & il est abandonné au bras séculier: mais en même tems le dégradant implore la miséricorde du juge temporel en faveur du dégradé, parce que l'église abhorre le sang.

Pour terminer cet article, il nous reste à parler des pénitenciers. Il y en a sept dans chaque basilique de Rome, qui entendent chacun une langue différente : ceux de saint Pierre sont Jesuites, ceux de saint Jean de Latran Franciscains, & ceux de fainte Marie majeure Dominicains. Ces pénitenciers qu'on appelle mineurs ont le pouvoir d'absoudre des cas, dont il est désendu aux confesseurs ordinaires de donner l'absolution exceptez ceux qui sont réservés au pape, & pour lesquels jil nomme un grand pénitencier, qui est toujours un cardinal. Ce prélat se rend dans les différentes basiliques, tour à tour, huit jours avant les fêtes de pâques: là, sur une chaire, placée à côté du maître autel de ces églises, il entend les

cheurs

·L

L'éş foulag lades, fant di que, qui ex tions. que c Chréti qui so reusen on do tique, ulage, églises » gen » ce t » née » que » par o fois a rec » de » dre » Qu

» mal

>> pas

> l'ex

DE L'EGLISE. 251 tonfessions & donne l'absolution aux pécheurs.

peuple

nce le

ader:

le que

que tu

rlqu'il la di-

vecun

annon.

nir &

ace la ulier :

ore la

ur du

fang.

este à

t dans

ndent

? faint

an de: e Ma-

nciers.

d'ab-

u aux

lution

e,&

nicen-

ques,

es de

εôté

id les

L'EXTRÊME-ONCTION.

L'église a institué ce sacrement pour le soulagement spirituel & corporel des malades, auxquels on l'administre en leur faisant diverses onctions d'huile bénite par l'évêque, qu'on accompagne de plusieurs prières qui expriment le but & la fin de ces onctions. On l'appelle extrême-onction, parce que c'est la dernière onction que reçoit un Chrétien, & qu'on ne la donne qu'à ceux qui sont à l'extrémité, ou au moins dangereusement malades. Dans le creizième siècle, on donnait l'extrême onction avant le viatique, mais on fut obligé de changer cet usage, qui cependant a été rétabli dans les églises de Paris. « La raison de ce chan-» gement, dit le père Mabillon, fut que dans » ce tems il s'éleva plusieurs opinions erro-» nées, qui furent condamnées dans quel-» ques conciles d'Angleterre. On croyait, » par exemple, que ceux qui avaient une » fois reçu ce sacrement, s'ils venaient à » recouvrer la fanté, ne devaient plus avoir » de commerce avec leurs femmes, ni pren-» dre de nourriture, ni marcher nus pieds. » Quoique ces idées fussent fausses & très-» mal fondées, on aima mieux, pour ne » pas scandaliser les simples, attendre à » l'extrémité pour conférer ce sacrement »

252 LES SACREMENS

L'ORDRE.

Le sacrement de l'ordre a été institué par Jésus-Christ, lorsqu'il dit à ses disciples : Sicut miste me pater, & ego mitto vos.... insufflavit & dicit eis, accipite spiritum sanc-

tum, &c .. (Joan. XX, v. 21.)

La tonsure cléricale n'est point un ordre, c'est seulement une préparation pour y parvenir. L'église distingue deux sortes d'ordres; savoir, les ordres mineurs ou moindres, & les ordres sacrés ou majeurs. Les ordres mineurs sont l'ossice de portier, celui de lecteur, celui d'exorciste & celui d'acolythe. Les ordres sacrés sont le soudiaconat, le diaconat & la prêtrise. L'épiscopat est un degré au dessus de la prêtrise. L'épiscopat est un degré au dessus de la prêtrise, & la plénitude du sacerdoce. L'ordre imprime un caractère indélébile sur ceux qui le reçoivent, & il les rend ministres de Jésus Christ & de son église d'une manière irrévocable.

L'évêque a seul droit de conférer le sacrement de l'ordre : il le fait en posant les deux mains sur la tête de l'ordinant, & en récitant sur lui quelques prières : les prêtres assistans lui imposent aussi les mains; l'évêque lui met les ornemens du facerdoce; il lui consacre les mains avec l'huile des catéchumènes, & après lui avoir sait toucher le calice plein de vin, & la patène avec le pain, il lui donne le pouvoir de consacrer. Le nouveau prêtre célèbre avec l'évêque, qui après la commuhion lui d

positi " Ri que & le se le fe sa donn patè

positier à l'e fait cierg

L

livre

Chriprine tient de c qui dign leurs inter l'égl & le feul tenu rece

nom

Tois

litué par sciples : vos.... um sanc-

ry parl'ordres;
es, & les
mineurs
ir, celur
s ordres
at & la
effus de
cerdoce.
bile fur
end mile d'uno

r le fapfant les
, & en
prêtres
'évêque
; il lui
atéchue calice
, il lui
eau prê-

hion, lui impose une seconde sois les mains, & lui donne la puissance de remettre les péchés.

L'ordination des diacres consiste dans l'imposition des mains, & dans ces paroles :

"Recevez le Saint-Esprit", après quoi l'évêque lui donne les ornemens de son ordre
& le livre des évangiles. Celle du soudiacre
se fait sans imposition de mains; l'évêque
donne à l'ordinant le calice vuide avec la
parène, les ornemens de son ordre & le
livre des épîtres.

Les ordres mineurs se confèrent sans imposition de mains. L'évêque donne au portier les cless, au lecteur le livre de l'église, à l'exorciste le livre des exorcismes, & fait toucher à l'acolythe le chandelier, le

cierge & les burettes.

Les évêques sont les vicaires de Jésus-Christ, les successeurs des apôtres & les princes des prêtres; c'est à eux qu'il appartient d'ordonner les ministres des autels, & de confier le soin des ames aux pasteurs qui doivent travailler sous leurs ordres. La dignité d'évêque est d'institution divine leurs fonctions sacrées & leur succession non interrompue. Dans les premiers siècles de l'église, les évêques étaient élus par le clergé & le peuple : ils le furent ensuite par le seul clergé, & le huitième concile général, tenu à Constantinople en 869, désendit de recevoir pour évêques ceux qui ne seraient nommés que par les empereurs ou par les sois; mais ce décret n'empêcha pas qu'on 254 LESSACREMENS

ne sût obligé de demander le consentement & l'approbation des souverains, avant que

de sacrer ceux qui étaient élus.

En France, les rois de la première race disposaient des évéchés, à l'exclusion du peuple & du clergé. L'élection n'était alors que pour la forme. Nos rois nommaient encore aux évéchés dans le septième siècle. Louis se débonnaire rendit aux églises la liberté des élections, mais il paraît qu'il se réserva la nomination aux évêchés. comme avait fait Charlemagne. Sous les successeurs de Charles le chauve les chapitres des cathédrales s'attribuèrent l'élection des évêques, mais il fallait toujours l'agrément du roi. Par le concordat fait entre le pape Léon X & François I, roi de France, les élections pour les prélatures furent abrogées, & le droit d'y nommer a été transféré tout entier au roi, sur la nomination duquel le pape doit accorder des bulles.

La cérémonie de la consécration d'un évêque doit se faire un dimanche dans l'église propre de l'élu, ou du moins dans la province, autant que cela se peut. Le consécrateur doit être au moins assissé de deux évêques : il est assis devant l'autel, & un des assistans lui présente l'élu, en disant : L'église catholique demande que vous péleviez ce prêtre à la charge de l'épispe copat ». Après la lecture de la bulle du pape, & le serment de sidélité au saint siège, le consécrateur examine l'élu sur sa foi &

fes mo A l'ép cruic l' » évê » ord & per pole | & lui « Rec qu'on une of qu'il 1 tion, en sig l'églis puis li lus les mains » alle » mis » aug messe du pai Il cor & la la mit facré d

> On métro mais

minée

& pa

rement nt que

re race on du t alors maient siècle. ses la t 'qu'il chés, us les s chal'élecujours at fait , roi atures mer a omina. oulles.

église proconfédeux & un ifant : vous l'épiflle du

foi &

n évê⊸

DE L'EGLISE.

ses mœurs, & ensuite il commence la messe. A l'épître, il se remet sur son siège & instruit l'élu de ses obligations, en disant : « Un » évêque doit juger, interpréter, consacrer, » ordonner, offrir, baptifer & confirmer, & pendant qu'on récite les litanies, il lui pose le livre des évangiles sur les épaules, & lui imposant les mains sur la tête, il dit: « Recevez le Saint Esprit » : ensuite, tandis qu'on chante le Veni, Creator &c. il lui fait une onction sur la tête avec le saint chrême, oint ses mains, bénit le bâton pastoral, qu'il lui donne pour marque de sa jurisdiction, bénit l'anneau & le lui passe au doigt en signe de sa foi, l'exhortant de garder l'église sans tache, comme l'épouse de Dieu; puis lui ôtant le livre des évangiles de dessus les épaules, & le lui mettant entre les mains, il ajoute : « Prenez l'évangile, & » allez prêcher au peuple qui vous est com-» mis : car Dieu est assez puissant pour vous » augmenter sa grace ». On continue la messe; à l'offrande le nouvel évêque offre du pain & du vin, suivant l'ancien usage. Il communie debout sous les deux espèces, & la messe achevée, le consécrateur bénic la mitre & les gants, & intronise le consacré dans son siège. La cérémonie est terminée par une procession autour de l'église. & par le chant du Te Deum.

On distinguait autrefois la dignité de métropolitain d'avec celle d'archevêque, maiscette distinction a disparu. Le titre

256 LES SACREMENS d'archevêque exprime le degré d'honneur & de jurisdiction dans l'épiscopat, qu'ont les métropolitains sur les évêques leurs suffragans. Le pallium est une de leurs marques distinctives, quoique les papes en aient accordé l'ulage & l'honneur à quelques évêques. Cet ornement est formé de deux bandes larges chacune de trois doigts. pendantes devant & derrière les épaules jusqu'à la ceinture, en forme de cercle, enchassées par les extrémités en des lames de plomb, & tissues avec du fil & de la laine de deux agneaux blancs qui sont bénis sur l'autel dans l'église de saint Agnès de Rome, le jour de la fête de cette sainte : il est posé pendant une nuit sur les châsses de saint Pierre & de saint Paul, & consacré ensuite sur l'autel de saint Pierre, où les métropolitains & ceux des évêques qui ont drois de le prendre, viennent le recevoir, en prêtant le serment accoutumé.

La réception d'un chanoine dans une cathédrale est fort simple; il est conduit à l'autel, qu'il baise trois sois, & ensuiteil va prendre sa place au chœur, où il reste, pendant que son introducteur va faire son rapport au chapitre de la promotion du nouveau chanoine. On vient le chercher, & il est présenté aux capitulaires, devant lesquels il prononce sa confession de soi.

L'archidiacre d'une église est supérieur aux diacres & aux soudiacres; c'est lui qui examine les ordinans & qui les présente à l'évêque, l'évêq prêtre les m font d ils redeux install religi

Le l'allia un hoi calem &épo le figr quelle pour l cation l'égare les fut présen l'épou gauch noie c met e mariée tent à illeur mence main, ils re

l'épou

nneur qu'ont leurs mares en elques igts , es jul-, en-

nes de ine de l'autel ne, le st posé laint ensuite métrot drois

ine caduit à , penn rapu nou-, .& il nt lef-

oi. périeur lui qui fente a évêque.

l'évêque. L'archiprêtre est supérieur aux autres prêtres : en l'absence de l'évêque, il célèbre les messes solemnelles. Les abbés réguliers sont des prélars inférieurs aux évêques, dont ils reçoivent la bénédiction en présence de deux abbés assistans. C'est aussi l'évêque qui installe les abbesses & qui donne le voile aux religieuses.

MARIAGE.

Le sacrement de mariage peut être défini l'alliance ou l'union légitime, par laquelle un homme & une femme s'engagent à vivre ensemble le reste de leurs jours comme mari &épouse, que Jésus-Christ a institué comme le signe de son union avec l'église, & à laquelle il a attaché des graces particulières pour l'avantage de la société, & pour l'éducation des enfans qui en proviennent. A l'égard des cérémonies, elles sont simples: les futurs époux se rendent à l'église, & se présentent au prêtre qui bénit un anneau que l'époux met au quatrième doigt de la main gauche de son épouse, & une pièce de monnoie que l'époux donne à l'épouse. Le mari met ensuire la main droite dans celle de la mariée. Le prêtre leur demande s'ils consentent à s'épouser, & sur leur réponse expresse. il leur donne la bénédiction nupriale. On commence la messe, les époux, un cierge à la main, vont à l'offrande, & pendant la messe ils reçoivent une seconde bénédiction, si l'épouse n'est pas une veuve.

Tome VI.

CHAPITRE VI.

Prières, Fêtes & Cérémonies de l'Eglise Catholique.

L'OFFICE divin est composé de sept heures en comptant matines & laudes pour une, & de huit en les divisant. Dans la primitive église on ne le séparait qu'en six parties; favoir, pour le jour tierce, sexte, nones; & pour la nuit les prières du soir; celles de la nuit & celles du matin. Maintenant on les divise en sept ou huit; matines pour la nuit; laudes pour le commencement du jour; prime, tierce, sexte, nones, pour le jour: vêpres pour le soir, & complies pour l'entrée de la nuir. Tous les ecclésiastiques qui sont dans les ordres facrés, les religieux & les religieuses qui ont fait profession, & toutes les personnes qui sont pourvues de quelques bénéfices, sont dans l'obligation de dire l'office, sous peine de péché mortel; & dans ce cas ils doivent restituer les revenus de leurs bénéfices.

Nous ne parlerons point des cérémonies de la messe, nous dirons seulement que : « Les hommes ayant besoin tous les jours » de sacrisser pour reconnaître la souveraineté » de Dieu, & pour obtenir de lui le pardon » de leurs ossenses, seraient dans l'impuis» fan

» pie » dor

» de l » l'ho

» de

» croi

» s'off » hon

» mai » & e

» l'offi

La cource fiècle, tinople

en form l'honne fêtes. T les auto

avec cer pectoral

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE: 259 » sance de lui offrir une victime capable » d'honorer sa majesté souveraine, & d'ex-» pier leurs fautes , si Jesus-Chrift ne se » donnair à eux & pour eux dans le sacrifice » de la messe... que Dieu ne peut rejetter » l'hostie, puisqu'on lui offre son fils, l'objet » de ses complaisances... qu'il y a cerre » différence entre le facrifice sanglant de la » croix, & le sacrifice non fanglant de la » messe; que dans le premier Jésus-Christ » s'offrait pour les hommes, sans que les » hommes l'offrissent & s'offrissent avec lui; » mais que dans la messe Jésus-Christ s'offre » & est offert par les hommes; que l'église » l'offre à Dieu, & s'offre avec lui, &c. » La croix a été vénérée des Chrétiens des les premiers siècles de l'église; ils la traçaient fur leur front, pour montrer aux payens qu'ils saisaient gloire d'être les disciples d'un Dieu crucifié. Dans le commencement du quatrieme siècle, sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, eut le bonheur de retrouver à Jérusalem la croix du Sauveur, qui sut bientôt placée sur les étendards de l'empire & sur la couronne du souverain. A la fin du septième siècle, le sixième concile général de Constantinople ordonna que Jésus-Christ serait peine en forme humaine sur la croix. On célèbre en l'honneur de ce précieux, bois deux grandes fêtes. Toutes les croix qui sont placées sur les autels doivent être auparavant bénites

avec certaines cérémonies, ainsi que les croix

Eglise

neures

e, &

nitive

rties ;

ones;

les de

on les

nuit;

jour ;

jour;

entrée

i font

& les

toutes

elques

e l'of-

dans

eleurs

ionies

que :

jours

aineté

ardon

apuil-

pedorales que portent les prélats. R i 260 PRIERES, FETES ET CERÉM.

L'usage des cloches est de la plus haute antiquité. Le souverain pontise des Hébreux portait de petites sonnettes au bas de sa robe sacerdotale, & l'on croit que les Romains se servaient de cloches, qu'ils appellaient tintinnabula. Vers l'an 605, le pape Sabinien établit dans l'église l'usage des cloches, de la manière qu'on se pratique aujourd'hui. En 965, le pape Jean XIII sit la cérémonie de bénir une cloche, à laquelle il donna son nom, & depuis on a bénir toutes les cloches, & c'est cette cérémonie que le peuple nomme le baptième des cloches. On bénit aussi les images de la sainte Vierge & des bienheureux.

On trouve dans le cérémonial romain, tout ce qui s'observe à l'égard de « la bénédiction » de ceux qui sont destinés à la guerre sainte, » comme les chevaliers, &c. & de celle des » drapeaux ». Lorsque l'évêque bénit le nouveau guerrier, qui est à genoux, il lui présente une épée, déjà consacrée par l'aspersion de l'eau, & en la lui offrant, il l'exhorte à s'en servir dignement contre les ennemis de l'église & de la religion, pour la défense des veuves & des orphelins; ensuite il la remet dans le fourreau, & la lui place lui-même au côté. Le chevalier se relève aussi-tôt, tire l'épée du fourreau, en frappe trois fois l'air, & la passe à son bras gauche. L'évêque reprend l'épée, en donne trois coups au chevalier, la remet une seconde fois dans le fourreau, lui donne un petit soufflet, ensuite le baiser de paix, & l'exhorte à veiller. termidonn peau:

La grand lieu, celui pour de ce mière laire & du des fo accor nelle asper àlap en p s'ouv fe pla vers Veni croix y tra fente tienr des r qui

long

DE L'EGLISE CATHOLIQUE: 261 Exciteris à somno). Deux chevaliers lui chaussent les éperons, & la cérémonie est terminée par la bénédiction que l'évêque donne au nouvel initié. On consacre les drapeaux & les armes par des signes de croix &

par l'aspersion de l'eau bénite.

La consécration d'une église exige les plus grandes cérémonies. Après avoir déterminé le lieu, la place, les revenus de l'église, & celui de ses ministres, les fonds nécessaires pour le luminaire, les ornemens & l'entretien de ce nouveau temple, l'évêque pose la première pierre, qui doit être quarrée en angulaire, après avoir fait la bénédiction de l'eau & du sel : il asperge ensuite toute l'étendue des fondemens. L'église achevée, on procède à la cérémonie de la dédicace. L'évêque, accompagné de son clergé, fait processionnellement le tour de l'enceinte en dehors, & en asperge les murs avec de l'eau bénite : arrivé à la porte, il y frappe avec le bout de sa crosse en prononçant l'Attollite portas, &c. Elle s'ouvre & le célébrant, avec ses seuls assistans, se place au milieu de l'église, le visage tourné vers le maître autel, & entonne à genoux le Veni, Creator. Un soudiacre forme alors une croix sur le pavé avec des cendres, & l'évêque y trace les figures de l'alphabet; ce qui représente les premiers élémens de la religion chrétienne. Ceci fait, il consacre l'autel, & y dépose des reliques; il bénit les vases, & les ornemens qui doivent servir à l'office divin, & cette longue cérémonie, dont nous n'ayons rapporté

haute

breux

a robe

ains se

tintin-

n éta-

de la

ii. En

nie de

n nom,

& c'est

e bap-

mages

, tout

diction

fainte,

lle des

énit le

, il lui

ar l'as-

nt, il

itre les

pour la

ensuite

i place

relève

frappe

gauche.

is coups

ois dans

enfuite veiller. 262 PRIERES, FETES ET CERÉM. que les choses les plus essentielles, est ter-

minée par une messe solemnelle.

Les agnus dei, que le pape distribue aux pêlerins & aux étrangers, sont consacrés avec beaucoup de cérémonies toutes les années dans le tems de pâques. Cet usage tire son origine de ce que dans les premiers siècles de l'église on donnait à ceux qui venaient d'être baptilés, de petites sigures de cire qui représentaient Jésus-Christ sous la figure d'un agneau.

Avant que de procéder à la canonisation d'un bienheureux, le souverain pontise fait tenir quatre consistoires. Les deux premiers sont secréts, le troissème public & le quatrième demi-public: & lorsque les suffrages sont réunis, le pape indique le jour qu'il destine pour en saire la cérémonie, dont la pompe est ordinairement de la plus grande magnificence.

Le grand jubilé est de l'institution du pape Boniface VIII, en 1300. Il déclara par la bulle que tous les Chrétiens qui visiteraient en cette année, & tous les cent ans ensuite, les basiliques de saint Pierre & de saint Paul, après s'être consessés & repentis de leurs péchés, en obtiendraient une entière rémission. Clément VI ordonna que le jubilé serait célébré deux sois dans un siècle. Urbain VI rédussit ce terme à trente-trois ans, & ensin Sixte IV le sixa à vingt-cinq. Cela n'empêche pas que les papes à leur avenement au trône pontifical, ne publient un jubilé universel.

Pendant la durée de ce saint tems, les confesseurs approuvés de leurs supérieurs ont

le po de to tion bénés lever

Le censi faint par u tient on le jours nité d ving lier & que e mées & fai nom l'ou v de sa des r dant ble d les e genc refer qu'il

> desc s'obs

M. Atter≠

s avec es dans rigine 'églife otilés, itaient

fation fe fait emiers rième nt réue pour pe est cence. I pape par la raient

Paul, rs péission. t céléin VI : enfin pêche

fuite.

trone versel. DE L'EGLISE CATHOLIQUE. 263 le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, de toutes les censures & de l'excommunication majeure: d'annuller les suspensions de bénéfices & d'offices ecclésiastiques, & de lever les interdits & changer les vœux, pourvu qu'ils ne soient ni de religion, ni de chasteré.

Le jubilé se publie à Rome le jour de l'ascension, avec de grandes cérémonies, & le saint père sait part du jour de son ouverture, par une bulle, à tous les princes de la chrétienté. Le quatrième dimanche de l'avent, on le publie une seconde fois, & les trois jours qui précèdent immédiatement la folemnité de noël, on réitère la proclamation. Le vingt-quatre de décembre tout le clergé séculier & régulier se rend en procession à la basilique de saint Pierre, dont les portes sont sermées. Le pape précédé du sacré collège, arrive & fait la cérémonie d'ouvrir la porte lainte, & nomme trois légats à latere, pour aller faire l'ouverture de celles de saint Jean de Latran. desainte Marie majeure, & de saint Paul hors des murs. Cette grande solemnité attire pendant toute l'année à Rome, une foule incroyable de pélerins, qui s'empressent de fréquenter les églises, à la visite desquelles les indulgences sont attachées. L'année finie, le pape referme les portes avec les mêmes cérémonies qu'il les a ouvertes.

Nous ne devons pas nous appelantir sur la description des cérémonies & des usages qui s'observent dans les sêtes que célèbre l'église catholique pendant le cours de l'année: nous

R iv

264 PRIERES, FETES ET CÉRÉM.
allons seulement extraire celles qui nous pa-

raîtront les plus importantes.

Le jour de l'épiphanie le roi d'Espagne offre trois calices à Dieu, en mémoire de l'adoration des mages: dans le premier il y a une pièce d'or, dans le second de l'encens, & dans le troisième de la myrrhe. Le jour de saint Antoine les grands seigneurs de Rome ont conservé l'usage d'envoyer à l'église qui porte le nom de ce taint, leurs chevaux & les équipages qui leur servent, pour être bénis.

Le jour de l'annonciation, le pape marie ou donne une dot pour entrer en religion, à un certain nombre de filles; celles qui se déterminent au mariage reçoivent cinquante écus romains, les autres touchent cent écus.

La cérémonie des cendres est une faible image de la pénitence publique, pendant laquelle anciennement le pécheur était séparé de l'assemblée des sidèles, & paraissait à la porte de l'ég!ise avec le sac & la cendre. Lorsque le célébrant a béni les cendres, le plus apparent du chœur monte à l'autel, & lui en met une croix sur la tête, en disant: Memento homo quia pulvis es, & c. Après que le célébrant a reçu les cendres, il les donne à ses assistans, à tout le clergé, & ensuite au peuple. Le pape reçoit les cendres du cardinal célébrant, mais on ne lui dit pas la formule memento, & c.

Le quatrième dimanche de carême le pape bénit une rose d'or, dont il fait présent à quelques personnes de distinction. Cet usage est ob Urbain reine o

Une ramea pays cl fonnie qui dé de pâc la ferv

Le autels

mini, folematens; il fait prêtre s'appe toutes verain C'est huiles de bé tems

» ver
» s'ét

» d'A

» Gu

>> vol

⇒ tur ⇒ s'o M. ous pa-

spagne ire de nier il e l'enne. Le eurs de 'église vaux & ir être

marie on, à qui se quante t écus. faible endant *féparé* it à la . Lorfsappaen met homo orant a istans, brant, 10, GC. e pape fent a

ulage

DE L'EGLISE CATHOLIQUE. 265 est observé depuis l'an 1366, que le pape Urbain V en bénit une qu'il envoya à Jeanne, reine de Sicile.

Une coutume bien remarquable du jour des rameaux, & qui s'observe encore dans plusieurs pays chrétiens, c'est celle de délivrer un prifonnier. Cet usage vient sans doute des Juiss, qui délivraient autresois un prisonnier le jour de pâques, en mémoire de leur délivrance de

la servitude des Egyptiens.

Le jeudi saint, après le dépouillement des aurels, le pape fait lire la bulle In cand Domini, par laquelle sa sainteté excommunie solemnellement les hérétiques & les impénitens; ensuite il se rend à la salle ducale, où il fait la cérémonie de laver les pieds à douze prêtres, & il les sert à table. Cette cérémonie s'appelle le mandato, & on l'observe dans toutes les églises de la chrétienté. Les souverains lavent aussi les pieds à treize pauvres. C'est le jeudi saint qu'on benit de nouvelles huiles. En Espagne on a conservé la coutume de bénir publiquement les viandes dans le tems de pâques. « 11 semble, dit l'évêque » d'Alet dans son rituel, que cet usage soit » venu de ce que l'hérésie des priscillianistes » s'étant répandue dans l'Espagne & dans la » Guienne, les faints pères, après l'avoir » condamnée par leurs écrits, l'ont encore » voulu condamner par une coutume folem-» nelle de bénir la chair, comme une créa-» ture de Dieu bonne & utile.... afin de » s'opposer fortement à l'hérésie de Priscil266 PRIERES, FETES ET CERÉM.

so lien, qui tenait que Dieu n'était pas le » créateur de la chair, mais le prince des » ténèbres, & que les sidèles la devaient » rejetter comme impure & mauvaise ».

Le samedi saint on éteint l'ancien seu & on allume le nouveau hors de l'église. On bénit le cierge pascal, qui doit rester à côté de l'évangile, depuis ce jour jusqu'à la fête de l'ascension, ensuite le célébrant fait la cérémonie de la bénédiction des fonts bap-

tismaux.

La fête du faint sacrement a été instituée en l'année 1263, par le pape Urbain IV, sur la révélation d'une religieuse de Liège. Saint Thomas d'Acquin dressa l'office de ce jour par ordre du saint père, & environ cent ans après, les citoyens de Pavie commencèrent de porter le saint sacrement en procession fous un dais le jour de sa fête. Lorsque le fouverain pontife entreprend quelque voyage; on porte le saint sacrement devant lui, & suivant le père Rocca, cet usage vient de ce qu'anciennement, dans les tems de persécution, le pape & les ecclésiastiques portaient la sainte eucharistie à leur cou. Quand le pape Etienne III vint en France implorer le fecours du roi Pepin, contre Aistulfe, roi des Lombards, il fit porter un crucifix devant lui; mais les successeurs, depuis environ trois cents ans, y substituèrent le saint sacrement. En 1458, Pie II, allant à Mantoue pour former une ligue contre les Turcs, fit porter la fainte hostie devant lui. En 1494, Alexandre VI

D paffar Jules Lorly pour Franc ment

Le Naple beme houste pontif dans ! écus o

> To l'offic épée à difpol reau d chape Ce ch mine ronne dinair ral, qu S'il la

« C'e » le c » le S

» de » du > & l

ov vot » fièg

DE L'EGLISE CATHOLIQUE. 267 passant à Naples, en usa de même : les papes pas le Jules II. & Léon X, suivirent le même usage. ce des Lorsque le pape se rendit par mer à Marseille, valent pour s'aboucher avec François I, roi de France, sa sainteté sit porter le saint sacrefeu &

ment par la capitane.

Le vingt-huit de juin, l'ambassadeur de Naples présente au pape une haquenée superbement enharnachée, avec une selle & une housse en broderie aux armes du souverain pontife. On ajoute à cette offrande une bourse dans laquelle.il y a une cédule de sept mille

écus d'or

e. On

à côté

la fête

fait la

s bap-

stituée V, fur

. Saint

e jour

ent ans

cerent

cellion

sque le

oyage;

ui, &

t de ce

eriecu-

rtaient le pape

fecours Lom-

nt lui;

is cents

nt. En former

a fainte

dre VI

Toutes les années, avant que de commencer l'office de la nuit de noël, le pape bénit une épée à pommeau d'or, enrichie de pierreries, disposées en forme de colombe, avec le fourreau & le baudrier enrichis de même, & le chapeau ducal posé sur la pointe de l'épée. Ce chapeau est de soie violette, fourré d'hermine & entouré d'un cordon en forme de couronne chargée de diamans. Le pape envoie ordinairement cette épée à quelqu'officier général, qui s'est signalé contre les ennemis de la foi. S'il la donne lui-même au guerrier, il lui dit: « C'est par ce glaive que nous vous déclarons » le défenseur de la puissance temporelle que » le Seigneur a remise à son vicaire, le soutient » de la souveraineré pontificale, le protecteur » du saint siège contre les ennemis de la foi, » & le boulevard de l'église. Que par ce glaive » votre bras triomphe des ennemis du saint » siège, & du nom de Jésus-Christ; que le 268 PRIERES, FETES ET CÉRÉM.

» Saint-Etprit, représenté par sa colombe,

» descende sur votre tête, & vous protège

» contre eux, à qui Dieu prépare ses juge
» mens devant la fainté église romaine & le

» saint siège apostolique, &c. » Louis XI

reçut de Pie II une pareille épée, sur la

lame de laquelle les vers suivans étaient

gravés:

Exerat in Turcas tua me, Ludovice, furentes Dextera! grajorum sanguinis ultor ero. Corruet imperium Mahometis, & inclyta rursus Grajorum virtus, te petet astra duce.

Le même pape envoya une pareille épée à Philippe le bon, duc de Bourgogne. On fonde cet usage sur ce qu'il est dit au chapitre cinquième du second livre des Machabées, que Judas Machabée allant combattre Nicanor, général de l'armée d'Antiochus, vit en songe le grand-prêtre Onias, qui priait Dieu pour le peuple Juif, & le prophète Jérémie qui lui présentait une épée en disant:

» Reçois, Judas, cette sainte épée que

» Dieu te donne pour détruire les ennemis

Mous n'avons que peu de remarques à faire touchant les cérémonies des funérailles, connues de tout le monde. Il semble que la coutume de porter des cierges allumés aux convois funèbres, s'introduisit dans le christianisme après la paix de l'église: pour la justifier, saint Chrysostome dit: « Que les

» lam
» que
» de
recon
victor
Les p
de leu
le pre
tête,
» qui
» éte
qui p
pas p
Un co

a ce la Air la cou à l'ex tent ciers s'emp merli: fait la pelle & fait l'anne rompiles ne dont l

On e

habits

ombe, orotège es jugene & le ouis XI
fur la étaient

rentes

rurfus

épée à ne. On au cha-Macha-Machanbattre ochus, ai priait rophète difant: ée que

a faire railles, que la nés aux e chris-pour la Que les

DE L'EGLISE CATHOLIQUE. 269

» lampes allumées aux funérailles fignifient
» que nous accompagnons les défunts comme
» de généreux athlètes ». En effet les Grecs
reconduisaient ordinairement leurs athlètes
victorieux le cierge & le flambeau à la main.
Les premiers Chreciens observaient à l'égard
de leurs morts deux usages assez remarquables;
le premier, de mettre de la verdure sur leur
tête, pour signifier, dit-on: « Que ceux
» qui meurent en Jésus-Christ, vivent
» éternellement en lui »: le second, &
qui paraît tenir de la superstition, de ne
pas placer les morts les uns sur les autres.
Un concile de Mâcon donna un règlement

à ce sujet.

Aimon nous rapporte dans son tableau de la cour de Rome, que lorsque le pape est à l'extrémité, tous ses domestiques emportent du palais tous les meubles qu'ils y trouvent. Aussi-tôt qu'il est mort, les officiers de la chambre apostolique viennent s'emparer de sa dépouille. Le cardinal camerlingue avec les clercs de la chambre, fait la reconnaissance du cadavre, il l'appelle trois fois par son nom de baptême, & fait constater sa mort par un acte. Il prend l'anneau du pêcheur & le brise, puis il rompt les autres sceaux. Le cardinal patron & les neveux du pape défunt quittent le palais, dont le cardinal camerlingue prend possession. On embaume le corps, on le revêt de ses habits pontificaux, on lui pose la mitre sur 270 PRIERES, FETES ET CÉRÉM. &c. la tête, & on lui met un calice dans la main. Le cardinal camerlingue, accompagné de la garde du défunt, fait le tour de la ville, & alors une cloche, qui ne sonne que dans ces occasions, annonce que le faint siège est vacant. C'est dans ce moment qu'on ferme tous les tribunaux. On expose le corps pendant trois jours dans l'église de saint Pierre, & on procède ensuite à la lugubre cérémonie de ses obséques.

Fin de la description des principales Cérémonies de l'Eglise Catholique Romaine.



RI

LE neuvis le onz patria core na touj

L'e

trône, Confli il le déposi que d d'une écuyer fix jou premie teur, ment

jour d las pro Photic I. &c.

la main:
né de la
ille, &
dans ces
ège est
n ferme
rps penPierre,
rémonie

s Céré=

RELIGION GRECQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Schisme des Grecs,

LE schisme des Grecs a commencé dans le neuvième siècle, & il a été consommé dans le onzième par Michel Cerularius, tous deux patriarches de Constantinople. Il subsiste encore malgré les tacilités que l'église romaine

a toujours apportées à la réunion.

L'empereur Michel III était alors sur le trône, II est mécontent du patriarche de Constantinople, qui portait le nom d'Ignace, il le dépose, le force de signer l'acte de sa déposition, & met à sa place Photius, eunuque du palais, homme d'un vaste génie & d'une science prosonde, qui était son grandécuyer, & ministre d'état. Photius passe en six jours par tous les degrés du sacerdoce; le premier jour il est fait moine, le second lecteur, le troissème soudiacre, & successivement diacre, prêtre, & ensin patriarche, le jour de noël de l'année 8-58. Le pape Nicolas prend le parti d'Ignace, & excommunie Photius. Le nouveau patriarche excommunice

nie le pape à son tour, & le déclare déposé; il prend le titre de patriarche écuménique; il accuse d'hérésie tous les évêques de la communion du souverain pontife de Rome, & leur reproche d'ajouter de nouvelles paroles au sacré symbole, autorisé par tous les conciles, en disant que le Saint-Esprit ne procède pas du père seulement, mais encore du fils; de se servir du pain non-levé pour l'eucharistie; de manger des œufs & du fromage en carême, & de ne point obliger leurs prêtres à se raser la barbe. L'empereur Basile; moins guide par la justice, que par des intérêts politiques, chasse Photius, & rétablit le patriarche Ignace sur son siège. On assemble à ce sujet un concile écuménique à Constantinople, & les trois cents évêques qui le composent, condamnent Photius comme intrus, & le soumettent à la pénitence publique. Cependant Ignace meurt, & Photius qui venait de rentrer dans les bonnes graces de l'empereur Basile, saisit cet instant pour se faire rétablir. Trois cents évêques l'avaient anathématifé dans le huitième concile écuménique, ces mêmes évêques, auxquels on en ajouta cent, le reconnurent innocent dans un nouveau concile, & cassèrent tout ce qui avait été fait dans le précédent. Les légats du pape Jean VIII s'écrièrent au milieu de l'assemblée: « Si quelqu'un ne reconnaît pas 3 Photius, que son partage soit avec Judas ». Les pères du concile répondirent : » Longues » années au patriarche Photius & au patriarles ac ver av 23, q que l'

faire.
On
meux
Photiu
peni
tran

» rang » au 1 » du P » faut

s horte fur cet liv. 53 Cepcette a

le patri léologi follicité thantèr le, affe procedi ce cond titre d tius, & patriare

Jean V que de vait Ph

 T_{i}

DES GRECS.

s che Jean ». Voilà ce que nous apprennent les actes de ce concile; (mais on doit obsetver avec M. Fleury, hift. eccl. liv. 53, no. 23, qu'il faut se désier de ces actes, parce que l'on sait que Photius était havile & faus-

faire.)

dépafé :

énique;

la com-

me, &

paroles

les con-

ne pro-

core du

our l'eu-

fromage

urs prê-

Basile:

des in-

rétablit

n-assem-

à Conf-

es qui le

mme in-

e publi-

Photius

es graces

ant pour

l'avaient

ile écu-

quels on

ent dans

ut ce qui

es légats

ilieu de

nnait pas

Judas ».

Longues

patriar.

che

On trouve à la suite des actes de ce fameux concile, une lettre du pape Jean à Photius, dans laquelle il lui dit: « Nous » pensons comme vous; nous tenons pour » transgresseurs de la parole de Dieu, nous » rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté » au lymbole, que le Saint-Esprit procède » du Père & du Fils; mais nous croyons qu'il » faut user de douceur avec eux, & les ex-» horter à renoncer à ce blasphème ». (Voy. sur cette lettre les réslexions de M. Fleury,

liv. 53, no. 24.)

Cependant depuis l'église latine a adopté cette addition faite au symbole; & en 1274. le patriarche & le chancelier de Michel Paléologue, empereur des Grecs, qui venaient solliciter une croisade contre les Turcs chantèrent en latin avec les pères du concile, assemblé à Lyon, qui ex patre silioque procedit. Mais cette réunion dura peu. Dans ce concile les légats du pape donnèrent le titre de Votre Sainteté au patriarche Photius, & l'on appella Papes tous les autres patriarches. Dans la suite les successeurs de Jean VIII adopsèrent le concile écuménique de 869, & rejetterent celui qui absolvait Photius. Le grand point de la division

Tome VI.

274 SCHISME DES GRECS.

entre les Latins & les Grecs, était moins le dogme que la primatie que les patriarches de Rome & de Constantinople se disputaient. Jean VIII fut, dit-on, affassiné à coups de marteau, & Photius mourut malheureusement; mais ces événemens ne firent que sus. pendre le schisme & ne l'éteignirent pas. Il fut renouvellé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne eût passé aux Latins : alors l'empereur Baudouin fit élire un patriarche Latin, & réunit par-là l'église d'Orient avec celle d'Occident. Après cinquante-cinq années de calme, l'empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261, se sépara de la communion du pape, & renouvella le schisme qui dura jusqu'en 1439, qu'il sut terminé au concile de Florence. En 1453, Mahomet II, s'étant emparé de Constantinopie, la religion chrétienne n'y fut plus que tolérée, & cous ses patriarches ont été schismatiques.



PAT

Patria

était à Consta dans I Ruffie Pierre église. des Ar tulaire. Jérulal le patr cobites des No che de patriar dant il l'élire, un Bai patente les fon évêque les pré à faire cevoir

des leg

CHAPITRE II.

Patriarches, Liturgie, Messe Jeunes, & Fêtes des Grecs.

L'ordre ancien des patriarchats Grecs était à Alexandrie, Jérusalem, Antioche & Constantinople, & auxquels on avait ajouté dans les derniers tems celui de l'empire de Russie, & qui a subsisté jusqu'au règne de Pierre le grand qui se déclara chef de son église. On trouve de plus quatre patriarches des Arméniens, sans compter les deux titulaires qui résident à Constantinople & à Jérusalem, sous la domination des Turcs; le patriarche des Maronites, celui des Jacobites, celui des Cophtes, & enfin ceux des Nestoriens & des Géorgiens. Le patriarche de Constantinople prend la qualité de patriarche écuménique ou universel : cependant il est dans les fers des Turcs, & pour l'élire, aussi bien que ses évêques, il faut un Baratz ou décret impérial. C'est cette patente qui leur donne le pouvoir d'exercer les fonctions de leur ministère : par elle les évêques sont autorisés à établir & déposer les prêtres & autres personnes religieuses: à faire des mariages & à les casser : à percevoir les revenus des églises : à recevoir des legs pieux, & à jouir de tous les prie

Si

moins le riarches putaient. coups de éureuse-que suft pas. Il

ce que la rs l'emrche Laent aveccinq anue ayant
lépara de
a le schift terminé

Mahomet

ie, la re-

olérée, &

tiques.

276 PATRIARCHES, LITURGIE, vilèges attachés à leur dignité. Gennadius fut le premier patriarche de Constantinople depuis la conquête. Mahomet l'installa dans son siège, en lui remettant le bâton pastoral. Il lui donna un riche pallium, un cafran de zibeline, une haquenée blanche & une pension considérable, avec la permission de paraître à cheval dans la ville, & de porter la croix d'or sur son bonnet patriarchal. Ce même empereur permit au clergé d'élire son patriarche, & ne se réserva que le droit d'approuver l'élection. Mais tous ces avantages furent bientôt retirés, à l'occasion des brigues qui se formèrent pour parvenir à cette dignité, & pour l'obtenir, il faut maintenant payer jusqu'à cent mille écus au sultan & à ses ministres. Quelquesois le patriarche élu a emprunté cette somme à quarante & cinquante pour cent d'intérêt, & il n'y a point de moyens qu'il ne metre en usage pour la remplacer. Il vend au plus offrant les évêchés & les autres bénéfices. Il impose des taxes sur les cures & sur les monastères : il ne confére les sacremens qu'à prix d'argent, & s'il est avare il invente mille fubterfuges odieux pour s'enrichir. Les héritages font une branche confidérable de ses revenus. Il est l'héritier né d'un prêtre qui meurt fans enfans. Chaque troisième année il lève douze aspres par tête dans chaque paroisse de son patriarchat, & toutes les quêtes qui se font dans les églises de Constantinople & de Galata lui

appar fes re faut fi l'or ceffer

dinatileur pleur of fruits de to journails vir fe for

vent,

aux é

Surfeignes'affer patria le no val bun ca d'app est retaclée lui prornen dans aux p

& ce

shofe

MESSE ET FÉTES DES GRECS. 277 appartiennent. On fait monter la totalité de ses revenus à quarante mille écus, mais il faut qu'ils soient bien plus considérables, si l'on considère l'avidité des Turcs qui ne cessent jamais de le pressurer.

IE,

hnadius

antino-

'installa

bâton.

um, un

lanche

rmission

, & de

patriar-

clergé

rva que

ais tous

à l'occa-

our par-

tenir, il

ille écus

uefois le

somme à

l'intérêt,

ne met-

Il vend

utres bé-

les cures

re les sa-

est avare

ux pour

branche

l'héritier

. Chaque

spres par

riarchat,

dans les

falaca lui

Les revenus des archevêques & des évêques consistent en droits imposés sur les ordinations, & en un écu que chaque prêtre leur paye tous les ans. Toutes ses maisons leur doivent une espèce de dixme en bled, fruits, vin & huile, & ils retirent un écu de tous les mariages, outre les offrandes journalières. Tous les prêtres sont pauvres, ils vivent du produit de leurs messes, qu'ils se font payer le plus chèrement qu'ils peuvent, de quelques légers revenus attachés aux églises & de la vente des sacremens.

Sur la permission bien payée du grandseigneur, les archevêques & les évêques s'assemblent pour procéder à l'élection d'un parriarche, & lorsqu'elle est faire & approuvée, le nouvel élu reçoit de sa hautesse un cheval blanc, un capuchon noir, une crosse & un caftan brodé; ensuite, avec beaucoup d'appareil, il se rend à son église, où il est reçu par son clergé. L'archevêque d'Héraclée, à qui il appartient de le sacrer, lui présente la croix, la mitre & les autres ornemens pontificaux, & lui fait un sermon dans lequel il lui recommande de fouler aux pieds la gloire du monde. Mais ce sacre & cette installation serviraient à peu de shoses & n'établiraient que bien médiocre-

S iij

ment son autorité, si les Turcs ne lisaient à la porte de l'église les provisions du patriarche, avec les ordres de le reconnaître pour chef, de lui fournir de quoi se maintenir, & payer les dettes qu'il vient de contracter pour acheter sa dignité, sous peine de la bastonnade, de confiscation & d'interdiction.

Autrefois on présentait les noms de trois sujets aux empereurs Chrétiens; le Prince en choisissait un, & on le conduisait en pompe devant son trône; alors sa majesté impériale lui remettait le bâton pastoral, en disant: « Selon le pouvoir que la très-saince Trinité » nous a donné, vous êtes désigné arche- vêque & patriarche écuménique de Constantinople, la nouvelle Rome ». Il était ensuite conduit à sainte Sophie, monté sur un cheval couvert d'une housse blanche, & l'archevêque d'Héraclée saisait la cérémonie de le sacrer.

Il est nécessaire d'observer que, selon l'antien usage, le patriarche & les évêques ne doivent avoir pour ministres que des moines. Aujourd'hui excepté quatre, ils sont tous sécularisés. Telle sont les dignités actuelles de l'église de Constantinople, après le patriarche.

Le grand économe, qui connaît de la dépense & des revenus du patriarchat présente les postulans aux ordres sacrés; il administre les évêchés après la mort des évêques, jusqu'à une nouvelle élection, &

ME donne de la c zous le pection trésori crés & official benéfic grand porte ! référen du pa Palatii y, a et gnitair

parties
ou ma
nones
liturgi
longue
fois l'a
tre qu
de fa
faint
Grégo

férente

L'of

» ont

« I

> cor

ifaient du pannaître maine cons peine l'inter-

e trois

pompe périale difant : Trinité arche-Conf-Il était onté fur che . &

on l'anques ne es moiils font ités ac-, après

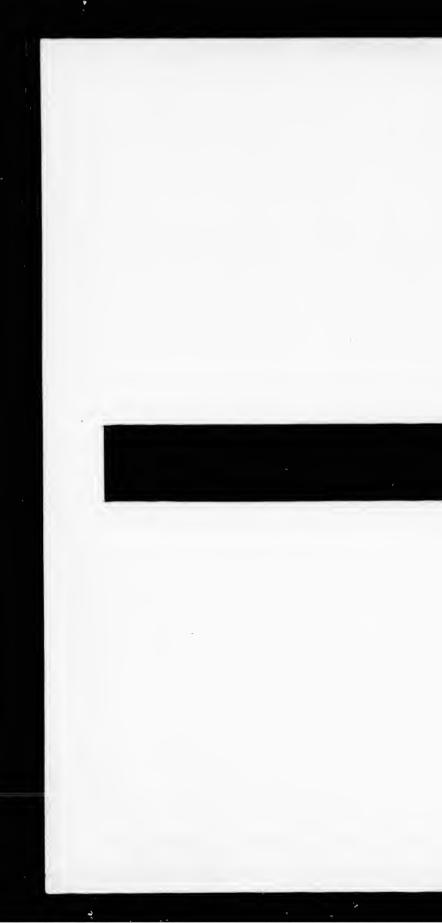
émonie

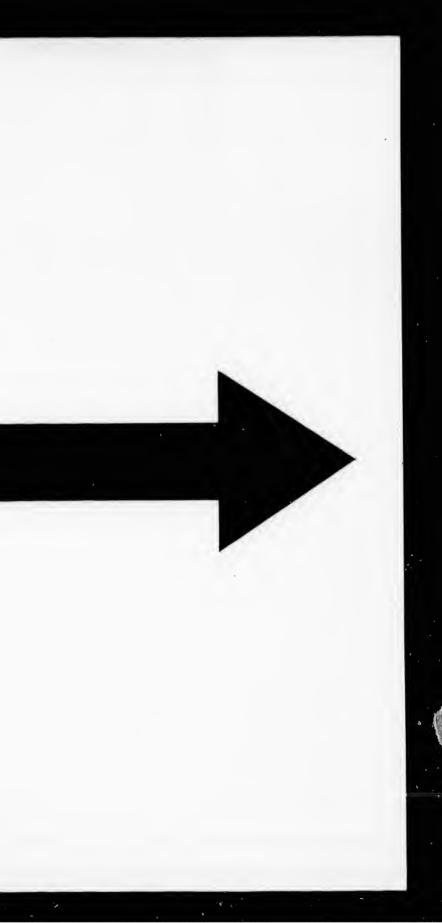
de la rchat a crés; il ort des ion &

MESSE ET FÉTES DES GRECS. 2746 donne sa voix le premier. Le grand maître de la chapelle, qui assiste le patriarche dans. sous les jugemens qu'il rend, & qui a l'infpection sur tous les monastères : le grand trésorier, qui est le gardien des vases sacrés & des ornemens pontificaux : le grand official qui connaît de toutes les matières benéficiales & des causes matrimoniales : le grand chancelier & garde du sceau, qui porte la parole pour le patriarche : le grand référendaire qui est le porteur des ordres du patriarche, & que jadis on appellair Palatin; & enfin le grand protonotaire : il y a encore un grand nombre d'autres dignitaires dont l'énumération est fort indifférente.

L'office des Grecs est disposé en neuf parties; savoir, le nocturne, l'office du marin ou marines, laudes, prime, tierce, sexte nones, vêpres & complies. Ils ont quatre liturgies, celle de saint Jacques, mais sa longueur fait qu'on ne s'en sert qu'une sois l'année le jour de la sête de cet apôtre qu'on suppose en être l'auteur : celle de saint Basile, plus abrégée : celle de saint Chrysostome, & ensin celle de saint Grégoire, la moins longue des quatre.

« Les Turcs, dit le voyageur Tournefort, » ont défendu l'usage des cloches aux Grecs, » & (à leur place) ils suspendent par des » cordes à des branches d'arbre des lames » de ser semblables à ces bandes dont less Siv





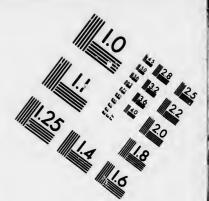
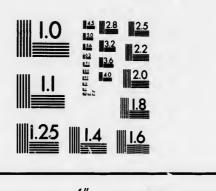
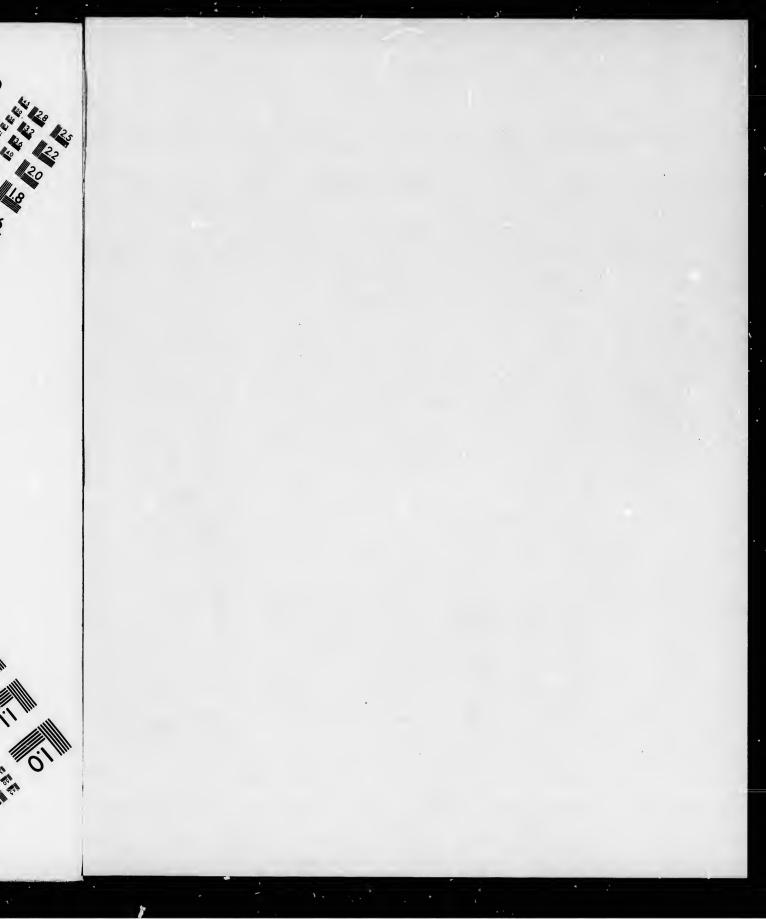


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503



280 PATRIARCHES, LITURGIE:

proues de charrettes sont revétues, courbes. pépaisses d'environ demi-pouce, sur trois ou » quatre pouces de largeur, percées de » quelques trous dans leur longueur. On » carillonne sur ces lames avec de petits » marteaux de fer, pour avertir les caloyers » (moines) de venir à l'église. Ils ont une » autre sorte de carillon, qu'ils tâchent » de faire accorder avec celui des lames de » fer. On tient d'une main une lame de » bois, large dienviron quatre ou cinq pouces, » sur laquelle on bat avec un maillet de

bois ».

Dans leurs prières les Grecs se tiennent debout, & ne manquent pas de se tourner vers l'orient. Ils peuvent s'asseoir pendant l'instruction du prêtre. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la liturgie des Grecs, c'est la cérémonie préparatoire qui se fait un petit autel, nommé Prothèse, situé à gauche en entrant dans le fanctuaire, qui fert à préparer le facrifice qu'on doit offrir sur le grand aurel. Le prêtre s'y rend avec ses habits sacerdotaux. Le diacre met sur la prothèse le pain, le vin, le calice & la patène. Le prêtre récite plusieurs prières, prend le pain, & le perce en quelques endroits avec un couteau : ensuite le diacre verse du vin & de l'eau dans le calice, puis le prêtre prend tour à tour divers pains, qu'il élève en l'air & les place à côté du premier. Ces pains sont la portion de la faince Vierge, de saint Jean-Baptiste

& d'a uns p cres, teurs porté & le paffe qu'au homi

plusie les c nient ment Au 1 mont le fo à l'ass reçu muni ait fa mule terme » pé & l'o. On p comn pomp qu'un béni . la co le pa

Vient

urbes; cois ou es de r. On petits aloyers nt une chent mes de me de ouces, let de

ennent tourendant de plus recs , se fait ficué , qui rend diacre in, le e plurce en nluite ans le à tour Oftion aptiste

MESSE ET FÊTES DES GRECS. 282 & d'aurres saints. Il en offre aussi quelques uns pour l'évêque, pour les prêtres & diacres, & pour les fondateurs & les biensaiteurs de l'église. Tous ces dons sont transportés sur le maître autel avec cérémonie; & les assistans se prosternent en les voyant passer, & leur rendent les mêmes hommages qu'au corps de Jésus-Christ; & ce sont ces hommages anticipés qui ont donné lieu à plusieurs accusations contre l'église grecque.

Les Grecs reçoivent la communion sous les deux espèces, & les laïques communient à la porte du sanctuaire, premièrement les hommes & ensuite les femmes. Au rapport de Ricaut, ceux qui veulent montrer plus de dévotion se retirent dans le fond de l'église; & demandent pardon à l'assemblée. Si quelqu'un se plaint d'avoir reçu quelqu'outrage de celui qui doit communier, celui-là se retire jusqu'à ce qu'il ait fait une réparation convenable. La formule de la réparation est conçue en ces termes : « Pardonnez-nous, frères, nous avons » péché par nos discours & par nos actions »; & l'ossensé répond : « Dieu vous pardonne » d On porte aussi la communion aux malades comme dans l'église catholique, mais sans pompe, & ordinairement dans une boëte qu'un sac renserme. On distribue du pain béni à ceux qui ne se sont pas présentés à la communion. Cette coutume de distribuer le pain béni au peuple, disent les Grecs, vient des apôtres ; ils lui attribuent la verte

d'expier les péchés véniels, ils ne le mangent que lorsqu'ils jeûnent, & leur vénération pour ce pain est proportionnée à cellequ'ils font paraître pour l'eucharistie, dont il est l'ombre & la représentation.

Les évêques Grecs se sont réservés le droit de confacrer les églises & d'en faire la dédicace; ils disent en posant la première pierre: Me Dieu la fondée & elle ne sera jamais » ébranlée ». Dans quelques pays, dit Ricaut, les Grecs font bénir par un prêtre les fondemens, des maisons qu'ils élèvent & les. ouvriers qui y travaillent. Cet auteur ajoute qu'après le départ du prêtre, ils tuent superstitieusement un coq, ou un mouton, & qu'ils en arrosent la première pierre, sous prétexte d'attirer le bonheur sur ceux qui habiteront l'édifice. Il dit aussi que lorsqu'ils en veulent à quelqu'un, ils tâchent de séduire un ouvrier qui enterre sous les fondemens la mesure du propriétaire tant en longueur qu'en largeur, & ils se persuadent que leur ennemi meurt bientôt après, ou du moins. qu'il tombe en langueur, à proportion que la mesure pourrit.

Les Grecs ont quatre grands jeûnes : le premier commence le quinze de novembre ou quarante jours avant la folemnité de noël: le fecond est notre carême, qui précède immédiatement pâques : le troisième est appellé le jeûne des saints apôtres; il commence la semaine après la pentecôte, de dure jusqu'à la sête de saint Pierre & de

ME faint premie ce der mange de l'an & ils n'adm

puisse lorfqu Lei point ! » Cité » tabl & l'on celui d inguli qu'ils jours a disenttume o de not uncou Jésuslait fai rempli rut env En ent avec de P. VOUS lurpris pas l'é

ees pa

DOU!

MESSE ET FÉTES DES GRECS. 282 faint Paul : le quatrième commence au premier d'août & finit le quatorze. Pendant ce dernier les religieux n'osent pas même manger de l'huile. Ils ont pendant le cours de l'année quantité d'autres jours d'abstinence, & ils poussent le scrupule au point qu'ils n'admettent aucun cas de nécessité, où l'on puisse permettre de manger de la viande

lorsque l'église le désend.

Le jour de pâques les Grecs ne s'abordent point sans se dire: « Jésus-Christ est ressus-» cité »: à quoi on répond : « Il est véri-» tablement ressuscité »: puis on s'embrasse. & l'on peut chez eux appeller ce grand jour, celui de la réconciliation. Ils donnent une assez singulière origine à la fête de l'assomption, qu'ils nomment Dormitio Dei para. Trois jours après le sommeil de la mère de Dieu. disent-ils, les apôtres mirent, suivant la coutume qu'ils avaient établie depuis l'ascension. de notre Seigneur, un morceau de pain sur un coussin, qui marquait le rang & la place de Jésus-Christ. Après le repas, comme on voulait faire l'élévation du pain, la chambre se remplit de lumière; la sainte Vierge apparut environnée de gloire au milieu des anges. En entrant elle salua les apôtres & leur dit avec douceur: « Dieu soit avec vous, je ne » vous abandonnerai jamais ». Les apôtres furpris & joyeux n'interrompirent cependant pas l'élévation, mais au lieu de prononcer ces paroles : « Seigneur Jésus-Christ assisteznous »; ils dirent : « Très-sainte Vierge,

manvénécelledont

droit la dépierre: jamais dit Ri-

& les ajoute fuperfc qu'ils préi habiu'ils en

lemens
ngueur
ne leur
moins

on ques nes : les vembres

e noël: orécède est ap-

est apl combte, &: **SACREMENS, FUNÉRAILLES,
** mère de Dieu, aidez-nous ». Après cela
la fainte Vierge disparut, & les apôtres
s'écrièrent: « La reine est montée au ciel &

s'est assis à la droite de son fils ». C'est
en mémoire de cet événement que le jour
de sa fête, on apporte au prêtre un pain,
trois cierges allumés, de l'encens & du seu.
Il enlève la croûte du pain en triangle, il
place les trois cierges dans la croûte séparée, encense le tout & le remet au dévot
qui le lui a apporté. On pose les cierges
dans trois dissérens endroits de la maison,
& le pain se partage entre ceux qui y demeurent,

CHAPITRE III.

Sacremens, Funérailles, Moines & Usages superstitieux des Grecs.

Le huitième jour de la naissance d'un enfant, à moins que son état n'ait exigé qu'on lui administrat plutôt le baptême, ses parens le portent à l'entrée de l'église où le prêtre le reçoit, & lui donne la bénédiction, en le marquant d'un signe de croix sur le front, sur la bouche & sur la poitrine, ce qui s'appelle sceller l'ensant : ensuire il le prend dans ses bras, & l'élève devant une image de la Vierge, en faisant encore sur lui plusieurs signes de croix, & en soussant

MO comm démo dans imm H oi fur la les r croye dre f s'ils é & po on de tiens prése s'alli la ve la fil d'inc

> Ap confide of yeux oreil pieds >> du moni faire meni

form

> lu

» la

» di

MOINES ET USAGES DES GRECS. 284 comme pour l'exorciser & le délivrer du démon, après quoi il le plonge trois fois dans le baptistère, en nommant à chaque immersion, une des personnes de la Trinité. Il oint l'enfant d'huile bénite sur le front sur la poitrine, autour des oreilles & sur les reins. Les parreins & les marreines se croyent indispensablement obligés de prens dre soin de l'éducation de l'enfant, comme s'ils étaient véritablement le père & la mèr & pour peu qu'ils remplissent ces devoirs, on doit les regarder comme meilleurs Chrétiens que beaucoup d'autres. Ceux qui ont présenté un enfant au baptême ne peuvent s'allier ensemble. Le parrein ne peut épouser la veuve de son compère, ni le fils de celui-là la fille de l'autre, sans se rendre coupables

d'inceste, & encourir les censures de l'église.

Après la dernière prière du baptême on consirme l'ensant, & en faisant les onctions de chrême en croix sur le front, sur les yeux, sur les narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains & aux pieds; le prêtre dit: « Voilà le sceau du don » du Saint-Esprit». Sept jours après ces cérémonies on reporte l'ensant à l'église pour y faire l'ablution, & le prêtre le lave exactement, & le renvoye, en prononçant cette formule: « Te voilà baptisé, éclairé de la » lumière céleste, muni du sacrement de » la consirmation, sanctisé & savé au porte.

» la confirmation, sanctifié & lavé au nom » du Père, du Fils & du Saint-Esprit ».

L'église grecque exige qu'on se confesse

Usages

s cela

ôtres

iel &

'C'est

jour

pain,

u feu.

gle, il

fépa-

. dévot

ierges

aison,

y de-

e qu'on les paoù le diction, fur le ne, ce il le ant une fur lui

oufflant

286 SACREMENS, FUNERAILLES; quatre fois l'année à un prêtre ordonne légitimement, & auquel l'évêque ait donné le pouvoir de confesser. Le pénitent s'accuse de fes péchés assis & la tête découverte. Le confesseur lui dit d'abord : « L'ange du » Seigneur est là présent pour recevoir votre » confession : prenez garde que la honte ou » quelqu'autre motif ne vous empêche de révéler vos fautes »; & lorsque le pénitent a cessé de parler, le prêtre l'exhorte à se corriger, lui impose une pénitence & lui donne l'absolution en ces termes : « En vertu » du pouvoir que les apôtres ont reçu de » Jésus-Christ, &c. de celui qu'ils ont remis aux évêques, & que mon évêque m'a » accordé présentement, je vous absous au » nom du Père, du Fils & du Saint-Esprit, » & je vous déclare que votre portion est » avec les justes ». Tournefort prétend qu'il s'est glissé beaucoup d'abus dans la confession des Grecs. On doit les attribuer à la misère & à l'ignorance de leurs Papas.

Les Grecs se servent des foudres de l'excommunication contre les impénitens & ceux qui se rebellent contre l'église. Telle est la formule qui fépare l'excommunié du corps des fidèles : « Elle.... le prive de l'union » avec le Père, le Fils & le Saint-Esprit, » le retranche de toute communion avec les » trois cents dix-huit pères du premier con-» cile de Nicée & avec les saints; le renvoye » à celle du diable & du traître Judas, &

MO m en

o du ne ne

Si I ils vo morts se dist foit l fait p ces ce tion les P diable comn pays l'on f le cœ le dia Latin teur tymp excor vienn & do fonne les ch tomb cisme pofar à l'ai

> par le les fi

che i

MOINES ET USAGES DES GRECS. 287 » enfin le condamne à rester après sa mors » dur comme une pierre ou comme du ser s'il

» ne se repent ».

Si l'on daigne écouter les Grecs à ce sujet. ils vous disent que les corps des excommuniés morts sans avoir fait pénitence, ne peuvent se dissoudre jusqu'à ce que l'excommunication soit levée; & que le diable les anime & les fait parler comme il lui plaît. Ils appellent ces corps Vroucolas, & cette folle superstition est une source abondante dans laquelle les Papas puisent volontiers. Pour ôter au diable le pouvoir d'agir fur les corps des excommuniés, Ricaut dit qu'on croit dans le pays qu'il faut le couper par morceaux, que l'on fait bouillir dans du vin, ou leur brûler le cœur. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le diable ne s'attache jamais aux cadavres des Latins, ni à ceux des Turcs. Un autre auteur (Christophe Angelus) nous parle des tympanitiques : ce sont les corps de certains excommuniés, qui au bout d'une année deviennent durs comme ceux des Vroucolas, & dont le ventre, quand on le frappe, raisonne comme un tambour. Ils ont la peau & les cheveux noirs, les ongles blancs, & ils tombent en poussière par la force de l'exorcisme & de l'absolution qui la suit. En supposant la dissolution vraie, on peut l'attribuer à l'air étranger qui pénètre ces corps durcis par les fels terrestres qui ont occupé les pores, les fibres & les nerfs : il fond ces sels & relache par son humidité les nerss & les sibres,

donné donné accuse

accufe verte, ge du r votre nte ou che de énitent te à fe & lui n vertu

eçu de ont rejue m'a fous au Ifprit ion est

dans la attrile leurs

de l'ex& ceux
e est la
u corps
l'union
Esprit,
avec les
ier conrenvoye

idas, &

le corps se résout, & voilà le prétendu miraele. On croit que celui qui a prononcé l'excommunication, doit aussi prononcer l'absorlution. Les Grecs employent les exorcismes contre ceux qu'ils prétendent être possédés

du malin esprit.

Ceux d'entre les Grecs qui veulent se marier, se présentent au prêtre après la messe. accompagnés de leurs paranymphes, qui sont autant qu'il est possible, les parreins & marreines des future époux. Le garçon prend la droite & la fille se place à la gauche. Il y a fur la sainte table deux anneaux, un d'or & l'autre d'argent. Après plusseurs prières & beaucoup de signes de croix, le prêtre donne à l'époux l'anneau d'or, & celui d'argent à l'épouse, en répétant trois fois : « J'engage » un tel & une telle, serviteur & servante de » Dieu, au nom du Père, &c. » Ensuite le parrein fait l'échange des anneaux; le prêtre leur met ensuite des couronnes sur la tête : on fait une procession dans l'église, & pour dernière cérémonie, il les fait boire l'un après l'autre dans un vase rempli de vin, qui a été précédemment béni; il leur ôte leurs couronnes, & les renvoye en leur donnant la bénédiction & le baiser de paix.

L'église grecque donne au sacrement de l'extrême-onction, le nom d'Euchelaion, c'est-à-dire, huile de prière. Elle peut être consacrée par un seul prêtre, mais il en faut trois pour conférer le sacrement. Les onctions doivent se faire au front, sur le menton, sur

fes de desfus fouver lades. malad » le p » cali » Où rifé » par » ima » mal » gué » Tuc » emp » tion » con » veau » rect nilant e n'enter le logis l'heure duire à affiftans ques en front; pain, **fouhait** la confo

Neuf le Colyn

» Grec

mira l'ex-'abfocismes

se mamefle; ui sont & mar+ rend la llya d'o'r & ères & donne gent à engage ante de Enfuite ux; le fur la église, it boire de vin, te leurs mant la

tent de elaïon s eur être en faut nctions on, fur 109

MOINES ET USAGES, &c. 289 tes deux joues, dans les paumes & sur le dessus des mains, & elles se confèrent plus souvent aux personnes en santé qu'aux malades. Suivons ce qui se passe auprès d'un malade en danger. Ricaur nous assure: « Que » le prêtre lui bande la tête avec le voile du » calice, & lui fait boire un peu d'eau bénite » où l'on a fait infuser quelques herbes odo-» riférantes. Cette eau doit être confacrée » par l'attouchement du crucifix, ou d'une » image de la Vierge. On le présente au » malade comme une médecine propre à » guérir les maladies de l'ame, aussi-bien » que celles du corps.... Quand le malade » empire, on lui administre l'extrême-onc-» tion, que l'on accompagne de prières » convenables & de quelques leçons du nou-» veau testament, où il est parlé de la résur-» rection des morts ». Aussi-tôt que l'agonisant a rendu l'esprit, comme ailleurs, on n'entend plus que cris & lamentations dans le logis. Le corps est couché par terre ju squ'à l'heure qu'on le vient chercher pour le conduire à la sépulture. Après le service tous les assistans vont baiser le crucifix, & dans quelques endroits baiser le mort à la bouche & au front; ensuite chacun mange un morceau de pain, boit un verre de vin, & se retire en Touhaitant du repos à l'ame du mort, & de la consolation à la famille affligée.

Neuf jours après l'enterrement on envoye le Colyva ou froment cuit, à l'église. « Les » Grees, dit Tournefort, appellent Colyva

Tome VI.

290 SACREMENS, FUNERAILLES. » un grand bassin de froment bouilli, garni » d'amandes pelées, de raisins secs, de » grenades, de sesame, & bordées de basilic. » ou de quelques autres plantes odoriférantes. > Le milieu du bassin s'élève en pain de sucre. po surmonté d'un bouquet & ses bords » sont garnis de confitures sèches.... Le » fossoyeur porte sur sa tête ce bassin : il est » précédé par plusieurs personnes qui portent » des flambeaux allumés, des bouteilles de » vin, des paniers de fruits, & un tapis, ma que l'on étend fur le tombeau. Le papas » récite l'office des morts; il prend part à » la collation, & le reste est distribué aux » pauvres ».

Le premier ordre que l'on confère à ceux qui veulent parvenir au facerdoce, est celui de lecteur, qui devient successivement chantre, soudiacre, diacre & enfin prêtre. Ceux qui parviennent à la prêtrise peuvent se marier une fois; mais les secondes noces leur sont désendues. On dit aussi qu'un prêtre doit être vierge & épouser une vierge, sans quoi il

ne saurait entrer dans les ordres.

Tous les moines Grecs suivent la règle de saint Basile: on les comprend tous sous le nom de caloyers. Ceux d'entre les caloyers qui disent la messe sont prêtres réguliers, deviennent moines sacrés, & ne célèbrent les saints mystères qu'aux sêtes solemnelles; c'est pourquoi il y a toujours des papas entretenus pour desservir les églises & les couvens. Celui qui gouverne le monastère s'appelle

archi ne d mêm nom: & de au-d

L fonce avec bonn est p le do quer de pe trois porte fort g ample pellés donne parfai du gr rangé

faint pour nie, à environdes Cation trois

anach

ES. garni s, de bafilic, érantes. e sucre, s bords ... Le n: il est portent illes de n tapis, e papas d part à

e à ceux est celui nt chane. Ceux se marier leur sont doit être s quoi il

bué aux

règle de is lous le caloyers éguliers, célèbrent• emnelles; oas entrecouvens. s'appelle

MOINES ET USAGES, &c. archimandrite: l'hégumene ou conducteur, ne diffère que peu de l'archimandrite, ou même n'en diffère point du tout; & ces deux noms se trouvent synonymes à celui d'abbé & de supérieur de couvent. L'exarque est au-dessus de l'archimandrite, & cette dignité a quelque rapport à celle de général.

L'habit des caloyers est noir ou d'un brun foncé, c'est une espèce de soutane, attachée avec une ceinture de même couleur, & un bonnet noir à deux oreilles, dont le dessus est plat, & du dedans duquel pend sur le dos un morceau de drap. Il faut remarquer que, pour distinguer les trois degrés de persection de la vie monastique, il y a trois habits différens. Les moines simples ne portent qu'une simple tunique d'un drap fort groffier : les profès en ont une plus ample & plus propre, & pour cela sont appellés les religieux du petit habit, mais on donne la cucule & les scapulaires aux plus parfaits, qu'on nomme alors les religieux du grand habit. Ces derniers peuvent être rangés dans la classe des hermites ou des anachorètes.

Ceux qui veulent entrer dans l'ordre de saint Basile s'adressent à un prêtre régulier pour en recevoir l'habit, & cette cérémonie, à ce que nous dit Tournefort, coûte environ douze écus. Avant le relâchement des Grecs, le supérieur éprouvait la vocation du novice, & le retenait pendant trois ans dans le monastère. Après cette

292 SACREMENS, FUNÉRAILLES. épreuve, il recevair la tonsure, les garçons à quinze ans, les filles à dix-sept. Dans la suite on borna à six mois la durée du noviciat; & si au bout de ce tems le novice persistait dans son dessein, le supérieur du couvent le conduisait à l'église & lui adressait ces paroles : « Nous voici en présence » de l'ange du Seigneur, devant qui il ne » faut pas mentir. N'est-ce pas pour éviter » le châtiment de quelque faute, que vous » voulez vous retirer dans cette maison? « ne serait-ce pas quelque chagrin domes-» tique, quelque dépit amoureux, quel-» qu'affaire criminelle, qui vous amenerait » parmi nous »? Le postulant répondait : « Je ne quitte le monde que pour vaquer à mon salut ». Alors le supérieur lui donnait l'habit, & après les prières convenables lui coupait une tresse de cheveux. qu'il attachait avec de la cire contre la muraille tout près de l'autel. Aujourd'hui, quoique cette cérémonie soit encore observée, il s'en faut beaucoup que la discipline monastique soit aussi austère qu'elle l'était autrefois. On ne fait nulle difficulté de donner l'habit de moine à des enfans de c'ix ans, qu'on employe aux plus grossiers ouvrages de la maison, ce qui leur tient lieu de noviciat. Les couvens sont aussi peuplés de frères lais, qui cultivent les vignes & prennent soin des troupeaux dépendans des monastères. Entre ceux-là on en choisit plusieurs pour faire la quête. Ricaut prétend

qu'ils venus en ret des pe durée

Ces que d morce l'hégu moine conféc quelqu fait le & cha boit u

Les quent ; ce fon ou des & rare parmi faire parmi dent a coup o

filence

Len Chréti peut ê religie vingt c en y co frères arçons ans la u nonovice ur du adrefélence i il ne éviter e vous ailon? domeiquelenerait ndait: aquer à i donnvenaveux, la mu rd'hui, obserscipline l'était de donde c'ix ers ouent lieu peuplés

gnes &

lans des isit plu-

prétend

MOINES ET USAGES, &c. 293 qu'ils sont cinq ans en charge, & que, revenus à leur couvent, ils passent un mois en retraire pour demander pardon à Dieu des péchés qu'ils ont commis, pendant la

durée de leur administration.

Ces moines font affez mal nourris. Avant que de fortir du réfectoire, on place un morceau de pain & un verre de vin devant l'hégumène, qui est assis au-dessus de ses moines, à une table particulière. Il fait la consécration de ce pain & de ce vin par quelques prières, après quoi un religieux sait le tour des tables avec ces offrandes, & chacun rompt un morceau de ce pain & boit une goutte de ce vin, & se retire en filence dans sa cellule.

Les religieuses de saint Basile ne pratiquent pas autant d'austérités que les moines; ce sont pour la plûpart de vieilles filles, ou des veuves qui embrassent cette règle, & rarement on compte de jeunes personnes parmi elles. On dit qu'elles s'occupent à faire plusieurs petits ouvrages qu'elles vendent aux Turcs, & que ceux ci ont beau-

coup d'égards pour elles.

Le mont Athos, dans la Macédoine, que les Chrétiens Grecs appellent la fainte montagne, peut être regardé comme le chef-lieu des religieux de saint Basile : on y compte dans vingt couvens, plus de six mille caloyers, en y comprenant les prêtres, les diacres & les frères lais, dont ordinairement deux mille sont occupés à faire la quête. Ricaut dit que

294 SACREMENS, FUNÉRAILLES, ces couvens, à l'exception de trois, payent tous les mois un tribut de mille écus au grand-

seigneur.

Quelques auteurs reprochent aux Grecs, outre beaucoup d'ignorance, d'attribuer une espèce de sainteté à plusieurs sontaines, dont ils croyent les eaux miraculeuses, sur-tout lorqu'elles sont dédiées à un saint; & ils disent qu'ils resusent de manger du sang & de la viande des bêtes étoussées, ainsi que les Juiss. Ils regardent le Nil comme le roi des sleuves, & s'imaginent que Dieu a particulièrement accordé à l'Egypte le débordement de ce sleuve, parce que cette contrée sut l'asyle du Sauveur & de la sainte Vierge, contre les persécutions d'Hérode.

Entre les étranges superstitions des Grecs, on doit sur-tout remarquer celle-ci, parce qu'elle cause la mort à quantité de personnes. Lorsqu'une sièvre brûlante a jetté un malade dans le délire, ce n'est plus l'affaire du médecin, il saut appeller le papas, qui traite le pauvre malheureux comme s'il était possédé. Il exorcise gravement les démons imaginaires, qu'il prétend s'être emparé de cet homme, il répand des flots d'eau bénite sur lui & dans la chambre, récite beaucoup de prières, & le laisse mourir ordinairement, faute des secours propres à le tirer de cette sâcheuse situation.

Une grande partie de la dévotion des Grecs fe borne à de fréquens pélerinages à des chapelles, bâties sur des montagnes escarpées, où l'on conserve des images de la sainte Vierge un gén ils mai qu'i

piet dan reg Elle tous dan mir tres

mêr dan fur & 10 rem de 3 poir con

la g

épu

& 1 fort dub jour

tio

qu'i

payent grand-

Grecs; uer une s, dont fur-tout; ; & ils fang & que les e roi des particudement at l'afyle ontre les

recs, on e qu'elle s. Lorfide dans. édecin, e pauvre Il exores, qu'il 1 répand a chamle laisse fecours. tuation. es Grecs. s à des carpées, e Vierge

MOINES ET USAGES, &c. 295. & de quelques faints. Ils font devant elles un grand nombre de signes de croix, de génuslexions & de profondes inclinations; ils les baisent & leur offrent de l'encens: mais s'ils ne sont pas exaucés, on prétend qu'il y en a beaucoup qui accablent leur image favorite d'apostrophes fort indécentes.

L'urne d'Amorgos est une de ces fraudes. pieuses qui n'ont été jadis que trop en usagedans tous les pays de la chrétienté. Elle est regardée comme un des oracles de l'Archipel. Elle se remplie d'eau & se vuide d'elle-même tous les jours plusieurs fois, & souvent même dans l'espace d'une demi-heure; & ce prétendu miracle est attribué à saint Georges. Les prêtres de ce lieu savent perpétuer le prodige, & la grossière crédulité des peuples, dont ils épuisent la bourse par ce moyen. La statue du même saint Georges est en grande vénération dans l'isle de Scyros; elle se jette, dit-on, fur ceux qui n'accomplissent pas leurs vœux & les accable de coups jusqu'à ce qu'ils aient rempli leurs promesses. On croit dans l'isle de Scio qu'un corps mort qui ne se corrompt point dans l'espace de quarante jours, est converti en esprit follet, & l'on est persuadé qu'il vient frapper à la porte des habitans. & les appeller par leur nom. Celui qui a la sortise de répondre à cette voix meurt indubitablement au bout de deux ou trois jours.

Une coutume qui tient moins à la superstition qu'au ridicule, est celle qu'ont les habitans

T iv.

de Nicaria, près de Samos, de ne donner leurs filles en mariage qu'à des nageurs qui plongent au moins à huit brasses de profondeur. « Il faut, dit Thévenot, qu'ils » en apportent un témoignage. Quand un papas, ou quelqu'autre des plus riches de l'isse, veut marier sa fille, il prend un jour auquel il la promet au meilleur nageur: aussi-tôt les garçons se dépouillent » nus. . . la fille se présente : ils se jettent dans l'eau, & celui qui demeure le plus

» long-tems dessous épouse la fille ». Les prêtres Grecs font accroire à leurs ouailles, & aux pélerins qui se rendent à Jérusalem de tous les pays, que le famedi faint le feu descend du ciel dans le saint sépulchre, & cette sourbe est autorisée par les patriarches, qui en tirent un produit immense, & par les Tures qui s'en moquent & qui partagent le profit. Sur les huit heures du matin, les Grecs éteignent toutes les lampes, & courent comme des insensés dans l'église du faint sépulchre, en criant : Eleyson, & se culbutant les uns sur les autres, sans aucun respect pour le lieu. Cette farce indigne dure jufqu'à trois heures de l'après midi, que le patriarche, à la tête de son clergé, commence une procession, à laquelle se joignent les Arméniens & les Cophtes. Un prêtre sort d'une chapelle, & avertit que le feu est descendu du ciel. Alors le patriarche de Jérusalem entre dans le saint sépulchre, avec celui des Arméniens & l'évêque des Cophi... Ils

tienr gies qu'il eux qu'il dant vots le fai rétrik mer allun attrib mira autre le pe Dieu toute de la mirac des C ne fu gneu Ce t Chart On v au co feu ce duré .

> No les G telles

> depui

MOINES ET USAGES, &c. 297 tiennent à la main chacun un paquet de bougies, qu'ils allument au feu céleste, & lorsqu'ils sortent de l'église, le peuple se jette sur eux pour pouvoir allumer le premier celle qu'il a apporté dans cette intention. Cependant les janissaires chassent ces indécens dévots, & ne leur permettent de rentrer dans le saint temple que moyennant une certaine rétribution, qui leur donne la facilité d'allumer leurs bougies aux lampes qui ont été allumées en dedans par le patriarche. On attribue l'origine de cette superstition à un miracle prétendu véritable, qui s'opérait autrefois le samedi saint, à la vue de tout le peuple assemblé dans le saint sépulchre. Dieu envoyait une flamme qui rallumait. toutes les lampes éteintes pendant les jours de la passion. Le peuple était témoin de ce miracle; mais Dieu irrité contre les désordres des Chrétiens croisés, le leur refusa, & ce ne sut qu'après s'être humiliés devant le Seigneur, que le nouveau feu descendit du ciel. Ce trait historique est tiré de Faucher de Chartres, aumônier de Baudoin premier. On veut que depuis ce tems, c'est-à-dire, au commencement du douzième siècle, le feu céleste ait cessé de descendre, après avoir duré au-delà de sept cents cinquante années depuis saint Jérôme.

lonner

irs qui

e pro-

qu'ils

nd un

hes de

nd un

ur na-

uillent

ertent

e plus

leurs

famedi

e faint

ée par

oquent

es les

eyson,

, fans

ndigne

i, que

comignent

re fort

st des-

celui

. Ils

Nous ne parlerons point des vertus que les Grecs attribuent à la rose de Jéricho, telles que celle de garantir de la foudre,

298 SACREMENS, FUNERAILLES, &c. & de faciliter les accouchemens laborieux; ni de la pierre qui, près de Bethléhem, est restée blanche du lair de la Vierge, & qui en procure aux femmes, soit Chrétiennes, soit Musulmanes, ni de tant d'autres petites superstitions, dont on ferait de très-gros volumes.

Fin des Remarques sur la Religion des Grecs.



Rem

meniau fila mila pe & la près & a

plus

,&c. rieux; hem, ierge, Chréd'aurait de

rion



CHAPITRE IV.

Remarques sur la Russie, & sur le Christianisme & les Mœurs des Russes.

CE vaste empire qui s'étend considérablement en Europe & en Asie, a pour bornes au septentrion la mer glaciale; à l'orient, la mer du Japon; au midi, la grande Tartarie, la mer Caspienne & la Perse; & au couchant, la petite Tartarie, la Mingrélie, la Géorgie & la Pologne. Il s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a sept cents lieues du sud au nord, dans sa plus grande largeur. Cet immense pays est

300 REMARQUES SUR LA RUSSIE. partagé en seize gouvernemens, dont plusieurs renferment des provinces qui ne sont qu'à peine habitées; car on ne donne pas à la Russie beaucoup plus de vingt-quatre millions d'habitans. Avant l'empereur Pierre le grand, les usages, les vêtemens & les mœurs de la Russie, tenaient plus de l'Asie que de l'Europe, & le gouvernement ressemblait assez à celui des Turcs. La milice des strelitzs, ainsi que celle des janissaires de Constantinople, disposa souvent du trône, & troubla l'état par ses fréquentes révoltes. Le czar Pierre osa casser ces quarante mille soldats, & sur leur ruine il établit son pouvoir. C'est à ce grand prince que les Russes doivent leur influence dans les affaires de l'Europe; c'est à lui qu'ils doivent leur puissance, leur commerce, les sciences, la plus grande partie des arts, & sur-tout ce te douceur qui commence à s'introduire dans la société.

On croit communément que le christianisme ne fut introduit en Russie que sur la fin du dixième siècle, par une princesse nommée Olha, qui s'étant fait baptiser à Constantinople, prit le nom d'Hélène, & ce ne sut que sous le règne de Volodimer ou Wladimir, petit sils de certe nouvelle convertie, que les Russes reçurent réellement les lumières de la soi. Volodimer, dit-on, avait sait assassimer son frère pour usurper son trône, il rechercha l'alliance de Basile, empereur de Constantinople, & il l'obtint à condition qu'il se ferait Chrétien. On fixe cette époque

ET? à l'ani çait à Grec che de de Co 1588 lesièg venu fouter patria & ren préter ce ten comm dix pa Après dont | gereu ciprit religio du fou que ce de.l'é est l'o en Ru polé c évêqu

> Les est fon testam de la

> rain,

ETSUR LE CHRISTIANISME, &c. 301 à l'année 987, tems auquel Photius commençait à se brouiller avec l'église romaine. Un Grec fut le premier métropolitain ou patriarche de Russie, mais subordonné au patriarche de Constantinople. Cependant vers l'année 1588, le patriarche Jérémie, qui occupait le siège de l'ancienne capitale des Grecs, étant venu demander des secours à la Russie, pour soutenir un procès qu'il avait au divan, sacra patriarche, Job, archevêque de Novogorod, & renonça dans cette cérémonie à toutes ses prétentions sur les églises russes. C'est depuis ce tems que l'églife de Russie est indépendante comme son empire. On compte depuis Job, dix patriarches jusqu'à Adrien, mort en 1703. Après lui Pierre le grand abolit le patriarchat, dont l'extrême puissance était devenue dangereuse par l'abus qu'en avaient fait quelques esprits turbulens. Il établit un conseil de religion, toujours subsistant, qui dépendît du souverain & qui ne donnât de loix à l'église que celles qui seraient approuvées par le maître de l'état, dont l'église faisait partie. Telle est l'origine du fameux synode qui gouverne en Russie les affaires spirituelles : il est composé de quatorze membres choisis entre les évêques & les archimandrites, par le fouverain, & obligés de faire serment de lui obéir.

Les Russes précendent que leur religion est sondée sur les livres du vieux & du nouveau testament. Ils se servent de la version grecque de la bible faite par les septante interprètes,

E, fieurs qu'à qu'haand, de la rope, celui i que fpofa ur fes caffer ruine

ivent nces, tout duire

rince

ns les

n du nmée atinot que mir, que ières fait ône, ereur

ition

oque

302 REMARQUES SUR LA RUSSIE. qu'ils ont fait traduire & imprimer en leur langue. Ils ont beaucoup de vénération pour les ouvrages de saint Cyrille, de saint Jean Damascène, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Jean Chrisostome & de saint Ephrem. Le symbole de saint Athanase est la règle de leur créance. Ils croyent en Dieu comme au créateur du monde, en Jésus-Christ comme au sauveur & rédempteur du genre humain, & au Saint-Esprit comme au sanctificateur de tous les fidèles. Entre autres erreurs on leur reproche de considérer la sainte Vierge & les saints, non-seulement comme de simples intercesseurs, mais comme les coopérateurs de leur salut. Cette accusation est mal fondée, ils pensent sur ce point comme les Catholiques. Ils reconnaissent qu'ils ont été conçus, qu'ils sont nés dans le péché, & que Dieu a institué le baptême pour les régénérer, & les purifier par l'eau de leurs souillures originelles; c'est pourquoi ils font baptiser les enfans aussitôt qu'ils sont nés.

Le parrein & la marreine portent l'enfant à l'église; le pope (prêtre) les reçoit à la porte, & leur donne la bénédiction, en difant : « Le Seigneur garde votre entrée & » votre sortie ». Etant entrés dans l'église, ces parreins présentent au prêtre neuf bougies qu'il allume, & qu'il place en croix sur la cuvette où l'enfant doit être baptisé. On enfait trois fois le tour en procession, & le célébrant encense les parreins & bénit l'eau: ensuite il demande aux parreins : 1°. Si

ET! l'enfa les at chacu oui, moni cilme de l'e l'exor l'enfa cache glise paren ia cu » au r Ceci boucl croix dos, disan » ch On p doit I fans e point Il do du fa bapté Les enfer

allian

de co

Veau

SIE. n leur on pour it Jean zianze, phrem. ègle de nme au comme ımain, teur de on leur & les fimples rateurs fondée. atholionçus, Dieu a & les inelles; s aussi-'enfant oit à la en ditrée & église, ougies fur la On en

le célé-

l'eau:

10. Si

ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 303 l'enfant renonce à satan : 20. s'il renonce à ses anges: 3°. s'il renonce à ses œuvres. A chacune des trois questions, ils répondent oui, & ils crachent à terre. Après cette cérémonie, on sort de l'église pour faire l'exorcisme, car on craint qu'en sortant du corps de l'enfant le diable ne la profane. Après l'exorcisme, le prêtre coupe sur la tête de l'enfant les cheveux en forme de croix, qu'il cache, dit-on, dans un certain coin de l'église; puis il lui donne le nom que les parens exigent, & le plonge trois fois dans la cuvette, en prononçant : « Je te baptise » au nom du Père, du Fils & du Saint-Espric ». Ceci fait, il lui met un grain de sel dans la bouche, lui frotte de chrême en forme de croix, le front, la poitriné, les mains & le dos, & lui passe une chemise blanche, en disant : « Tu es maintenant aussi net que cette » chemise, & purifié de la tache originelle ». On pend une croix au cou de l'enfant, & il doit la porter toute sa vie; car s'il était trouvé sans elle au moment de sa mort, il ne serait point enterré dans la sépulture des Chrétiens. Il doit avoir dévotieusement chez lui l'image du saint qui lui a été donné pour patron au baptême, & l'invoquer particulièrement. Les parreins & le père ne peuvent s'allier ensemble, sous peine de contracter une alliance incestueuse. La dernière cérémonie de ce sacrement consiste à figurer une croix sur la porte de l'église, avec la tête du nouyeau baptisé, & à frapper trois sois avec un 304 REMARQUES SUR LA RUSSIE,

marteau, de façon que le bruit se communique aux oreilles des témoins; car autrement on se persuaderait que l'ensant serait mal baptisé. On doit remarquer que les Russes rebaptisent indistinctement tous ceux qui

passent dans leur communion.

Ils ont l'usage de la confession, & reçoivent la communion sous les deux espèces. Le pain doit être levé & avoir été paitri par la veuve d'un prêtre; on le consacre, ou le jour même de la communion, ou le jeudi avant pâques; l'un pour les communians qui se présentent, & l'autre pour les malades, & on le garde toute l'année. Ceux qui ont fait quelque faux serment en justice, qui se sont rendus coupables d'un meurtre, ou de quelqu'autre péché énorme, & dont ils se sont confessés, ne peuvent cependant communier qu'à l'article de la mort. Lorsqu'un malade a reçu la communion, on lui administre l'extrême onction, & après cela il n'est plus permis de lui donner aucune nourriture, à moins qu'il ne reprenne visiblement ses forces. Quelquefois il y a des Russes qui sentant leur fin approcher, le font raser, prennent l'habit religieux, & deviennent moines effectivement. Ceux-là ne doivent prendre aucune nourriture pendant huit jours, & si nonobstant cette terrible abstinence, ils recouvrent la santé, ils doivent se rensermer dans un cloitre. Les jeûnes sont les mêmes que ceux des autres Grecs.

Le mariage est estimé une chose très-sainte chez

et chez more leurs d'en cérém prouv donna qu'il Aujou les, c dicule ne la

article

Dès marié. proche fait ur décidé les yeu & tout partici part & me Sw. paratife la Swa cortège la cham fomma gerbes tion d'y d'orge, fur ces

yeaux of Ton

IE; mmuement t mal Ruffes k qui

reçoies. Le
par la
e jour
avant
qui fe
es, &
nt fait
e font
quel-

e font nunier nalade e l'exus permoins forces. nt leur at l'haeffecti-

ucune onobfuvrent ins un e ceux

fainte chez chez les Russes, & un polygame y est puni de mort. Leurs prêtres doivent se marier, mais si leurs semmes meurent, ils ne leur est pas permis d'en épouser une autre. Autresois dans les cérémonies des siangailles, le père, pour prouver qu'il renonçait à l'autorité paternelle, donnait à sa fille quelques coups d'un souet, qu'il remettait ensuite à son gendre sutur. Aujourd'hui, sur-tout dans les villes capitales, on a supprimé quantité de sormalités ridicules, dont nous n'allons parler que pour ne laisser rien à désirer au lecteur sur cet article.

Dès qu'un jeune homme est en état d'être marié, il s'adresse à sa mère, ou à sa plus proche parente à qui il confie son dessein. On fait une assemblée de parens, & s'il y est décidé que la chose est raisonnable, on jette les yeux sur une fille, on en fait la demande, & toutes les conditions sont réglées sans la participation du futur époux. On choisit de part & d'autre deux femmes que l'on nomme Swacha, qui se chargent de tous les préparatifs des noces. Le jour de la célébration, la Swacha de la mariée se rend en grand corrège à la maison du marié pour préparer la chambre & le lit où se doit faire la confommation. Elle a soin d'arranger quarante gerbes de seigle que le marié à eu l'attention d'y faire porter, avec quelques tonnes d'orge, d'avoine, & d'autres grains, & c'est sur ces gerbes qu'on prépare le lit des nouyeaux époux. Après ces préliminaires, le Tome VI.

306 REMARQUES SUR LA RUSSIE. marié, escorté de ses parens & suivi d'un Pope, se rend au logis de la mariée; on le conduit dans une chambre où il trouve une table couverte de trois sortes de mets, auxquels il ne lui est pas permis de toucher. On lui présente une chaise, mais c'est un ami qui s'y place, & qui n'en fort que moyennant un présent que doit lui faire le marié. Il prend place enfin, & l'on conduit la mariée auprès de lui; elle s'asseoit sur un autre siège, mais les deux époux ne peuvent encore se voir, & sont séparés par une pièce de taffetas. Le prêtre fait la cérémonie de bénir plusieurs pains & plusieurs fromages, apportés par les parens, & il les envoye à l'église. On tresse les cheveux de la mariée; on les attache en rond sur sa tête, où l'on place une couronne, pendant que les femmes de la noce forment quelques danses, & qu'un bassin rempli de pièces d'argent, d'étosses de soie, de foin, d'orge & d'avoine, mêlés ensemble, est donné au pillage à l'assemblée. C'est alors que le voile de la mariée tombe, & qu'on fait l'échange des anneaux. Après cette cérémonie, on le rend à l'église, dont le pavé est couvert de tapis. La les futurs époux se placent sous une espèce de dais, tandis qu'on fait quelques offrandes de poissons, de viandes rôties & bouillies, & de quelques pâtisseries; le prêtre les bénit ensuite, & tient sur leur tête les images des saints qu'ils ont choisis pour patrons; après quoi prenant la main droite du marié & la

ETS main g il leur tent de vivre . dent o cent v mier v alterna qu'ils par la 1 tête un ces par » que » pas : des cie prêtre i riée qui reste & le foule » tomb » ront En mên

De re à table a déshabil au lit. Cl'attend de fon rencontra mais ils

époux (

haché.

SIE, ri d'un ; on le ve une , auxer. On un ami moyenmarié. mariée e siège. core se e taffee bénir es, apivoye à mariée; où l'on femmes & qu'un d'étoffes , mêlés emblée. tombe, . Après e, dont s futurs de dais, de poiss, & de bénit enages des is; après rié & la

ETSUR LE CHRISTIANISME, &c. 307 main gauche de la mariée entre les siennes, il leur demande par trois fois s'ils consentent de bon gré au mariage, & s'ils y veulent vivre dans une parfaite union. Ils répondent oui, & le prêtre entonne le pseaume cent vingt-huitième dont il chante le premier verset, les mariés le second, & ainsi alternativement, jusqu'à la fin, & pendant qu'ils chantent, ils dansent aussi en se tenant par la main; ensuite le prêtre leur met sur la tête une guirlande de fleurs, en prononçant ces paroles : « Croissez & multipliez ; que ce » que Dieu a joint, l'homme ne le sépare » pas ». Alors tous les affistans prennent des cierges allumés; un d'eux présente au prêtre un verre de vin, il le donne à la mariée qui en boit la moitié, le mari boit le reste & jette le verre à terre, puis tous deux le foulent aux pieds, en disant : « Qu'ainsi » tombent & soient brisés ceux qui tâcheg ront d'exciter quelqu'inimitié entre nous ». En même-tems les Swacha jettent sur les époux de la graine de lin & du chanvre haché.

De retour à la maison, le marié se met à table avec ses amis, tandis que les Swacha déshabillent la mariée, & aident à la mettre au lit. On donne avis au marié que son épouse l'attend: il vient la trouver; celle-ci avertie de son arrivée, passe une robe & va à sa rencontre; ils se mettent tous deux au lit, mais ils n'y restent qu'un instant, & en sortent pour se placer ensemble à table. Entre

Vij

308 REMARQUES SUR LA RUSSIE, les mets qu'on leur présente, il se trouve toujours une volaille rôtie, dont le mari doit arracher une cuisse ou une aîle & la jetter par-dessus son épaule. Après cette cérémonie, on reconduit les époux au lit avec des flambeaux que les domestiques éteignent dans les tonnes de grains dont nous avons parlé, & un seul reste à la porte de la chambre pour être instruit par le mari de l'instant de la confommation, afin de donner le signal aux tambours & aux trompettes, qui doivent par des fanfares annoncer certe heureuse circonstance. Aussi-tôt les époux se relèvent, on les conduit au bain; la mariée présente à son époux une chemise qu'elle a faire elle-même; elle lui fait boire un grand verre de quelque liqueur forte, puis tous deux retournent au lit.

On observe sans doute moins de cérémonies dans les noces des personnes du commun, mais les principales s'y retrouvent toujours. Pendant que les époux sont à table, ils ne doivent pas se regarder, mais on place un miroir devant eux, dans lequel il leur est permis de se faire les yeux doux, tandis que les Swach leur jettent sur la tête des poignées de soin haché menu, qui est regardé comme le symbole de la sécondité; et qu'un garçon de la noce ridiculement couvert d'une peau, leur souhaite autant d'ensans qu'il y a de poils sur cet habillement.

Les Russes ont conservé l'usage du divorce;

ETS
il étais
d'huj
forma
fépare
époufe
en dr
fférile
elle d
fix fen
Un m
lui-mé

pas be conjuge elles i perits tains jo habits pour vives. mes de leurs te bourg rope.

tirer c

En g

des in fussent quitté ce jou qu'apr SSIE, trouve ari doit a jetter cérémoavec des ent dans is parlé, bre pour nt de la gnal aux ivent par circonft, on les ite à fon -même ; quelque irnent au

cérémodu comivent touà table, is on planel il leur x, tandis tête des jui est reécondité; culement te autant thabille-

u divorce;

ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 309 il était autrefois fort commun, mais aujour-d'hui ce n'est qu'après les plus exactes informations qu'on permet aux époux de se séparer. Un mari qui peut convaincre son épouse d'avoir violé la foi conjugale, est en droit de la faire raser & de la rensermer dans un couvent. Une semme déclarée sérile ne peut guères éviter le divorce; elle doit prendre l'habit de religieuse, & six semaines après le mari peut se remarier. Un mari, sous prétexte de dévotion, peut lui-même se séparer de sa semme & se retirer dans un couvent.

En général les femmes Russes ne trouvent pas beaucoup de satisfaction dans l'union conjugale. Retirées dans leurs appartemens, elles passent trissement leur vie à faire de petits ouvrages, & ce n'est que dans certains jours, que, parées de leurs plus riches habits, leurs maris daignent les appeller pour verser des liqueurs fortes à leurs convives. Ceci ne doit s'entendre que des semmes des petites villes, ou qui vivent dans leurs terres. Celles de Moscow & de Pétersbourg ont adopté tous les usages de l'Europe.

Il n'y a point de Russe qui osât connaître une semme dans un lieu où il y aurait des images de saints, à moins qu'elles ne sussent couvertes, & s'il n'avait auparavant quitté la croix qu'il a reçue au baptême : ce jour-là il ne doit se rendre à l'église qu'après s'être lavé & avoir changé de linge a

V iii

310 REMARQUES SUR LA RUSSIE; les plus dévots s'abstiennent même d'y entrer, & font humblement leurs prières dans le parvis. Les prêtres s'y présentent, après s'être purifiés, mais ils ne peuvent s'approcher de l'aurel. Celui qui connaît sa femme dans le carême, ne peut communier de toute l'année, & un prêtre qui tombe dans cette faute, est suspendu pour un an de toute sonction sacerdorale. Cependant l'idée où sont les Russes que le in suffir pour les laver de beaucoup de péchés, fait évanouir la plûpart de leurs scrupules à ce sujet. Ils ont différentes manières de se baigner, qu'ils regardent comme un excellent remède contre toutes fortes de maladies. Les uns s'agitent assez fortement pour se procurer une sueur abondante, & ensuite ils se jettent dans la rivière, d'où ils sortent quelque tems après, & vont se sécher au grand soleil. D'autres se lancent dans l'eau, sans autre préparation, & en sortant, ils se frottent d'huile ou de graisse, & vont se placer quelques heures auprès d'un grand feu. Il y en a, & c'est le plus grand nombre, qui prennent des bains chauds; ils se déshabillent à l'air, & vont dans le bain ; lorsqu'ils ont suffisamment sué, ils se sont jetter une certaine quantité d'eau froide sur le corps, & passent auprès du seu pour se sécher. Les hommes, les garçons, les femmes mariées, les filles ne trouvent nulle honte à se montrer ainsi nus, même aux étrangers, que la curiosité attire souvent autour de ces bains. La quatrième manière

ferve

Paffo Lo pir, & lui au fu quest quoi d'eau pour le re liers, quelo cesse bénit mes, ouvre qui a ion b

rente

qui for Le co

SIE: d'y enes dans , après approfemme le toute ns cette te foncoù font es laver nouir la Ils ont , qu'ils e contre 'agitent ne fueur dans la s après, D'autres aration, e ou de heures k c'est le les bains & vont ient fué, té d'eau s du feu garçons, trouvent , même

fouvent

manière

ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 311 de se baigner, celle qui passe pour un puissant remède dans quantité de maladies, consiste à faire chausser un four : lorsque la chaleur est un peu amortie, le malade entre dedans, & l'on ferme la porte. Il y reste quelques minutes, puis il sort pour respirer, & y retourne ainsi plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il soit tout en sueur; ensuire il va se jetter dans la rivière, ou s'enfoncer dans la neige, si c'est en hiver. Dans l'ivresse ils se servent du même remède, & il leur réussit. Passons aux cérémonies funèbres.

Lorsqu'un Russe a rendu le dernier soupir, tous ses parens & ses amis accourent & lui font, ainsi que nous avons déjà remarqué au sujet de plusieurs pays, beaucoup de questions ridicules & impertinentes, après quoi l'on envoye un présent d'hydromel & d'eau-de-vie au prêtre pour l'engager à prier pour l'ame du défunt. On lave le corps, on le revêt d'un linceul, on lui met des souliers, & on le place dans un cercueil, les bras étendus en croix sur l'estomac : après quelques jours, pendant lesquels le prêtre ne cesse d'encenser le défunt, de l'arroser d'eau bénite, & de réciter auprès de lui des pseaumes, on le porte à la sépulture. Un clerc ouvre la marche, & porte l'image du faint qui avait, été donné au mort pour patron à son baptême. Il est suivi de quelques parentes du défunt, ou de pleureuses à gage, qui font retentir l'air de leurs gémissemens. Le corps paraît ensuite, porté sur les épan-

312 REMARQUES SUR LA RUSSIE; les par six personnes, & si c'est un religieux ou une religieuse, par des moines ou des nonnes. Le clergé est autour de la bière & des thuriferaires l'encensent pour en écarter les mauvais esprits, tandis que les prêtres chantent des pseaumes : les parens & les amis ferment la marche, chacun un cierge à la main. Arrivé à la fosse, on y dépose le corps, que l'on découvre pour l'encenser encore, & on place sur lui l'image de son patron, après quoi la veuve s'approche, & renouvelle ses questions; quelquesois on baise le mort, pour lui dire un dernier adieu. & le célébrant lui place entre les doigts un biller, signé du patriarche ou de l'évêque, qui doit lui servir de passeport pour le voyage qu'il vient d'entreprendre. Il est conçu en ces termes : (Voy. Olearius.)

« Nous soussignés, patriarche, ou métropolitain, ou archevêque, ou prêtre de
cette ville de N., reconnaissons & certisions par ces présentes que N. porteur de
nos lettres, a toujours vécu parmi nous
en bon chrétien, faisant profession de la
religion grecque; & bien qu'il ait quelquesois péché, qu'il s'en est confessé, &
qu'ensuite il a reçu l'absolution & la communion en rémission de ses péchés; qu'il
a révéré Dieu & ses saints; qu'il a fait
ses prières; qu'il a jeûné aux heures &
aux jours ordonnés par l'église; & qu'il
s'est si bien gouverné avec moi qui suis
son confesseur, que je n'ai point de sujet

» de » l'al » pro o en » éte plus l'opul achev funt, dans dure vièmo **fe**stin payé Les] les ar

> mône blent ture. paffar la for porte fêtes comm fur le vivre vres.

atten

Ce

Po de sa avant

ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 313 » de me plaindre de lui, ni de lui refuser » l'absolution de ses péchés. En témoignage » de quoi nous lui avons fait expédier le » présent certificat, afin que saint Pierre » en le voyant lui ouvre la porte à la joye » éternelle ». Ces passeports sont vendus plus ou moins chers, selon la qualité & l'opulence des personnes. Ces cérémonies achevées, on s'en retourne au logis du défunt, où ordinairement on noye sa tristesse dans les flots de liqueurs fortes. Le deuil dure quarante jours, & le troisième, le neuvième & le vingtième sont marqués par des festins. Pendant six semaine, un prêtre est payé pour faire des prières auprès de la fosse. Les Russes croyent qu'il y a des lieux où les ames se retirent en sortant du corps, pour attendre le jour du jugement.

Ce n'est qu'au moyen de quelques aumônes, que d'honnêtes personnes rassemblent, que les pauvres obtiennent la sépulture. On expose le corps dans la rue, & les passans contribuent, suivant leur dévotion, à la somme qu'exigent ceux qui doivent le porter en terre. Quelques jours avant les fêtes de noël, les Russes sont une espèce de commémoration des morts, & vont prier sur leurs tombeaux, où ils sont porter des vivres, qui sont ensuite distribués aux pau-

vres.

IE;

reli-

es ou

bière

écar-

s prê-

ens &

cierge

lépose

ncen-

ge de

oche.

ois on

idieu .

gts un

eque,

oyage

çu en

nétro-

tre de

certi-

eur de

nous

de la

lé, &

com-

; qu'il

a fait res &

: qu'il

ii fuis fujet Pour être facré prêtre en Russie, il sussit de savoir lire, écrire & un peu de latin : avant Pierre I, cette dernière condition était

114 REMARQUES SUR LA RUSSIE: assez indissérente. Dans ce vaste empire, on compte environ sept mille quatre cents moines & cinq mille fix cents religieuses, qui suivent la règle de saint Basile. On sait profession entre vingt-cinq & trente ans. C'est entre les religieux que l'on choisit les métropolitains, les archevêques & les évêques, qui font vœu de chasteté: les militaires, les cultivareurs & les personnes qui sont directement au service de l'état, ne peuvent se faire moines sans l'approbation du souverain. Les monastères sont fort riches, & l'office divin s'y fait en langue Slavonne, ainsi que dans toutes les autres églises russiennes. Rarement dans ce pays on entend parler de disputes de religion. La secte des Starowersi, (anciens fidèles) que ceux des Russes qui se regardent comme orthodoxes traitent de Roskolchiki (hérétiques), est la seule dont on parle encore. Elle a pris naissance vers le douzième siècle. Ceux qui en suivent les opinions, prétendent se conduire suivant les principes du nouveau testament, & accusent les autres Chrétiens de relâchement. Un prêtre, selon eux, ne peut conférer le baptême loriqu'il a bu de l'eau-de-vie. Ils foutiennent qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fidèles, & veulent qu'il soit permis de se tuer pour l'amour de son Sauveur. Ils prêchent la communauté des biens, & ne croyent pas qu'on puisse sans péché prononcer plus de deux fois de suite alleluia, & faire le signe du Chrétien avec moins de trois

doig qu'e gran ne s opin

ſécu L fieur péri. étra: cupe pref chri & la ancé les f fis d élev fous père L part à ce pel

où t

Russ

le n

none

lui-1

gou

forc

fon

à pe

doigts. Ce fut pour foutenir ces dogmes qu'en 1722 ils se laissérent brûler dans les granges qui leur servaient d'asyles, & l'on pe sait si l'on doit être plus étonné de leur opiniâtreté que de la barbarie de leurs per-sécuteurs.

e, on

moi-

, qui

Celt

mé-

ques,

lirec-

erain.

office

i que

nnes.

er de

wer/i.

jui le

it de

vers

nt les

nt les

ulent

n prê-

tême

itien-

r par-

ermis

& ne

onon-

a, &

trois

La noblesse de Russe est divisée en plusieurs classes. Les princes de la maison impériale forment la première : les princes
étrangers descendus de maisons royales occupent le second rang; les princes créés &
presque tous issus des Tartares, convertis au
christianisme, remplissent la troissème classe;
& la quarrième compte au nombre de ses
ancêtres les généraux fameux, les sénateurs,
les familles dans lesquelles les czars ont choisis des épouses, & tous ceux qui se sont
élevés par leur mérite aux places importantes
sous les règnes de Pierre le grand & de son
père.

Le conseil souverain est divisé en six départemens, nommés chancelleries, & c'est à ces chancelleries que ressortissent par appel les jugemens des tribunaux particuliers, où tout se plaide par écrit. Le meurtre en Russie est puni de mort; mais quel que soit le nombre des témoins, il saut pour prononcer la sentence, que le coupable avoue lui-même son crime. S'il résiste aux trois rigoureuses questions qu'on lui donne, on est forcé de lui laisser la vie. Un voleur, si c'est son premier larcin, est condamné au soue, à perdre une oreille & à deux années de pri-

316 REMARQUES SUR LA RUSSIE.

son; s'il est repris une seconde sois, on récidive ce châtiment, & il est relégué en Sibérie: les recéleurs sont traités de la même manière, & l'on coule dans la bouche des saux monnoyeurs de la matière sondue qu'ils ont employée dans leur monnoye. Les grands criminels sont brûlés viss: & les semmes convaincues d'avoir attenté à la vie de leurs maris, sont enterrées vives jusqu'au cou.

Les débiteurs insolvables sont emprisonnés. On les tire tous les jours de leur cachot pour les exposer dans la place publique, où le bourreau leur frappe sur l'os de la jambe pendant une heure, avec une baguerte de la grosseur du petit doigt; si au bout d'un certain tems, ils ne peuvent s'acquitter, on les livre avec leurs semmes & leurs enfans, à leurs créanciers dont ils deviennent esclaves, jusqu'à ce que la dette soit éteinte.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur les mœurs d'une nation célèbre sur laquelle les yeux de l'Europe sonc actuellement fixés.



Rei

nor la rala S Dan four C'e médan lero

qui enc Ido Dic gna

car

ehr

Th ma à 1 me

me

 T_h

CHAPITRE V.

Remarques sur les Lapons, les Samoildes

LA Laponie est un grand pays, situé au nord de l'Europe & de la Scandinavie, entre la mer Glaciale, la Russie, la Norwège & la Suède. On la divise en Laponie Russienne, Danoise & Suèdoise, parce qu'en este elle est sous la domination de ces trois couronnes. C'est la patrie des Troglotites & des Pigmées, que l'on trouve simplement désignée dans les anciens géographes. Nous ne parlerons point du christianisme des Lapons, car, à dire le vrai, ces sauvages ne sont chrétiens que de nom, & le nombre de ceux qui ont reçu les lumières de l'évangile est encore bien peu considérable.

Les anciens Lapons, & ceux qui sont idolâtres, adoraient & adorent encore un Dieu souverain, appellé Jumala; ils joignaient à cette divinité le soleil, la lune, Thor, qui est peut-être le même que Jumala, & plusieurs autres dieux qui présidaient à leur chasse, & à toutes leurs affaires domestiques. Suivant la tradition de ce peuple, Thor est le dieu suprême, le maître du tonnerre; il a un pouvoir absolu sur les hommes, il règne sur les démons, & il arrête

E. on réné en nême des qu'ils

qu'ils rands nmes leurs cou.

rifonor caoublios de e bafi au

s aces & s dedette

ndre célèfonc

318 REMARQUES SUR LES LAPONS: lorsqu'il le juge à propos, les pernicieux effers de leur méchanceté. On le représente armé d'un marceau qui lui sert à châtier les coupables. Storjunkare est le lieutenant de Thor; c'est lui qui distribue tous les biens aux hommes; il a l'inspection sur tous les animaux; c'est à lui qu'il faut s'adresser pour obtenir une heureuse chasse. Chaque famille doit avoir son idole dans sa cabane; mais il est nécessaire d'aller le prier dans les lieux où il se plaît particulièrement, & où sans doute il fait sa résidence, tels que les rochers, les marais & les cavernes. On ne nous dit rien de remarquable touchant les autres divinités que nous venons de citer, ni même des esprits aëriens que ces idolâtres croyent répandus dans les élémens & sur-tout dans l'air, ni même des mânes ou ames des morts qu'ils redoutent étrangement jusqu'à ce qu'elles ayent choisi une autre habitation.

Dans les facrifices que les Lapons offrent à leurs divinités, ils immolent des rennes, & quelquefois des chiens, des chats & des poules. Avant de commencer leurs cérémonies, ils examinent par le moyen de leur tambour magique, si la victime sera agréable au dieu, auquel elle est destinée. Pour cet esset, après avoir attaché l'animal à un pieu, ils lui tirent du poil de dessous le cou, & le lient à un des anneaux du tambour dont ils vont se servir. Un des magiciens de l'assemblée frappe sur cet instrument, en chantant une espèce de prière, & si l'any

neau vient groffi une fera a

m e Le ne no coure On é dont d'un vaisse au d de la petite toute cérén ferts fait 1 » de » on » mo » un » &

» riè

» de

lui

du

» ve

» d'a

nes j

LES SAMOIÉDES, LES OSTIAKES. 319 neau auquel est fixé le poil de la victime, vient se fixer sur la figure d'une des divinités grossièrement tracée sur le tambour, c'est une preuve indubitable que le facrifice lui sera agréable; si le contraire arrive, la victime est immolée en l'honneur d'un autre dieu.

Le dieu Thoron, par exemple, dont on ne nous détaille pas la puissance, est honoré toutes les années d'un facrifice solemnel. On égorge devant sa statue un renne mâle. dont le cœur doit être percé avec la pointe d'un couteau. On reçoit son sang dans un vaisseau, & on en frotte l'idole à la tête. au dos & sur l'estomac. Le bois & les os de la tête de la victime, sont arrangés derrière Thoron, & on place devant lui une petite boëte, remplie de morceaux, pris de toutes les parties de l'animal. Les mêmes cérémonies s'observent dans les sacrifices offerts à Storjunkare, excepté que celui qui a fait le sacrifice, « prend les bois & les os » de la tête & du cou de la victime, ses » ongles & ses pieds, & les porte sur une » montagne consacrée à ce dieu. Il frotte » une pierre, réputée sacrée, avec le sang » & la graisse de l'animal, met le bois der-» rière l'idole, attache au bois du côté drois » de la tête cette partie de son corps qui » lui sert à multiplier son espèce, & à celui » du côté gauche un fil rouge passé au tra-» vers d'un morceau d'étain, avec une pièce » d'argent ». On immole au folcil des rennes jeunes & femelles, & l'on passe un fil

NS, icieux éfente les int de hiere

biens
us les
pour
amille
mais
lieux
a fans

nous autres même oyent dans

morts qu'el-

ennes, & des rémoe leur agréa-Pour

Pour à un cou, nbour

t, en l'ang blanc à l'oreille de la victime. Par le moyen du tambour magique, on sait quelle est la victime qui peut plaire aux mânes, & les esprits aëriens se contentent de quelques offrandes que l'on place derrière les cabanes en certains tems de l'année.

Il est certain que les Lapons se croyent de grands forciers; mais il est bien singulier que la plûpart des auteurs qui ont parlé d'eux, ayent prétendu nous faire croire qu'ils l'étaient en effet : on nous raconte des choses merveilleuses de leur magie. Ils peuvent arrêter, dit-on, les vaisseaux dans leurs courses. on en a vu des exemples. Ils peuvent vous ôter la liberté d'agir; plusieurs étrangers se sont trouvés dans le cas; la pluie tombe, quand ils l'ordonnent, vingt témoins atteftent le fait. Laissons au peuple la satisfaction de croire ces fables absurdes, puisque tout ce que nous pourrions dire ne le désabuferait pas: mais blâmons hautement des écrivains qui, bien convaincus qu'ils en imposent, ne laissent pas de prêter leur plume à ces mensonges dangereux. Racontons ce qu'ils disent comme une preuve de leur ineptie ou de leur mauvaise foi.

Les Lapons ont des esprits familiers qui les inspirent. Ces esprits passent des pères aux enfans comme un héritage, & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils se font la guerre entr'eux & élèvent autel contre autel. La communication des démons se fait par degré à ceux qui sont propres au ministère de la sorcellerie par on a qu'à le so ce r affect ble

forc

perm cu di perm ce qu porte plus ou ur min,

mor

Lo

qui fi
pe que fen en ex
fes le
à tou
conce
d'une
au ma
rœud
premi

7

NS! yen du ictime aëriens ue l'on ems de

royent ngulier t parlé e qu'ils choses ent arourses, tt vous gers se ombe, atteffaction

ue tout léſabues écriimpolume à ons ce le leur

ers qui pères e qu'il guerre el. La degré e de la

LES SAMOIEDES, LES OSTIAKES. 321 sorcellerie. La science magique se maniseste par une espèce de maladie, pendant saquelle on a différentes visions; si l'on recombe jusqu'à trois fois dans ce délire, on peut sans le secours du tambour, voir distinctement les choses les plus éloignées. Que penser de ce récit? sinon que les Lapons sont souvent affectes de quelque mélancolie, qui leur trouble l'imagination.

Nous ne décrirons pas la forme du tams bour magique, qui est chargé d'un grand nombre d'hiéroglyphes, peut-être inexpliquables; mais nous devons remarquer qu'il est si respectable pour les Lapons, qu'ils ne permettent à aucune fille nubile d'y toucher; & que lorsqu'il est nécessaire de le transporter d'un lieu dans un autre, on prend les plus grandes précautions: car si une semme ou une fille venait à passer par le même chemin, il arriverait peut-être qu'elle tomberait morre.

Lorsqu'un jongleur Lapon veut savoir ce qui se passe dans les pays étrangers, il frappe quelque tems sur son tambour, & seint ensuite de tomber, ou tombe réellement en extale; à son réveil, il raconte les choses les plus éconnantes, & répond en oracle à tous ceux qui l'interrogent sur ce qui les concernent. La vente des vents est racontée d'une façon bien singulière. Le Lapon donne au maître d'un vaisseau un cordon à trois nœuds pour le prix dont il est convenu. Le premier nœud dénoué, un vent favorable Tome VI.

322 REMARQUES SUR LES LAPONS. s'élève, au lecond le vent se renforce, mais au troissème il en sort des tempêtes & des orages. C'est un secret, dit-on, qui dépend de la nativité du magicien. Il a un plein pouvoir sur le vent qui soufflait au moment de sa naissance; ainsi l'un gouverne un vent, l'autre en dirige un opposé; l'un fait siller les vaisseaux & l'autre les arrête. Pour empêcher l'effet de cette sorcellerie, il faut frotter les bâtimens avec certaines humeurs qui se reproduisent, tous les mois chez le lexe, le remède est sûr. Que dire à cela, sinon qu'on trouve dans Pline que ce moyen était employé de son tems contre les maléfices, mais les Lapons n'ont jamais lu Pline. On parle aussi de dards magiques que ce peuple envoye contre ses ennemis, & qui leur occasionnent des maladies violentes, ou du moins font périr leurs troupeaux, & de certains esprits familiers qui leur obéifient, & sont les ministres de leurs vengeances réciproques.

Scheffer, (Histoire de la Laponie) de l'ouvrage duquel nous tirons une partie de ces extravagances, nous assure que les Lapons vendent à quiconque veut la payer, une petite boule, appellée Tyre, qui produit des essets terribles. « Cette Tyre n'est autre » chose, dit-il, qu'une boule ronde de la » grosseur d'une noix, ou d'une petite » pomme, saite du plus tendre duvet.... » de quelqu'animal.... polie par tout, & si » légère qu'elle semble creuse. Elle est d'une

LESSA

» coulet

» elle e

» mouve » l'a ach

» plaît..

» billon

» quel ju » le mal

Les La des jours prennent avoir con cérémonie évite suren son ch présage po qui a déco chasseurs, un bâton, un anneau le tambour vent. Apr la chanson l'animal de feurs. Il est traîneau po doit le cuis traîmeau ne pendant tou

arriver leur

de l'écorce

dents; mai

LESSAMOIÉDES, LESOSTIAKES. 323 » couleur mêlée de jaune, de verd & de » gris, qui tire un peu plus sur le jaune.... » elle est comme animée.... & elle a du » mouvement, en telle forte que celui qui » l'a achetée peut l'envoyer sur qui il lui » plaît.... Cette Tyre va comme un tour-» billon; s'il se rencontre en son chemin » quel que chose d'animé, cette chose reçoit » le mal qui était préparé pour un autre... ». Les Lapons supposent des jours heureux & des jours malheureux, & jamais ils n'entreprennent de chasser l'ours, sans auparavant avoir consulté leur tambour. Après cette cérémonie, on se mer en marche, & l'on évite sur-tout de rencontrer aucune femme en son chemin; car ce serait un mauvais présage pour l'expédition projettée. Celui qui a découvert l'ours s'avance à la tête des chasseurs, sans armes & portant seulement un bâton, au pommeau duquel est attaché un anneau de laiton; celui qui a consulté le tambour marche ensuite & les autres suivent. Après la mort de l'ours, on entonne la chanson de triomphe, & on remercie l'animal de n'avoir fait aucun mal aux chafseurs. Il est aussi-tôt écorché, & placé sur un traîneau pour être porté à la cabane où on doit le cuire. La renne qui a été attelée au traîneau ne peut plus faire aucun service pendant toute l'année. Les femmes en voyant arriver leurs maris, leur crachent au visage de l'écorce d'aune machée & broyée avec les

d

n

t

,

1-

10

rs

le

1,

n

<u>-</u>

e.

ce.

ui

ſ-

n-

de

de

ns

ne

lit

re

la

ite

: si

ne

dents; mais on ne nous explique point le

324 REMARQUES SUR LES LAPONS, motif de cette coutume, sans doute superstieuse. Cependant on nous instruit que ceux qui ont été à la chasse de l'ours, ou qui l'ont vu tuer, doivent s'abstenir de tout commerce avec leurs femmes pendant trois jours, & le chef des chasseurs pendant deux jours de plus. Ce tems passé, les femmes purifient leurs maris par une espèce de lustration. Ils doivent prendre d'une main la chaîne à laquelle les chaudières sont pendues sur le seu, tourner trois fois en sautant autour de ce seu, & sortir, en courant les uns après les autres. par la porte ordinaire de la cabane, par où les femmes & les hommes passent indifféremment. En même tems les femmes chantent ces paroles : « Vous recevrez des cendres sur » les jambes ». C'est sans doute la formule de la lustration; car aussi-tôt une d'entr'elles jette des cendres derrière ces hommes, à qui il est permis après cela de retourner auprès de leurs femmes. Les mariages se font en Laponie par le ministère d'un entremetteur, qui de la part du garçon va chez les parens de la fille, muni de quelques bouteilles d'eaude-vie, ce qu'on appelle le vin de la bienvenue. Lorsque les conditions sont réglées, c'est-à-dire, quand on a examiné ce que les futurs époux peuvent réunir de rennes pour commencer leur établissement, on permet au prétendu de voir sa maîtresse; mais on retarde la conclusion autant qu'il est possible, parce que l'amant doit jusqu'à ce jour faire de petits présens aux parens de la fille. Cet LI inft. bler com frap que. à l'u l'épenti fe re appe de l dans de l'ide

eux de re fort dou mal part qu'i de con mal

de_p

dan Pen aup moi ils ONS. fuperfe ceux ui l'ont nmerce s, & le de plus. it leurs doivent elle les tourner feu, & autres, par où indifféhantent dres fur formule ntr'elles s, à qui r auprès font en netteur, s parens es d'eaula bienréglées, e que les nes pour permet mais on

possible,

our faire

lle. Cet

LES SAMOIÉDES, LES OSTIAKES. 325 instant décidé, les Lapons idolâtres s'assemblent dans une cabane; le plus âgé de la compagnic prend un morceau de fer, qu'il frappe contre une pierre à feu, pour en tirer quelques étincelles, ce qui donne la perfection à l'union conjugale. Après cette cérémonie, l'époux doit servir son beau-père une année entière, au bout duquel tems, il est libre de se retirer avec sa semme, & ce qu'elle lui a apporté en dor. Les Lapons n'ont point l'usage de la polygamie. Ils sont fort jaloux; cependant autrefois ils permettaient à leurs hôtes de passer une nuit avec leurs femmes, dans... Pidée que par ce moyen elles leur donneraient de plus beaux enfans.

Les Lapons n'ont point de médecias parmi eux: ils ne sont affligés que d'un petit nombre de maladies, contre lesquelles ils employent sont peu de remèdes. S'ils ressent quelques douleurs, ils brûlent ou scarissent la partie malade; & si le froid leur a frappé quelque partie du corps, ils la frottent avec de l'huile qu'ils tirent du fromage de renne. Au désaut de ces remèdes, on a recours au sorcier, qui consulte son tambour, pour connaître si le malade doit en réchapper ou mourir.

Les morts sont enterrés dans les bois, ou dans une caverne dont on a soin de boucher l'entrée avec de grosses pierres. On place auprès d'eux une hache, un caillou & un morceau d'acier, asin qu'à l'aide de la hache ils puissent se frayer un chemin à travers les sorêts, & qu'avec l'acier & le caillou, ils.

X iii

326 REMARQUES SUR LES LAPONS, se procurent de la lumière pour se conduire au milieu des épaisses ténèbres qu'ils auront à traverser, avant que de parvenir à leur destination.

Il paraît que ces idolâtres croyent l'éternité du monde. Ils se persuadent que pendant les éclipses de lune, cet astre est attaqué par les démons, qui veulent le dévorer; & pour le délivrer de ce péril, ils ne cessent alors de faire un bruit épouvantable. Leur crainte n'est pas moins vive lorsque le tonnerre

gronde.

Les Samoiédes sont répandus la Sibérie, & on en trouve des peuplades sur les bords de l'Oby, du Ganisea, du Lena & de l'Amur, rivières qui vont toutes se décharger dans l'Océan. Ces fauvages étaient autrefois compris sous le nom des peuples qu'on appellait Scythes & Sarmates. Ils reconnaissent un Dieu suprême qu'ils appellent Heya. Ils sont persuadés qu'Adam a été créé par Heya, & qu'il est le père commun de tous les hommes : mais ils prétendent que ses descendans ne vont ni au ciel, ni dans les enfers, & qu'il y a un lieu particulier, où passeront ceux qui auront pratiqué le bien dans ce monde, & où ils ne souffriront aueune peine, Cette idée simple ne les empêchent pas d'adorer le soleil, la lune & les planètes, les animaux, les oifeaux, & de se forger, selon leurs caprices, des idoles, auxquelles ils adressent leurs prières, & font des offrandes. On retrouve chez les Samoiédes

les gie que mei rien

tenc pas: fur . nit prin fem & lo l'une ious com poil ingé: mari autre la p vore

la do
prête
dans
d'our
hache
Avan
pronce
pronce
dè

NS, iduire iurone à leur

l'éterendant ué par è pour : alors crainte unerre

la Sifur les ena & fe dé. taient euples Ils reellent té créé un de nt que i dans ulier, e bien nt auune & ux, & doles.

& font

oïédes

LES SAMOIÉDES, LES OSTIAKES. 327 les mêmes extravagances touchant la magie, que celles que nous venons de remarquer chez les Lapons, & leurs usages domestiques tiennent de la barbarie & n'ont

rien de fort intéressant.

Quoique les Ostiakes reconnaissent l'existence d'un Dieu créateur, ils n'en révèrent pas moins un grand nombre d'idoles. L'Oby, fur les bords duquel ils habitent, leur fournit quantité de poissons dont ils font leur principale nourriture. Ils prennent autant de femmes qu'ils croyent pouvoir en entretenir, & lorsqu'ils ont conçu quelque jalousie contre l'une d'entr'elles, ils coupent quelques poils fous le ventre d'une ourse, & vont le présenter à celui qu'ils soupçonnent d'être son complice. S'il est innocent, il accepte ce poil, mais lorsqu'il est coupable, il avoue ingénument son crime & convient avec le mari du prix de sa femme; car s'il en usait autrement, ces sauvages sont persuadés, que la peau d'où les poils ont été coupés, dévorerait l'adultère au bout de trois jours.

Actuellement que ces peuples reconnaissent la domination des Russes, lorsqu'on leur fait prêter serment de sidélité, on les conduit dans une cour, où ils trouvent une peau d'oursétendue à terre, sur laquelle il y a une hache, un couteau & un morceau de pain. Avant que de manger ce pain, ils doivent prononcer les paroles suivantes: « Au cas » que je ne demeure pas toute ma vie si- » dèle à mon souverain, & que je me ré-

X iv

328 REMARQ. SUR LES LAPONS, &c. » volte contre lui de mon propre mouvement, & ce en connaissance, & que je » néglige de lui rendre les devoirs qui lui » sont dûs, ou que je l'offense en quelque manière que ce soit, puisse cet ours me » déchirer au milieu des bois, ce morceau » de pain que je vais manger m'étouffer, » ce couteau me donner la mort, & cette » hache m'abattre la tête »! S'il survient quelque différend entr'eux, ils choisissent des arbitres de part & d'autre, & c'est en leur présence & après avoir enlevé le nez d'une idole avec un couteau, & l'avoir frappée avec une hache, qu'ils prononcent distinctement cette formule de ferment : « Si » je fais un faux serment, & que je m'écarte » en quelque chose de la vérité, puisse ce cou-» teau m'abattre le nez, & cette hache me mettre en pièces de la même manière! m puisse cet ours me dévorer dans les bois. » & toutes sortes de malheurs m'arriver »! En dire plus sur ces peuples, serait abuser de la patience du lecteur.



nilm enfa Vaud Pier & b ense res a & m tes a de n fe fa ble Begg vinre men & le crem fion paru cer doct des 1

> & Je conc.

CHAPITRE VI.

Le Luthéranisme.

LONG-TEMS avant la naissance du luthéranisme, l'église avait nourri dans son sein des enfans qui s'étaient élevés contre elle. Les Vaudois, les Albigeois & leurs chefs, Valdo, Pierre de Bruys, Arnaud de Bresse, Amaury & beaucoup d'autres, avaient répandu & enseigné des principes absolument contraires aux dogmes & aux décisions de l'église, & mêlé dans leur fausse doctrine des plaintes amères contre les désordres des ministres de nos autels, bien plus dans l'intention de se faire des sectateurs, que par un véritable desir d'aider à résormer des abus. Les Beggards, les Apostoliques & les Lollards vinrent ensuite; les premiers particulièrement déclamèrent contre l'autorité des papes, & les autres attaquèrent directement les sacremens de l'église, les jeunes & l'intercession des saints. Arnaud de Villeneuve, qui parut dans le quatorzième siècle, osa avancer que les moines avaient corrompu la doctrine de Jésus-Christ, & que la sondation des messes est inucile. Wiclef alla plus loin, & Jean Hus & Jérôme de Prague, que le concile de Constance sit brûler, ajoutèrent encore beaucoup d'erreurs à celles que Wiclef

&c. ouveue je

ui lui elque rs me rceau uffer, cette rvient fiffent est en e nez frapit dis-: « Si écarte e coune me ière!

bois, er >> ! buser 330 LE LUTHÉRANISME.

avait publiées. Ce fut à la suite de ces troubles & au milieu de la fermentation où étasent les esprits, que Martin Luther commença à

se faire connaître.

Ce fameux hérétique Allemand naquit à Eislèbe, dans le comté de Mansfeld, en 1483. Il finit ses études à vingt ans, prit peu après l'habit des hermites de saint Augustin à Erford, & sur ordonné prêtre à vingt-quatre ans. Il se distingua dans l'université de Wittemberg, où il reçut le bonnet de docteur, & bientôt cette université lui consia une chaire de professeur en théologie. Jusque-là Luther ne s'écarta point de la

doctrine de l'église.

Dans ce tems Léon X occupair le trône pontifical. Ce spape réellement magnifique ayant formé le dessein d'achever le somptueux édifice de la basilique de saint Pierre de Rome commencé par Jules II, & voyant ses trésors épuisés, sit prêcher des indulgences qu'on vendait, ou plutôt dont on faisait un trasic honteux. Elles étaient propolées, dir un auteur, (suite de l'Hist. ecclés. de l'abbé Fleury, en 1517) « à des con-» ditions si aisées, qu'il aurait fallu n'être » guères soigneux de son salut, pour ne les » pas gagner. Pour faire cette levée d'ar-» gent, le pape divisa toute la chrétienté » en départemens, & l'on établit dans cha-» cun des collecteurs qui devaient recevoir » l'argent. De mis on fit choix de certains » prédicateurs qui étaient chargés d'instruire

» le

bure les p

bonr U fonn cont hont fans le d il fu néra. ras I fûr t que me l rćell taien il est ne se teurs tiani:

> par i qui gence guer hensi de sa tion

LE LUTHERANISME » les peuples de la vertu des indulgences, oubles » & des dispositions nécessaires pour les gataient

m gner ». L'histoire atteste qu'on tenait ces bureaux dans les cabarets, & qu'on y voyait les prédicareurs confumer en débauches une bonne partie de l'argent qu'ils recevaient.

Un abus si énorme excita le zèle des perfonnes les plus é lairées qui s'élevèrent non contre les indulgences, mais contre la vente honteuse qu'on en faisait sans scrupule & sans pudeur. Le moine Luther ne sut pas le dernier à déclamer contre ce trafic, & il fut soutenu par Jean Staupitz, vicaire général des Augustins, qui, dit-on, ne voyait pas sans chagrin qu'une si riche commission fût tombée en partage aux Dominicains. Soit que cette accusation soit juste, ou que, comme l'avancent quelques auteurs, Staupitz fût réellement touché des abus qui se commettaient dans la distribution des indulgences, il est certain que, sans sa protection, Luther ne se serait jamais vu honoré par ses sectateurs du triste titre de réformateur du christianifine.

Le docteur de Wittemberg commença donc par invectiver contre les abus de la quête qui se faisait; ensuite il attaqua les indulgences dans les formes, sans daigner distinguer le bon d'avec le mauvais ou le répréhensible. Ce pas fait, il publia une partie de sa doctrine sur la confession & l'absolution du pénitent; il se déclara ouvertement contre le libre arbitre & les bonnes œuvres,

ença à

quit à , en , prit t Auêtre à l'uniité lui logie. de la

trône ifique omp-Pierre oyant ndulnt on' proccléf. conn'être

ne les d'arienté chaevoir rains

ruira

332 LE LUTHERANISME.

qu'il appellait des péchés mortels, quand elles sont destituées de la crainte de mat faire & d'être damné, & soutint la soi fans les œuvres, & l'impuissance absolue de faire le bien par soi-même. Des sentimens si hardis que Luther proposa d'abord comme des doutes, mais qu'il défendit ensuite comme des vérités incontestables, attirèrent sur lui les foudres de Rome; mais l'Augustin s'était déjà formé un puissant parti, & l'électeur de Saxe était son protecteur déclaré. Dans les conférences qu'il eue en 1519 avec Eckius, en présence de l'électeur, il se déclara contre la primauté du pape, ajoutant que l'église militante n'a d'autre chef que Jésus-Christ; il rejetta l'infaillibilité des conciles, & ne répondit qu'obscurément touchant le purgatoire. Enfin en 1520, époque fameuse pour le luthéranisme, le pape lança contre Luther une bulle qui condamne quarante-un articles de ses ouvrages, comme contraires à la doctrine établie. Alors il ne garda plus. de mesures sur les indulgences, sur la souveraineté du successeur de saint Pierre, qu'il qualifia de royaume de Babylone, sur la communion sous les deux espèces, sur le nombre des sacremens, qu'il réduisse à deux, sur la transsubstantiation, qu'il ne rejetta pas d'abord sans aucune restriction, sur la messe qu'il rejetta comme inutile, ou comme nepouvant servir qu'à autoriser l'avarice des prêtres, sur les vœux qu'il condamna abfolument, sur la confession; & enfin sur

de ce que de La ce que Hus approprit

duit
de V
les et
testa
>> va
>> au

que i

» cro » co » pu » pé décla

criturinter
Apoblig

un c réfor vées à ce qu'il

LE LUTHERANISME. 333 le célibat des prêtres. Il avait déjà publié uand mal un appel au futur concile, il en fit un sea foi cond, & tout de suite il rendit publique une ue de défense des articles condamnés par la bulle mens de Léon X, & déclara qu'il approuvait tout mme ce que le pape avait condamné dans Jean mme Hus, & qu'il condamnait tout ce qu'il avait lui les approuvé. Ce fut dans le même tems qu'il s'était prit le titre d'ecclésiaste & prédicateur de eur de Wittemberg, & qu'il commença à soutenir ns les que sa mission était extraordinaire & divine. kius, Dans l'année 1521, muni d'un fauf-cona conduit de l'empereur, il se rendit à la diète e l'éde Worms. Il y soutint hardiment toutes Jésusles erreurs qu'il avait déjà avancées, & protesta néanmoins, « que si l'on pouvait le con-» vaincre par l'écriture, il se rétracterait meuse » aussi-tôt »: mais, ajouta-t-il: « Je ne me contre » crois obligé de croire ni au pape, ni aux ite-un » conciles, ni de reconnaître leur autorité, raires » puisqu'il est certain qu'ils se sont tromla plus. » pés ». Luther, en s'exprimant ainsi, se la loudéclarait le seul juge dans les matières con-, qu'il troversées. Il ne devait pas ignorer que l'écriture est un juge muet, dont chaque parti ombre interprète les décisions en sa faveur. s d'amesse

Après ce coup d'éclat, le réformateur fut obligé de se cacher pendant neuf mois dans un château, où il mit la dernière main à la réformation qu'il projettait. Les messes privées furent abolies, & Luther ne se porta à cette extrémité qu'après une conférence qu'il eut avec le diable, qui l'avertit que

me nece des na abin su 334 LE LUTHÉRANISME.

pendant quinze ans, il avait commis une affreuse idolatrie en célébrant des messes privées. Jusqu'à présent les partisans du docteur de Wittemberg n'ont pas réussi à donner une tournure raisonnable à ce sait.

En 1522, il publia en allemand sa version du nouvau testament, avec des notes; elle fut proscrite aussi-tôt par les princes catholiques, & Luther écrivit contre eux son traité de la puissance séculière. L'année suivante il prescrivit un nouveau formulaire de messe à l'église de Wittemberg : il y rejette le canon de la messe romaine, les offertoires, les collectes, les proses, excepté celles de noël & du Saint-Esprit, il abolit tout-à-fait les messes des morts & les votives. Il laisse la liberté pour la communion, de mêler de l'eau avec du vin, ou de n'en pas mêler. Il voulait que les premières paroles de la préface suivissent immédiatement celles de l'institution, que l'on chantat ensuite le sanctus, & que l'on élevat le pain & le calice au henedictus, suivait l'oraison dominicale & sur le champ pax Domini; après quoi le célébrant devait se communier & communier le peuple', pendant l'agnus Dei, & la messe finissait par benedicamus Domino. Il retrancha toutes les fêtes des saints, & ordonna qu'on s'assemblerait deux fois le dimanche, le matin pour la messe & l'explication de l'évangile, le soir pour vêpres & l'explication de l'épître. Cette même année il écrivit contre la profession religieuse &

contre l'habit nomm l'épou porté provir Eislèb

Ce ment . traire justific vres fo il n'ad tême & ç'est-à vin re c'est er viniste un fac la con fatisfac le cult la libe nécessi les act vertus que n tation Christ de la

> céliba Les les Pr

LE LUTHÉRANISME. contre le vœu de chasteté. En 1523, il quitta l'habit religieux, séduisit une religieuse, nommée Catherine Bère, la débaucha & l'épousa ensuite publiquement. Après avoir porté le trouble & l hérésie dans toutes les provinces de l'Allemagne, Luther mourut à

Eislèbe, sa patrie, lan 1546.

Ce fameux hérésiarque rejettait absolument l'épître de saint Jacques, comme contraire à la doctrine de saint Paul touchant la justification & l'apocalypse, mais ces deux livres sont aujourd'hui reçus par les Luthériens; il n'admettait que deux sacremens, le baptême & l'eucharistie; il croyait l'impanation, c'est-à-dire, que la matière du pain & du vin reste avec le corps de Jésus-Christ, & c'est en quoi les Luthériens diffèrent des Calvinistes. Il prétendait que la messe n'est point un sacrifice, il rejettait l'adoration de l'hostie, la confession auriculaire, toutes les œuvres satisfactoires, les indulgences, le purgatoire, le culte & l'usage des images. Il combattait la liberté, & soutenair que nous sommes tous nécessités en toutes nos œuvres, & que toutes les actions faites en péché mortel, & les vertus même des payens sont des crimes; que nous ne sommes justes que par l'imputation des mérites & de la justice de Jésus-Christ. Il blâmait le jeûne & l'abstinence de la viande, les vœux monastiques & le célibat des personnes consacrées à Dieu.

Les Luthériens sont aujourd'hui de tous les Protestans les moins éloignés de l'église

une s pricteur une

rsion elle thofon fuie de

jette fferepté bolit VOion,

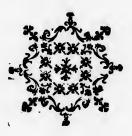
n'en panent n &

près r & Dei.

, & pli-

ınée e &

336 EE LUTHERANISME. carholique; ils sont divisés en trente-neuf sectes, sources absolument différences, entre lesquelles on distingue les Luthériens relâchés, les Luthériens rigides & les Luthérozuingliens. Les Luthériens relâchés sont ceux qui n'admettent qu'une partie des dogmes de Luther, comme, par exemple, la permission de communier sous les deux espèces. & celle de se marier, pour les prêtres. Les rigides font ceux qui suivent scrupuleusement tous les dogmes du réformateur. Comme les Luthériens & les disciples de l'hérésiarque Zuingle ne s'accordent pas dans tous les points, on appelle Luthéro-zuingliens ceux qui cherchent un parti mitoyen pour les réunir.



CHAPITRE

rémo Elles fait dans tique folen mini tout de ro E. ite-neuf , entre ns relâ-_uthéroont ceux dogmes la perespèces, res. Les usement mme les éfiarque tous les ns ceux pour les



CHAPITRE VII.

Cérémonies des Luthériens, & quelques-uns de leurs Usages.

Luthériens ont conservé quelques cérémonies dans la dédicace de leurs églises. Elles consistent dans une procession qui se fait trois sois autour du nouveau temple; dans le chant de quelques hymnes & cantiques, & dans un discours analogue à la solemnité de la sête. Les églises ont des administrateurs de leurs revenus, & asin que tout se passe dans les règles, ils sont obligés de rendre compte de leur administration & le leur recette au magistrat.

Tome VI.

Y

PITRE

338 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS,

Lorsqu'il s'agit d'admettre un candidat au ministère, il doit être sévérement examiné par deux théologiens confommés, qui l'interrogent sur sa doctrine qui doit être conforme à la religion qu'il va enseigner, à l'église qu'il desservira, & au tems qu'il exercera son ministère. Après cet examen on lui propose un texte, sur lequel il compose un discours qu'il prêche devant les examinateurs, ensuite on lui confie l'administration d'une église, & il doit souscrire en personne & jamais par procureur, le formulaire de la concorde. Autrefois il y avait en Saxe & dans plusieurs autres pays protestans, de vieux candidats, qui n'étaient attachés à aucune église : ils couraient les campagnes & prêchaient les dimanches dans les places des villages, après le service ordinaire. Le zèle de ces prédicateurs ambulans était extraordinaire; ils tonnaient contre les péchés, & dénonçaient les jugemens de Dieu aux méchans, avec une véhémence incroyable. Après le fermon, une abondante récolte de pain & de viande était la récompense de ces ministres, qui pour la plûpart étaient des sugitifs de Bohème & de Moravie.

Le jour pris pour l'ordination d'un candidat, il se rend à l'église où il doit être ordonné, en présence des ministres, des juges ecclésiastiques & de l'assemblée des autres sidèles. Il commence par se confesser, & celui qui fait le prêche le recommande particulièrement en ces termes aux prières des

devailaire aux a » Jé: » ma

» po

gné .

tel,

» Di » & » du il po poltul cratus demeu répète le fui

« Eta » Esp » & i » pric

» je v » de » dan

» crai

idat au xaminé ui l'inre con-, à l'él exeron lui pole un aminastration ersonne e de la & dans vieux aucune & prê des vilzèle de raordi-, & dé. ıx méoyable. olte de e de ces des fuun canoit êtr**e** es juges s autres Ter, &

de par-

eres des

ENS,

ET QUELQUES USAGES, &c. 339 assistans: « Un tel devant être reçu & or-» donné ministre par l'imposition des mains » felon l'usage apostolique, prions tous pour » lui que Dieu lui veuille donner son saint » esprit, & le combler de ses dons, &c. » On entonne le veni, Spiritus sancte, pendant le chant duquel le fur-intendant, accompagné de six de ses collègues, se rend à l'autel, avec le candidat qui se met à genoux devant lui. On lit à haute voix le formulaire de l'élection, puis le sur-intendant dit aux autres ministres : « Mes chers frères en » Jésus Christ, je vous exhorte à poser vos » mains sur ce postulant qui se présente ici » pour être reçu ministre de l'église de » Dieu, selon l'ancien usage apostolique, » & de concourir avec moi pour le revétir » du saint ministère ». En achevant ces mots, il pose le premier les mains sur la tête du pottulant, & lui dit : Sis, maneasque consecratus Deo; c'est-à-dire à la lettre, soyez & demeurez consacré à Dieu. Les six assistans répètent cette même cérémonie, après quoi le sur-intendant dit au nouveau pasteur : « Etant assemblés ici avec le secours du Saint-» Esprit, nous avons prié Dieu pour vous, » & nous espérons qu'il aura exaucé nos » prières; c'est pourquoi je vous ordonne, » je vous confirme, je vous établis, au nom n de Dieu, pasteur & conducteur des ames » dans l'église de N. gouvernez-la dans la » crainte de Dieu, veillez sur elle en pas-» teur fidèle &c. » Ces dernières paroles

J40 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS, font regardées comme l'essence de l'ordination. Le prédicateur ordinaire s'approche alors de l'autel pour lire l'institution de la cène, en consacrer le pain & le vin, dont il communie le nouveau ministre, qui reçoit la communion à genoux. Quelques cantiques & la bénédiction sont la clôture de cette

cérémonie.

On trouve dans quelques livres des Luthériens quelles sont les principales obligations des ministres. Un pasteur, y est-il dit, doit se regarder comme le père de son troupeau: il ne doit pas s'écarrer de l'écriture, ni abandonner le grand chemin de l'orthodoxie, pour suivre de nouveaux systèmes, ni inventer de nouvelles routes, sous prétexte d'aller à la vérité. Il ne doit point négliger son église, ni la quitter légèrement pour une autre. Il ne doit point se mêler de politique, ni d'affaires d'état, ni d'affaires de famille, à moins qu'il ne s'agisse de mettre la paix dans un ménage, & de réconcilier les esprits. Il ne doit entrer dans aucun commerce, ni exercer aucune profession méchanique : enfin, il doit vivre en paix avec ses collègues, les supporter charitablement, ne les point accuser d'hérésie pour des mots mal expliqués & souvent mal entendus, & sur-tout ne point cabaler contr'eux dans les confistoires & dans les lynodes.

On pourrait regarder les sur-intendans des églises luthériennes comme des espèces d'évêques. Ils ont l'administration d'un district bu di font c

 T_0 traite féculi conna pouvo pasto tratio des in glise consti convo puissa La pu fiaftiq de la 1 pasteu tems: ⇒ je l ont ac confiff

Not inférie tous c font 1 être é impor exame

fiastiq

L'a

ET QUELQUES USAGES, &c. 345 bu diocèse, où les peuples & les passeurs sont obligés de reconnaître leur autorité, dans toutes les affaires intéressantes.

Toutes les discussions ecclésiastiques se traitent dans le consistoire; mais la puissance séculière a conservé le droit d'en prendre connaissance, sans toutefois préjudicier au pouvoir eccléfiastique, essentiel à la vocation pastorale, qui est la prédication, l'administration des facremens, l'examen & l'ordination des ministres, & le pouvoir des cless. L'é, glise luthérienne peut établir de nouvelles constitutions, résonner les anciennes, & convoquer des synodes; mais il faut que la puissance séculière y donne son approbation. La puissance séculière concourt avec l'ecclésiastique à la propagation de la foi, à la désense de la religion évangélique & à l'entretien despasteurs. Constantin disait aux évêques de son tems : « Vous êtes évêques dans l'église, & » je le suis hors de l'église ». Les Luthériens ont adopté ce principe. On peut appeller du confistoire au souverain, mais le sénat ecclésiastique juge sans appel.

Nous n'avons rien à remarquer des ministres insérieurs de l'église luthérienne, qui sont tous compris sous le nom de clercs. Ceux qui sont l'office de maître d'école ne devraient être élevés à cette place, beaucoup plus importante qu'on ne croit, qu'après un rigide

examen.

INS,

dina -

roche

de la

ont il

reçoit

canti-

cette

uthé-

ations

, doit

peau:

e, ni

doxie,

venter

aller à

église,

. Il ne

affaires

ns qu'il

énage,

entrer

aucune

t vivre

porter

hérélie

ent mal

cabaler

ans les

ans des

ces d'édistrict L'auteur des cérémonies ecclésiastiques de Saxe, nous dit que le dévot Luthérien doiz-

Y iij

544 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS en entrant dans le temple, élever son cœur à Dieu, en faisant une prière jaculatoire, le visage caché sous son chapeau, & la semme sous son éventail. Il récite ensuite l'oraison dominicale, & dans les exercices publics on la chante, ainsi que les évangiles & les épîtres, dans certains tems de l'année. Le prêche se fait deux fois le dimanche, avant & après midi. Après le fermon on fait les supplications ou recommandations à Dieu, les actions de graces & les publications. Par les premières on recommande à Dieu les malades, les femmes en couche ou en travail, les voyageurs & les personnes affligées. En Danemarck on recommande aussi aux prieres des fidèles, ceux qui sont sur le point de consommer leur mariage. Quelques particuliers font remercier Dieu des biens qu'ils ont reçus de lui. Les publications servent à annoncer les choses qui regardent l'église, & en certains endroits on publie les ordres du magistrat. Dans le Holstein on a l'usage dangereux d'annoncer un crime commis, & d'y ajouter une malédiction contre le coupable, ce qui oblige ceux qui se trouvent accusés injustement de se purger publiquement de cette fausse accusation à peu près en ces termes : « N. N. ayant sujet de . » se plaindre des mauvais bruits qu'on a » répandus contre lui, comme s'il avait volé, » & ne pouvant découvrir la cause d'une » calomnie si injuste, s'adresse, pour re-» couvrer son honneur, aux prières de l'é-» glise, & prie les fidèles de demander avec

» li » p » b

l'aut allus fignilitar hymorgumusi On trait l'inficélè ques férie puri

jubii
L
le m
ceux
enfu
que
ils fo
Prio
les j
lefq
difti

de l

Jear

IENS n cœur oire, le femme oraifon olics on épîtres, êche fe après cations ions de mières es, les s voyaemarck fidèles. ier leur nercier ii. Les ses qui oits on e Holfcer un diction eux qui purger n à peu ujet de .

u'on a

it volé,

d'une

our re-

de l'é-

er avec

ET QUELQUES USAGES, &c. 343 » lui à Dieu qu'il punisse le coupable par la » perte de son honneur, de sa vie & de ses » biens, qu'il le sépare éternellement des

» bienheureux, &c. »

L'église luthérienne a conservé l'usage de l'autel pour la communion, les cierges allumés, l'encens, le crucifix à l'autel, le signe de croix, les images, &c. le chant des litanies, celui de la préface, de quelques hymnes, & du Gloria in excelsis. Ils ont des orgues & des cloches, & quelquesois de la musique instrumentale dans leurs solemnités. On trouve dans les pays luthériens des retraites pour les femmes & pour les filles, à l'instar de nos couvens. Les Luthériens célèbrent trois jours de fêtes, à noël, à pâques & à la pentecôte : les autres jours de féries sont la circoncisson, l'épiphanie, la purification, l'annonciation & la visitation de la Vierge, la trinité & la fête de saint Jean-Baptiste. Ils ont déjà célébré plusieurs jubilés en mémoire de leur réforme.

Le dimanche fixé pour la communion, le ministre après le prêche, prie Dieu pour ceux qui doivent participer à ce saint repas, ensuite on chante plusieurs cantiques, pendant que les sidèles se rendent devant l'autel, où ils se mettent à genoux. Alors le ministre dit: Prions. On chante l'oraison dominicale, & les paroles de l'institution de la cène, après lesquelles on administre la communion. A la distribution de la cène le ministre prononce les paroles de l'institution de la manière

Y iv

344 CEREMONIES DES LUTHERIENS; fuivante, en donnant l'hostie & faisant en même tems un signe de croix sur la personne: « Prenez & mangez, ceci est le véritable » corps de Jésus-Christ qui est mort pour » tous vos péchés. Qu'il fortifie & nourrisse votre ame & votre corps, dans la véritable. » foi pour la vie éternelle ». En donnant le vin : « Prenez & buvez, ceci est le véritable n fang de Jésus-Christ, qui a été répandu » pour vos péchés, &c. » Un pasteur ne doit point se communier soi-même. En Saxe. on reçoit la communion à genoux, & dans d'autres pays, on communie debout. On porte la communion aux malades, & pour n'avoir rien de commun avec les Catholiques, les Luthériens ont nommé ce viatique communion privée. Elle confiste en trois choses: 10. Dans la confession du malade, précédée d'une prière & suivie de l'absolution que le confesseur lui donne, au nom & de la part de Dieu : 20. Dans la communion donnée au malade, précédée d'une prière préparatoire & fuivio du chant d'un pseaume : 3°. Dans une bénédiction qui fait la clôture de la cérémonie.

Quoique la confession ne soit pas regardée par les Luthériens, comme d'une absolue pécessité, ils l'estiment très-nécessaire. Celle qui précède la communion est générale; mais elle ne se fait pas de même dans tous les endroits. Dans certaines provinces pufieurs pénitens se présentent devant le miwifte, un d'entr'eux récite une confession

géné. de, après petit tion. pose cère coup & pr Chri: fens 30. S meur & à jufqu vient fois il lu » qu » fo le fig font n'adr lent doit fans

Se

fidèle

luthé

Dans

baff

quelo pistre ENS, ant en sonne: ritable t pour urriffe ritable. ant le. ritable pandu eur ne n Saxe. & dans t. On pour. liques, hoses: écédée que le la part née au atoire Dans

gardée blolue Celle érale; s tous s p ue mi-

de la

ET QUELQUES USAGES, &c. 34% générale, après laquelle le confesseur demande, si tel est le sentiment de tous les autres; après qu'ils ont répondu oui, il leur fait une petite exhortation & leur donne l'absolution. Il y a des pays où le confesseur propose ces trois questions: 10. Si l'on a un sincère repentir des péchés dont on se trouve coupable en sa conscience: 20. Si l'on croix & professe que le corps & le sang de Jésus-Christ font véritablement & réellement présens sous les symboles du pain & du vin: 3°. Si l'on promet de vouloir toujours demeurer dans la religion luthérienne. En Saxe & à Hambourg le confesseur pose les mains jusqu'à trois fois sur la tête de celui qui vient de se confesser, en nommant à chaque fois une personne de la trinité; après quoi il lui adresse ces paroles : « Allez en paix, » que la grace de notre Seigneur Jésus-Christ » soit avec vous »; & fait en même tems le signe de la croix sur lui. Les Luthériens font usage de l'excommunication, mais ils n'admettent que la mineure, qu'ils appellent vraie & chrétienne.

Selon le rituel des églises saxonnes, on doit baptiser, autant qu'il est possible, les ensais le dimanche, parce que l'assemblée des sidèles est plus complette. Tous les temples luthériens n'ont pas de sonts baptismaux. Dans plusieurs églises, un ange tenant un bassin descend de la voûte par le moyen de quelque ressort, & présente le bassin au ministre qui doit faire la cérémonie. Ailleurs

346 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS, on apporte une table, que l'on pose devant l'autel.

Après les demandes préliminaires, le ministre fait une exhortation, & ensuite il exorcise le démon par ces paroles: «Retire-» toi d'ici, esprit immonde, & fait place au » Saint-Esprit.». Il fait alors le signe de la croix sur l'enfant, en disant: «Reçois le » signe de la croix, &c. » & posant la main sur lui, il récite les prières de l'exorcisme. Au moment du baptême, il demande aux parreins pour l'enfant: «S'il renonce au dia» ble & à ses œuvres, s'il croit à Dieu le » Père, au Fils & au Saint-Esprit, &c. » puis il le baptise par une triple aspersion à l'honneur de la trinité.

La confirmation des Luthériens dissère entièrement de celle des Catholiques. 1°. Ils n'y employent point de chrême. 2°. Un simple ministre peut consirmer. 3°. L'enfant qui reçoit la consirmation doit rendre exactement raison de sa foi. Elle consiste seulement, après la première communion, à interroger les jeunes communians sur leur créance, & cette cérémonie est terminée par

une bénédiction.

Les cérémonies du mariage sont sort simples. Après la publication des bans, ou annonces, s'il ne se trouve aucun empêchement; les suturs époux se rendent à l'église; ils se présentent devant le pasteur, qui reçoit seur consentement mutuel, leur fait donner la main droite, & échanger les anneaux, & dit à

» l'ég

Les de pa « Le s'affer vent l'épou rémoi proce en est duite march de la autres minis vis-à-v vestib qu'il maria à ces bénéd du ch autres bénéc tout

> Po nema la fei

ceux

félici

NS, evant

e miite il
etireice au
de la
ois le
main
cifme.
e aux
u diaieu le

kc. »

sion à

re enio. Ils
in fimint qui
iacteieulein, à
leur
ie par

t simou anment;
ils se
: leur
er la,
x, &

ET QUELQUES USAGES, &c. 347 dit à peu près : « Tel & telle voulant se ma-» rier l'un à l'autre en présence de toute » l'église, je les déclare mariés, au nom du

» Père, &c.» Les noces de Dantzic ont quelque chose de particulier qui mérite d'être transcrite : « Les dames, (dit Ogier dans son voyage) s'assemblent à midi dans la maison où se doivent faire les noces; les hommes amenent l'époux dans le vestibule, & pour cette cérémonie si grave, il faut faire une espèce de procession, car ils marchent deux à deux. Il en est de même de la mariée, qui arrive conduite par un cortège de filles : mais elle marche la dernière entre les deux plus âgées de la troupe. Cette mariée est en noir; les autres filles sont en habit de couleur. Le ministre qui doit faire le mariage se tient vis-à-vis d'un banc qu'on met au milieu du

vestibule, entre lui & les mariés. C'est-là qu'il leur lit le formulaire luthérien du mariage; après quoi il fait une exhortation à ces mariés, & achève la cérémonie par la bénédiction, qui ne manque pas d'être suivie du chant & de la musique, sans parler des autres marques ordinaires de joye. Après la bénédiction du mariage on mène la mariée tout près de la porte, & c'est-là que tous ceux qui sont invités aux noces viennent la féliciter & lui apporter des présens ».

Pour rendre les mariages valables en Danemarck, il faut, outre le consentement de la femme, celui de ses parens ou de ses tu348 CEREMONIES DES LUTHERIENS, teurs, qui sont en droit de retenir l'admisnistration de ses biens, si elle se marie contre leur gré. Mais si le tuteur ne marie pas sa pupille après dix-huit ans accomplis, les parens peuvent l'y obliger, en requérant l'autorité souveraine.

On trouve chez les anciens Frisons une coutume bien remarquable. Ils ne mariaient leurs filles qu'en habit de veuve, pour les faire ressouvenir que les liens du mariage sont indissolubles, & que la mort seule doit

les rompre.

Les funérailles des Luthériens sont ordinairement accompagnées de beaucoup de pompe, & il est bien rare lorsqu'on ne prononce pas une oraison sunèbre en l'honneur du défunt. Souvent on invite au convoi les personnes les plus distinguées de la ville, qui reçoivent à ce sujet une certaine rétribution. Le jour de l'enterrement les parens & les amis se rendent à la maison mortuaire, avec un ou plusieurs ministres, & un certainnombre d'écoliers qui chantent des cantiques devant la porte. On se met en marche, les écoliers à la tête, ayant l'un d'entr'eux qui porte un crucifix : les parens & les amis fuivent le corps, les hommes les premiers, les femmes ensuite. Pendant ce tems, on. sonne les cloches, & lorsqu'on est arrivé au eimet ère, le ministre dit une collecte, & prononce la bémédiction, & l'on se rend au temple s'il y a un éloge funèbre. On pousse fort loin à Hambourg le faste mortuaire, st

nous L'ora quoiq à dire des 1 charg du ca en pe touré endro fosse, tro15 n de » dr » fu articl tholi épita

de m

armo

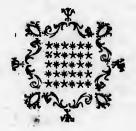
l'admidicontre pas fa is, les quérant une

ns une riaient our les ariage le doit

t ordioup de
oup de
oup de
oup de
oup de
voi les
ville,
rétrirens &
cuaire,
certain
cantiarche,
ntr'eux
es amis
miers,

ivé au te, & end au pousse re, £

ET QUELQUES USAGES, &c. 349 nous pouvons nous exprimer de la sorte. L'oraison sunebre doit être circonstanciée, quoique souvent l'orateur n'ait rien de bon à dire, & qu'il soit obligé de rabattre sur des lieux communs. Le cercueil doit être chargé d'armoiries nonobstant la roture avérée du cadavre, qui paraît dans ce dernier gîte, en perruque & en habits de cérémonie, entouré de beaucoup de bougies. En plusieurs endroits, lorsque le corps a été mis dans la fosse, le pasteur jette dessus de la terre par trois fois; à la première il dit : « Tu es né » de la terre. A la seconde : « Tu redevien-» dras terre » : & à la troissème : « tu res-» susciteras de la terre ». Terminons cet article par remarquer que, comme les Catholiques, les Luthériens ont l'usage des épitaphes, souvent fastuenses, des monumens de marbre ou de pierre, des images & des armoiries suspendues dans des temples.



CHAPITRE VIII.

Le Calvinisme, appellé vulgairement Religion Résormée.

ENTRE toutes les hérésies qui ont troublé le monde, aucune n'a été plus suneste à la France que le calvinisme. Cette prétendue résorme a fait couler des ruisseaux de sang dans toutes les provinces; elle a armé les sujets contre leur souverain, & pendant bien des années on n'a connu que la loi du plus sort

dans ce malheureux royaume.

Calvin, auteur de ces affreux désordres, naquit à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509. Son père, qui était cabaretier, Tenvoya à Paris, auprès de deux de ses frères qui y étaient établis, & il y fit ses humanités au collège de la Marche, & sa philosophie à celui de Montaigu. Il fur pourvu à dix-sept ans de la cure de Motterville, & il permuta ce bénéfice contre la cure de Pont-l'Evêque, petit village auprès de Noyon. Cependant, malgré ces bénéfices, il n'étudia pas en théologie, & il passa à Orléans, & de-là à Bourges pour y faire son droit. On croit qu'à Paris il avait déjà pris quelque teinture d'hérésie, & ce sut à Bourges qu'un prosesseur de la langue grecque, Allemand de nation, & qui était Luthérien, acheva de lui gâter

l'espr de re bénéf. prime de Sé voir f l'uni v contr pour à ter il rép erreu. enfin regar rut, pas d

de ci Il e homn l'eusse la nate enner avoue chaste ditior quenc

Ses gré la II. So vinista près

en pi

ouvra

LE CALVINISME. l'esprit. La mort de son père l'ayant obligé de retourner à Noyon, il s'y défit de ses bénéfices, & revint à Paris, où il fit imprimer un commentaire sur les deux livres de Sénèque sur la clémence. Soupçonné d'avoir suggéré à Nicolas Croppus, recteur de l'université, une harangue séditieuse qui arma contre lui le ministère public, on le chercha pour le jetter dans une prison; mais, averti à tems, il s'était déjà évadé. Dans sa fuite, il répandit de tous côtés le poison de ses erreurs, & diverses cours en furent insestées: enfin il se fixa à Genève dont les citoyens le regardèrent comme un oracle, & où il mourut, accablé d'infirmités, & l'on n'en doit pas douter, rongé par ses remords, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Il est à croire que Calvin eût été un grand homme, si son orgueil & son opiniâtreté ne l'eussent pas excité à abuser des talens dont la nature l'avait doué, seuls désauts que ses ennemis lui ayent reprochés : du reste, ils avouent qu'il était réglé dans ses mœurs, chaste, laborieux, désintéressé, d'une érudition prosonde; & que manquant d'éloquence, lorsqu'il était obligé de s'énoncer en public, il en mettait beaucoup dans ses

ouvrages.

Ses erreurs se répandirent en France, malgré la sévérité des rois François I & Henri II. Sous les trois derniers Valois les Calvinistes éleantèrent la monarchie, & furent près d'écraser les Catholiques. Après des

1.

eligion

roublé
le à la
lendue
e fang
s fujets
en des
us fort

rdres, juillet nvoya qui y tés au phie à x-sept rmuta êque, dant, théo-Bourt qu'à d'hé-esseur

ation,

gâter

352 LE CALVINISME.

cruautés inouies exercées de part & d'autre y Henri IV leur accorda le libre exercice de leur religion. Ils remuèrent encore pendant le règne de Louis XIII, & furent chassés du royaume, sous celui de Louis XIV.

Il est clair que Calvin a pris le fond de sa doctrine dans celles des fameux hérétiques qui l'ont précédé, & particulièrement dans celle des Vaudois, sur-tout en ce qui regarde le saint sacrement, la messe, le purgatoire, l'invocation des saints, la hiérarchie de l'église & ses cérémonies. Ce qui tient aux points contestés de théologie, est pris de Luther: tels sont les articles qui concernent le libre arbitre qu'il détruit : la grace qui, felon lui, a toujours son effet, & entraîne le consentement de la volonté par une nécessité absolue : la justification par la foi seule: la justice de Jésus-Christ qui nous est imputée : les bonnes œuvres sans aucun mérite devant Dieu : les sacremens qu'il réduit à deux, & auxquels il ôte la vertu de conférer la grace : l'impossibilité d'accomplir les commandemens de Dieu, l'inutilité & la nullité des vœux, à la réserve de ceux du baptême; toutes erreurs que l'on rétrouve dans les ouvrages de Luther, & qui sont semées dans le livre de l'institution de Calvin. Ce qui appartient directementà cet hérésiarque, c'est que la foi est toujours mêlée de doutes & d'incrédulité : que la foi & la grace sont, inadmissibles : que le Père éternel n'engendre pas continuellement son Fils, que Jésus-Christ

Chride I hom plaît vision donn faint qu'il quoic est en mais en a

Genèvereligie qu'en ait de dire d'état. non-Ceft-il nante de fix

Palatir

plusie

Le

autre ? cice dè endant chassés IV. d de sa étiques nt dans regarde atoire, nt aux pris de plusieurs de ces articles. cernent e qui ntraîne une néi feule: impumérite éduit à le conplir les la nulptême ; Palatinat. ans les

LE CALVINISME. Christ n'a rien mérité à l'égard du jugement de Dieu: que Dieu a créé la plûpart des hommes pour les damner, parce qu'il lui plaît ainsi, & antécédemment à toute prévision de leurs crimes : que Jésus-Christ nous donne réellement son sacré corps dans la sainte cène, mais que c'est par la foi, & qu'il nous communique son esprit & sa vie, quoique sa chair n'entre pas dans nous. Telle est en substance la doctrine des Calvinistes; mais entre ceux qui y sont attachés, il y en a qui rejettent ou du moins adoucissent

Le calvinisme s'est roujours maintenu à Genève, qui fut son berceau; il a été la religion dominante des Provinces-Unies jufqu'en 1572; &, quoique cette république ait depuis toléré toutes les sectes, on peut dire que le calvinisme est la religion de l'état. Il n'y a guères en Angleterre que les non-Conformistes qui le professent, encore est-il bien mitigé. Il est la religion dominante de l'Ecosse & de la Prusse, ainsi que de six cantons Suisses, & d'une partie du



Tome VI.

ées dans Ce qui ie, c'est utes & ce sont, 'engene Jésus-Christ

CHAPITRE IX.

Discipline des Eglises Résormées.

Les églises réformées sont gouvernées par des consistoires, composés du corps entier des pasteurs, anciens & diacres d'une église, auxquels est remis le soin de la discipline ecclésiastique. Les ministres président à ces assemblées, & c'est à eux qu'appartient le droit de prêcher, d'instruire, d'administrer les sacremens, de censurer, de rappeller la paix dans les familles désunies & de visiter les malades. Cette charge est à vie, & l'on ne peut déposer du ministère que pour des crimes avérés. Il se tient des synodes dans les provinces de la communion protestante, & ensuite des classes pour les affaires que les synodes n'ont pas été dans le cas de terminer. Le Cætus est une assemblée qui n'est connue que dans les provinces réformées des Pays-Bas. Il se tient, (dit-on) à la Haye tous les trois ans par les pasteurs députés des églises des sept Provinces-Unies, pour faire la révision ou la visite des actes du fynode national tenu à Dordrech en 1618&1619. Les synodes nationaux s'assemblent deux fois l'année. Le ministre député mène avec lui un ou deux anciens. Chaque synode a un président ou modérateur, & eft d'av on s de p qui voix que fans de p

ordi

pond mand & a de c droit Cætu ne fo missa des c

C'é sujets rien donnnie e bliées se que

Le ciens fiste à celui aux ples fo

X.

:s.

nées par s entier église, iscipline nt à ces tient le ninistrer rappeller c de vità vie. tère que it des lynmunion pour les été dans ne assemrovinces (dit-on) pasteurs es-Unies, des actes drech en x s'assemre député . Chaque ateur, & DES EGLISES REFORMÉES. 355 ordinairement deux secrétaires. « Sa charge est de conduire & de modérer toute l'action, d'avertir des lieux, & des heures auxquelles on s'assemblera pour les sessions du synode, de proposer & faire ouverture des choses qui sont en délibération, de recueillir les voix d'un chacun en particulier... de faire que chacun parle à son tour par ordre & fans consussion... de faire des remontrances... de présider aux censures, &c. 35

L'église Wallonne entretient une correspondance fraternelle avec les églises Flamandes, mais elle ne dépend pas d'elles, & a son synode à part : cependant en vertu de cette correspondance, les Wallons one droit de députer au synode national & au Cætus; & dans leur synode particulier, ils ne sont jamais gêne par la présence d'un commissaire Hollandais. Ce synode est composé

des députés de cinquante églises.

C'est dans le synode que l'on examine les sujets qui doivent être reçus ministres, & strien ne s'oppose à leur réception, on leur donne l'imposition des mains. Cette cérémonie est précédée de trois proclamations publiées trois dimanches consécutifs, dans l'églisse que le jeurs de le consecutifs.

se que le jeune ministre va desservir.

Le consistoire a seul le droit d'élire les antiens & les diacres. L'office des anciens consiste à veiller sur le troupeau avec les pasteurs; celui des diacres est de distribuer les charités aux pauvres, de les visiter; & de faire valoir les sonds destinés à leur entretien. Ces places

Zij

356 DISCIPLINE

sont occupées ordinairement pendant deux années de suite par des particuliers de bonnes mœurs, & de la probité desquels on est assuré.

Nous ne dirons rien de la fondation & de la dédicace des nouvelles églises réformées, dont les cérémonies se réduisent à quelques prières, & à un sermon analogue à la solemnité du jour, mais nous devons faire connaître deux établissemens Hollandais bien respectables, & d'une très-grande utilité. L'un est la bourse des écoliers, l'autre les églises examinatrices. Les. synodes Wallons ont deux fonds, dont l'un est proprement celui qu'on appelle la bourse des écoliers, & consiste en obligations & contrats qui sont à la garde des églises d'Amsterdam & de Midelbourg, d'où l'on tire les sommes nécessaires pour l'entretien des pauvres écoliers qui se desrinent au ministère. L'autre fond est nommé la bourse de Mouche, du nom d'un riche Hollandais, qui l'avait destiné pour faire prêcher l'évangile aux sauvages de l'Amérique; mais, depuis 1716, les Etats-Généraux en ont affecté les revenus au soulagement des étudians sans fortune. Les églises examinatrices sont chargées de l'examen des ouvrages qui s'impriment sur la religion, ou qui y ont rapport. Ces ouvrages doivent être envoyés manuscrits aux églises pour obtenir leur approbation.

Les cérémonies qui accompagnent les deux facremens reconnus par les réformés n'exi-

gent dun mula quel aux teme exig tous d'un & le fait p une du c du d prêc disco bible més ngel

auxq

l'ann

DES EGLISES REFORMÉES. gent pas une longue description. Le baptême d'un enfant est précédé par la lecture du formulaire de liturgie pour le baptême & par quelques prières; enfuite le ministre demande aux parreins & aux marreines leur confenrement à ce que la dignité du facrement doit exiger du Chrétien. A l'égard de la cène . tous les communians se rangent autour d'une table, les diacres découpent le pain, & le ministre le distribue à l'assemblée, & fait passer la coupe. La communion finit par une prière & une exhorration, avec le chang du cantique de saint Siméon. La solemnité du dimanche consiste, en plusieurs sermons prêchés par différens ministres. Avant le discours, on lit quelques chapitres de la bible, & l'on chance des pseaumes. Les Résormés observent quatre sêtes annuelles qui sont noël, pâques, la pentecôte & l'ascension ... auxquelles on peut ajouter le premier jour, de l'année en certains pays,



les deux s n'exi-

deux

e bon-

on est

& de

mées,

elques

olem-

:onnaî-

en ref-

. L'un

églif**e**s

it deux

qu'on

siste en

garde

bourg,

s pour

se des-

nommé

n riche raire Amériénéraux gement es exanen des ligion, doivent our ob-

350 EGLISE ANGLICANE

CHAPITRE X.

Eglise Anglicane ou les Episcopaux.

LES historiens les plus favorables au roi Henri VIII, ne disconviennent point que lorique ce prince commença à jetter les sondemens du schisme qui sépare irrévocablement l'Angleterre du saint siège, il n'y ait été entraîné, plus par une espèce de fougue, que par un zele éclairé sur les vrais intérêts de la religion, dont pou auparavant il s'était déclaré le défenseur, en écrivant contre Luther. Henri, violent dans ses desirs, emporté dans ses passions, impétueux dans ses volontés, absolu dans ses projets, inconstant dans ses idées, eur ou feignit d'avoir des fcrupules fur son mariage avec Catherine d'Arragon, veuve du prince Artur son frè: 2, & ces scrupules augmenterent, lorsqu'il eut pris la résolution d'épouser Anne de Boulen, qu'il aimait avec une espèce de fureur, il sollicita son divorce à Rome; & Clément VII, qui tantôt s'était montré favorable, & tantôt avait fait naître des disficultés, esfrayé par les menaces de l'empereur Charles-Quint, alors tout puissant en Italie, finit par citer à son tribunal les deux époux couronnés, bien assuré qu'ils n'y comparaîtraient pas. Henri VIII, ayant perdu toute espérance du

côté versit l'arge gagn en.pa arche fut .u form leme mona aupro jetté, clerg maria ble, d'aut dispe provi pape » pr » ď' paye paye ceux ques » ar » au

> au

p Or

vant

béné

D DI

30 ez

OU LES EPISCOPAUX. côté du pape, fit consulter toutes les universités de l'Europe touchant son divorce, & l'argent & les pressantes sollicitations, lui gagnèrent beaucoup de suffrages. Il les dut en partie aux intrigues de Cranmer, bientôt archevêque de Cantorbéry, qui dans la suite fut un des principaux instrumens de la réformation anglicane. On fait part à un parlement soumis & vendu aux caprices du monarque anglais, de tous les pas risqués auprès du pape pour parvenir au divorce projetté, & dans le même tems on s'adresse au clergé assemblé à Londres, qui juge que le mariage du roi avec Catherine n'est pas valable, & que Jules II n'a pas eu le pouvoir d'autoriser cette alliance incestueuse par une dispense. Presqu'aussi-tôt le clergé de la province de Cantorbéry s'élève contre le pape & reconnaît le roi « chef fouverain & » protecteur de l'église & des ecclésiastiques » d'Angleterre ». Le parlement désend de payer les annates, & déclare que si faute de payer ce droit, le pape refuse les bulles à ceux qui seront désignés évêques ou archevêques : « Les premiers seront sacrés par un » archevêque, & les autres par deux évêques » au choix du roi, & que cette consécration » aura autant de force que si le pape l'avait » ordonnée ». A cette déclaration, en réservant pour lors le vingtième du revenu des bénéfices, il ajouta une clause: « Qui an-» nullait toutes les censures, & toutes les » excommunications que la cour de Rome

Ziv

100.

u roi

fontabley ait ugue, térêts s'était contre , emns ses

nstant r des erine frèse, 'il eut ulen, ir, il

ment le, & ffrayé Quint, citer

nnés, pas.

ce du

360 EGLISE ANGLICANE

» lancerait contre le roi ou contre ses sujets; » & défendait de les mettre en exécution.

» ordonnant que, sans y avoir égard, on continuât toutes les sonctions ecclésiasti-

» ques & le service divin ».

En 1533, les appels à la cour de Rome sont abrogés. Cranmer casse le mariage du roi avec Catherine d'Arragon, & confirme celui de ce prince avec Anne de Boulen, qui avait été célébré à Calais par un prêtre nommé Rolandléé. Peu après cette reine est couronnée. Le pape, à ces nouvelles, se sert de l'autorité que lui donne le fouverain pontificat: il casse la sentence de Cranmer, & menace Henri VIII de l'excommunication, en lui fixant un terme pour se repentir. Le roi en appelle à un concile général légitimement assemblé; la France se rend médiatrice dans cette affaire; mais au moment de la voir terminée, peut-être à la satisfaction des deux partis, la cour impériale reprend le dessus à Rome, & le pape précipite la fatale sentence. qui confirme le mariage de Henri & de Catherine, sous peine au roi d'encourir toutes les censures de l'église. Tels surent les premiers pas vers le schisme.

Henri en avait bien appellé au futur concile, mais on ne convenait point qui pouvait légitimement l'assembler, & l'on ne songea guères à éclaireir ce fait, ce qui sit éluder l'appel. On se contenta pour le moment de procéder à la suppression des couvens, en exposant, pour justifier ce coup d'autorité,

toute religi les te appai fe vo charg libéra faient Enis nnée reque ayant w. tot DOD COL a, en on tor » fon On y a fêces les im àlap aumô de Di à leu fymbo vulga

Ce

& les

arche

qui fu

espoir

par la

de l'é

fujets; ution , d , on ésiasti-

Rome ige du nfirme oulen . prêtres ine eft n pon-. ier, & arion, ir. Le itimeiatrice la voir s deux essus à ntence & de courir furent

oncile, t légiongea éluder ent de s, en orité,

OU LES EPISCOPAUX. 36% toute la mauvaise conduite des moines & des religieuses. On vendit à vil prix à la noblesse, les terres des couvens supprimés, & pour appaiser le peuple & les pauvres, qui par-là se voyaient privés d'abondans secours, on chargea les gentilshommes de continuer les libéralités que les anciens propriétaires faisaient annuellement aux pauvres & au peuple. En 1539 la suppression sut générale. La même nnée Henri VIII publia un règlement, par requel il était ordonné aux ecclésiastiques ayant charge d'ames : « D'annoncer au peuplo » tous les dimanches durant trois mois, à » compter du jour de la publication, & », ensuite deux sois par quartier, que l'au-» torité du pape était nulle, illégitime, sans » fondement dans la parole de Dieu, &c. ». On y avertissait du retranchement de plusieurs fêtes inutiles; on y attaquait les reliques, les images, les pélerinages, & l'on substituair à la place de ces pratiques religieuses, les aumônes & l'observation des commandemens. de Dieu. On exhortait le clergé à enseignen à leurs ouailles l'oraison dominicale, le symbole, le décalogue, &c. en langue vulgaire.

Ce règlement, la suppression des couvens, & les outrages faits aux reliques du saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, qui surent brûlées, ne laissèrent au pape aucun espoir de ramener Henri VIII & sa nation par la douceur. Il lança contre lui les soudres de l'église, & prononça une sensence de

362 EGLISE ANGLICANE

déposition, déclarant ses sujets déliés du serment de fidélité, &c. mais cette excommunication ne servit qu'à redoubler la fureur du monarque anglais, contre le pape qui le foudroyait. Il extorqua de ses évêques une déclaration dans laquelle le pape était traité de tyran & d'usurpateur de la puissance temporelle; il autorisa la lecture de la bible, sit abattre les images, & ne permit d'allumer des cierges que devant le saint sacrement le crucifix. Cependant il persécutait les héretiques, & sur-tout les sacramentaires qu'il

haissait souverainement.

Six nouveaux articles sur la religion, & fort opposés aux progrès de la réforme qu'on cherchait à consommer, reçurent force de loix, dans le parlement, en l'année 1540. On ordonnait en substance de croire & d'enfeigner: 10. Qu'après la confécration du pain & du vin, il ne reste dans le sacrement aucune substance de ce pain & de ce vin, mais seulement le corps & le fang de J.C. tous ces enveloppes : 2°. Que l'écriture n'établit pas la nécessité absolue de la communion sous les deux espèces, & qu'on pourrait être sauvé sans la croire, puisque le corps & le sang de Jésus-Christ existent dans chaque espèce : 30. que la loi de Dieu ne permet pas qu'on se marie après avoir reçu l'ordre de prêtrise: 40. que suivant cette même loi ii fallait garder le vœu de chasteté quand on l'avait fait : 50. que l'on devait garder l'usage des messes particulières, comme fondé sur l'écriture, &c. 6°. que la

confes comm la cro Tel éta mort c dans fe degré l marott

Sous pouvea Cranm venons ientant nier co marqui l'exem ment a de la p pour c réform vrant e forcée, en fave allemai bien co à auto Hesse.

> L'an chande des rar l'adora publia i des cé

és du xcomfureur qui le es une traité e temle, fit lumer ent a s hére-

s qu'il

& fort qu'on rce de 1540. c d'enu pain ucune. seulevelopiécesseux efsans la Jésusque la marie .o. que le vœu ue l'on lières,

que la

OU LES EPISCOPAUX. 363 confession devait être retenue dans l'église, comme étant utile & nécessaire, mais sans la croire pourtant d'une nécessité absolue. Tel était l'état de la religion anglicane à la mort de Henri VIII, qui varia sans cesse dans ses desseins, qui poussa la cruauté au degré le plus révoltant, & dont la principale marotte était la suprématie ecclésiastique.

Sous Edouard VI, les Anglais firent de souveaux pas vers la réforme. Le fougueux Cranmer obtint que les six articles, dont nous venons de parler, seraient révoqués, comme sentant trop le papisine, & par-là il porta le dernier coup aux messes privées. Dans ce tems le marquis de Northampton, se prévalant de l'exemple de Henri VIII, se maria publiquement avec une seconde femme, du vivant de la première, dont il venait de se séparer pour cause d'adultère. Il trouva dans les réformateurs des juges faciles, qui se délivrant eux-mêmes du poids d'une continence forcée, ne pouvaient guères refuser de décider en faveur des besoins des autres. Les apôtres allemands de la nouvelle doctrine, avaient bien concouru quelques années auparavant à autoriser la bigamie du land-grave de Heffe.

L'an 1548 on supprima la procession de la chandeleur, la cérémonie des cendres, celle des rameaux, au jour de pâques fleurie, & l'adoration de la croix au vendredi saint. On publia un nouveau catéchisme, on retrancha des cérémonies les consécrations de l'eau,

64 EGLISE ANGLICANE

du sel, du pain, de l'encens, des cierges; des cloches, des autels & des images. On ôtal'absolution que le prêtre donnait aux péchours pénitens, & quantité de choses au baptême, à la confirmation, à la communion des malades & à l'office des morts; ensin on permit

le mariage aux prêtres.

En l'année 1552 les réformés Anglais publièrent leur confession de soi, en quarantedeux articles, dont les plus remarquables sont « le troisième, où l'on assure la vérité de la descente de Jésus-Christ dans les enfers: le cinquième, où l'on ne reconnaît que l'écriture pour règle de foi : le septième, où l'on reconnaît les trois symboles, des apôtres, de Nicée & de saint Athanase : le neuvième, où l'on rejette le franc-arbitre : le treizième, qui condamne les œuvres de surérogations : le quinzième, où l'on dit qu'on peut pécher, mais après avoir reçu la grace, & qu'alors on se relève de sa chûte par la repentance: le seizième, où le péché contre le Saint-Esprit est appellé une malice profonde, une opiniâtreté invincible à déchirer la parole de Dieu & à la persécuter, quoique l'on soit convaincu de sa vérité: le dix-septième, sur la prédestination: le vingtième, où l'on donna le caractère de l'église, & où l'on taxe d'erreur l'église de Rome : le vingt-unième, où l'on rejette l'infaillibilité des conciles : le vingt-troisième, où l'on rejette le purgatoire, les indulgences, les images, les reliques, &c. le vingt-cinquième, qui appure sur le service

en un fixièn facren maint indép tentio le vin tantia céliba me, trente glete quara mort point qu'au deuxi

foient
Au
fessio
dresse
de la
consé
favor
Chris

La de la catho versa Cran dégra

nion

On ôtaéchours ptême, les mapermit

ais puarantequables vérité. enfers: que l'éme, où apôtres, wième, izième. gations : pécher, qu'alors ntance: aint-Ese, une - parole l'on foit me, fur n donna xe d'erme, où les .: le gatoire, ues, &c.

e servica

OJI LES EPISCOPAUX. 365 en une mu que entendue du peuple : le vingtfixième & le vingt-septième qui réduisent les sacremens à deux, rejettent l'opus operatum, maintiennent l'efficacité des sacremens, indépendamment des dispositions ou de l'intention des ministres de ces sacremens, &c. le vingt-neuvième, qui rejette la transsubstantiation, &c. le trente-unième, contre le célibat des ecclésiastiques : le trente-cinquieme, qui confirme la nouvelle liturgie : le trente-sixième, qui maintient aux rois d'Angleterre la qualité de chef de l'église : le quarantième, sur l'état des ames après la mort; on y soutient qu'elles ne s'endorment point, & ne sont point privées de sentiment jusqu'au jour du jugement universel : le quarantedeuxième, qui nie que les peines des damnés foient limitées à un certain tems ».

Aussi-tôt après la publicité de cette confession de foi, les docteurs qui l'avaient dressée, abolirent l'extrême-onction, l'huile de la confirmation, tout ce qui, dans la consécration de l'eucharistie, semblait encore favoriser la présence corporelle de Jésus-Christ, & les signes de la croix à la commu-

nion & à la confirmation.

La mort d'Edouard suspendit les progrès de la résorme, & l'Angleterre redevint catholique en apparence. La reine Marie renversa tout l'édifice de la résormation, & Cranmer, qui en avait été l'architecte, sus dégradé & brûlé, & peut-être la rétractation

366 EGLISE ANGLICANE

que fit de ses erreurs ce violent prélat, au moment du supplice, lui aurait sauvé la vie. si la reine n'eût vu en lui qu'un hérésiarque, mais il était le premier auteur du divorce de Henri VIII, & elle ne put lui pardonner ce crime.

La mort de Marie, s'il est permis de se servir de cette expression, fut celle de la religion catholique en Angleterre, & l'avénement d'Elisabeth au trône, ressuscita la réformation. Cette reine détestait le pape & la religion dont il était le chef; mais elle aimait l'éclat dans le culte religieux, & son premier soin fut de fixer la réforme des cérémonies extérieures de la religion, telles qu'elles se pratiquent encore dans la communion réformée, qu'on appelle en Angleterre la haute église. Alors les Protestans, soutenus par Elifabeth, rendirent aux Catholiques tous les maux que ceux-ci leur avaient fait souffrir sous le règne de Marie. Ils abattirent les images, ils insultèrent les prêtres & supprimèrent la messe. La reine ordonna la lecture des évangiles & des épîtres, de la prière dominicale, du symbole & du décalogue, en langue vulgaire. Les litanies furent chantées en anglais. Les prêtres cessèrent d'élever le saint sacrement. Le parlement rendit les dixmes & les annates à Elisabeth, lui confirma le titre de chef de l'église, & l'on donna au peuple la communion sous les deux espèces. Enfin après avoir refondu toute la liturgie du ro dans de fa

Peı nière gion o

de pr Le l'églif que le Ils n'a leurs : en ava tres a autres autori l'épifo ecclés fembl doit o le con ou gé partie ceux mains férer avoir

ancie

OU LES EPISCOPAUX. 367 du roi Edouard, on en publia une nouvelle dans tout le royaume, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste de l'année 1559.

Pendant que les Anglais mettaient la dernière main à leur réforme, le calvinisme s'introduisait en Ecosse, & devint bientôt la relsgion dominante de ce royaume sous le nom

de presbytérianisme.

Les Presbytériens ne veulent point que l'église soit gouvernée par des évêques, ni que les prêtres soient inférieurs à ceux-ci. Ils n'admettent aucune subordination parmi leurs ministres, parce que, disent-ils, il n'y en avait aucune entre les évêques & les prêtres au tems des apôtres, que les uns & les autres gouvernaient l'église avec une égale autorité. Ils nient que l'établissement de l'épiscopat soit de droit divin. Leur police ecclésiastique réside dans une succession d'assemblées ou de synodes. Chaque ministre doit obéir au consistoire, dont il relève, & le confistoire dépend du synode provincial ou général. Le pouvoir de l'ordination n'appartient qu'au consistoire, & il n'y a que ceux qui sont ordonnés par l'imposition des mains des autres ministres, qui puissent conférer les sacremens. Ils ont des diacres pour avoir soin des pauvres; & dans le gouvernement de leurs églises, ils consultent les anciens laiques.



it, au la vie; irque; ivorce lonner

nis de la la l'avécita la la pe & la aimait remier monies les fe réfor-

us par es tous fouffrir ent les upprilecture prière logue, t chan-

haute

'élever dit les ui con-

donna fpèces. liturgi**e**

CHAPITRE XI

Cérémonies de l'Eglise Anglicane, & quelques Usages des Anglais.

Les églises anglicanes sont consacrées à Dieu par des dédicaces, mais les cérémonies qui sont observées dans cet acte solemnel ne consistent qu'en prières & en exhortations. Ces églises n'ont proprement que deux parties, la nes & le presbytère, qui est la partie mitoyenne entre la nes & l'autel, ou plutôt la table de communion, à laquelle on a conservé le nom d'autel.

A la tête de la hiérarchie sont deux archevêques, celui de Cantorbéry & celui d'Yorck, qui tous deux se qualissent de primats, mais le roi est le chef suprême de l'église; & c'est comme chef de cette église qu'au jour de son couronnement, il est revétu du surplis, de l'étole & de la dalmatique. On lui prête en cette qualité le serment de suprématie, dont les droits étendus con-

sistent dans les articles suivans.

10. Que l'archevêque de chaque province ne peut convoquer les évêques & le clergé, ni dresser des canons sans le consentement exprès du roi.

20. Qu'on peut appeller de l'archevêque à la chancellerie du roi. En conséquence de

le gr nes, juges ecclé des d toute

D

fions de la vêque chanc

4°.
ne fo
loix to

Ou prête géand l'opin fance qu'ell du la religi ajoute de si abjure dans abjura crifice parti cer at pée,

à la

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 369 cet appel, on expédie une commission sous le grand sceau adressée à certaines personnes, qui pour la moitié sont ordinairement juges séculiers, & pour l'autre moitié juges ecclésiastiques; ce qu'on appelle la cour des délégués, où se décident définitivement toutes les affaires ecclésiastiques.

3°. Que le roi peut accorder des commisfions à l'effet de visiter les lieux exempts de la jurisdiction des évêques ou des archevêques, & delà les appels ressortissent à la

chancellerie du roi.

4°. Les personnes revétues des ordres sacrés ne sont pas plus exemptes de l'autorité des loix temporelles, que les personnes séculières.

Outre le serment de suprématie, on en prête encore deux autres : celui d'allégéance, par lequel on condamne & on abjure l'opinion de ceux qui admettent une puissance supérieure au roi, de quelque nature qu'elle soit, & celui du teste, ainsi abrégé du latin testimonii, par lequel on atteste la religion que l'on professe. Ce dernier sut ajouté en 1672 aux sermens d'allégéance & de suprématie. Il ne consistait alors qu'à abjurer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie : on y a depuis ajouté une abjuration de l'invocation des saints, du sacrifice de la messe, & une renonciation au parti du prétendant. Personne ne peut exercer aucun emploi d'église, de robe ou d'épée, qu'il n'ait prêté ce serment. Revenons à la hiérarchie anglicane.

Tome VI.

A a

ielques

rées à nonies emuel ations. ix par-la par-

quelle

ux arcelui de prine de églife est redalma-

ovince lergé,

ement

rment

evêque nce de 270 CEREMONIES

Lorsqu'il vient à vaquer un évêché, les chanoines de la cathédrale en donnent avis au roi, & lui demandent la liberté d'élire un autre chef: le monarque accorde cette permission, désigne un sujet, & le chapitre le nomme: l'évêque élu, sacré & installé rend hommage au roi, prête serment &

paye la régale.

L'évêque est supérieur au prêtre & le prêtre l'est au diacre. La fonction du diacre est de pourvoir aux besoins des pauvres, d'assister. Le prêtre à la cène, de bénir ceux qui se destinent au mariage, de baptiser, d'enterrer, de prêcher & de lire au peuple la sainte écriture & les homélies. L'ordination des diacres consiste en une exhortation, après laquelle l'archidiacre les présente à l'évêque qui leur demande entr'autres choses : « S'ils ont en eux la vocation intérieure du Saint-» Esprit au diaconat »; & ayant reçu leur réponse, qui ne peut être que oui, il leur donne le pouvoir de lire & de prêcher la parole de Dieu, en leur mettant le nouveau testament entre les mains. L'ordination du prêtre est fort peu différente de celle du diacre, & souvent le diacre passe le même jour de son ordination à l'ordre de la prêtrise. L'ordinant est à genoux, & l'évêque en lui imposant les mains conjointement avec les prêtres assistans, qui ne sont réputés que témoins de l'ordination, employe cette formule: « Recevez le Saint-Esprit: les péchés » seront remis (ou pardonnés) à tous ceux

DE màq

» dil

"> fac Ily qui ti préséa comm mier & en parlen qui re donne fois c n'opin qu'il nel, d tilatio: est pr chevêc » Rév » pré » pou ture de préma » frèr » Luc

» paffe

» qu'i.

» envo

» dans

» ciple

» priè

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 271 » à qui vous les remettrez, &c. Soyez fidèles » dispensateurs de la parole de Dieu & des

, les

nt avis

l'élire

cette

apitre

nitallé

nt &

prêtre

est de

affister.

qui se

enterfainte

n des après

vêque e S'ils

Saint-

u leur

l leur

la pa-

uveau on du

u dia-

ie jour

êtrise.

en lui

ec les

s que

te for-

péchés

s ceux

" » facremens, &c. » Il y a vingt-quatre évêques en Angleterre, qui tiennent le rang de barons, & ont la préséance sur eux ; l'évêque de Londres, comme le premier des évêques, est le premier baron du royaume. Ils sont tous pairs, & en cette qualité ils ont tous séance au parlement, excepté l'évêque de l'isle de Man, qui relève d'un seigneur particulier. On leur donne le titre de votre grace. & quelquefois celui de révérends peres en Dieu; ils n'opinent jamais dans la chambre haute, lorfqu'il est question de condamner un criminel, & qu'il y va de la vie ou de la mutilation de quelques membres. L'évêque élu est présenté par deux autres évêques à l'archevêque de la province, à qui ils disent: » Révérend père en Jésus-Christ, nous vous » présentons cet homme pieux & savant, » pour être consacré évêque ». Après la lecture de l'ordre du roi, & le serment de suprématie, le confécrateur dit à l'élu : « Mon » frère, il est écrit dans l'évangile de saint » Luc, que Jésus-Christ notre Sauveur avait » passé toute la nuit dans la prière, avant » qu'il fît choix de ses apôtres, pour les » envoyer dans le monde. Il est encore écrit » dans les actes des apôtres, que les dis-» ciples.... avaient employé le jeûne & la » prière avant que d'imposer les mains à

Aaij

CEREMONIES » Paul & à Barnabé, & les destiner aux » fonctions sacrées du ministère. Ainsi à » l'exemple des apôtres, nous employerons » la prière, &c. » Ensuite on chante les litanies, on récite quelques prières & le consécrateur represd la parole & dit : « Mon » frère, puisque l'écriture sainte & les an-» ciens canons nous avertissent de ne point » imposer les mains témérairement à per-» fonne, ni d'admettre trop promptement » au gouvernement de l'église de Jésus-» Christ, qu'il a acquise par l'effusion de » son sang; pour cette raison avant que de » vous recevoir au sacré ministère.... il est » juste de vous faire quelques demandes.... Les interrogations finies, on chante l'hymne du Saint-Eiprit, & l'archevêque impose les mains à l'évêque élu, avec ses assistans, en prononçant : « Recevez le Saint-Esprit, & » souvenez-vous de ressusciter en vous la » grace de Dieu, qui vous a été donnée a par l'imposition des mains, &c. » Et en lui présentant la bible, il dit : « Soyez at-» tentif à la lecture, à l'exhortation & à » la doctrine, qui sont contenues dans ce » livre, &c. Ne vous conduisez pas en loup, » mais en pasteur, envers les brebis de Jésus-» Christ... soutenez les faibles... soyez rem-» pli de miséricorde.... exercez-vous dans » la discipline.... » Cette cérémonie est terminée par la communion du consécrateur,

du consacré & des évêques assistans, & par

une of mande veau

Pou vingttre, Les pi admin chano drales pole o les ar chaml la cha vingtcents & les celle Camb teur

> tude; maîtro bache pour duit qu'on règne Angla rance pour qui p meur

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 373 une oraison en sorme de collecte, pour demander à Dieu sa bénédiction sur le nou-

veau prélat.

Pour être ordonné diacre il faut avoir vingt-trois ans, vingt-quatre pour être prêtre, & trente pour être consacré évêque. Les prêtres doivent se revétir du surplis pour administrer les sacremens. Les évêques, les chanoines & les doyens des églises cathédrales portent la chape : le clergé compose comme une espèce de parlement, dont les archevêques & les évêques forment la chambre haute, & les autres ecclésiassiques la chambre basse. Cette dernière consiste en vingt six doyens, soixante archidiacres, cinquents soixante seize chanoines, sans les curés & les diacres.

L'Angleterre à deux universités fameuses, celle de Cambridge, & celle d'Oxford; à Cambridge pour obtenir le degré de docteur en théologie, il faut onze années d'étude; à Oxford, il faut sept ans pour être maître-ès-arts, sept autres années pour être bachelier en théologie, & quatre de plus pour parvenir au doctorat. Ceci nous conduit nécessairement à rendre compte de ce qu'on appelle le bénéfice du clergé. Sous le règne de Guillaume II, les ecclésiastiques Anglais croupissaient dans une telle ignorance, qu'à peine ils savaient lire. Le roi, pour les engager à étudier, rendit un édit qui portait, qu'en certains cas, comme pour meurtre commis, &c. le criminel convaineu.

Aa iij

aux ns à erons es li-

Mon es anpoint perement

Jésuson de jue de il est

es

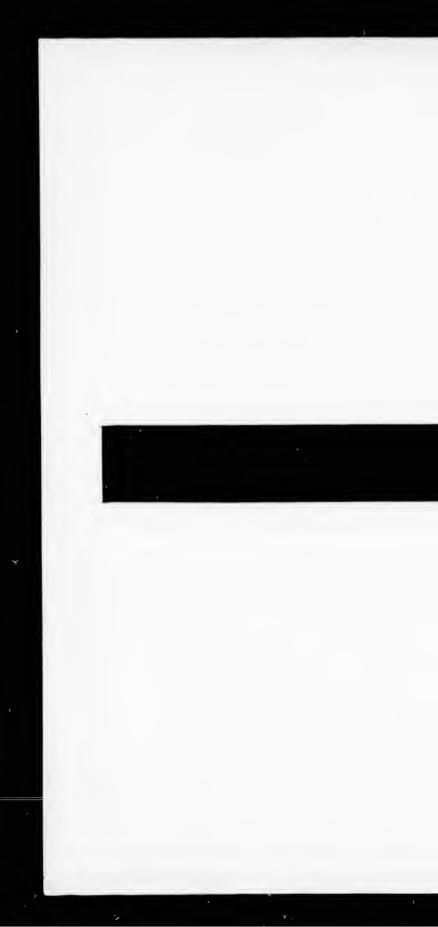
ofe les ns, en it, & ous la

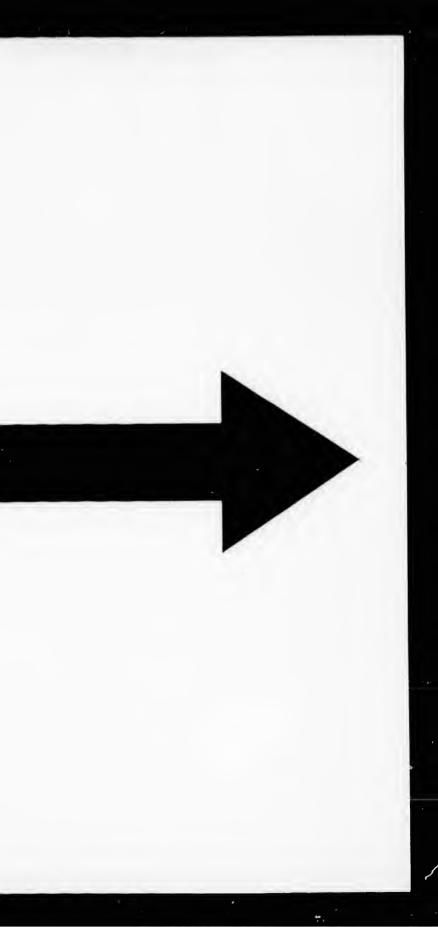
lonnée Et en yez atn & à

loup, Jésus-

z remis dans nie est

rateur, & par





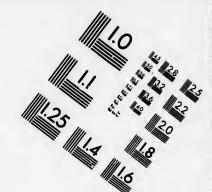
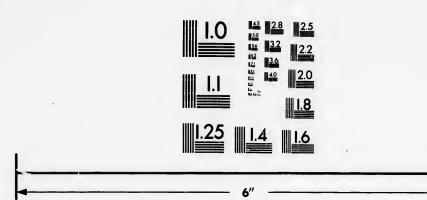
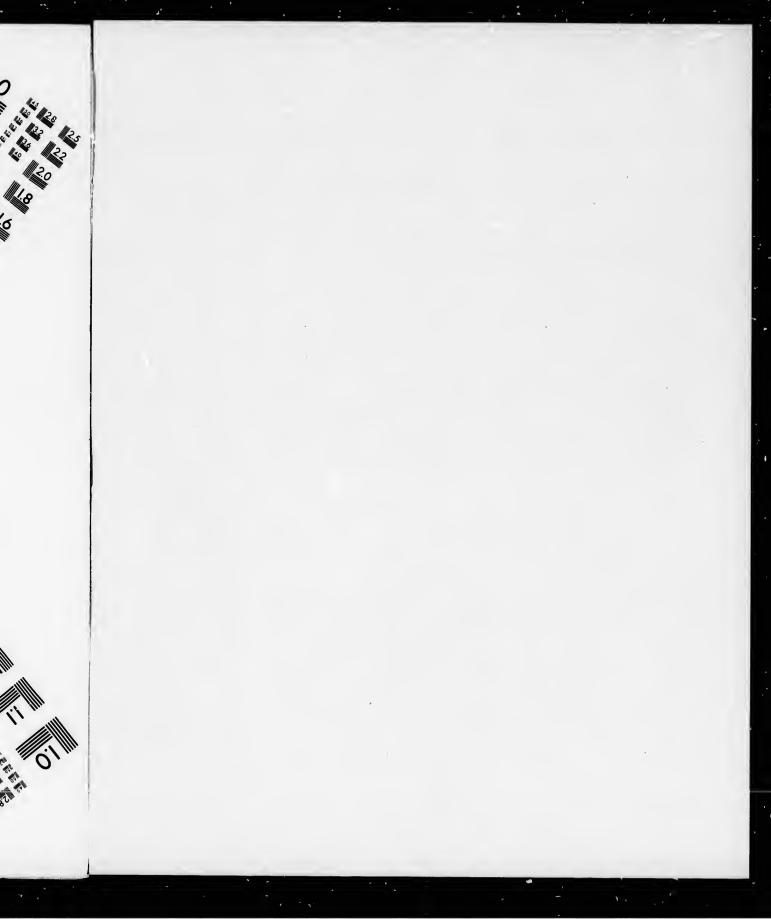


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation 23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



374 CEREMONIES

pourrait racheter sa vie, & souffrir seulement la peine d'être marqué d'un ser chaud à la main, s'il prouvait évidemment qu'il sût lire. Cette loi est encore aujourd'hui en vigueur. On dit au criminel : « Toi N. qui » es convaincu d'avoir commis tel ou tel » crime, qu'as-tu à demander en ta saveur, » pour empêcher que sentence de mort ne » soit prononcée contre toi »? Le criminel répond : « Je demande le bénésice du cler- » gé ». La demande est accordée, & on lui présente un livre en caractères gothiques, où il lit quelques mots. Les lords ou pairs, ne sont point marqués d'un ser chaud, lorsqu'ils réclament le bénésice du clergé.

La solemnité du dimanche est observée en Angleterre avec la plus grande rigidité: il n'est pas permis de chanter & de jouer ce jour-là dans sa propre maison: mais si l'on en croit les remarques de quelques critiques, qui auraient dû ne pas s'exprimer d'une manière aussi générale qu'ils le sont, on y fait bonne chère, on se régale avec excès, on s'enivre; & pour avoir été au sermon d'une manière qui édifie le prochain, on n'en va pas moins au cabaret & chez les filles de joye. Les Anglais célèbrent beaucoup de sêtes, dont plusieurs ont des vigiles, c'est-à-dire, des jours qui préparent à la sête

par le jeûne & l'abstinence.

Nous n'entrerons pas dans un long détail au sujet des cérémonies de la cène anglicane. Après quelques lectures pieuses, &

DE: plufieu table d roles d « Ecou & nous tures d iostituti ration être fai fang pi fut livr le rom mon co ceci en le soup graces, tous : c testame en rémi tes les de moi mier, il cres, & coivent recoiver liturgie

> Le b s'admin reins & au cont pour un

dans la

la trans

DE L'EGLISE ANGLIC ANE, &c. 375 plusieurs prières, le prêtre s'approche de la table de la communion, & prononce ces paroles de la prière qui font la consécration : « Ecoute nos prières, ô père de miséricorde, & nous fais la grace que recevant ces créatures de pain & de vin, selon la sainte institution de Jésus-Christ.... en commémoration de sa mort & passion, nous puissions être faits participans de son corps & de son sang précieux : lequel en la même nuit qu'il fut livré, prit du pain, & ayant rendu graces, le rompit & dit: Prenez, mangez, ceci est mon corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. De même après le souper il prit la coupe, & ayant rendu graces, il la leur donna, disant: Buvez-en tous: ceci est mon sang, le sang du nouveau testament, lequel est répandu pour vous en rémission de vos péchés : faires ceci toutes les fois que vous en boirez en mémoire de moi.... » Le prêtre se communie le premier, il communie les autres prêtres & les diacres, & ensuite tout le peuple. Les Anglais recoivent tous la communion à genoux, & ils la reçoivent dans leurs mains, dit expressément la liturgie, parce que l'usage de la recevoir dans la bouche de la main du prêtre favorise la transsubstantiation.

eule-

haud 'il fûr

n vi-

· qui

u tel

veur.

rt ne

ninel

n lui

ues,

lorf-

ée en é : il

r ce

imer

ont,

avec

fer-

ain , z les

iles, fêt**e**

é.

Le baptême, autant qu'il est possible, doit s'administrer dans l'église. Il exige deux parreins & une marreine pour un garçon, & au contraire un parrein & deux marreines pour une fille. Les parreins nomment d'abord

A a iv

376 CEREMONIES

l'enfant, & le prêtre en le nommant après eux le plonge doucement dans l'eau, supposé qu'il soit en état de soutenir l'immersion, sinon il lui verse de l'eau sur le visage, en prononçant les paroles, je te baptise, &c. Après quoi il fait le signe de la croix sur l'enfant, & la cérémonie se termine par l'oraison dominicale & par une exhortation. La confirmation consiste à faire renouveller aux jeunes enfans les promesses que leurs parreins & les marreines ont sait pour eux à leur baptême; ensuite ils se mettent à genoux devant l'évêque, qui leur impose les mains sur la tête, & prononce une bénédiction.

Les loix de l'Angleterre exigent que ceux qui veulent s'unir par les liens du mariage, fassent publier cette intention dans leurs églises respectives pendant trois dimanches confécutifs. Après cette formalité, les futurs époux se rendent dans la nef du temple. avec leurs parens & leurs amis, & se présentent au ministre qui leur fait une exhortation sur les devoirs de l'état dans lequel ils vont s'engager. Si quelqu'un veut s'opposer à la célébration, il doit donner caution, & s'obliger à déposer la valeur des frais que doit occasionner aux mariés la suspension de la cérémonie jusqu'à l'éclair cissement de la vérité. S'il ne se trouve point d'opposition, le ministre demande aux futurs époux, s'ils veulent mutuellement se prendre pour mari & femme, & sur leur réponse affirmative, il leur fait donner tour à tour la main droite,

DE en di te » ma ble ou VIC » Die » & j pose le mi qui le gauch prêtre » t'h ils fe

> de di rier. foleil ble d diver épou: Les garço donc poufe pas o

> > porte

enfui

droite

bénéc

faisan

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 377 en disant réciproquement : « Moi un tel je » te prends pour ma femme (ou pour mon » mari), & je promets de t'aimer présera-» blement à d'autres, qui sont meilleurs » ou pires que toi, plus riches ou plus pau-» vres, &c. fuivant les commandemens de » Dieu, jusqu'à ce que la mort nous sépare, » & je t'en donne ma foi ». Ensuite l'époux pose un anneau sur le livre de la liturgie; le ministre le prend & le présente au marié, qui le place au quatrième doigt de la main gauche de la mariée, en répétant après le prêtre : « Je t'épouse de cet anneau, je » t'honore de mon corps, &c. » Ceci fait, ils fe mettent à genoux, les deux mains droites jointes ensemble; & reçoivent la bénédiction que le ministre leur donne en faisant un signe de croix sur eux.

après

iup-

mer-

fage .

, &c.

x fur ar l'o-

ation.

veller leurs

r eux

à ge-

ose les

e ceux

riage,

s égli-

s con-

futurs

mple .

exhor-

lequel

s'op-

ution, is que

ion de de la

ition,

r, s'ils r mari

ative,

roite.

Il est rare qu'en Angleterre les personnes de distinction choisssent le jour pour se marier. On se rend à l'église avant le lever du soleil, & après la cérémonie, on se rassemble dans une maison particulière, où l'on se divertit jusqu'à la nuit. Le soir les nouveaux époux sont reconduits chez eux sans bruit. Les paranymphes, car quels noms donner à ces personnes qu'on appelle vulgairement garçons & filles de la noce; les paranymphes donc sont chargés de mener l'époux & l'épouse au lit nuptial. Les garçons ne doivent pas oublier de dénouer les jarretières que porte l'épouse & d'en parer leurs chapeaux; ensuite les filles achèvent de la déshabiller,

378 CEREMONIES

& particulièrement de lui ôter toutes ses épingles; car s'il en restait une seule, ces filles ne pourraient espérer d'être mariées dans l'année. Lorsque les époux sont couchés, ces jeunes gens se placent sur le pied du lit, & prenant les bas des mariés, ils les jettent par dessus leur tête, essayant de les faire tomber sur celles des impatiens époux. Si, par un grand bonheur, il arrive que le bas du marié, jetté par une fille, retombe sur la tête de celui à qui il appartient, c'est un signe certain que celle qui la jetté sera incessamment mariée. Il en est de même par rapport aux garçons; & l'on nous assure que cette plaisanterie, qui ne laisse pas de tenir un peu à la superstition, forme beaucoup d'alliances.

Une loi qui, si elle subsistait en Angleterre, ainsi qu'on l'atteste, serait bien plus injuste qu'elle n'est bisarre, serait celle qui autoriserait une sille enceinte à désigner qui elle juge à propos pour père à l'ensant qu'elle doit mettre au monde. Ordinairement, diton, une sille qui se trouve dans ce cas, jette les yeux, pour faire ce présent, sur quelque bourgeois riche, que souvent elle ne connaît pas. Elle le sait appeller chez le juge, & là en sa présence, elle jure sur la bible « qu'elle reconnaît & déclare pour » père de l'ensant qui doit naître un tel par » elle assigné devant le juge de paix ». Par cette formalité, ce père malgré lui est con-

damné venir d tretien

Les gation les ex chrétie » mala » gée » fera » ticu » mini » abso » vena & fim bytérie munior leur pa le viati pas da pour I enfuire » corp o ou c » vers » résu » chap » ques

» Dan

» ques

» une

» du j

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 379 damné à une amende arbitraire, & à convenir d'une somme d'argent destinée à l'en-

tretien de l'enfant.

Les ministres anglicans sont dans l'obligation d'aller consoler les malades, & de les exhorter à se préparer à faire une fin chrétienne. La liturgie ajoute : « Que si le » malade trouve que sa conscience soit char-» gée de quelque scrupule important, il » sera exhorté à faire une consession par-» ticulière de ses péchés, après laquelle le » ministre lui donnera l'absolution, & cette » absolution sera suivie d'une collecte con-» venable, &c. » C'est cette absolution pure & simple contre laquelle s'élèvent les presbytériens rigides, ainsi que contre la communion qui s'administre aux malades & qui leur paraît avoir trop de ressemblance avec le viatique des Catholiques. Ils n'approuvent pas davantage les prières qui se récitent pour les agonisans. La liturgie nous dit ensuite : « Que le ministre rencontrant le » corps mort à l'entrée du cimetière, dira » ou chantera avec les clercs, en allant ou » vers l'église, ou vers la fosse; je suis la » résurrection & la vie, &c. (S. Jean évang. » chap. XI. V. 26.) à quoi il ajoutera quel-» ques autres passages de la sainte écriture. » Dans l'église il doit lire ou chanter quel-» ques pseaumes convenables, & y joindre » une leçon qui s'accorde à la cérémonie » du jour. Auprès de la fosse, & tandis que » tout se prépare pour mettre le corps dans

es ses , ces ariées uchés, lu lit, s jetde les poux.

combe, c'est é sera ne par

lue le

e que tenir ucoup

nglen plus le qui er qui u'elle , dit-

cas, fur t elle

lur la . pour

el par . Par

con-

380 CEREMONIES

» la terre, le ministre & ses clercs conti-» nueront de chanter ce qui convient, & » enfin on jettera de la terre sur le corps, » après quoi on dira quelques prières ». Donnons plus d'étendue aux cérémonies que nous pourrions appeller la partie civile des sunérailles.

Aussi-tôt qu'une personne est morte en Angleterre, on doit avertir le ministre de la paroisse, & les gens qui sont préposés pour la visite des corps morts. Cette loi est établie depuis la peste qui ravagea Londres en 1665. La visite se fait ordinairement par deux femmes, qui en délivrent leur certificat aux clercs du ministre, & c'est sur ces certificats que s'imprime la liste des morts du royaume. Un acte du parlement défend d'employer d'autres étoffes que celles de laine pour ensevelir les morts, & cette loi politique n'a été faite que dans le dessein de contribuer à l'encouragement des manufactures de laine. On rrouve ces linceuls tous fairs & à tous prix chez les marchands. Après qu'on a lavé le corps, « on lui passe sa che-» mise de flanelle, qui a communément une » manchette gaudronnée au poignet, & une » petite campane semblable, qui accom-» pagne de chaque côté l'ouverture de la » chemise sur l'estomac.... La chemise doit ne être plus longue que le corps étendu, » d'un demi-pied pour le moins, afin qu'on » y puisse resserrer les pieds du défunt comme dans un sac. Quand on a ainsi plitte

DE

" avec

» mile

» que

» mife

» avec

» ajou

» de l

Enc fois, p de lui ainsi pe employ Au m présent cérémo & des gent la qu'enti tuaire fa ric porteu Plusier monté march d'autre plus no vient . amis. fur de

fieurs

contient, & corps, eres ». ies que vile des

rte en e de la és pour est étaondres ent par certifisur ces orts du d'eme laine loi po-Tein de anufacils tous . Après la cheent une & une accomde la ife doit. tendu, qu'on t.com-

si plissé

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 382, avec un fil de laine le bas de cette che-

» mise, tout joignant la plante des pieds, » on lie l'endroit plissé, de telle manière

» que le bas, ou l'extrémité de la che-» mise, fasse une espèce de houppe. On lui

» met sur la tête un bonnet, qu'on attache » avec une assez large mentonnière, & on

» avec une allez large mentonnière, & on » ajoute des gants & une cravate, le tout

» de laine..... »

En cet état, le mort est visité une seconde fois, pour s'assurer qu'il n'y a rien autour de lui qui ne soit de laine, & on l'expose ainsi pendant trois ou quatre jours, qui sont employés aux préparatifs des funérailles. Au moment du départ, des domestiques présentent à ceux qui ont été invités à la cérémonie funèbre des branches de romarin & des rafraîchissemens. Huit hommes chargent la bierre sur leurs épaules, & sont presqu'entièrement cachés sous le drap mortuaire que l'église fait payer à proportion de sa richesse. Quelquesois on donne à ces porteurs des gants & des écharpes blanches. Plusieurs bedeaux avec de longs bâtons surmontés d'une pomme d'argent, ouvrent la marche. Le ministre, ses clercs, & souvent d'autres ministres, pour rendre le corrège plus nombreux, défilent deux à deux; ensuite vient le corps, qui précède les parens & les amis. Arrivé au temple, on pose le corps sur des tréteaux, pendant qu'on récite plusieurs prières, & que l'orateur prononce l'oraison sunebre du désunt, qui est plus

282 CEREMONIES

ou moins longue, plus ou moins emphatique, selon la somme que les héritiers ont voulu y mettre. Il s'en trouve de toutes saites où il n'y a que les noms à changer. Après les cérémonies précédemment décrites, on retourne au logis moîtuaire, où l'assemblée noye son-chagrin dans les slots de punche de vins de Xérès ou de France. Terminons cet article par quelques abus qui tiennent ou à la superstition, ou au ridicule.

La première chose remarquable qui se présente, est la chaise des rois d'Ecosse, qui a été long-tems regardée comme le palladium de l'état. « Un ancien oracle avait prédit, » nous dit-on, que quand cette chaise sur laquelle les rois d'Ecosse se plaçaient lors- qu'ils devaient être conronnés, serait trans- portée hors du pays, le royaume serait aussi » transporté avec cette chaise ». Elle est actuellement à Westminster, & sert au sacre

des rois d'Angleterre.

On célèbre toutes les années à Coventry, ville de la province de Warwick, une fête bien fingulière & bien ridicule. Sous le règne d'Edouard le confesseur, nous dit-on, Géofroi, seigneur de Conventry, ayant plusieurs sujets de mécontentement contre cette ville, la priva de ses privilèges. Les citoyens employèrent tous les moyens possibles pour rentrer dans les bonnes graces de leur seigneur, & n'ayant pu y réusir ils s'adressèrent ensin à Godiva son épouse, qui promit d'intercéder pour eux. Elle tint sa parqle, & Géofroi,

DE: pressé » lui a » conc » pas. » je fe » Con » dée, » toute » ferez » de la » com » possil » résol » qu'er » à fe » ni fe » passe >> treve & perd itatue d était, & lorfqu'o maison cette sta un chap magnific

fleurs, e

ville, q

& de l'E

février]

coutume

» sembl

Dans

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 383 pressé par ses sollicitations lui dit : « Qu'il phati-» lui accorderait sa demande à une certaine rs ont faites » condition que peut-être elle n'accepterait » pas. Par saint Matthieu, répondit la dame, Après » je ferai jusqu'à l'impossible pour délivrer s, on » Conventry de sa servitude : par saint Thamblée » dée, reprit Géofroi, vous serez donc mise unche » toute nue sur une haquenée blanche, & 'ermi-» serez ainsi promenée par toutes les rues i tien-» de la ville. Godiva balança un peu, mais ule. » comme elle avait juré de faire même l'imqui se » possible, elle accepta la condition, & la e, qui » résolution étant prise, elle sit publier.... adium » qu'en tel jour & à telle heure, chacun eût rédit. » à se retirer, qu'on ne laissat ni portes, se fur » ni fenêtres ouvertes dans le tems qu'elle t lorf-» passerait, sous peine de mort aux contrans-» trevenans ». Un seul boulanger fut curieux t aussi & perdit la vie. On voit à Conventry la le est facre statue du boulanger à la même fenêtre où il était, & dans a même posture où il sut trouvé lorsqu'on l'arrêta. Celui qui possede cette entry, maison doit toutes les années faire repeindre e fête cette statue, & lui donner une perruque & règne un chapeau. La statue de Godiva, ornée de ofroi, fujets magnifiques habillemens & couronnée de fleurs, est portée processionnellement dans la

ville, qui le soir est entièrement illuminée. Dans toutes les provinces de l'Angleterre & de l'Ecosse, le peuple célèbre le quatorze février la fête de saint Valentin, par une coutume fort ancienne, mais badine, « qui » semble être, dit l'auteur de l'ouvrage du-

e, la em-

r renneur, enfin ercé-

ofroi,

384 CEREMONIES

» quel nous empruntons ce fait, une image » du renouvellement de la nature, & du » desir inné, si l'on peut s'exprimer ainsi, » dans tous les êtres vivans, & animés de » perpétuer son espèce ». Les jeunes garcons & les jeunes filles du canton se rassemblent. Ils écrivent leurs noms sur des billets qu'ils roulent & qu'ils tirent au sort, c'estàdire, que les filles prennent les billets des garçons, & les garçons ceux des filles; de sorte que chaque garçon rencontre une fille qu'il nomme sa Valentine, & il devient son Valentin. Cette plaisanterie forme des liaisons intimes, & quelquesois des mariages. Dans quelques endroits on regarde comme son valentin ou sa valentine celui ou celle que l'on rencontre dans la rue le matin de la fête.

Pendant les fêtes de noel, les cabaretiers & les traiteurs de l'Angleterre font payer chèrement le vin qui se boit ans leurs tavernes, mais ils donnent gratis le pain & un certain fromage qu'ils apprêtent, & qui invite à boire. Dans toutes les familles, on sert sur la table un pâté, appellé le pâté de noël (chrstmas-pie) dont on fait beaucoup de cas. Il est composé de hachis de langue de bœuf, de blanc de volaille, d'œufs, de sucre, de raisins de Corinthe, d'écorce de citron, d'orange, & de diverses espèces d'épiceries.

On remarque un fer de cheval sur le seuil des portes des maisons de quantité d'Anglais

du co on, Cette pièce c'estde la baile poch lefqui ferve: des m geaie faint ! cevoir petite que le » sau » qui » les DO CON » cie » fon m & » fan » I'ho

» fille

me me

» tém

» 'qu'

» raif » des

» bes

les les

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 385 du commun, & ils y sont attachés, nous diton, pour empêcher les forciers d'y entrer. Cette même populace fait un grand cas des pièces d'argent qu'elle reçoit pour étrennes, c'est-à-dire du premier argent qu'elle touche de la vente de ses marchandises, elle les baise, crache dessus, & les met dans une poche à part. Ceux qui ont des verrues sur lesquelles il croit quelques poils, les conservent avec soin, & les regardent comme des marques de bonne augure. S'ils ne mangeaient pas une oye le jour de la fête de saint Michel, ils craindraient de ne pas recevoir de l'argent le reste de l'année. Ces petites extravagances populaires prouvent que le peuple est peuple par tout. « On ne » faurait concevoir, dit un auteur Anglais » qui, mieux que tout autre, a développé » les préjugés de sa nation; on ne saurair » concevoir jusqu'où va le nombre des sor-» ciers, des Bohémiennes & des devins qui » sont répandus dans les provinces, les villes » & les bourgs de la Grande-Bretagne, » fans parler de ceux qui se mêlent de dire » l'horoscope, &c. Nous avons ici.... trois » filles qui furent désérées au magistrat sa-» medi dernier en qualité de sorcières. Les » témoins déposèrent contre la première, » qu'elle tient renfermés des esprits qui pa-» raissent quelquefois tout en seu, & iettens » des flammes bleuâtres : qu'elle a des her-» bes enchantées avec quoi elle artire tous les jours à sa maison quantité d'hommes Tome VI.

pâté de lucoup langue lfs, de rce de lpèces

image

& du

ainsi,

iés de

gar-

islem-

billets

ets des

s; de

e fille

ent fon

es liai-

riages.

omme

celle

tin de

retiers

payer

irs ta-

ain &

& qui

es, on

e feuil Inglais du 386 CEREMONIES » qui en fortent la bouche brûlée, les lèvres

» écumantes, l'haleine infectée; & que par » la vertu magique de ces herbes, quelques

» hommes sont métamorphosés en pour-

» ceaux, se vautrant dans la boue pendant » plusieurs heures, avant que de pouvoir

» reprendre leur première forme,

» On accusa la seconde de mettre en pièces les corps de certains pendus, de saire, ensuite des trous dans la terre, & d'y enterrer ces morceaux de chair, en marmottant quelques paroles d'enchante-

ment.

Les informations portaient contre la dernière, qu'elle fait avec de la pâte des figures d'hommes, de femmes & d'enfans,
& que ces figures étant féchées à un feu lent faisaient beaucoup de mal aux voisins

C

cet

éga

» qui en avaient les entrailles brûlées.

» Les prévenues n'eurent pas le mot à

» répondre : elles se retranchèrent à nier

» les faits, & l'on prévoit bien que cette

» simple négative ne suffira pas pour les

» titer d'affaire quand on leur sera leur pro
» cès dans les sormes. En attendant, chacun

» en raisonne à sa fantaisse, & notre ministre

» se signale par la singularité de son senti
» ment. C'est un homme fort incrédule, &

» qui traite tout ceci de bagatelle. Aussi

» s'attire-t-il bien des duretés; on crie tout

» haut à l'athée, & l'on cabale même pour

» s'en plaindre à l'évêque. Admirez la bi-

» sarrerie des solutions. Il dit que la pre-

s lèvres que par uelques pourpendant pouvoir

ttre en lus, de rre, & air, en achante-

entre la pâte des enfans, un feu voifins ées. mot à

à nier
e cette
our les
ur prochacun
ninistre
n sentiule, &
. Aussi
ie tout
e pour
la bi-

la pre-

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 387 mière de ces trois femmes vend du tabac » & de l'eau-de-vie; que les hommes vonc elle pour fumer & pour boire; qu'ils » y enivrent, & s'y convertissent en bêtes » brutes. Il ajoute que la seconde, qui est » la fille d'un boucher, coupe quelquefois » en quartier les moutons que son père a » tués, & que l'on pend d'ordinaire pour » en faire tout écouler le sang, & qu'il se » peut bien aussi que cette fille air enterré » quelques éguillettes de bœuf comme un » remède pour se faire passer les verrues. » Il soutient enfin que la troissème fait du » pain d'épice; que, pour plaire aux en-» fans, elle y relève quelques figures, & » que, si ce pain brûle les entrailles des » gens, c'est ou parce qu'ils en mangent trop, » ou parce qu'ils ne boivent pas affez en le » mangeant ».

Nous ne ferons point de réflexions sur cet agréable badinage, dont la censure porte également sur les Anglais & sur leurs voisins.



CHAPITRE

Les Anabaptistes.

I l'on voulait remonter un peu haut & se rappeller les hérésies des siècles précédens, on y retrouverait une grande partie des erreurs des Anabaptistes : mais il suffit de jetter les yeux sur le onzième siècle pour y découvrir un certain fanatique de Brabant, nommé Tanchelme, qui, semblable au chef des Anabaptistes du seizième siècle, s'était qualifié du nom de roi, avait des gardes, & faisait porter devant lui le glaive nu & l'étendard de la souveraineté. Comme le trop fameux Jean de Leyde, il était déréglé dans ses mœurs, vicieux, cruel, & se faisait passer pour un prophète inspiré. Il enseignait que le baptême était inutile pour le salut des enfans. Dans le même siècle on vit un Henri en Languedoc rebaptiser les Chrétiens, déclamer contre le baptême des petits enfans, sous prétexte qu'ils n'étaient point en état de croire & de recevoir des instructions, & sur-tout prêcher que personne ne devait rien posséder en propre. Un certain Doucin, au treizième siècle, rejettait aussi le baptême des enfans, fulminait contre l'église & son chef, réprouvés, disait-il, depuis long-tems. Il ne parlait que de pau-

Vret il ni il de de p chac mes

M

il fat tous de c le lu dans tres : & T Luth préte faite réfor la vé lait q lettre La quel

ges vi par 1 leurs & fui qui la le foi riture au. pe termi ne po

EES ANABAPTISTES. 389. vreté, d'humilité, de communauté de biens; il niair qu'il fût permis de faire la guerre; il défendait de jurer, de payer des dixmes, de persécuter, & voulait qu'on laissat vivre chacun à sa santaisse, & que toutes les semmes fussent communes.

ut &

dens.

es er-

e jet-

our y

bant ,

chef

s'était

e nu

me le

réglé

le fai-Il en-

pour

fiècle ser les

e des

taient

r des

fonne

n cer-

ettait

ontre

it-il ,

pau-

Mais sans remonter à ces siècles reculés ... il faut, comme le fameux Bossuet & presque. tous les auteurs ecclésiastiques, fixer l'origine de cette secte à l'année 1521, tems auquel. le luthéranisme jettait de si profondes racines dans toute l'Allemagne. Ses premiers apôtres furent Nicolas Storck, Marc Stubner, & Thomas Muntzer, tous trois disciples de-Luther, dont ils se séparèrent ensuite, sous prétexte que sa doctrine n'était pas assez parfaite, qu'il n'avait que préparé les voies à la réformation, & que pour parvenir à établir. la véritable religion de Jésus-Christ, il fallait que la révélation vînt à l'appui de la lettre morte de l'écriture.

La Misnie sur le premier théatre sur lequel ces fanatiques débitèrent leurs étranges visions. Ils gagnèrent bientôt la populace par leur extérieur dévot & mortifié, par leurs jeûnes fréquens & leurs macérations & sur-tout par cette mal-propreté cynique, qui laisse croire aux simples qu'on abandonne le soin du corps pour donner à l'ame la nourriture la plus précieuse. Muntzer annonçait au peuple que Dieu l'avait choisi pour exterminer les puissances de la terre, dont il ne pouvait plus supporter les injustices &

Bb iii

390 LES ANABAPTISTES.

les vexations. A l'aide de ces déclamations séditieuses, il rassembla une armée, presque toute composée de paysans, & courut toute l'Allemagne qu'il ravagea, mais ce corps indiscipliné sut taillé en pièces en 1525, & son chef périt par la main du bourreau. Ceux qui se sauvèrent du massacre, furent répandre leurs erreurs dans la Pologne, dans la Bohème & dans la Hongrie, Hosman, un des chefs des fanatiques, passa dans les Pays-Bas, & Balthasar Hubmeyer porta l'anabap-

tisme en Suisse.

Devenus les plus forts en Westphalie, les Anabaptistes s'emparèrent de la ville de Munster, dont ils chafferent l'évêque; ils voulurent d'abord établir la théocratie des Juiss: mais Jean Mathieu leur chef ayant été tué pendant le siège, Jean Becold, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, auparavant tailleur, assura que Dieu lui était apparu & l'avait nommé roi. Il le dit & le fit croire. Cet enthousiaste se fit couronner avec une magnificence vraiment royale. Reconnu monarque & prophète, il fit partir douze apôtres pour aller annoncer son nouveau règne dans toute la basse Allemagne. Il épousa jusqu'à dix-sept semmes, sit battre monnoye, & prit pour armoiries deux épées dans la même position que les cless du pape.

Ce prophète roi défendit avec une valeur incroyable la ville de Munster contre son évêque Valdeck, mais enfin il fut pris les

arme L'év fe fa lut f gneu répo repri men naill fupp. après pren furer mort ratio pour quess'em comi persé n'a 1 & ce les p

toute porte giftra > TO » qu Les ont e

Il el

L

LES ANABAPTISTES. 391 armes à la main par la trahison des siens. L'évêque lui demanda comment il avait ofé se faire roi, & le prisonnier à son tour voulut savoir comment il avait osé se faire seigneur temporel : j'ai été élu par mon chapitre, répondit Valdeck, & moi par Dieu même, reprit Jean de Leyde. Après avoir été promené de ville en ville, ce fanatique fut tenaillé avec des tenailles ardentes, mais son supplice n'éteignit pas sa secte; quelque tems après ses disciples surent sur le point de surprendre la ville d'Amsterdam. Par-tout ils furent poursuivis, par-tout ils souffrirent la mort avec une constance digne de l'admiration des Chrétiens, s'ils avaient soufferts pour une meilleure cause. Il en passa quelques-uns en Angleterre, qui ne pouvant s'empêcher de dogmatiser, surent punis comme séditieax. Enfin cette secte ainsi dispersée, revenue de son premier enthousiasme, n'a rien conservé de ses premières sureurs, & ceux qui maintenant la composent sont les plus paisibles de tous les hommes.

tions

esque

toute

corps

& fon

Ceux

épan-

ans la

ı, un

Pays-

abap-

halie,

lle de

e; ils

e des

ayant

, plus

, au-

i était

: & le

ronner

partir

n nou-

nagne.

battre

épées

efs du

valeur

re fon

ris les

Les Anabaptistes réduisent eux-mêmes toute leur doctrine à sept articles principaux:

1°. Il n'est pas permis à un Chrétien de porter les armes & de reconnaître les magistrats, parce que Jésus-Christ a dit : « Les » rois des nations les traitent avec empire, » qu'il n'en soit pas de même parmi vous ». (Les Anabaptistes ont pris les armes, ils ont eu un roi, & ils ont dé nont ce dogme. Il est vrai qu'ils ont chercné à l'adoucir,

Bb iv

392 LES ANABAPTISTES

en y ajoutant: « Qu'on ne doit obéir aux » magistrats & aux souverains que dans les » choses justes & raisonnables ».)

20. Il n'est pas permis de jurer, pas même lorsque les magistrats nous ordonnent de

lever la main.

3°. Dieu n'appelle point les véritables Chrétiens à rendre la justice, ni à veiller à la tranquillité publique. (Ce principe n'aurait pas même été bon à une société de brigands; puisqu'il leur faut un ordre & des régles, pour se maintenir.)

4°. La chaire de Moise ne se trouve que chez les Anabaptistes, & l'on ne saurait être prédessiné au salut sans être de cette secte.

5°. Par conséquent îl n'appartient qu'aux Anabaptistes de prêcher l'évangile, & de convertir le genre humain.

6°. Ainsi tous ceux qui s'opposent aux progrès de l'anabaptisme doivent être regar-

dés comme réprouvés.

70. Cela étant, toute personne qui, au jugement dernier, ne sera pas trouvée Anabaptiste, sera infailliblement mise au côté gauche & au rang des boucs: tout au contraire Dieu mettra au rang des brebis, & à sa droite les véritables & sidèles Anabaptistes.

Ces sept articles ne contiennent pas toute la doctrine des Anabaptistes, qui a varié suivant la politique, & l'extravagance de leurs chess. Le dogme sondamental de l'anabaptisme est la nécessité de rebaptiser ceux qui l' ques s'est Vier adop répai par l avant le co que peine qu'ar qu'er point & c tr'eu pudi d'au gam feigr la pa mêm naîtr femi nem. nes, les. l feigi effro règn

deva

raie

de]

ir aux

même ent de itables

veiller e n'aude bri-& des

e que it être fecte. qu'aux & de

nt aux regar-

Au ju-Ana-1 côté 1 con-1, & à 1 abap-

varié ce de le l'a-

LES ANABAPTISTES. 393 qui l'ont été dans leur enfance. Ces fanatiques soutenaient aussi que Jésus-Christ ne s'est point incarné dans le sein de la sainte Vierge, & qu'il n'est fils de Dieu que par adoption. Que le péché d'Adam ayant été réparé par Jésus-Christ, les sidèles rentrent par lui dans l'innocence du premier homme avant son péché: que l'ame est créée avant le corps, & qu'elle a péché dans le ciel: que les corps célestes sont animés : que les peines des démons & des damnés finiront: qu'après le baptême on ne pèche plus, & qu'en cet état la chair qui pèche ne souille point l'ame. Ils se croyaient les élus de Dieu, & comme un second Israël. Plusieurs d'entr'eux prétendaient qu'il était permis de répudier sa femme sur le plus léger prétexte: d'autres soutenaient la nécessité de la polygamie, & enfin on leur attribue d'avoir enseigné qu'une semme doit satisfaire aussi-tôt la passion de celui qui la recherche, & de même un homme la femme qui lui fait connaître ses desirs. Avec la communauté des femmes, ils établissaient celle des biens. Ennemis déclarés de toutes les sciences humaines, ils auraient voulu pouvoir brûler tous les livres, excepté la bible. Se croyant ou feignant de se croire inspirés, ils annonçaient effrontément que leur règne était le nouveau règne de Jésus-Christ, pendant lequel ils devaient exterminer tous ceux qui ne seraient pas Anabaptistes, ou qui resuseraient de le devenir. Ayant mis souvent en exé394 LES MENNONITES, cution ces détestables principes, il n'est pas étonnant que les anciens Anabaptistes ayent été traités comme des rebelles, des imposteurs & des perturbateurs du repos public.

CHAPITRE XIII.

Les Mennonites.

LES Mennonites sont les descendans des anciens Anabaptistes, & autant leurs pères étaient dangereux & cruels, autant ceux-ci sont paisibles & humains. En 1536, ils prirent le nom de Mennonites, de Menno leur réformateur; qui travailla avec tant d'ardeur à la réforme & à la propagation de sa secte, qu'en peu de tems elle parut avec une sorte d'éclat en Frise & dans plusieurs provinces des Pays-Bas. Dans la suite ces sectaires se sont divisés & subdivisés, & ont même fait schisme entr'eux. Ceux qu'on appelle Water. landers, parce qu'ils habitent la partie la plus basse de la Hollande, dissèrent des autres en ce qu'ils ne permettent point qu'on excommunie un frère sans lui avoir fait auparavant des exhortations, ni ceux qui témoignent un peu de repentir, quelque crime qu'ils ayent commis. Ils enseignent que Jésus-Christ n'a pas pris sa chair dans le sein de la Vierge Marie, mais qu'il l'a

apporté péché o actuels. grand o jour de de pou cience, mettre que la 1 ne leur sans écl pour ne concilie ligion, riches, Les Me la tolé en Hol fournir d'Oran On Menno

qu'ils i bliffent bien & feffent l'homr tienne confac l'électi des m après : le nou est pas ayent mpos. pu-

pères eux-ci s prileur deur ècte, forte

es fe fait aterplus
utres
ex-

auqui lque nent

dans I l'a

LES MENNONITES. 395 apportée du ciel, & qu'il est mort pour le péché originel & non pas pour les péchés actuels. Ces Mennonites ont embrassé un trèsgrand commerce, qui leur procure chaque jour de nouvelles richesses. On les accuse de pousser fort loin la délicatesse de conscience, & les scrupules de religion, sans mettre à l'écart les intérêts temporels. On dit que la modestie évangélique qu'ils affectent, ne leur fait pas perdre de vue les plaisirs sans éclat, & les agrémens de la vie, que, pour ne point scandaliser le prochain, ils concilient assez ingénieusement avec la religion, Mais que n'impute-t-on pas aux gens riches, & qui ne pensent point comme nous? Les Mennonites durent le commencement de la tolérance dont ils jouissent aujourd'hui en Hollande, aux secours d'argent qu'ils fournirent en 1572 à Guillaume I, prince d'Orange.

On trouve dans une confession de soi des Mennonites: « Qu'ils reconnaissent la trinité; qu'ils rejettent le péché originel; qu'ils établissent la liberté & le choix volontaire du bien & du mal dans l'homme; qu'ils confessent la nécessité de la regénération de l'homme; qu'ils avouent que l'église chrétienne doit avoir des pasteurs non laïques consacrés à l'instruction des peuples, & que l'élection de ces docteurs se doit saire par des ministres & autres membres de l'église, après avoir invoqué le nom de Dieu: que le nouveau testament est la véritable règle

396 LES MENNONITES.

de foi & contient tout ce qui est nécessaire au salut, y ajoutant ce qui dans l'ancien testament s'accorde à cette dostrine du nouveau : qu'il y a deux sacremens, mais qu'on ne doit conférer le haptême qu'aux adultes: qu'on ne peut séparer le fidèle d'avec l'infidèle dans le mariage : qu'on doit obéir. à la puissance temporelle & la respecter, quoi qu'il ne soit pas permis aux fidèles d'aller. à la guerre, ni d'ôter la vie à un ennemi, ni d'exercer aucune charge de magistrature, ni de faire aucun serment : que le mariage est indissoluble, excepté pour cause d'adultère ».

On remarque dans une autre confession de foi publiée par Galenus, en faveur de sa secte, les expressions suivantes au sujet

de la divinité de Jésus-Christ.

« Nous croyons & confessons que Jésus-» né de la Vierge Marie, nourri à Nazameth, attaché à la croix.... est vérita-» blement le Christ le sils de Dieu, que » devait venir au monde, auquel les patriar-» ches ont espéré avec joye, qu'ils ont » attendu avec un desir ardent, qui a été » figuré par la loi en diverses manières, » & prédit par les prophètes long-tems avant m fa venue.

» Nous estimons que cette confession sufm fit, en ce qui concerne la personne de » notre Seigneur Jésus-Christ, sans qu'il soit » précisément nécessaire au salut d'entrer plus profondément dans une exacte re-

> cherch » fon or » ce qu'o » & hun » fur qui » les Chi » Seigner » se sont o fion ». » fur cet » dans le » compag » au falu » fils de » le verbe » comme » de la t » qu'étan » fon per » fonne, » son pèr » ce mon

» Mais

Un auti

enseigne

nue pour Christ à l'e

vrage de la pour infail

par l'autor

Seigneur

déclare qu les diacre

LES MENNONITES. » cherche, au sujet de sa préexistence, de » son origine dans la chair, de l'union de » ce qu'on nomme les deux natures, divine » & humaine, & de toutes autres choses, » sur quoi on conteste si fortement parmi » les Chrétiens : puisque Jésus-Christ notre » Seigneur lui-même... & ses faints apôtres » se sont contentés de cette fainte confeso fion ». » Mais pour nous expliquer un peu plus » sur cette matière, bien que nous soyons » dans le sentiment que cette confession ac-» compagnée d'une véritable obéissance suffis » au falut; nous croyons néanmoins que le » fils de Dieu, nommé aussi par saint Jean, » le verbe, ou parole, n'a pas seulement » commencé d'exister lorsqu'il a pris naissance » de la bienheureuse Vierge Marie; mais » qu'étant la splendeur de la gloire de Dieu » son pere, & l'image empreinte de sa per-» sonne, il a été dans la gloire avec Dieu » son père céleste, avant que le monde,

aire

cien.

ou-

l'on

tes:

'in-

béir.

ter,

ller.

ni "

re,

age

ul-

ion

de.

ijet.

lus.

za-

ta-

que

ar-

ont

ét**é**

es,

inc

1f-

de

)it

er.

0

» ce monde visible fût fait...»

Un autre article de la même confession enseigne qu'aucune église ne doit être tenue pour la véritable église visible de Jésus-Christ à l'exclusion des autres, & que l'ouvrage de la résormation ne saurait être réputé pour infaillible, ni pour entrepris & exécuté par l'autorité de Dieu & de son fils notre Seigneur Jésus-Christ: & l'article suivant déclare que les directeurs, les ministres & les diacres des assemblées fraternelles ne

398 LES MENNONITES.

doivent pas être considérés, comme s'ils avaient au-dessus des autres frères un droit divin, & une autorité particulière; & ajoute qu'en vertu de ce droit.... il ne faut pas se persuader qu'on doive les écouter comme des ambassadeurs infaillibles de Jésus-Christ & leur obéir, comme si Dieu parlait & exhortait les peuples par eux : ce caractère n'ayant été donné en propre qu'aux apôtres...

Nous ne devons pas oublier la déclaration que firent en 1710 les Mennonites du canton de Berne devant les magistrats d'Amsterdam : 10. Qu'ils reconnaissaient la puissance temporelle des magistrats, &c. comme étant établie par ordre de Dieu, ajoutant qu'il faut prier Dieu pour eux, leur obéir, leur rendre ce qui leur est dû, &c. 20. Qu'il ne leur était pas permis de jurer ni de faire de serment, mais que, selon les termes de l'évangile, leur parole de vait être oui & non. par où ils se sentaient liés tout autant que par le serment le plus solemnel. 3°. Qu'ils étaient prêts de payer aux magistrats, pour obtenir leux protection, telle somme exigible selon leurs moyens; & que pour suppléer à l'impuissance où la religion les mettait de prendre les armes, ils seraient toujours prêts de travailler aux fortifications, &c. lors. que la nécessité le demanderait.

La cérémonie du baptême des Mennonites se fait toujours après le sermon. Les adultes qui doivent recevoir ce sacrement se soudent auprès du ministre (ou docteur) qui descend s'ils veu répondre certifie l phites & prier : la tenant u teur, qu la tête o paroles :

m que r

» tife p C'est cérémon Le mini nion, pi corbillon les distri ces paro notre ! distributi premier, qui tienn de rang de l'assem été oublie alors le munie. I

nians ne

qu'ils l'e

nistre soit

munier e

LES MENNONITES. descend alors de sa chaire. Il leur demande s'ils veulent être baptisés, à quoi ils doivent répondre par une inclination du corps, qui certifie leur ardent desir de l'être. Les néophites & le ministre se mettent à genoux pour prier: la prière achevée le lecteur s'avance tenant un bassin rempli d'eau, & suit le docteur, qui verse de l'eau sur le sommet de la tête de tous les néophites, en disant ces paroles: « N. N. je te baptise avec de l'eau, que notre Seigneur Jésus-Christ te bap-

» tise par son Saint-Esprit ».

C'est aussi après la prêche que se fait la cérémonie de la cène chez les Mennonires. Le ministre passe à la table de la communion, prend des pains dans l'un des trois corbillons qui y sont placés, les rompt & les distribue à ses collègues, en prononçant ces paroles : « Faites ceci en mémoire de » notre Seigneur Jésus-Christ». Après cette distribution, deux docteurs se joignent au premier, & tous trois suivis de trois diacres, qui tiennent chacun un corbillon, ils vont de rang en rang communier tous les fidèles de l'assemblée. Supposé qu'un Mennonite air été oublié, il doit se lever & faire un signe, alors le ministre revient à lui & le communie. Il faut observer que les communians ne consomment pas le pain aussi-tôt qu'ils l'ont reçu; ils attendent que le ministre soit de retour à la table, afin de communier en même tems que lui. Le vin est

s'ils droit ajoute ut pas omme Christ ait & actère

res... clarates du l'Ampuisomme

t qu'il , leur 'il ne faire

es de non, t que Qu'ils

pour gible pléer

ettait jours lorf-

nites adulnt se) qui

distribué de la même façon aux sidèles, & cet acte religieux est terminé, comme chez tous les autres protestans, par le chant d'un pseaume.

CHAPITRE, XIV.

Les Frères Moraves ou Unis, maintenant les Hernuthers.

CETTE secte particulière est un reste des frères de Bohème, Hussites ou Taboristes, trop connus dès le milieu du quinzième siècle. En l'année 1500, on comptait dans la Bohème & dans la Moravie plus de deux cents églises, où s'assemblaient ces sectaires. Ils étaient alors grossiers, ignorans, & presque sauvages, mais d'une orgueilleuse présomption, qui leur laissait croire qu'ils étaient les seuls vrais Chrétiens au monde. Dans le tems que Luther commençait à travailler à sa réformation, ils envoyèrent des députés en Grèce, en Russie & dans tout l'Orient, dans l'espérance qu'ils y retrouveraient le christianisme qu'ils prétendaient que l'Europe avait perdu, & dans la résolution de s'unir à ceux que ces ambassadeurs reconnaîtraient pour véritables Chrétiens. Les recherches de ces voyageurs furent inutiles. A leur retour, ils firent à leurs frères un affreux

affreux nilme où, di feul po Rome. Bohèm ou du n qui con rent à f au doct leur att disperse fugia, e Luthéri de Send la paix d qu'on c crivic le docteurs

> unis d'i de nouv monies des livre ment de L'affeml des min Ces der les comm tant enfa peuvent

dispersé

II. el

& les pa

les, & e chez it d'un

itanan

ste des ristes, rzième t dans e deux Staires. & prefle préétaient Dans le ailler à léputés rient, ent le e l'Euion de recon-Les renutiles. res un

affreux

LES HERNUTHERS. 401 affreux tableau de la corruption du christianisme des pays qu'ils avaient parcourus, où, disaient-ils, on ne s'accorde qu'en un seul point, qui est de rejetter l'autorité de Rome. Vers l'année 1532, les frères de Bohème se soumirent à la doctrine de Luther, ou du moins à force d'adoucir les expressions qui contenaient leurs principes, ils parvinrent à faire approuver leur confession de foi au docteur Saxon. Cette liaison avec Luther leur attira de violentes persécutions. Ils se dispersèrent & le plus grand nombre se réfugia en Pologne, où ils s'unirent avec les Luthériens & les Zuingliens dans le synode de Sendomir, tenu en 1570. Ils jouirent de la paix dans ce royaume jusqu'à l'année 1624, qu'on détruisit leurs églises, & qu'on proscrivit leur noblesse, leurs ministres & leurs docteurs: Depuis ce tems les frères unis sont dispersés dans différens pays.

Il est expressément désendu aux srères unis d'introduire de nouveaux sentimens & de nouveaux dogmes, d'établir des cérémonies nouvelles & inconnues, & de publier des livres sans l'approbation & le contentement de leur église, qu'ils appellent l'unité. L'assemblée des sidèles de l'unité est composée des ministres ou pasteurs, & des auditeurs. Ces derniers sont séparés en trois classes: les commençans, c'est-à-dire les cathécumènes, tant ensans qu'adultes; les avancés, qui peuvent participer au ministère de l'église, & les parsaits, qui doivent servir d'exem-

Tome VI

402 LES HERNUTHERS.

ple aux autres fidèles, & les conduire à la perfection. Entre les parfaits, l'unité choisit les trois ordres de ses ministres; sçavoir, les pasteurs, les aumôniers & les édiles. Les pasteurs ressemblent assez aux anciens des églises réformées. Ils sont conseillers & juges dans les assemblées des frères, censeurs ecclésiastiques, & dépositaires, avec les ministres de la discipline ecclésiastique. Les aumôniers sont proprement les diacres des réformés; ils ont soin des pauvres, des veuves; des orphelins, des malades & de ceux qui sont persécutés pour leur religion. Les édiles sont chargés de recueillir les collectes qui se font quatre fois l'année, & qui servent à aider les pauvres fidèles, & aux réparations des églises, des écoles, & des maisons des pasteurs.

Les pasteurs prêchent, administrent les sacremens, & ont le pouvoir des cless : le premier d'entr'eux porte le nom d'Antiste. Ces pasteurs ont sous eux des acolythes & des diacres. Les acolythes sont la prière, enseignent le catéchisme aux jeunes ensans, & sont chargés du soin des temples : les diacres, proposans, ou vicaires des pasteurs, peuvent administrer les facremens; mais s'ils donnent la cène, le pasteur doit prononcer les paroles sacramentelles, & donner l'absolution au peuple, car lui seul est revétu de la puissance des cless. L'antiste est élu par les sustrages de tous les ministres : sa charge est à vie : on peut appeller de son

juger quel du c

minisches mens fidéli confirmains

chaques chaques chaques canticle no une printe dictio

distingue la de la consiste qu'il le tro doit colui-me conce

Le

LES HERNUTHERS. 403 jugement au synode général, à la tête duquel il y a un président, qui est le premier

du clergé de l'unité.

Les cérémonies de l'ordination de ces ministres sont fort simples. Après les recherches de vie & mœurs, après plusieurs examens, le proposant se met à genoux, jure fidélité à Dieu & à l'église, & l'antiste le confirme dans le ministère en lui posant les mains sur la tête. On chante le veni, spiritus fancte, & on lui présente la main d'association.

Les frères unis s'assemblent quatre fois chaque dimanche, & en été cinq à commencer depuis pâques; cette cinquième fois est pour la jeunesse & les domestiques, auxquels on explique le catéchisme. On ouvre chaque assemblée par le chant de quelques cantiques; ensuite on explique l'ancien & le nouveau testament; on fair un sermon, une prière, on chante, & le ministre termine cet exercice de dévotion par la béné. diction qu'il donne à ses auditeurs.

Le baptême des frères n'a rien qui le distingue de celui des réformés, non plus que la cène; si ce n'est cependant qu'avant de la faire, le ministre doit demander à son consistoire, s'ils n'ont point de connaissance qu'il se soit passé rien de scandaleux dans le troupeau. On assure qu'un père de famille doit dans ces circonstances rendre compte lui-même de l'état de sa maison en ce qui

concerne la conscience.

Le mariage & les funérailles n'ont rien qui

re à la choisit avoir, es. Les ns des & juges urs eces mi-

e. Les res des s, des & de ligion. les col-

les, & les, &

ent les

iée, &

efs : le Antiste. thes & prière, enfans, es : les isteurs, ais s'ils ronondonner

est retiste est nistres:

r de son

404 LES HERNUTHERS.

les fassent remarquer. Outre le dimanche, l'unité a conservé plusieurs sêtes solemnelles, & des jeunes quatre sois l'année: elle lance des excommunications du haut de la chaire contre les pécheurs impénitens, jusqu'à ce qu'un repentir proportionné au crime ramène

dans le bercail la brebis égarée.

C'est de cette secte presque détruite, & dont les tristes restes se cachaient en beaucoup d'endroits, qu'est sortie de nos jours celle des Hernuthers, qu'on appelle aussi Zinzendorssiens, du nom de M. le comte Nicolas-Louis de Zinzendors, leur protecteur. Ce seigneur né en 1700, & élevé à Hall dans les principes du quiétisme, voulut en 1721 former une société d'ames sidèles, au milieu desquelles il pût vivre dans des exercices de dévotion dirigés à sa manière. Pour cet esset, il sit l'acquisition de Bertholsdors, terre considérable, située dans la haute Lusace.

Un certain charpentier, nommé Christian David, porta en Moravie la nouvelle de ce pieux établissement, & sur son récit plusieurs personnes vinrent se retirer avec leurs familles à Bertholsdorf; ceux-ci en attirèrent d'autres, le comte Zinzendorss vint lui-même s'y fixer; il y sit bâtir une maisson d'orphelins, & plusieurs édisces publics; & en 1732, le nombre des habitans montait déjà à plus de six cents, qui prirent le nom de Hernuthers, de la montagne de

Huth-berg, qui est toute proche.

qui l qui l mît c fupér pratic règle dans

11 marie de ga direct les jo les m tation actuel aux a tr'eux tuelle mem en mo bonne reçoiv on a fi la mo

> On à l'édi blées ne per on pri propo L'ar

LES HERNUTHERS. 405 Ce sur alors que les nouveaux srères crurent devoir établir entr'eux une discipline qui les liât étroitement les uns aux autres, qui les partageât en dissérentes classes, les mît dans une entière dépendance de leurs supérieurs, & les assujettit à de certaines pratiques de dévotion, & à diverses autres règles nécessaires pour maintenir le bon ordre dans la société naissante.

Il y a des classes de maris, de femmes mariées, de veuss, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Tous les jours une personne de la classe en visite les membres, pour leur adresser des exhortations, & prendre connaissance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Les conducteurs tiennent entr'eux des conférences pour s'introduire mutuellement dans la conduite des ames. Les membres de chaque classe se font soudivisés en morts, réveillés, ignorans, disciples de bonne volonté, disciples avancés, qui tous reçoivent des secours convenables à leur état: on a fur-tout grand soin de ceux qui sont dans la mort spirituelle.

On veille avec la plus scrupuleuse attention à l'éducation de la jeunesse. Il y a des assemblées particulières pour les petits enfans qui ne peuvent encore marcher: on les y porte, on prie, on chante, & on leur fait des discours proportionnés à la faiblesse de leur âge.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien,

C c iij

nche, elles, lance chaire n'à ce amène

beaujours aussi comcomélevé isme

'ames
vivre
s à fa
isition
située
ristian

de ce pluleurs attif vinc maiblics; mon-

ent le ne de 406 LES HERNUTHERS.

ont l'inspection générale sur toutes les classes? Il y a des avertisseurs en titre d'office, dontles uns sont publics, & les autres particuliers & secrets.

A toutes les heures du jour & de la nuit. il y a des Hernuthers de l'un & l'autre sexe, chargés tour à tour de prier pour toute la société. Si l'on remarque que le relâchement se glisse parmi les frères, on ranime leur zèle en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voix du sort est fort accréditée parmi eux: ils s'en servent souvent pour connaître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages, & il faut leur consentement pour rendre cette union valide. Les filles se dévouent au Sauveur, pour ne se marier qu'à un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connaître avec certitude qu'il est régénéré, instruit de l'importance de l'état conjugal, & amené par la direction divine à entrer dans cet

état.

On dit que la société des frères unis a déjà fondé Bethléem en Pensylvanie, & formé un autre établissement chez les Hottentots; elle possède en Wétéravie, Mariemborn & Hernhang, & elle fleurit dans les Provinces-Unies, sur-tout à Isselstein & à Zeist, où elle a fait une abondante recrue de Mennonites. Depuis la fin de l'année 1748, M. le comte de Zinzendorf a fait recevoir la confession d'Ausbourg à ses frères Moraves : « Témoignant » en même tems de l'inclination pour toutes

» les » qu'o » gioi

Ces. du chi le dés des p guères nature uneex les ho éloign de leu la tolé & mod est bie la mo leurs e leurs e

> raves: & les rend 1 L'or, les vic capable lociété

» les religions chrétiennes; il déclare même

» qu'on n'a pas besoin de changer de reli-» gion pour entrer dans le hernuthisme ».

Ces Moraves, comme on voit, font profession du christianisme, & ils semblent nous retracer le défintéressement & la pureté des mœurs des premiers Chrétiens. Ils n'admettent guères que les principes de la théologie naturelle, un respect prosond pour la divinité. une exactejustice & beaucoup d'humanité pour les hommes en général. Ils ont absolument éloigné toutes les cérémonies des exercices de leur religion, & leur principale vertu est la tolérance. Tout homme vertueux ou sage & modéré, de quelque communion qu'il soit, est bien reçu parmi eux. Ils semblent regarder la mort comme un bien, & ils font tous leurs efforts pour inculquer cette doctrine à leurs enfans.

Au reste l'égalité est entière chez les Moraves: les biens y sont en communs, & l'estime & les égards ne le sont pas moins, ce qui rend leur vie douce, tranquille & agréable. L'or, avant-coureur du faste, qui produit les vices, & bientôt les crimes, est seul capable de détruire cette heureuse & modeste

société.

affes.

dont.

nuit,

fexe, la fo-

ent se

èle en

arité. eux :

tre la

ages,

endre

ouent

omme

naître uit de

imené is cet

a déjà

mé un

; elle

Hern-

Inies.

a fait Depuis E Zind'Aufignant toutes



408 REMARQUESSUR LA RELIGION

CHAPITRE

Remarques sur la Religion & les Mœurs des anciens Danois.

LE royaume de Danemarck est borné à l'orient par la mer Baltique, au sud par l'Allemagne, à l'occident & au nord par l'océan : il se divise en état de terre ferme & en état de mer ; la Norwège & l'Islande

en sont des dépendances.

On croit que d'abord tous les peuples du septentrion adorèrent un seul Dieu, suprême auteur & conservateur de l'univers. Ils ne permettaient pas qu'on le représentat sous une forme corporelle, & ils allaient lui rendre leurs hommages dans le fond des forêts, & c'est-là qu'ils lui offraient des sacrifices. Des génies & autres divinités subalternes, qui résidaient dans les élémens, & dans toutes les parties du monde visible, gouvernaient l'univers sous l'autorité du Dieu suprême, auquel ils croyaient plaire en ne faisant aux autres que ce qu'ils souhaitaient qu'on leur fît, & en portant leur courage & leur intrépidité au degré le plus étonnant. Ces peuples croyaient une vie à venir, où les méchans devaient être punis par des supplices rigoureux, & où les hommes justes, religieux & vaillans jouiraient de tous les

EI plaisi dogm bient frapp

Ve: chréti ou V leur p loix & bleme le Di maien le vé fils de respec d'Od des S tife: on pr donna de P tous maîtr Franc lemag navie stein. ·d'Od delà nord.

roi G

comn

ET LES MŒURS DES DANOIS. 405 ION plaisirs. Les Celtes, dit-on, devaient ces dogmes aux Scythes, mais ils se lasserent bientôt d'une religion dont la simplicité ne

frappair pas leurs sens grossiers.

Vers l'an soixante-dix avant notre ére chrétienne, un prince Scythe, appellé Odin ou Voden, vint à main armée s'emparer de leur pays, & changea leur religion, leurs loix & leurs mœurs, ce qui vraisemblablement dans la suite l'a fait confondre avec le Dieu suprême, auquel les Celtes donnaient aussi le nom d'Odin. On prétend que le véritable nom de ce guerrier était Sigge, fils de Tridulphe, & que pour se rendre plus respectable aux vaincus, il prit le nom d'Odin, qui était le nom du Dieu suprême des Scythes, dont il était peut-être le pontife: En poussant plus loin les conjectures, on présume que ce prêtre conquérant abandonna la Scythie au tems où Mithridate, roi de Pont, fut vaincu par Pompée. Il soumit tous les peuples de la Russie, & se rendit maître de la Saxe, de la Westphalie, de la Franconie, & d'une grande partie de l'Allemagne. Ensuite il marcha vers la Scandinavie par la Cimbrie, & le pays de Holstein. Dans l'isle de Fionie il bâtit la ville d'Odensée, qui porte encore son nom, & delà il étendit ses conquêtes dans tout le nord. Il donna le royaume de Danemarck à un de ses fils. Il usurpa la Suède sur le roi Gulfe, & y exerça un pouvoir absolu comme pontife & comme souverain. La Nor-

urs des

orné à ud par rd par ferme Islande

les du ſuprêers. Ils ât sous ent lui nd des des fans, & rifible, u Dieu en ne itaient ourage nnant. ir, où

ar des justes,

us les

410 REMARQUES SUR LA RELIGION wege reconnut ses loix. Ce fut par ce pays qu'il termina ses conquêtes, qu'il partagea entre tous ses fils, qui étaient au nombre de vingt-huit, si l'on en croit quelques auteurs, & de trente-deux, selon d'autres. Ce prince sentant sa fin approcher, sit assembler les compagnons de ses exploits, & en leur préfence, il se sit neuf grandes blessures avec le fer d'une lance. Il leur exposa qu'il allait en Scythie prendre place avec les dieux à un festin éternel, où il recevrait honorablement tous ceux qui mourraient les armes à la main. Telle fut la mort de ce législateur extraordinaire, qui depuis a été honoré comme un dieu, & que les peuples ont confondu avec l'Etre suprême.

Dans la mythologie des Islandais, « Odin sest appellé le dieu terrible & sévère, le père du carnage, le dépopulateur, l'inscendiaire, l'agile, le bruyant, celui qui donne la victoire, qui ranime le courage dans les combats, qui nomme ceux qui doivent être tués, &c. Tantôt il est dit de lui, qu'il vit & gouverne pendant les siècles, qu'il dirige tout ce qui est haut, & tout ce qui est bas, ce qui est grand & ce qui est petit : il a fait le ciel, l'air & l'homme, qui doit toujours vivre: & avant que le ciel & la terre sussent.

Odin avait une femme nommée Frigga, ou Freya, qui partagea avec lui les honneurs divins, qu'il ne faut pas confondre,

ET dit-on amours ou He est la t fes stat sentée ronnée le sein pomme à sa su Quoi q me la On cro de ran & qu'(cueillin

peuples chevau l'honne des vice était l'éles airs paisair biens s les atta & était venger une coune m

croit qu

dressait

mourai

Apre

ET LES MŒURS DES DANOIS. 411 dit-on, avec Frey ou Freya, la déesse des amours, mais plutôt avec la déesse Hertus ou Hertha, adorée par les Germains, qui est la terre. Cependant on a trouvé une de ses statues à Magdebourg : elle est représentée sous la forme d'une semme nue, couronnée de myrte, une flamme allumée sur le sein, un globe dans la main droite, trois pommes d'or dans sa gauche, & les graces à sa suite, sur un char attelé de cygnes. Quoi qu'il en soit, Frigga était adorée comme la conservatrice de la liberté publique. On croyait que dans les batailles, elle courait de rang en rang pour animer les guerriers, & qu'Odin lui avait donné la charge de recueillir les ames des femmes courageuses qui

ION

pays tagea

re de

teurs.

rince

er les

r pré-

savec

eux à

able-

mes à

ateur

com-

con-

Odin

e, le

l'in-

i qui

irage

k qui

it de

t les

aut.

rand

ciel,

vre:

ent,

hon-

dre,

gga ,

mouraient en combattant. Après le grand dieu Odin, auquel les peuples du nord offraient en sacrifices des chevaux, des chiens, des faucons, & en l'honneur duquel ils immolèrent dans la suite des victimes humaines, Thor, son fils aîné, était l'objet de leur adoration. Il régnait sur les airs, lançait la foudre, excitait & appaisait les tempêtes, versait à son gré les biens sur les hommes, les protégeait contre les attaques des géans & des mauvais génies, & était regardé comme le défenseur & le vengeur des dieux. On le représentait avec une couronne sur la tête, un sceptre dans une main & une massue dans l'autre. On croit que Thor était le soleil, auquel on s'adressair pour obtenir une récolte abondante.

412 REMARQUESSUR LA RELIGION

Les Celtes appellaient valhalla le palais où ils prétendaient qu'Odin était allé s'affeoir à la table des dieux. Ce féjour de délices, ce paradis d'Odin était situé en Scythie. Là tous ceux qui périssaient dans les combats, avaient tous les jours le plaisir de s'armer, de passer les troupes en revue, de se ranger en bataille, & de se tailler en pièces les uns les autres; mais aussi-tôt que l'heure du festin était venue, les héros retournaient à la falle d'Odin, parfaitement guéris de leurs blessures, & ils buvaient à longs traits la bière & l'hidromel dans les crânes des ennemis qu'ils avaient tués; ces liqueurs leur étaient versées par de jeunes nymphes appellées Valkyries. Enfuite ces hommes vaillans & justes passaient dans un lieu nommé Ginle ou Vingolf, qui signisse le palais de l'amitié.

Suivant la mythologie des Islandais, les méchans vont vers Néla, la mort, & delà à Niftheim, l'enfer, en bas dans le neuvième monde, & ensuite après la destruction de l'univers, ils iront dans un lieu appellé Nastrand. Cet enfer, dit l'Edda, a été créé avant la terre: « Au milieu de ce féjour funeste, est une fontaine qui se nomme Huergermar, d'où découlent les sleuves appellés. l'Angoisse, l'Ennemi de la joie, le Séjour de la mort, la Perdition, le Goussie, la Tempête, le Tourbillon, le Rugissement, le Hurlement, le Vaste & le Bruyant, qui coule près des grilles du séjour de la mort, qui s'appelle Héla. Cette Héla a le

ET

gouvqu'elceux

» à tou » de v

» de v

» la far » le re

» le pr

» la m » bleue

» & de

so un lie

» gers,

» brille » fin du » livre

du nord d'Odin, nus ou le qui eut Freya, la guerr

qui déf par où le Hæder, de Bald

ET LES MŒURS DES DANOIS. 413 » gouvernement de neuf mondes, pour » qu'elle y puisse distribuer des logemens à » ceux qui lui sont envoyés, c'est-à-dire, » à tous ceux qui mourent de maladie ou » de vieillesse. Elle possède dans les ensers » de vastes appartemens, défendus par des » grilles : sa salle est la douleur, sa table est » la famine, son coureau la faim, son valer » le retard, sa servante la lenteur, sa porte » le précipice, son vestibule la langueur, » son lit la maigreur & la maladie, sa tente » la malédiction; la moitié de son corps est » bleue, l'autre moitié est revêtue de la peau & de la couleur humaine : elle a un regard » effrayant: mais avant toutes choses existait w un lieu nommé Muspelheim; c'est un monde si lumineux, ardent, inhabitable aux étran-» gers, situé à l'extrémité de la terre: Surtur. » le noir, y tient son empire: dans ses mains » brille une épée flamboyante : il viendra à la », fin du monde; il vaincra tous les dieux, & » livrera l'univers en proie aux flammes ». Ourre les dieux Odin & Thor, les peuples du nord adoraient encore Balder, second fils d'Odin, que quelques-uns prennent pour Belenus ou le soleil ; Niord qui est leur Neptune, qui eut Frey , qui présidait aux saisons , & Freya, la déesse des amours; Tyr, le dieu de la guerre; Heimdall, le gardien des dieux, qui défendait le passage de l'arc-en-ciel, par où les géans auraient pu escalader le ciel; Hæder, Vidar, Vile, Uller & Forsete, fils

de Balder, dieu de la réconciliation. Loks

ON is où coir à

s, ce tous

passer aille, tres;

enue, din, & omel

aient ar de fuite

dans

delà ième l'uniand.

, est nar , An-

r de , la

ient, ant, le la

a.le-

était bien au rang des dieux, mais il était fils d'un géant, & par conféquent l'ennemi de la cour céleste. Il se pourrait que sous ce nom l'edda voulût désigner le mauvais

principe.

Après Frigga, femme d'Odin, qui est la terre, la mythologie islandaile sait mention de Saga Eira, déesse de la médecine; de Césione, déesse de la chasteté; de Freya, qu'on nommait Vananis, déesse de l'amour & de l'espérance; de Siona, qui enslammait les amans; de Lovna, qui les réconciliait lorsqu'ils étaient brouillés; de Vara, qui présidait à leurs sermens; de Vora, déesse de la prudence; de Synia, gardienne de la porte du palais des dieux; de Lyna, qui préservait des dangers; de Snotra, déesse de la science, & de quantité d'autres.

Il est parlé dans l'edda de la destruction du monde, & ce tems est appellé Ragna rokur ou le crépustule des dieux. Ce moment terrible sera annoncé par un froid rigoureux & par trois hivers assireux. La discorde règnera sur la terre, le frère déchirera le frère, le sils s'armera contre son père; tous les crimes se succèderont. Un loup monstrueux dévorera le soleil; un autre engloutira la lune; les étoiles disparaîtront; l'univers sera ébranlé; les géans combattront les dieux, & Odin sera dévoré, ce qui sera le signal de l'embrasement du monde. Un nouveau jour luira, & ceux d'entre les bons, qui auront échappé à la destruction, iront habiter le Gimle (le ciel)

dans préci confl un fle parju . Ce

peup de l'a paraî doctr créat

» Ifi » ni » vai » Le

⇒ine ⇒ilur ⇒iun

» du » éti

» l'a » gn » ge

» de » co » lég

» s'e » : éta » &

» nac Ce un fil GION s il était 'ennemi ue sous mauvais

ui est la mention ine; de Freya, l'amour lammait onciliait ra, qui , déesse

ne de la

a, qui léesse d**e**

truction na rokur terrible k & par era fur la armera uccèdee foleil; iles difes géans

dévoré, nent du & ceux pé à la le ciel)

ET LES MŒURS DES DANOIS. 415 dans un palais d'or pur, & les méchans seront précipité dans le Nastrand, bâtiment vaste, construit de cadavres de serpens; où coule un fleuve empoisonné, sur lequel flotteront les parjures & les meurtriers.

. Ces idées des poëtes prouvent que les peuples du nord reconnaissaient l'immortalité de l'ame, & toutes singulières qu'elles doivent paraître, elles le sont encore moins que leur doctrine sur la formation de la terre & la

création de l'homme.

« Dans l'aurore des siècles, dit un poëte » Islandais, il n'y avait ni mer, ni rivage, » ni zéphirs rafraîchissans; tout n'était qu'un » vaste abyme sans herbes & sans semences. » Le soleil n'avait point de palais; les étoiles » ne connaissaient point leurs demeures; la » lune ignorait son pouvoir. Alors il y avait » un monde lumineux & enflammé du côté » du midi : de ce monde des torrens de feux » étincellans s'écoulaient fans cesse dans » l'abyme qui était au septentrion; en s'éloi-» gnant de leur source, ces torrens se con-» gelaient dans l'abyme, & le remplissaient » de scories & de glaces. Ainsi l'abyme se » combla; mais il restait au dedans un air » léger & immobile, & des vapeurs glacées » s'en élevaient : alors un sousse de chaleur » étant venu du midi, fondit ces vapeurs » & en forma des gouttes vivantes, d'où » naquit le géant Ymer ».

Ce fut de la sueur d'Ymer que naquirent un fils & une fille qui donnèrent naissance à

416 REMARQUESSUR LA RELIGION une détestable race de géans. Il naquit aussi une autre race, mais meilleure, qu'on appella la famille de Bor, qui sur père d'Odin. Les fils de Bor tuèrent Ymer, & formèrent un nouveau monde de son corps : son sang forma la mer & les fleuves, ses os firent les montagnes, & ses dents les rochers : ils firent de son crâne la voûte du ciel, qui est soutenue par quatre nains, appellés Sud, Nord ; Est , & Ouest : ils donnerent une forme ronde à la terre, & la ceignirent de l'Océan, sur les rivages duquel ils établirent les géans. Ces descendans de Bortrouvèrent un jour fur les bords de la mer deux morceaux de bois flottans, dont ils formèrent l'homme & la femme. Un d'eux leur donna l'ame & la vie, un autre le mouvement & la science, le troisième, la parole, l'ouie; la vue, la beauté & les vétemens. On appella cet homme Askus, & Ma femme Embla. Tous les hommes sont descendus de ces deux

Après avoir rendu compte de ce qui se trouve de plus intéressant dans la mythologie des anciens peuples du Nord, il paraît nécessaire de donner une idée de leur morale. Nous allons dans ce dessein extraire quelques maximes d'un ouvrage nommé Havamal ou discours sublime, dans lequel on prétend qu'est rensermée toute la morale qu'Odin avait apportée de la Scythie sa patrie.

« L'hôte qui vient chez vous a-t-il les genoux froids; donnez-lui du feu : celui qui a parco

Heur la bien qui dépe deux &

qu'une provisio la prude elle qui

Il n'y fiècle, c homme de l'oub & dérob

L'hon vivra tou lances l' point de

L'hom mort, & du sage.

Aimez mais ne

Quand monde: riche qua un homn

Qu'un qu'il n'ai faut : qu'i tinée, s'i

Ton

ET LES MŒURS DES DANOIS. 417 a parcouru les montagnes a besoin de nourriture & de vêtemens bien séchés.

ON

aussi ap-

din.

èrent

fang it les

irent

i est

Sud;

une

nt de

irent

èrent

mor-

rent.

onna

& la

, la pella

ibla.

ii se

ogie

écef. rale.

ques l ou

end

)din

les

qui 2

Heureux celui qui s'attire les louanges & la bienveillance des hommes : car tout ce qui dépend de la volonté des autres est hazardeux & incertain.

Il n'y a point d'ami plus sûr en voyage qu'une grande prudence; il n'y a point de provision plus agréable. Dans un lieu inconnu, la prudence vaut mieux que les trésors; c'est elle qui nourrit le pauvre.

Il n'y a rien de plus inutile aux fils du siècle, que de trop boire de bière : plus un homme boit, plus il perd la raison. L'oiseau de l'oubli chante devant ceux qui s'enivrent & dérobe leur ame.

L'homme dépourvu de sens, croit qu'il vivra toujours s'il évite la guerre; mais si les lances l'épargnent, la vieillesse ne lui fera point de quartier.

L'homme gourmand mange sa propre mort, & l'avidité de l'insensé est la risée du sage.

Aimez vos amis, & ceux de vos amis, mais ne favorisez pas l'ennemi de vos amis.

Quand j'étais jeune j'étais seul dans le monde: il me semblait que j'étais devenu riche quand j'avais trouvé un compagnon; un homme fat plaisir à un autre homme.

Qu'un homme soit sage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut : qu'il ne cherche point à savoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

Tome VI.

418 REMARQUESSUR LA RELIGION

Levez-vous matin, si vous voulez vous enrichir ou vaincre un ennemi : le loup qui est couché ne gagne point de proie, ni l'homme qui dort de victoires.

On m'invite à des festins lorsque je n'ai besoin que d'un déjeuner : mon fidèle ami est celui qui me donne un pain lorsqu'il n'en a

que deux.

Il vaut mieux vivre bien que long-tems: quand un homme allume son feu, la mort

est chez lui avant qu'il soit éteint.

Il vaux mieux avoir un fils tard que jamais: rarement voit-on des pierres fépulchrales élevées sur les tombeaux des morts, par

d'autres mains que celles d'un fils.

Les richesses passent comme un clin d'œil: ce sont les plus inconstantes des amies. Les troupeaux périssent, les parens meurent, les amis ne sont point immortels, vous mourrez vous-mêmes: je ne connais qu'une seule chose qui ne meure point, c'est le jugement qu'on porte des morts.

Louez la beauté du jour quand il est fini; une femme, quand vous l'aurez connue; une épée, quand vous l'aurez essayée; une fille, quand elle sera mariée; la glace, quand vous l'aurez traversée; la bière, quand

vous l'aurez bue.

Ne vous fiez pas aux parcies d'une fille, ni à celles que dit une femme; car leurs cœurs ont été fait tels que la roue qui tourne: la légéreté a été mise dans leurs cœurs. Ne vous fiez ni à la glace d'un jour, ni à un

ferpe que romp ni à u

Commun che de fe commun vaisse

Il r de n'ê

Ne mécha foulag Si v

le ch arbres fans c

Ne ami, n'a qu

Il n' quelqu Ne

de vo des ric de fen

Le strangi mens, la terr éteint z vous oup qui ie, ni

je n'ai ami est n'en a

-tems: a mort

amais: chrales , par

d'œil:
es. Les
ent, les
nourrez
e feule
gement

est fini; onnue; e; une glace, , quand

r leurs
tourne:
rs. Ne
ni à un

ET LES MŒURS DES DANOIS. 419 ferpent endormi, ni aux caresses de celle que vous devez épouser, ni à une épée rompue, ni au fils d'un homme puissant, ni à un champ nouvellement semé.

La paix entre des femmes malignes est comme de vouloir faire marcher sur la glace un cheval qui ne serait pas serré, ou comme de se servir d'un cheval de deux ans, ou comme d'être dans une tempête avec un vaisseau sans gouvernail.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que

de n'être pas content de son sort.

Ne découvrez jamais vos chagrins aux méchans, car vous n'en recevrez aucun foulagement.

Si vous avez un ami, visitez-le souvent : le chemin se remplit d'herbes, & les arbres le couvrent bientôt, si l'on n'y passe sans cesse.

Ne rompez jamais le premier avec votre ami, la douleur ronge le cœur de celui qui n'a que lui-même à consulter.

Il n'y a point d'homme vertueux qui n'ait quelque vice, ni de méchant quelque vertu.

Ne vous moquez point du vieillard, ni de votre ayeul décrépit; il fort souvent des rides de la peau, des paroles pleines de sens.

Le feu chasse les maladies, le chêne la strangurie, la paille détruit les enchantemens, les runes détruisent les imprécations, la terre absorbe les inondations; la mort éteint les haines.

Ddij

420 REMARQUESSUR LA RELIGION

La théologie de ces peuples & leurs maximes de morale étaient bien propres à faire des guerriers & des conquérans; aussi les dangers, les supplices & la mort même n'avaient-ils rien qui pût estrayer ces nations courageuses, qui se rendirent redoutables à toute la terre, & firent trembler tant de sois les Romains. La paix leur était à charge; la guerre était leur élément, & par-tout où ils voyaient la gloire & le butin, ils y couraient au péril de leur vie.

Pour prévenir les désordres qui pouvaient naître du partage des dépouilles, Hothon le grand, un de leurs rois, régla que ceux qui combattraient dans le premier rang, obtiendraient une part plus forte que les soldats ordinaires, que l'or serait la portion des chess de l'armée, & l'argent celle des soldats: que les gladiateurs auraient les armes, & que l'on céderait au peuple les vaisseaux pris sur les ennemis, puisque c'était lui qui était chargé de la construction & de l'ar-

mement des flottes.

Après la victoire, tous les guerriers se rassemblaient au son de la trompette dans un lieu où on avait planté l'étendard royal. Là chacun déposait son butin, & jurait sur ce qu'il y avait de plus facré qu'il n'en avait rien détourné. Alors douze hommes nommés par le souverain, faisaient deux parts des dépouilles & divisaient ensuite chacune de ces parts en quatre autres portions, & ensin chacune de ces portions en deux. Pea-

dant comme troupe fait de & cha

Un mort c gnaien l'appei redout chaien expire fe soul taient fe don: dédaig de leur cette n avaient par le destina

Un returne rédats de la malgré la malgré ayant é nés à nerfonne refonne de la malgré perfonne de la malgré ayant é nés à nerfonne de la malgré de la

ET LES MŒURS DES DANOIS. 422 dant ce tems les chefs de l'armée & les commandans des vaisseaux séparaient leurs troupes en autant de bandes, que l'on avait fait de portions de butin ; on jettait le sort, & chaque bande partageait par tête la por-

tion qui lui était échue.

axi-

faire

les

ême

ions

les à

t de

rge;

cou-

ient

qui

ob-

fol-

des

fol-

nes.

i qui

l'ar-

s fe

dans

oyal.

: fur

vait

omarts

cune

, &

Pen-

Un Cimbre, un Celtibère affrontaient la mort dans toutes les occasions; ils témoignaient une joye extraordinaire lorsqu'ils l'appercevaient dans les combats, mais ils la redoutaient dans leur lit, parce qu'ils attachaient la plus grande ignominie à ne pas expirer les armes à la main. Souvent pour fe soustraire à cette honte, lorsqu'ils sentaient approcher leurs derniers momens, ils se donnaient la mort eux-mêmes, ou ils ne dédaignaient pas de la recevoir de la main de leurs plus chers amis; mais il fallait que cette mort fût donnée par le fer : car ils avaient établi une grande infamie à mourir par le feu, qui était le genre de mort qu'ils. destinaient à leurs ennemis-

Un roi de Danemarck établit à Jomsbourg une république bien propre à former des soldats. a Il y était défendu de prononcer le nom » de la peur, même dans les plus grands » dangers ». En effer, ces guerriers ayans porté la guerre en Norwège, furent vaincus, malgré leur opiniâtreté, & leurs chefs, ayant été faits prisonniers, fürent condamnés à mort. Loin de s'allarmer à cette nouvelle, ils parurent transportés de joye, & personne ne donna le moindre signe d'effroi-

Dd iii

L'un d'eux dit à celui qui allait le tuer, de le frapper au visage: « Je me tiendrai » immobile, & tu observeras si je donne » quesque marque de frayeur ». Un roi des Goths mourut en chantant une hymne sur le champ de bataille, & s'écria à la fin d'une strophe: « Les heures de ma vie se sont envolées, je mourrai en riant ». Un auteur Danois rapporte que dans un combat singulier, un des combattans « tomba,

> rit & mourut ».

Les Danois regardaient les blessures qu'ils recevaient par devant comme glorieuses, mais celles reçues par derrière étaient infamantes. La mutilation d'un membre déshonorair, & c'était une honte à laquelle un guerrier aurait préféré la mort la plus cruelle, ainsi que de tomber entre les mains d'un ennemi & de lui devoir la vie. Pour prouver quelle était leur intrépidité dans les combats, il ne faut que citer un réglement d'Hothon le grand : « Quiconque, y est-il dir, » prétend au titre d'homme de courage, doit » attaquer le premier, s'il n'a qu'un ennemi en tête; s'il s'en trouve deux, il peut les » attendre & se tenir sur la désensive : s'il » y en a trois qui tombent sur lui, il lui » est permis de reculer quelques pas en ar-» rière pour parer les premiers coups; mais » s'ils s'en trouve quarre, il ne doit point » avoir honte de prendre la fuite. Qui-» conque, dit le même prince dans un autre » article, prendra le premier la fuire penbiens la nom & dans la connût

a éclat

L'el

dace d premie devena geois, il était vait à mides les prê compo chargé qui le tres, n core fe les ne dans u immol neuf 1

chiens

blique

ET LES MŒURS DES DANOIS. 423 s dant le combat, perdra tous ses privi-» lèges, & ne sera plus sensé du corps de » la nation, aux droits & avantages de la-» quelle il ne pourra plus prétendre». Les biens du coupable étaient confisqués; son nom & son crime étaient écrits sur un poteau dans la place publique, afin que chacun le connût & évitat sa rencontre; & il ne pouvait rentrer dans l'ordre des citoyens, qu'en avertissant sa patrie de quelque guerre prête à éclater, & dont personne n'aurait encore

eu aucune connaissance.

L'esclave qui dans une bataille avait l'audace de précéder ceux qui combattaient au premier rang, recevait une récompense & devenait libre. Si un paysan, ou un bourgeois, donnait cette preuve de son courage il était annobli; si c'était un noble, on l'élevait à la présecture. On dressait des pyramides en l'honneur des grands guerriers, & les prêtres, les devins & les poëtes leur composaient des épitaphes, & ils étaient chargés d'écrire en vers leurs belles actions, qui se chantaient dans les festins. Ces prêtres, ministres sanguinaires d'un peuple encore féroce & sauvage, s'assemblaient tous les neuf ans au mois de janvier en Sélande dans un endroit appellé Léthra, & là ils immolaient à leurs dieux quatre-vingt-dixneuf hommes, & autant de chevaux, de chiens & de coqs. Dans les calamités publiques, les Suédois sacrissèrent un de leurs

D d iv

uer, idrai onne roi mne

a fin ie se Un

omaba,

u'ils ses, infashoe un elle, d'un rouom-

nent dit. doit nemi

t les : s'il lui

armais

oint Qui-

utre pen424 REMARQUES SUR LA RELIGION rois, comme le plus haut prix dont ils pussena

racheter la faveur du ciel.

Ils avaient des coupes consacrées à plufieurs usages : dans les unes on buvait aux dieux; dans les autres on buvait aux morts qui s'étaient rendus célèbres par leurs exploits; ces dernières sur-tout servaient aux funérailles des rois. Avant de monter sur le trône, l'héritier devait jurer de donner quelqu'éclatante marque de son courage; ensuite il vuidait la coupe qui lui était présentée & prenait ainsi possession de la couronne. Dans les festins solemnels, on buvait dans la coupe d'Odin. Cet usage de boire dans différentes coupes a sublissé long-tems après l'établissement du christianisme. On a bu dans les coupes de Dieu le père, de Jésus-Christ, de la fainte Vierge, de saint Olaus & de faint Canut; & avant de boire, on faisait une courte prière au saint à qui la coupe était consacrée.

Les rois & les guerriers Danois avaient toujours à leur suite quelques poëtes pour mettre en vers les belles actions, dont ils seraient les témoins. On chantait ces vers dans toutes les réjouissances publiques, & ces chansons ne contribuaient pas peu à enssammer le courage de ces peuples natu-

rellement belliqueux.

La profanation des tombeaux était un crime qui ne se pardonnait jamais, mais on tenait à grand honneur de se battre contre

les spe morts fois a ces sp un con daient les am les mê dant le lité ju d'avoi diverso quefoi & on teuses mort o la cour de terr en cen par la étant é talent la divir ple av qu'il e autel d pour le élémen me l'ar

entiers fans ce

avait é

ET LES MŒURS DES DANOIS. 425 les spectres, c'est-à-dire, contre les ames des morts que l'on supposait apparaître quelque fois aux vivans. Quelques-uns croyaient que ces spectres prenaient en l'air à leur choix un corps phantastique, d'autres se persuadaient que le dieu des enfers souffrait que les ames revinssent sur la terre, & reprissent les mêmes corps qu'elles avaient animés pendant leur vie. Lorsqu'on poussait l'imbécillité jusqu'à accuser ces prétendus revenant d'avoir commis quelque mal, on employait diverses manières pour s'en délivrer. Quelquefois on coupair la tête du cadavre mort, & on la lui appliquait sur les parties honreuses : dans d'autres occasions on perçait le mort d'outre en outre avec un pieu; mais la coutume la plus ordinaire était de retirer de terre le corps du défunt, & de le réduire. en cendres, que l'on jettait dans la mer. par la persuafion où l'on était que les ames étant émanées du feu éternel, elles remontaient par le moyen du feu dans le sein de la divinité d'où elles étaient sorties. Ce peuple avait une telle vénération pour le feu, qu'il en conservait perpétuellement sur un autel de fer ; il n'en conservair pas moins pour le bois, qui est la nourriture de cet élément. Leurs prêtres prétendaient que comme l'ame avait été tirée du feu, le corps avait été formé de bois pour la conserver; cour engager les Danois à se livrer tout entiers à la navigation, ils leur prêchaient sans cesse qu'ils ne devaient point redouter

ON flend

pluaux orts exaux ur le uel-

vite nne. ns la difprès

busfuslaus on la

ent our ils

& à

rion ue de mourir sur la mer, puisque leur corps étant de bois, il ne pourrait être submergé. Le plus grand honneur que l'on pouvait faire autresois à la mémoire d'un guerrier Danois, c'était de brûler son corps avec le bois du vaisseau sur lequel il avait souvent combattu.

On trouve dans quelques historiens, qu'avec les plus illustres morts on enterrais ou l'on brûlait leurs chevaux & leurs chiens favoris; qu'on plaçait sous leurs genoux tout l'or & l'argent qu'ils avaient acquis avec gloire, c'est-à-dire, par les armes & la piraterie: & que quelquesois les semmes & les amis étaient brûlés ou enterrés avec eux, parce que l'on ne doutait pas que dans le valhalla ces personnes ne sussent dans le cas de se réunir.

Les Danois avaient trois déesses, qui leur tenaient lieu des parques des Romains, & qui déterminaient la durée & l'évènement de la vie des hommes. L'une s'appellait Urd, le passé; l'autre Werandi, le présent; & la troissème Sculde, l'avenir. Ces parques, ainsi que les autres dieux, rendaient des oracles dans leurs temples, soit en parlant, soit par signes. Les prêtres laissaient croire qu'ils étaient toujours accompagnés d'esprits familiers, qui animaient de petites idoles qu'ils portaient sur eux, & qui répondaient à leurs demandes: souvent ils évoquaient les ames des morts. Pour cet esset, ils gravaient quelques vers sur une petite planche

& ils la qui ré interro chaient l'insped maines ment dans ce le vol fonges.

Ce p

jaloux o

ET

jamais a conform nons de les comports cider plus des i dés fui

Les les fem fort tare mériter guerrie partage

eût ter

avait co

combat

requéri:

douteux

ET LES MŒURS DES DANOIS. 427 & ils la posaient sous la langue du cadavre, qui répondait distinctement, dit-on, aux interrogations qu'on lui faisait. Ils cherchaient aussi la connaissance de l'avenir dans l'inspection des entrailles des victimes humaines qu'ils immolaient, & particulièrement dans le cœur & dans l'estomac, & dans certaines circonstances, ils observaient le vol des oiseaux & interprétaient les songes.

NC

orps

rgé.

rier.

c le

vent

u'a-

ou

iens

tout

vec

pi-

: &

ux,

le

qui

ns,

ne-

oel-

ent;

ar-

des

nt,

oire

rits

oles

ent

ent

ra-

che

le

Ce peuple intrépide était extrêmement jaloux de sa liberté, & leurs rois ne surent jamais absolus. Leurs idées de justice étaient conformes à leurs principes dont nous venons de rendre compte. Ils croyaient que les dieux se rangent du côté des plus forts. » Une de leurs loix portait, « on dépoit des plus beau de se servir de son bras que des invectives dans les différends ». Fondés sur cette maxime, ils ordonnaient le combat dans tous les cas, où nous devons requérir la décision des juges. Il n'est guères douteux que nos ancêtres ont reçus d'eux l'usage cruel des combats judiciaires.

Ca

Les Danois avaient un grand respect pour les semmes, mais ils ne se mariaient que sort tard, parce qu'auparavant ils voulaient mériter leurs maîtresses par quelqu'exploit guerrier. Une jeune Norwégienne resusa de partager le lit d'un monarque, avant qu'il eût terminé une expédition périlleuse qu'il avait commencée. Aslanga, simple paysanne,

428 REMARQUES SUR LA RELIGION ne se rendit aux vœux du roi Lodbrog qu'après qu'il fôt revenu victorieux d'une entreprise. Ces semmes étaient chastes & sidèles: Tacite dit d'elles: « Chez les semmes du nord on ne riait point des vices, » & l'on ne se justifiait point de se intri» gues amoureuses, sous prétexte de la mode ».

Par l'ancienne forme du gouvernement de Danemarck, le roi était élu par la nationen général, y compris les paysans qui donnaient leurs voix à l'élection, ainsi que le reconnut Waldemar III, par la fameuse réponse qu'il sit au nonce du pape, qui prétendait s'arroger une grande autorité sur ce monarque: « Naturam habemus à Deo (dit ce prince) regnum à subditis, divi
tias à parentibus, religionem à romana pecclessa.

C'était dans l'assemblée des états que résidair la puissance législatrice du royaume. On y réglait toutes les assaires importantes du gouvernement, telles que la paix, la guerre & les alliances; on y disposait des charges, & l'on fixait les impositions & les taxes. La nation était alors partagée en cinq classes.

Dans la première on comprenait le roi & la famille royale. Le fils aîné du souverain, destiné à monter sur le trône, était élu par les suffrages des sénateurs & nommé simplement le prince: ses frères étaient appellés ducs, & depuis Christian I, on joignit à ce titre celui d'héritier de Norwège, parce

et L que ce a au lieu électif.

La no terres qu avec dro chasse, une loi cuns bie noblesse fans du faire des de laque nombre dant qu' une pen le gouve tenus à **feulemer** nombre o tems de les appe tion de Ceux qu places of à vie, or à la cha & de p trésor ro

ordre de plus puis saient ale ET LES MŒURS DES DANOIS. 429 que ce royaume était réputé héréditaire, au lieu que le Danemarck était devenu électif.

La noblesse formait le second ordre : les terres qu'elle possédait étaient héréditaires, avec droit de justice, haute & basse, & de chasse, tant avec chiens qu'au vol. Il y avait une loi qui défendait au roi d'acheter aucuns biens immeubles des nobles, & à la noblesse d'acheter aucun domaine des payfans du roi. Cependant le prince pouvait faire des échanges avec la noblesse, du corps de laquelle on tirait les sénateurs, dont le nombre ne passait jamais vingt-huit. Pendant qu'ils étaient en place, ils recevaient une pension de l'état, & on leur donnait le gouvernement d'une forteresse, sans être renus à aucune contribution envers le roi; seulement ils devaient entretenir un certain nombre de cavaliers en tems de paix & en tems de guerre, & marcher lorsque le prince les appellait, pourvu qu'il ne fût pas question de passer les frontières du royaume. Ceux qui ne parvenaient pas à ces premières places obtenzient du prince quelques terres à vie, ou pour un certain nombre d'années. à la charge d'entretenir quelques cavaliers & de payer annuellement une fomme au trésor royal.

Les ecclésiastiques composaient le troissème ordre de l'état, & c'était sans contredit le plus puissant avant la réformation. Ils jouissaient alors des décimes, qu'ils partageaient

on brog d'une es & femices, intri-

le la

ment ation donue le neuse qui é sur Deo divimana

rési-On du erre ges, La sse se soi & ain, par plellés tà

arce

430 REMARQUES SUR LA RELIGION également avec le roi, après qu'on avait levé une certaine portion pour l'entretien des curés & une autre pour les réparations des églifes. Aujourd'hui les super-intendans, les chanoines & les ministres ont des penfions sixées par le gouvernement, & l'on a pourvu à l'entretien de ceux qui se destinent au ministère ecclésiastique.

Les bourgeois & les marchands des différentes villes formaient la quatrième classe. Ils pouvaient posséder des terres & des héritages à la campagne, & même des bois enclos. Il leur était aussi permis de faire le commerce par terre & par mer. C'était dans cet ordre que l'on choisissait les membres des jurisdictions subalternes dont le président était ordinairement tiré du corps de la no-

bleffe.

Le cinquième or dre était celui des paysans: il se partageait en deux classes, les Frybunders ou paysans libres, qui possédaient des domaines héréditaires, chargés cependant de quelque légère redevance. Ceux-ci pouvaient faire le commerce & s'exercer à la pêche: ils ne faisaient point de corvées, & ne payaient de taxes que celles qui étaient imposées du consentement du sénat du royaume. Les autres paysans cultivaient les terres du roi, de la noblesse & celles des ecclésiastiques; ceux-là étaient tenus aux corvées, dont les possésseurs des biens convenaient avec eux.

L'administration de la justice était fort simple : tout le royaume se trouvait partagé

en u paroi arme marq comr & au: féren l'affer que c cause çait i 10um appel aussi-i nérale de m qu'à tian] le me armes à être

En Daner les boute l'oun jou depuis la fou le roy renonç civiles rétabli l'état,

avait avait arctien actions dans, s penl'on a desti-

es difclasse. les hés bois ire le t dans mbres sident a no-

yfans:
ybunt des
ant de
vaient
eche:
vaient
es du
Les

ques; nt les eux. fort

ET LES MŒURS DES DANOIS. 43 E en un certain nombre de jurisdictions ou de paroisses; chaque jurisdiction s'assemblait en armes en pleine campagne dans un tems marqué. La noblesse du canton s'y rendait comme témoin, & assistait aux plaidoiries & aux jugemens. Ceux qui avaient des différends à régler, s'avançaient au milieu de l'assemblée. On écoutait attentivement ce que chaque partie exposait en faveur de sa cause; on allait aux opinions & l'on prononçait une sentence. Celui qui refusait de se soumettre à ce jugement, était maître d'en appeller à douze arbitres que l'on nommait aussi-tôt, ou d'en appeller à l'assemblée générale du royaume. L'adultère était puni de mort : mais l'homicide n'était condamné qu'à une amende pécuniaire. Le roi Christian III prononça la peine de mort contre le meurtrier qui aurait tué un homme fans armes, dans le tems qu'il ne s'attendait pas à être attaqué.

En 1660 la forme du gouvernement de Danemarck changea entièrement. Le clergé, les bourgeois & les paysans se réunirent contre l'ordre de la noblesse, qui les tenait sous un joug rigoureux. Ils remontrèrent que depuis long-tems l'élection d'un roi avait été la source des malheurs qui avaient accablé le royaume, & ils firent entendre qu'en y renonçant, ils mettraient sin aux guerres civiles qui les avaient si fort affaiblis, qu'ils rétabliraient la paix entre les membres de l'état, & qu'ils rendraient ainsi le Dane-

marck très-puissant, par l'union de la Norzwège, du Holstein & des autres pays que la maison d'Oldembourg possédait avant de parvenir à la couronne. En conséquence de cette proposition, malgré les violens essorts de la noblesse, les états renoncèrent au droit d'élection, & rendirent le royaume successif & héréditaire. Ce grand changement arriva sous le règne de Frédéric III.

CHAPITRE XVI.

Remarques sur le Royaume de Suède.

Es provinces qui composent le royaume de Suède sont comprises à peu près entre le trentième & le quarante-cinquième degré de longitude, & entre les cinquante-cinq & soixante-dix degrés de latitude septentrionale. Cet état a ainsi dans sa plus grande largeur environ trois cents cinquante lieues du septentrion au midi, & plus de cent quarante d'orient en occident. Il est borné au nord par la Laponie Danoise, & par l'Océan septentrional, au sud par la mer Baltique & par le golphe de Finlande, à l'orient par la Russie, & au couchant par la Norwège, le Sund & le Catégat. Le froid y est trèsrude pendant les trois quarts de l'année; & durant deux mois il y fait des chaleurs excessives.

Oα

SU Or rigine chie eût é y ren onziè tique dieu le dé arche vangi le roi

vinité

To valeur cissem leur so que le & leui que le ment facrifie pour n & dans riers p faient leur de rois & laisser geaient rang d tes. Le

fine',

Tol

SUR LE ROYAUME DE SUEDE. 433
On ne sait rien de certain touchant l'corigine & les commencemens de la monarchie Suédoise. Quoique le christianisme y eût été prêché dès le neuvième siècle, elle y renonça dans le siècle suivant, & dans le onzième, toutes les côtes de la mer Baltique étaient encore idolâtres. Odin sut le dieu de la nation, jusqu'au tems que Louis le débonnaire envoya Ansgarius, depuis archevêque d'Hambourg, pour prêcher l'évangile aux Suédois & aux Goths. Il baptisa le roi Olaüs, qui sut sacrissé aux fausses divinités du pays par ses sujets payens.

07-

que

t de

orts

roit

effif

rivz

itre

gré

2% p

ale.

eur

ep-

nte

ord

éan

que

par

ge,

ės-

Oп

Toutes les anciennes histoires attestent la valeur intrépide des Suédois, leur endurcissement au travail, leur force & sur-tout leur sobriété. Les femmes, aussi courageuses que leurs maris, combattaient à leurs côtés, & leur chasteté était à toute épreuve. Lorsque les neuves & les lacs étaient entièrement glacés, la nation s'affemblait pour facrifier aux dieux ses meilleurs chevaux, & pour montrer son agilité dans les tournois & dans tous les genres d'escrimes. Les guerriers portaient des casaques qui leur laissaient les épaules à découvert, & qui ne leur descendaient que jusqu'aux reins. Les rois & leurs fils avaient seuls le droit de laisser croître leurs cheveux qu'ils partageaient en deux tresses. Les semmes d'un rang distingué se couvraient de robes étroites. Leur coëffure était composée d'une toile fine, bordée de longues franges, & par-Tome VI.

434 REMARQUES

dessure elles portaient des couronnes d'or enrichies de pierreries. Leur ceinture était une longue lame d'or ou d'argent, ou un tissu de fil d'or de la largeur de deux doigts. Les filles étaient distinguées des semmes mariées par une espèce de scapulaire de soie ou de toile blanche; elles portaient aussi des couronnes. Les semmes du commun avaient à leurs robes des manches sort larges, & sur le haut de la tête un morceau de drap rouge étroit & pointu, avec une couronne dorée.

Les combats singuliers étaient parmi ce peuple la marque la moins équivoque d'un grand courage; le roi même ne pouvait refuser un appel sans se couvrir d'infamie. Le vainqueur recevait pour récompense, s'il n'était pas marié, une vierge belle & riche; il était associé aux grands hommes de la nation, & l'on enterrait honorablement le vaincu. On pendait les corps des princes à des chênes, ou on les brûlait avec du bois de genièvre, ou on les déposait dans les creux des rochers, sur les plus hautes montagnes, avec toutes leurs armes. Ces armes étaient des casques fort pesans, des cuirasses en partie de fer & en partie de cuir & de feutre, cousues avec du lin ou de la Jaine: des brassarts, des gantelets, des cuisfarts, des éperons & de longues lances.

La couronne de Suède anciennement élective, n'est devenue successive & héréditaire que sous le règne de Gustave I. Il sur résolu dans une assemblée de la noblesse, tenue à

SU Stock en 1 couro dans ne m promi cienn voir e draier ne do bénéfi ne poi homm convai ne fer qu'ils foldats bler la de fair dre co d'y av Le roi sa prop Il ne li la paix ientem lorfqu' avait b revenu lecapin

& com

C'était

nitude.

SUR LE ROYAUME DE SUEDE. 435 Stockolm en 1680, & confirmée à la diète en 1682, que les filles succèderaient à la couronne, si les mâles venaient à manquer dans la famille royale. Avant ce tems les rois ne montaient sur le trône, qu'après avoir promis qu'ils gouverneraient selon les anciennes constitutions du royaume, sans pouvoir en faire de nouvelles; qu'ils maintiendraient les états dans leurs privilèges; qu'ils ne donneraient les charges, les fiess & les bénéfices, qu'à des naturels Suédois; qu'ils ne pourraient faire emprisonner aucun gentilhomme, à moins qu'il ne fût auparavant convaincu du crime dont on l'accusait; qu'ils ne feraient rien sans la participation du sénat; qu'ils ne prendraient point à leur service des foldats étrangers; qu'ils ne pourraient troubler la noblesse dans la possession où elle était de faire fortifier ses châteaux, & de s'y défendre contre la violence de leurs ennemis, & d'y avoir un azyle sûr contre qui que ce fût. Le roi jurait tous ces articles, & consentait à sa propre dégradation, en cas qu'il les violât. Il ne lui était pas permis de faire la guerre ou la paix, ou des levées de foldats, fans le consentement du sénat ou des états généraux. lorsqu'ils étaient assemblés. Alors le monarque avait bien peu d'autorité, & encore moins de revenus: il n'était guères considéré que comme le capitaine général de l'état pendant la guerre, & comme le président du sénat dans la paix. C'était dans le fénat que résidait toute la plénitude de la puissance: il était toujours composé

d'or

était

un

gts,

mes

foie

des

ient

: fur

uge

rée.

i ce

l'un

: re-

s'il

:he;

na-

t le

es à

bois

les

on-

mes

cui-

cuir

e la

uis-

ec-

ire

olu

e à

436 REMARQUES

des douze principaux seigneurs de la nation, tous gouverneurs de provinces ou possédant les premières charges de l'état. L'archevêque d'Upsal, primat du royaume, était sénateur né: les six autres évêques ne prenaient place dans cette assemblée, que par la nomination du roi, ou par le choix des sénateurs dans un

interrègne.

La dignité de sénateur n'était point héréditaire, & le roi nommait aux charges vacantes. Le premier sénateur se prétendait en droit de censurer la conduite du prince, & de l'avertir quand il excédait les bornes de son pouvoir. Le clergé possédait la plus grande partie des biens de l'état. Les évêques recueillaient les successions de tous les ecclésiastiques qui mouraient sans tester : ils jouissaient des droits d'amendes & de confiscation; & de plusieurs siefs de la couronne qu'ils avaient acquis par des fondations & des legs pieux; en sorte que les biens de l'église augmentaient continuellement, & ne pouvaient être diminués par ventes, parce que toute aliénation leur était expressément défendue par les loix. Ces évêques, à chaque changement de règne, faisaient jurer au nouveau souverain la conservation de leurs privilèges, & souvent on les vit lui faire la guerre. Les gentilshommes, retranchés dans leurs châteaux, méconnaiffaient les loix, & à main armée, se faisaient raison entr'eux des injures qu'ils prétendaient avoir reçues, & souvent ce n'était que par la force qu'on levait les impôts sur les paysans,

& qu' la patr le roy anarch

Guf le trôn des bie nobless gouver les ma font la & les pa en qua maréch roi. El premie la secon charges confidér ples no tête du préside ! fissent u aujourd monarq

Le ro pour les monnoie à moins ecclésias & peut l

de tout

prescrire

SUR LE ROYAUME DE SUEDE. 437 & qu'on pouvait les enroller pour défendre la patrie. Sous l'autorité d'un roi & d'un fénat, le royaume se trouvait dans une véritable anarchie.

on,

lant

que

eur

ace

ion

un

ré-

va-

en

&

de

ide

eil-

les

des

de

ent

x;

ent

ni-

on

ix.

ıe,

n-

on

es,

if-

nt

nt

ar

S,

Gustave I, en plaçant le luthéranisme sur le trône, s'empara de la plus grande partie des biens du clergé, qu'il parragea avec sa noblesse, & tout rentra dans l'ordre. Le gouvernement du royaume est déposé entre les mains des quatre ordres de l'état, qui sont la noblesse, le clergé, les bourgeois & les paysans. On convoque les états de quatre en quatre ans. La noblesse a pour chef le maréchal de la diète, qui est nommé par le roi. Elle est partagée en trois classes: la première est celle des comtes & des barons; la seconde, celle des maisons illustres par les charges de la couronne, ou par les emplois considérables; & la troisième, celle des simples nobles. L'archeveque d'Upfal est à la tête du clergé; le bourguemestre de Stockolm préside les bourgeois, & les paysans se choisissent un chef ou président. Le sénat n'est plus aujourd'hui que le témoin de la conduire du monarque; mais, quoiqu'il entre dans le détail de toutes les affaires, il ne peut rien lui prescrire.

Le roi établit les impôts, règle les étapes pour les soldats des provinces, sait battre monnoie, & creuser les mines de salpêtre; à moins qu'elles ne se trouvent dans les terres ecclésiassiques. Il nomme à toutes les charges, & peut lever le dixième d'hommes pour aller

E e iij

A la guerre. Il y a cinq grands officiers de la couronne, qui sont régens nés du royaume pendant la minoriré des rois; savoir, le drossart ou grand justicier le connétable, l'amiral, le chancelier & le grand trésorier. Le grand justicier préside au conseil suprême

de justice; il place la couronne sur la tête du roi, dans la cérémonie de son couronnement.

Le connétable est le chef du conseil de guerre; à l'entrée des rois, il marche devant eux tenant l'épée nue dans la main; aux états assemblés, il est assis devant le trône à

main droite.

L'amiral commande les armées navales, & donne les provisions à tous les officiers de guerre & de finances, qui doivent fervir sur les vaisseaux. La justice de l'amirauté se rend en son nom: il a les amendes, les confiscations, le dixième sur toutes les prises faires en mer, & le droit d'ancrage.

Le chancelier est le chef de la police, & le dépositaire des sceaux de la couronne : il expédie toutes les affaires d'état, & expose

les volontés du roi aux états généraux.

Le grand trésorier a l'administration des

finances & des revenus du roi.

La justice est administrée en Suède par quatre tribunaux souverains, qu'on nomme parlemens, qui connaissent des affaires civiles & criminelles, en dernier ressort dans leur surisdiction. Les dépens ordinaires des procès sont sort modérés, & chacun a la liberté

SU de pla nelles éviden iermen person Les cri condan tions. mémoi notée d place, deux a d'amen etre rép biens de enfans p

L'églarchevê font for furinten les évêc prevôt o tion fur qui les d vacant, trois fujun. Tou leurs vo mais la

la fille i

Les for quante in hommes

SUR LE ROYAUME DE SUEDE. 439 de plaider sa cause. Dans les matières criminelles, où le fair n'est pas de la dernière évidence; l'accusé est reçu à se purger par serment, moyennant qu'il se présente quelques. personnes qui répondent de son intégrité. Les crimes atroces sont punis de mort. On condamne un voleur au travail des fortifications. Les duels sont punis de mort, & la mémoire de ceux qui en sont convaincus est: notée d'infamie. Si personne ne reste sur la place, les deux ennemis sont condamnés à deux ans de prison, & à deux mille écus d'amende. Les affronts publics ne peuvent être réparés que par une excuse publique. Les biens de patrimoine & d'acquets passent aux enfans par égale portion, le fils en a deux, & la fille une.

e la

me:

le,

ier.

me

ête.

on-

de

ant

aux ie à

,:&

de

fur

end

ons,

er,

des

par

ime

iles

eur

ro-

PIT

L'église luthérienne est gouvernée par un archevêque & dix évêques, dont les revenus sont fort médiocres. Ils ont sous eux huit surintendans, qui ont la même autorité que les évêques, sans en porter le nom. Un prevôt ou diacre de la campagne, a l'inspection sur dix églises, & sur les ecclésastiques qui les desservent. Lorsqu'un évêché devient vacant, le clergé de chaque diocèse propose trois sujets au roi, entre lesquels il en choisit un. Tous les chapitres du royaume donnent leurs voix pour l'élection de l'archevêque, mais la décision appartient au roi seul.

Les forces de la Suède consistent en cinquante régimens, chacun de douze cents hommes, y compris quatre-vingt-seize

E e iv

officiers dans chacun. Outre les fonds ordinaires, on a affecté à chaque régiment vingt fermes furnuméraires, pour faire subsister les officiers qui ne sont plus en état de servir. On a établi pour les soldats vieux ou blessés, un hôpital général qui jouit d'un gros revenu, indépendamment duquel, chaque officier qui s'avance paye une somme proportionnée au grade qu'il acquiert. Un colonel paye cent écus.

CHAPITRE XVII.

Remarques sur la Pologne.

MALGRÉ les épaisses ténèbres qui obscurcissent l'origine de la nation Polonaise, on peut assurer qu'elle descend des Sarmates, que les anciens distinguaient en Asiatiques & en Européens. Ces derniers sont nommés Vénèdes par Ptolomée, & Tacite, qui parle de ce peuple, les place à l'orient de la mer Baltique, & nous assure qu'ils vivaient dans une affreuse disette des choses les plus nécesfaires à la vie. « Ces hommes barbares, ajoute-» t-il, libres de crainte & d'espérance, aiment mieux vivre de la sorte, que de labourer » leurs champs, que de prendre soin d'un » ménage, que de s'occuper du soin de leur » fortune, & de celle de leurs parens & de » leurs voisins. Ils ne craignent point les

» au » le

» de

or fe les an que or qui t Leur adore Mars

des to de Na & Co Pollu La

effuye

royau

Baltic par la Pont-Trani par la & la debou de de larger d'envi grand

grand

au mi

SUR LA POLOGNE.

» autres hommes : ils ne craignent pas même » les dieux, & ce qui est bien difficile à des » créatures comme nous, ils n'ont pas besoin » de faire des vœux, parce qu'ils n'ont » coutume de desirer que ce qu'ils peuvent » se procurer eux-mêmes ». Tels furent les ancêtres des Polonais, quine se nourrissaient que d'herbes, de racines & des bêtes fauves, qui tombaient à la chasse sous leurs stèches. Leurs descendans, idolâtres comme eux, adorèrent Jupiter, sous le nom de Jassem, Mars, sous celui de Liada ou Ladon, & Vénus, sous celui de Dzidzielia. Pluton avait des temples & des adorateurs, sous le nom de Niam. Diane était appellée Dziewanna, & Cérès Marzanna. Ils adoraient Castor & Pollux, qu'ils nommaient Lel & Polel.

La Pologne, malgré les pertes qu'elle a essuyées en divers tems, est encore un vaste royaume : elle est bornée au nord par la mer Baltique, qui la sépare de la Suède; à l'orient, par la Tartarie & la Russie; au midi, par le Pont-Euxin, la Valaquie, la Moldavie, la Transylvanie & la Hongrie; à l'occident, par la Poméranie, le Brandebourg, la Siléfie & la Moravie. Sa longueur, depuis le Brandebourg jusqu'aux frontières de la Russie, est de deux cents dix lieues polonaises, & sa largeur, depuis la Pokucie jusqu'à la Livonie, d'environ deux cents lieues. On divise ce grand état en trois parties principales, la grande Pologne au nord, la perite Pologne au milieu, & le grand Duché de Lithuanie

vingt fister ervir. essés, renu, r qui ée au

cent

ordi-

curon tes, ques més arle mer dans

ient urer l'un leur

ute-

de les 742 REMARQUES

au sud-est. Ces trois parties contiennent vingt-cinq palatinats, qui ont chacun un gou-

verneur & un castellan.

Avant le sixième siècle, les Polonais n'avaient pas encore de rois. Vers l'an 550, le Sarmate Leck entreprit de les civiliser; il bâtit une cabane, autour de laquelle ses compagnons en élevèrent d'autres; & Gnesne, la première ville de Pologne, prit la place d'une forêt. Un auteur célèbre, qui a dessiné avec feu le tubleau de la Pologne, nous dic que depuis ce chef de la nation jusqu'à nos jours, cet état a eu des ducs, des waivodes, aujourd'hui palatins, des rois, des reines, des régentes & des interrègnes.« Les interrègnes, majoute-t-il, ont été presqu'autant d'anar-» chies; les régentes se sont fait hair; lesreines, en petit nombre, n'ont pas eu le » cems de se montrer; les waivodes ne surent » que des oppresseurs. Parmis les ducs & les » rois quelques-uns ont été de grands princes, » les autres ne, furent que guerriers ou > tyrans ...

On distingue en Pologne quatre classes de souverains: Leck, Piast & Jagellon sormèrent les trois premières; Henri de Valois commença la quatrième, & depuis ce prince la couronne a passé d'une maison dans une autre, sans se sixer dans aucune. En 750, une semme (Vanda) règna glorieusement sur les Polonais; depuis ils adoptèrent la loi salique, qui exclut les semmes du trône. En 804, ils proposèrent leur couronne à la course;

Lesk fut d en ti les w rois jusqu nom Przé nom Piast dixiè façor Ce fu de bo fant i l'emp trois puissa lumie leurs, plusie Dans fenté l'état paixa qu'il

> fon n trône Polon Pour ment

conse

SUR LA POLOGNE. Lesko II fut le vainqueur. Le gouvernement fut d'abord entre les mains d'un seul. Leck en tint les rênes d'une main ferme, ensuite les waivodes partagèrent l'autorité avec les rois : ils l'usurpèrent, & l'état sut ébranlé jusque dans ses fondemens. Un homme sans nom & sans crédit, sauva la patrie; ce sur Przémislas. Il régna avec gloire, sous le nom de Lesko I, dans le huitième siècle. Piast régna dans le neuvième, & dans le dixième. Boleslas I se rendit en quelque façon despotique, & prit le titre de roi. Ce fut ce prince qui cependant eut le courage de borner lui-même son pouvoir, en établisfant un conseil de douze sénateurs, qui pûtl'empêcher d'être injuste. Pendant plus de trois siècles, les Polonais luttèrent contre la puissance absolue. Ils voyaient de loin la lumière éclatante de la liberté; ils essayèrent leurs forces, & précipiterent au bas du trône plusieurs de leurs rois, ou tyrans ou avares. Dans le quatorzième siècle, la nation représentée par les députés de tous les ordres de l'état, fut appellée pour ratifier un traité de paix avec les ennemis; elle s'apperçut dès-lors qu'il était possible d'établir une république en conservant un roi.

A la mort de Casimir le grand, Louis son neveu, roi de Hongrie, monta sur le trône de Pologne, & ce sut alors que les Polonaismirent des entraves au pouvoir absolu. Pour y arriver Louis diminua considérablement les impôts. Il renonça au droit que

ent ou-

le les les liné die

nos es, des es, arles

les es, ou

de oroisnce ineo-, enb

 E_{R}

ſc;

REMAROUES 444

les rois avaient de se faire défrayer par leurs sujets dans leurs voyages. Il promit de rembourser à la Pologne les dépenses qu'elle ferait, & les dommages qu'elle souffrirait dans les guerres qu'il pourrait entreprendre contre ses voisins. Il s'obligea de donner les charges, les emplois publics & la garde des forteresses, aux naturels Polonais, à l'exclusion des étrangers. Rien ne coûte pour obtenir une couronne.

Après sa mort les Polonais abolirent la succession, & ils ne désérèrent la couronne à Hedwige, sa fille, qu'à condition qu'elle épouserait Jagellon, duc de Lithuanie, qui consentait à souscrire à la forme républicaine, & qui offrait d'incorporer la Lithuanie à la

Pologne.

Avant ce règne, les rois décidaient de la paix & de la guerre; ils faisaient les loix, changeaient les coutumes, abrogeaient les constitutions, établissaient les impôts, disposaient du trésor public, & Jagellon vit passer tous ces ressorts de la puissance absolue entre les mains de la noblesse, représentée par le sénat & l'ordre équestre. En 1573, Sigismond Auguste étant mort sans ensans, la république revit toutes les anciennes loix. Elle en abolit plusieurs, sestraignit quelquesunes, & en étendit d'autres. On fit un décret qui portait : « Que les rois nommés par la » mation, ne tenteraient aucune voie pour se » degner un successeur; & que conséquem-» ment ils ne prendraient jamais la qualité

o to nd

» sa » de » d'a

» po » do » à c

ا la دد » étr oo ne

» tés, pas pas

» obt » équ autres de Po

ses suj qu'il .v La 1 de tro

équesti & se f fes tril que le tous les la puiss latinats prépare traitées

l'ordre

des non

SUR LA POLOGNE.

» d'héritées du royaume; qu'il y aurair » toujours auprès de leur personne, seize sé-» nateurs pour leur servir de conseil; & que, » sans leur aveu, ils ne pourraient ni recevoir » de ministres étrangers, ni en envoyer chez » d'autres princes; qu'ils ne lèveraient » point de nouvelles troupes, & qu'ils n'or-» donneraient point à la noblesse de monter » à cheval sans l'aveu de tous les ordres de » la république ; qu'ils n'admettraient aucun » étranger au conseil de la nation, & qu'ils » ne leur confèreraient ni charges, ni digni-» tés, ni starostie: & qu'enfin ils ne pourraient pas se marier, s'ils n'en avaient auparavant » obtenu la permission du ténat & de l'ordre » équestre ». Ce sont ces articles & quelques autres qu'on appelle Pacta conventa: un roi de Pologne les jure à son sacre, & dispense ses sujets du serment d'obéissance, en cas qu'il viole les loix de la république.

La république de Pologne est composée de trois ordres, le roi, le sénat & l'ordre équestre, qui comprend toute la noblesse, & se fait représenter dans les diètes par ses tribuns ou nonces. C'est dans la diète que le roi doit nécessairement convoquer tous les deux ans, que réside essentiellement la puissance législative. Les diétines des palatinats, qui précèdent toujours la diète, préparent les matières qui y doivent être traitées, & on y choisit les représentans de l'ordre équestre, qui forment la chambre des nonces. Le sénat est l'ame de cette assem-

par mit ifes

utrede &

lone

uce à lle qui

ne, la

la X, les

vit ue ée

x.

la fe

té

REMARQUES 446 blée générale. L'archevêque de Gnesne. primat du royaume, est le chef du sénat; les évêques, les palarins, les castellans en sont les membres. Un palatin est le chef de la noblesse dans son palatinat : il préside à ses assemblées, il la conduit au champ électoral pour faire ses rois, & à la guerre, lorsqu'on assemble la Pospolite ou l'arrièrebanc. C'est lui qui fixe le prix des denrées, & qui règle les poids & mesures dans sa province. Autrefois les castellans étaient les gouverneurs des forteresses & villes royales, aujourd'hui ces gouvernemens ont passé aux starostes qui y rendent la justice. Le seul staroste de Samogitie a entrée dans le sénat, où l'on compte deux archevêques, quinze évêques, trente-trois palatins & quatre-vingtcinq castellans. Les grands officiers de la couronne ont place au fénat, sans être sénateurs : ces officiers sont le grand maréchal de la couronne, le grand chancelier, le sous-chancelier, le grand trésorier & le. sous-maréchal. Ces offices se répètent pour la Lithuanie.

Le grand maréchal ne voit que le roi & le primat au-dessus de lui : il fait tout à la fois les sonctions de grand maître de la maison du roi, de grand prevôt, de grand maître des cérémonies, & d'introducteur des ambassadeurs, de juge & maître souverain de la police & de grand maréchal des logis de la cour, où son pouvoir est presque illimité & a trois lieues de circon-

féren & au tous lion fous dictio

Le & le deux des af celier lonais

Le nances pte qu' mais l & elle dé libér

C'el

elle se un libre dont or élevé, marche sur deu roi, & Il y a sadeurs les fait juge à

Les c

par l'éle

SUR LA POLOGNE. 447 férence : il veille à la sûreté du monarque & au maintien de l'ordre : il connaît de tous les crimes & il juge sans appel. La nation seule peut réformer ses jugemens. Le sous maréchal n'a aucun exercice de juris-

diction qu'en l'absence du grand maréchal. Le grand chancelier tient les grands sceaux & le vice-chancelier les petits. L'un de ces deux officiers doit être évêque pour connaître des affaires ecclésiastiques. Le grand chancelier répond au nom du roi, soit en polonais ou en latin. Il est l'oracle de la loi.

Le grand trésorier est dépositaire des sinances de la république, & il ne doit compte qu'à la nation. Le roi crée ces officiers, mais la république seule peut les déposer, & elle n'a jamais voulu leur accorder voix

délibérative dans le sénat.

C'est un spectacle bien imposant qu'une diète assemblée. Les portes de la salle où elle se tient sont ouvertes, & chacun y a un libre accès, parce que c'est le bien public dont on y traite. Le roi est sur un trône élevé, les grands officiers en occupent les marches : le primat & les sénateurs sont sur deux lignes, les ministres en face du roi, & les nonces autour d'eux & debout. Il y a des places marquées pour les ambaisadeurs & le nonce du pape, mais la dière les fait avertir de se retirer, lorsqu':lle le juge à propos.

Les diètes générales s'ouvrent toujours par l'élection du maréchal des nonces, qui

ne, at; en f de

lecre, èrees,

s ia : les les, aux

feul nat, inze

ngte la

ſéaréier,

c le. oour

oi & àla e la rand

teur fouchal

est con-

REMARQUES doit être choisi entre les membres d'une des trois nations: la première fois entre les membres de la haute Pologne; la seconde entre ceux de la basse, & la troisième parmi ceux de la Lithuanie. Pour faire une constitution dans la diète, il est nécessaire que les nonces la proposent, & que le roi & le sénat l'approuvent; & avant qu'elle ait force de loi, elle doit être revue par le maréchal des nonces, & par deux députés, ou par trois sénateurs & six nonces. Il faut encore qu'elle soit lue dans le sénat & en présence du roi, & que le chancelier demande à haute voix si le roi, les sénateurs & les nonces veulent qu'on y appose le sceau : alors elle est insérée dans les registres, on l'imprime, & on l'envoye aux petites diètes, d'où elle passe aux jurisdictions particulières.

C'est dans les séances des grandes diètes, qui durent six semaines, qu'on procède à la nomination des dignités vacantes; à la disposition des biens royaux en faveur des militaires qui ont servi avec distinction; à la reddition des comptes du grand trésorier; à la diminution ou à l'augmentation des impôts; que les ambassadeurs de la république rendent compte du succès de leurs dissérentes négociations; ensin qu'on décide des alliances à sormer ou à rompre, de la paix ou de la guerre, des loix à abroger ou à promulguer, & de l'affermissement de la liberté publique. C'est dans ces diètes générales que l'on accorde aux étrangers le droit

de no ficellé récha patrie troifie à auc der a

pas e nonce blée, concer qu'elle Siczyn donna cet abrédérar & speco, diète, est vra vert la

Outr nomme en rafe armés, effusion la répu les flot tuellen pête ce

chiré,

le corp

SUR LA POLOGNE. de noblesse, & lorsque leurs provisions sont scellées, ils jurent entre les mains du maréchal des nonces, qu'ils seront sidèles à la patrie & au roi, qui cependant jusqu'à la troisième génération, ne peut les nommer à aucune charge importante, ni leur accorder aucuns biens confistoriaux.

e des

nem-

entre

ceux

tion

non-

lénat

e de

chal

par

core

ence

aute

nces

elle

ime,

elle

ètes,

àla

. dif-

n; à

rier;

im-

lique

éren-

paix

ou à

la li-

géné-

droit

de

des

des

Jusqu'à l'année 1652, on ne soupçonnait pas en Pologne que l'opposition d'un seul nonce pût arrêter l'activité d'une diète assemblée, anéantir les délibérations les mieux concertées, & annuller toutes les résolutions qu'elle pourrait précédemment avoir prises. Siczynski, nonce d'Upita en Lithuanie, donna le premier ce terrible exemple de cet abus de la liberté polonaise, que la confédération générale de 1696 appella unicum & specialissimum jus cardinale. Le seul mor veto, prononcé par un nonce, rompt une diète, & quelque beau que soit ce droit, il est vrai de dire qu'il a depuis ce tems ouvert la porte aux dissensions qui ont déchiré, déchirent & déchireront dans la suite le corps de l'état.

Outre ces diètes, il y en a d'autres qu'on nomme diètes à cheval, & qui se riennent en rase campagne : les nonces y paraissent armés, & rarement elles se terminent sans essus de sang. Pendant ces tems orageux la république es comme une mer agitée dont les flots s'entrechoquent & se brisent mutuellement; mais la séance terminée, la tempête cesse, le calme renaît & état reprend

Tome VI.

une surface tranquille, pour s'agiter de nou-

veau à la première occasion.

Il est rare que les monarques de Pologne soient élus d'un consentement unanime. Lorsque le roi est mort, on ne lui rend point les honneurs funèbres, que son successeur ne soit nommé. Pendant l'interrègne l'archevêque de Gnesne est chargé de l'administration du royaume. Il convoque les états, & fixe le tems & le lieu de l'élection, qui est ordinairement dans la plaine de Varsovie, où l'on dresse des tentes pour les prélats, les l'énateurs & les autres mobles : ces tentes sont entourées d'un large sossé, & l'on ne peut pénétrer dans cette enceinte que par une seule porte. Tant que la diète de couronnement dure, les ambassadeurs des couronnes ne peuvent demeurer dans Varsovie, ni dans les lieux circonvoisins, & on leur assigne des logemens écarrés, afin qu'ils ne puissent éventer le secret de la république, ni traverser les délibérations. Les princes étrangers qui aspirent au trône, s'ils le viennent solliciter en personne, peuvent au contraire rester dans la ville. Les nobles sont disposés par palatinats & ont droit de suffrages; les députés des villes de Dantzic, de Cracovie & de Wilna, jouissent du même privilège.

Quand les voix ont été recueillies, l'archevêque de Gnesne nomme le candidat élu; mais avant de le proclamer on a soin de lui faire signer, s'il est présent, ou en son absence à ses ambassadeurs, les pasta con-

lection à l'affa à l'ég noux j & il i de fondes p

Le

la cérc condu reçoit tre, & Le ler on lui pomm avoir ques & il fair parties nobles

ronnem & pour monter Stanisla avait o Bolesla dans l'indignés sensible

par ce

l'épero

Un

SUR LA POLOGNE.

venta; ensuite les maréchaux publient l'élection. Le roi nouvellement élu se présente à l'assemblée, & l'on se rend en cérémonie à l'église de saint Jean, où ce prince à genoux jure d'observer les conditions accordées, & il reçoit des mains du primat le décret de son élection signé, & scellé des sceaux

des principaux électeurs.

ou-

gne

orf-

t les ne

che-

ltra-

i est

vie,

, les

ntes

peut

une

nne-

nnes

dans

igne

ffent

tra-

ran-

nent

raire

ofés

les

ovie

l'arélu :

de fon

con-

e.

Le roi se rend à Varsovie, où doit se faire la cérémonie de son couronnement; il est conduit à l'église de saint Stanislas; il y reçoit l'onction sacrée, la couronne, le sceptre, & la pomme d'or surmontée d'une croix. Le lendemain il se place sur son trône, & on lui présente de nouveau le sceptre, la pomme d'or & une épée; il se lève, après avoir reçu le serment de fidélité des évêques & des sénateurs; il tire son épée, dont il fair divers mouvemens vers les quarre parties du monde; puis il en frappe les nobles qui se présentent à genoux, & qui par cette cérémonie sont faits chevaliers de l'éperon.

Un usage assez singulier termine le couronnement des rois & des reines de Pologne, & pour en connaître l'origine, il faut remonter jusqu'au onzième siècle. En 1977, Stanislas Saczeponowski, évêque de Cracovie, avait osé remontrer apostoliquement au roi, Boleslas II, toute l'horreur de sa conduite, dans l'administration de l'état. Boleslas indigné, jura de se venger d'un affront si sensible: il envoya des gardes pour assassiner

Ff ij

452 REMARQUES

le faint prélat, mais ceux-ci eurent horrour de ce crime, & s'en retournerent sans l'effectuer. Ce roi cruel se chargea lui-même de cette horrible exécution, & porta le coup de la mort à Stanislas au pied de l'autel. Détesté de ses sujets, excommunié par le pape, le tyran abandonna le trône & fut mourir inconnu loin de sa parrie. Depuis ce tems tous les rois, après leur couronnement, vont faire une espèce d'amende honorable sur le tombeau du saint évêque. Le nouveau roi confesse : « Que ce meurtre est » atroce : il dit qu'il en est innocent, qu'il » le déteste & en demande pardon, en im-» plorant la protection du saint martyr sur » lui & sur son royaume ». Il serait à défirer qu'un pareil usage fût introduit dans tous les lieux que les tyrans ont teints du fang du juste.

Il est nécessaire de remarquer que la cérémonie des sunérailles du dernier roi, précède toujours celle du couronnement de son successeur. En 1676, on vit sur le même char sunèbre, le corps du roi Casimir, mort en France, & celui du roi Michel. Lorsque les corps surent posés sur le carasalque, on vit un hérault, armé de pied en cap, entrer à toute bride dans l'église & venir rompre un sceptre; cinq autres vinrent de même brifer la couronne, le globe, le cimeterre, un javelot & une lance, au bruit d'une musique

guerrière.

11 est bien vrai que l'autorité des rois de

Polog leur a ment l'état, Poloni ils ont crimit quelque

Les

par de

bles cr pour pour l nie a a fomma plurali cédure: de ceu plaider les fore quent y droit co royaum & à son On peu ces tro peut êti minelles le juger a'ont lie premier assassinat cite le c Pologne est fort limitée, mais la république leur a conservé de beaux droits : ils nomment à toutes, les charges & dignités de l'état, pourvu qu'ils les consèrent aux seuls Polonais : ils jouissent de très-gros revenus ; ils ont le pouvoir de donner la grace à un criminel qui a été condamné à mort, par quelque tribunal du royaume que ce soit.

de

ecde

que

el.

fut

uis

ne-10-

Le

eft

u'il

mfur

lé-

du

cé-

rélun

me

ort

ue

on

rer

ore

ri-

un

ue

de

Les affaires des particuliers sont jugées par deux tribunaux souverains, que les nobles créent chaque année; l'un à Pétrikow pour la grande Pologne, l'autre à Liblin pour la petite. Le grand duché de Lithuanie a aussi son tribunal. Là la justice se rend fommairement, & les procès se décident à la pluralité des voix, fans procureurs ni procédures. Quelques juristes défendent la cause de ceux qui ne se croyent pas en état de la plaider eux-mêmes : on n'y connaît point les fortes épices, & le pauvre par conséquent y peut élever la voix & soutenir son droit contre le riche. Un corps de statuts du royaume, dressé en 1520, fixe les jugemens, & à son désaut, on se sert du droit saxon. On peut appeller au roi des sentences de ces trois tribunaux. Un gentilhomme ne peut être emprisonné, dans les affaires criminelles, & le roi & le fénat peuvent seuls le juger. La confiscation & la proscription a'ont lieu que pour les crimes capitaux au premier chef, qui sont les meurtres, les assassinats & la conjuration contre l'état. On cite le coupable, & s'il ne comparaît pas,

Ff iii

on le déclare infâme & convaincu; il est proscrit, & tout le monde peut le tuer, s'il le rencontre. On appelle des jugemens des magistrats des villes au chancelier, & la dière décide les affaires importantes, & juge les crimes de lèze-majesté ou d'état. Une bulle de Clément VIII permet aux évêques de Pologne de conseiller la guerre, d'opi-

ner à la mort, & d'en signer les arrêts. La Pologne est aujourd'hui le seul pays où l'on voie une cavalerie composée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart, & la Pologne le reste. Ces deux corps d'armée ont chacun leur général indépendant l'un de l'autre. Le général exerce un pouvoir illimité; à l'ouverture de la campagne, le roi tient conseil avec les sénateurs & les principaux officiers de l'armée pour régler les opérations, & dès ce moment le grand général exécute arbitrairement. Il assemble les troupes: il règle les marches, il décide des batailles, il distribue les récompenses & les punitions, il élève, il casse, il fait couper des têtes, & ne rend compte de ses actions qu'à la république en pleine diète. Ce qu'on appelle l'armée étrangère, infanterie & dragons, est presque toute composée d'Allemands; mais la quatrième armée, la plus nombreuse, la plus inutile & sans doute la plus dangereuse, c'est ce qu'on nomme la pospolite ou l'arrierebanc : elle monte à plus de cent mille nobles, que le roi ne peut tenir assemblés plus

de fi

Conféral fénat dent ou l'autre l'anai kofz noble cette

roi o

la P profe profe main fiden accor Ces o vinist Arien Armé déiste de la ils pro tems le goi public

SUR LA POLOGNE. de six semaines, & qui sont en droit de retourner chez eux sans congé, si pendant ce tems, on ne les conduit pas à l'ennemi.

On distingue en Pologne quatre sortes de confédérations : les unes sont appellées générales, & se forment du consentement du fénat & de l'ordre équestre; celles-ci tendent toujours au bien public. La rébellion ou l'excès du zèle sont les motifs des deux autres, & pour lors le royaume est dans l'anarchie. La dernière, qu'on appelle Rokosz, est la plus terrible. Alors tous les nobles sont obligés de courir aux armes, & cette confédération est toujours contre le roi ou le sénat.

il eft

, s'il

juge

Une

ques

opi-

pays

gen-

e Li-

ne le

iaclin

e. Le

l'ou-

onfeil

iciers

écute

s: il

lles,

ions,

êtes,

ı'à la

pelle

s, est

mais

e, la

eufe.

riere-

e no-

s plus

La religion catholique est dominante dans la Pologne, le roi est obligé d'en faire profession. Les autres sujets de l'état qui ne professent point la religion catholique romaine, sont compris sous le nom de dissidens, & doivent jouir de la tolérance accordée par les loix fondamentales du pays. Ces dissidens sont des Luthériens, des Calvinistes, des Grecs, des Sociniens, des Ariens, des Anabaptistes, des Juifs, des Arméniens, des Trinitaires, & des Tridéistes qui croyent que les trois personnes de la sainte trinité sont trois différens Dieux: ils prétendent que Dieu le père a régné du tems de l'ancien testament; que le Fils a pris le gouvernement de l'univers lorsqu'il fit publier la loi de l'évangile, & que depuls Ff iv

456 REMARQUES

ion ascension au ciel nous sommes sous la

règne du Saint-Esprit.

Les Polonais sont pour la plûpart grands, bien faits & robustes, braves & intrépides jusqu'à la témérité; ils seraient peut-être indomptables, si la docilité & la subordination militaire faisaient la règle de leur conduite dans la guerre; fiers, généreux, francs & jaloux de leur liberté, ils obscurcissent ces grandes qualités par l'abus qu'ils en font. Ils se croyent esclaves, s'ils ne se montrent indépendans; leur générosité dégénère en prodigalité, leur franchise est presque toujours sans ménagement & sans prudence, & leur fierté ne plie pas volontiers sous leur égal en noblesse, lorsqu'il s'agit du bonheur public. Ces illustres républicains ont perdu la simplicité & la frugalité des Sarmates leurs ancêtres; jusqu'au règne de Sobieski, quelques chaises de bois, une peau d'ours, une paire de pistolets, deux planches couvertes d'un matelas, étalent les meubles les plus confidérables d'un Polonais d'une fortune honnête; aujourd'hui ses vétemens sont magnifiques, il porte des bottines couleur de soufre, dont les talons sont serrés, un bonnet fourré, & une veste doublée de zibeline. Ajourons que depuis Auguste II, le luxe a fait de grands progrès dans le royaume, & que toutes les modes françaises sont venues se mêler au faste assatique. Une dame Polonaise ne sort guères autrement

ne v chev

& fi font qui i nité leur i espèc pour un jo tre d la lo

le chr atraci de la adulto l'instr un ras la lib non il tems & des pères

quinz

Le

& les Not tails of pation

& fe

infinin

qu'en carrosse à six chevaux, & son époux ne voyage qu'avec une suite de deux cents chevaux & autant d'hommes.

Les paysans, cette portion si respectable & si avilie chez la plupart des nations, ne sont en Pologne que des esclaves grossiers, qui semblent déchus des droits que l'humnnité réclame infructueusement sans cesse en leur faveur. Chaque être malheureux de cette espèce travaille cinq jours de la semaine pour son seigneur, ou plutôt son tyran, & un jour pour lui & pour sa famille. Ce maître dur peut vendre son sers; s'il se tue, la loi ne le condamne qu'à une amende de quinze livres.

Les premiers Polonais, qui embrassèrent le christianisme, poussèrent la rigidité jusqu'à arracher les dents à ceux qui avaient mangé de la viande en carême; ils suspendaient un adultère ou un fornicateur à un clou par l'instrument de son crime, & on mettait un rasoir auprès de lui, dont on lui laissait la liberté de se serve pour se dégager, sinon il expirair dans cette porture.

non il expirait dans cette torture. Dans ce tems les pères tuaient leurs enfans estropiés, & des enfans dénaturés assommaient leurs pères décrépits: aujourd'hui les mœurs sont infiniment plus dissolues, mais plus douces,

& les loix moins rigoureuses.

Nous ne nous appesantirons pas sur les détails en ce qui concerne les usages de la nation Polonaise; ils changent tous les jours & se rapprochent insensiblement des nôtres.

s la

ides être orleur

ux, curl'ils

e fe géref-

ruiers du

ins des de

ine eux les

ies ais

ies

ée. I,

le es

ne

458 REMARQUES

Les festins que donnent souvent les nobles sont somptueux, mais dans beaucoup de maisons il faut encore porter des couteaux, des cuillières, des fourchettes, & jusqu'à ses servierres. On y boit beaucoup, & l'on tient long-tems table. C'est sur-tout dans les banquets de noces que le faste & la prodigalité paraissent davantage. Les mariages des demoiselles d'honneur qui se célèbrent à la cour sont sur-tout de ce nombre. Le roi & la reine en font ordinairement la dépense, & c'est à leurs majestés que le cavalier doit faire demander la fille par une espèce d'ambassade publique. Le député est suivi quelquefois de deux ou trois cents géntils hommes, l'un desquels porte une couronne de pierreries entremêlées de fleurs pour la future épouse. La reine reçoit cette nombreuse troupe, assise sous un dais, & ayant la jeune personne à côté d'elle. Le député fait la demande & aussi fait l'éloge du prétendu : le chancelier de la reine, répond en son nom, & mêle dans son discours les louanges de la demoiselle. La reine reçoit la couronne des mains du député, & la place sur la tête de la surure épouse, & quelquesois cette cérémonie est terminée par un bal. Peu de jours après le fiancé envoye une riche toilette en présent à la demoiselle, & le jour du mariage, vers le soir, il se rend en grand cortège au palais; il y joint sa prétendue, & ils vont ensemble recevoir une bénédiction préliminaire en présence de leurs

maj où. riag où i & 1 dem cour plie gers pare fem rang bal: com céré: de r à ha invit une fon p vais maje épou On r une

La milli a po

ne v

cons

SUR LA POLOGNE. majestés. Ils vont ensuite à la chapelle, où se fait réellement la célébration du mariage. On passe aussi-tôt à la salle du festin, où il y quatre tables; la première est occupée par le roi, la reine, les ambassadeurs & les nouveaux époux : les fénateurs, les demoiselles d'honneur & les dames de la cour sont à la seconde : la troisième est remplie par les officiers de la cour & les étrangers de naissance, & la dernière par les parens & les amis des mariés, qui y rassemblent les personnes qui ne sont pas de rang à se placer aux tables précédentes. Le bal suit ce festin; le lendemain la sête recommence, mais elle est accompagnée d'une cérémonie fort intéressante pour la mariée, car elle y reçoit publiquement beaucoup de riches présens. Un gentilhomme appelle à haute voix tous les nobles qui ont été invités à cette noce, & chacun vient faire une perite harangue à l'épouse, & lui offrir son présent, qui consiste en pierreries ou en vaisselle d'argent. Le troisième jour, leurs majestés conduisent la mariée chez son nouvel époux, qui doit faire les frais d'un ambigu. On nous assure qu'avant la ciôture de la scène, une épouse qui connaît la décence, & qui ne veut pas donner lieu à d'étranges foupçons, doit verser des larmes abondantes.

IX.

ıu'à

on

oro-

ges

ent

roi

ife.

loit

am-

iel-

nes,

ier-

ure

ule

une

t la

m,

de

nne

ête

ette

de

:oi-

our

en

ré-

une

urs

La Pologne ne compte pas plus de cinq millions d'habitans dans son sein; & il n'y a point de royaumes qui offrent des contrastes plus frappans: on y voit la dignité royale avec le nom de république; des loix justes avec l'anarchie féodale : quelques traits de l'ancien gouvernement des Romains avec la barbarie gothique, & l'abondance à côté de la pauvreté.

CHAPITE XVIII.

Cérémonies du Couronnement des Rois.

Nous donnerons dans ce chapitre un précis des cérémonies qui s'observent au couronnement ou à l'inauguration de la plûpart des monarques de l'Europe: mais avant d'entrer dans ce détail, nous croyons devoir rappeller au lecteur l'origine des couronnes, les diverses formes qu'elles ont prises successivement, & enfin celles qu'elles ont conservées.

Presque tous les auteurs, du moins ceux sur la critique éclairée desquels on peut asseoir son jugement, conviennent que la couronne dans son origine, était plutôt un ornement du sacerdoce que de la royauté. Les monarques en adoptèrent l'usage, parce qu'alors ces deux dignités, du sacerdoce & de l'empire, étaient réunies.

Les mythologistes, nous apprennent que les couronnes ne furent d'abord désérées qu'aux divinités: Pline atteste que Bacchus s'en para le premier après la conquête des Find Saturem qu'il dant Ifis que parce homi

grain L band ou qu band branc quelo la co de br vigne raifing fleurs lux & pollor Saturi cule, ou d'I celle d faison vier, de Vé d'épis ou de crés à c

. Les

DU COURONNEM. DES ROIS. 461 Indes; d'autres en rapportent l'origine à Saturne, à Jupiter, après la victoire qu'il remporta sur les Titans, ou à Janus, lorsqu'il institua les sacrifices religieux : cependant si l'on en croit Léon l'Egyptien, ce sut Isis qui la première se couronna d'épis de bled, parce que la première, elle avait appris aux hommes à semer & à cultiver ce précieux

arain.

La couronne n'était primitivement qu'une bandelette qui portait le nom de diadème, ou quelquesois elle était composée de deux bandelettes, & ensuite on la forma de deux branches d'arbres, auxquelles on ajourair quelques fleurs. La fable nous apprend que la couronne de Jupiter était de fleurs ou de branches de laurier : celle de Junon, de vigne : celle de Bacchus, de pampre, de raifins, de branches de lierre, chargées de fleurs & de fruits : celle de Castor, de Pollux & des Fleuves, de roseaux : celle d'Apollon, de roseaux ou de laurier: celle de Saturne, de figues nouvelles : celle d'Hercule, de peuplier : celle de Pan, de pin ou d'hyèble : celle de Lucine, de dictame : celle des Heures, des fruits propres à chaque saison: celle des Graces, de branches d'olivier, aussi bien que celle de Minerve : celle de Vénus, de rose : celles de Cérès & d'Isis, d'épis de bled : celles des Lares, de noyer ou de romarin; tous arbres ou plantes consacrés à ces différentes divinités du paganisme.

Les empereurs Romains ont porté quatre

OIX. ues ins.

cis. ondes . rer '

elles ffier-

ux ut la un

té, ce. &

ue es us

cs.

couronnes de formes différentes : 1º. la couronne de laurier : 20. la couronne rayonnée : 3º. la couronne ornée de perles & de pierreries : 4°. le bonnet à peu près semblable à un mortier. La couronne radiale n'était accordée aux princes qu'après leur mort, & Néron est l'unique empereur qui s'en soit fervi de son vivant. Outre les couronnes impériales, les Romains avaient diverses couronnes pour récompenser les exploits militaires de leurs guerriers. La couronne ovale, faire de myrte, se donnait aux généraux qui avaient vaincus des esclaves, ou qui avaient remporté la victoire sur des ennemis peu redoutables, & on leur décernait en même tems les honneurs du petit triompne ou de l'ovation. La couronne navale ou rostrale, composée d'un cercle d'or relevé de proues & de poupes de navire, se donnait au capitaine ou au soldat, qui le premier avait accroché un vaisseau ennemi, ou qui était sauté dedans. La couronne vallaire, aussi composée d'un cercle d'or relevé de pieux, s'accordait à celui qui le premier était entré dans le camp des ennemis. Celui qui le premier était monté sur la muraille d'une ville assiégée, & y avait planté l'étendard romain, obtenait la couronne murale surmontée de créneaux, & le citoyen qui dans une bataille ou dans un affaut avait sauvé la vie à un autre citoyen, se paraît de la couronne civique. On présentait la couronne triomphale ou de laurier, au général qui avait

on min vaie aftié qui cour estir diat

lorfo

L

qu'o gran cour tres de pi croix à cha ronn rond Boni ple, pour le ter

La tiare figure croix

une t

cercle diadè DU COURONNEM. DES ROIS 463 remporté une mémorable victoire, ou qui avait ajouré une province à l'empire romain. On décernait la couronne obsidionale ou graminée, faite d'herbes telles qu'elles se trouvaient, au guerrier qui délivrait une ville assiégée ou un camp entouré d'ennemis. Ceux qui ménageaient une paix, recevaient une couronne de laurier, mais celle-là était moins estimée que les autres. On donnait aux gladiateurs une couronne ou bandelette de laine, lorsqu'on leur accordait la liberté.

ou-

iée:

ier-

able

tait

, &

foit

nnes

ries

ale,

aux

qui

ine-

nait

om-

uo e

levé

on-

ire,

eux,

en-

ii le

une

ro-

ntée

une

vie

on-

m-

vait

Les papes portent un ornement de tête qu'on nomme tiare : c'est une espèce de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui sont les unes sur les autres en sorme de cercle, toutes éclatantes de pierreries & ornées d'un globe, avec une croix sur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la tiare. D'abord la couronne papale ne sut qu'un simple bonnet rond, entouré d'une petite couronne; mais Bonisace VIII, trouvant ce bonnet trop simple, l'embellit d'une seconde couronne, pour indiquer qu'il prétendait avoir droit sur le temporel des rois, & Benoît XII y plaça une troissème couronne.

La couronne impériale est un bonnet ou tiare avec un demi-cercle d'or qui porte la figure du monde, cintré & sommé d'une croix.

La couronne du roi de France est un cercle de huit sleurs-de-lys, cintré de six diadèmes qui le ferment, & qui porte au-

dessure double sleur-de-lys, qui est le cimier de France. On croit communément que Charles VIII, en 1495, prit la couronne sermée, en prenant le titre d'empereur d'Orient.

La couronne du roi d'Angleterre est rehaussée de quatre croix, entre lesquelles il y a quatre fleurs-de-lys; elle est couverte de quatre diadèmes, qui aboutissent à un petit globe surmonté d'une croix. Celles des rois de Portugal, de Danemarck & de Suède. ont des fleurons sur le cercle, & sont sermées de cintres, avec un globe croisé sur le haut. La couronne des Ducs de Savoye, comme rois de Chypre, avait des fleurons fur le cercle, était sermée de cintres, & surmontée de la croix de saint Maurice sur le bouton d'enhaut : celle du grand duc de Toscane est ouverte, à pointes mêlées de grands tréfles sur d'autres pointes, avec la fleur-de-lys de Florence au milieu. Celle du roi d'Espagne est rehaussée de grands tréfles refendus, que l'on appelle souvent hauts fleurons, & couverte de diadèmes aboutiffans à un globe surmonté d'une croix.

La couronne des électeurs de l'empire, est un bonnet d'écarlate entouré d'hermine, fermé par un demi-cercle d'or, le tout couvert de perle; il est surmonté d'un globe,

avec une croix au-dessus.

Couronnement

Tois

rois cérés que prem ronn lema plus la fu Gern eux. de G

à Aix possessi dans u duit à & s'ol tice au les loi que le les éle officiar siastique

dan,

Da

ordre la mess l'empes

DU COURONNEM. DES ROIS. 465

Couronnement des Empereurs d'Occident.

Les empereurs Chrétiens prenaient autrefois la couronne, sans observer aucune des cérémonies en usage aujourd'hui. On croit que Pépin, fils de Charles Martel, est le premier prince Chrétien qui se soit fait couronner avec les cérémonies de l'église. Charlemagne & ses successeurs donnérent encore plus d'étendue à ce cérémonial, qui fut dans la suite changé & augmenté par les rois de Germanie, qui occuperent l'empire après eux. Depuis Othon, ils surent couronnés rois de Germanie à Aix-la-Chapelle ou à Francfort, rois de Lombardie à Montza ou à Mi-

lan, & empereur à Rome.

ent

nne eur

re-

il

rte

un

des

de.

er-

r le

ye,

ons.

&

fur.

de

de

la

du

fles

uts

if-

e,

e,

u-

e,

ent

Dans le premier couronnement qui se fait à Aix la Chapelle, le prince élu prenaic possession du trône de Charlemagne, placé dans une salle du palais ; de-là il était conduit à l'église où il recevait l'onction sacrée, & s'obligeait par serment de rendre la justice aux sujers de l'empire, & d'en observer les loix fondamentales. Actuellement lorsque le nouvel empereur marche en ordre avec les électeurs laïques & fes officiers à l'église où se doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui est toujours un électeur ecclésiastique, & les deux autres électeurs de son ordre vont le recevoir : ensuite on célèbre la messe jusqu'à l'évangile; alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux élec-

Tome VI.

466 CEREMONIES teurs ecclésiastiques le conduisent à l'autel où, après quelques prières, l'électeur officiant lui demande: S'il veut professer la foi catholique, défendre l'église, gouverner l'empire avec justice, & le désendre avec valeur, en conserver les droits, protéger les faibles & les pauvres, . & être foumis au saint siège. Après que l'empereur a fait les réponses convenables, qu'il confirme par un serment sur les évangiles, les suffragans de l'archevêque officiant découvrent le-prince pour le sacrer, & l'archevêque prend l'huile bénite dont il l'oint en forme de croix sur le sommet de la tête, entre les épaules, au cou, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu, dans la main droite, disant à chaque onction, la prière que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques essuient l'huile avec du coton; ensuite on revêt l'empereur de ses habits impériaux, & des autres marques de sa dignité, comme le sceptre, le globe, &c.

Quoique les empereurs ayent jugé à propos depuis long-tems de se dispenser des cérémonies des deux autres couronnemens, pour remplir notre plan, il nous paraît nécessaire d'en remettre sous les yeux du

lecteur les principales particularités.

Lorsque l'empereur passait en Italie, les principaux seigneurs de l'Allemagne devaient l'accompagner à leurs frais, soit à Montza, foit à Milan. L'archevêque de cette dernière ville, lui posair la couronne de ser

fur plain mag en I l'em breu entre va ç can, marc confe tife o **fervai** enfui appar metta une n ronne l'impo

fur-to inféré pendai notre transfé dépoui donner la Bav nombr posséda

d'une

ment d

feur d

De

DU COURONNEM. DES ROIS. 467 sur la tête, & il se rendair ensuite dans la plaine de Roncalie, où il recevait l'hommage de tous les grands possesseurs de fiefs en Italie. Certe première cérémonie achevée, l'empereur passair à Rome avec sa nombreuse suite, mais il ne lui était permis d'y entrer qu'avec ses grands officiers. Il s'ava çait jusqu'à la porte de l'église du vatican, où le pape l'attendait sur les premières marches, & il allait faire sa prière à la confession de saint Pierre. Le souverain pontife célébrait la messe à laquelle le prince servait en qualité de diacre : on procédait ensuite au couronnement avec le plus grand appareil. Le pape sacrait l'empereur, sui mettait un anneau au doigt, l'épée nue à une main, le sceptre dans l'autre, la couronne d'or sur la tête, & lui faisait prêter l'important serment d'être le fidèle désenseur de l'église romaine.

fi-

foi

er

ec

les

au

les

un de

ile

fur

es,

ras

ste

res

n;

ics

di-

ro-

cé-

25

aît

du

les

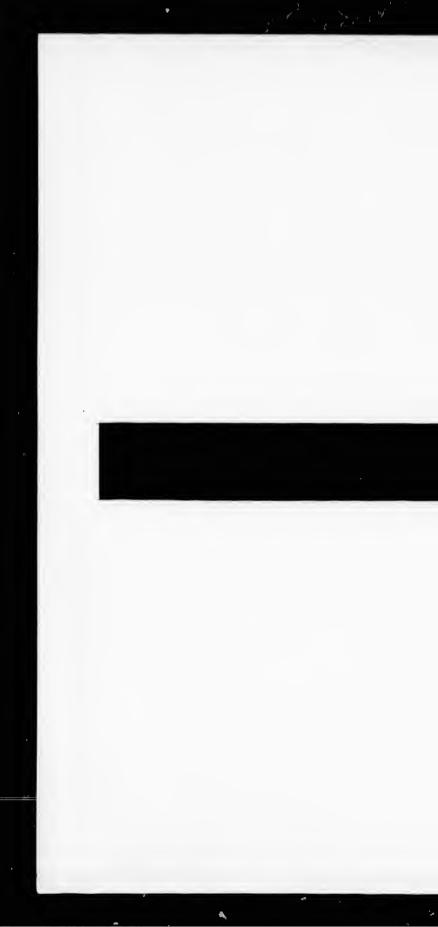
le-

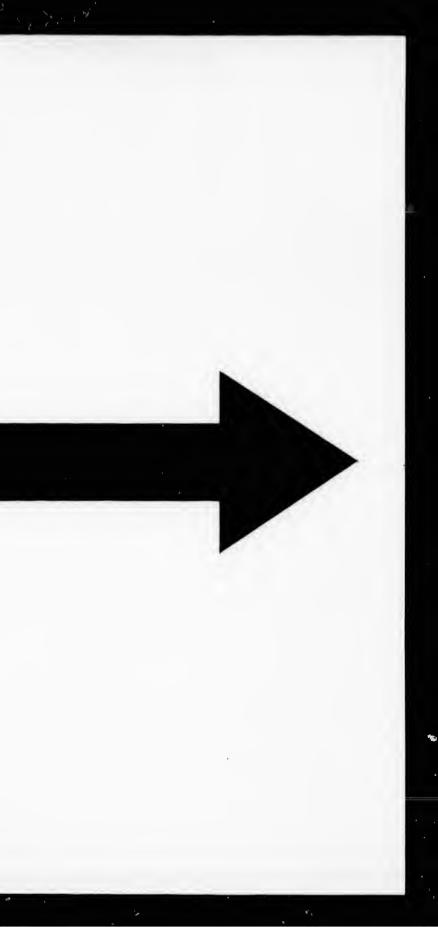
tte

fer

De ces trois différens couronnemens & sur-tout du dernier, quelques écrivains ont inféré que l'autorité de l'empereur en dépendair, & que Léon III, en couronnant notre empereur Charlemagne, lui avait transféré l'empire d'occident, après en avoir dépouillé les Grecs. Le pape ne pouvait donner à Charlemagne la France, l'Italie, la Bavière, la Saxe, la Frise, & un grand nombre de provinces de la Germanie qu'il possédait déjà: il lui sit seulement présent d'une couronne. Le facre & le couronnement d'un prince ne sont qu'une pure cé-

Gg i





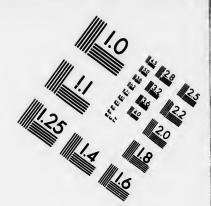
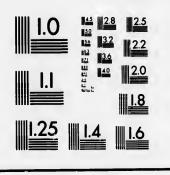


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

Fill GE



468 CEREMONIES

rémonie qui ne leur confère aucune nouvelle autorité. Les rois sont facrés par leurs charges, comme représentant la Divinité.

A ces trois couronnes quelques empereurs ont ajouté celle d'Arles, qu'ils regardaient comme la capitale d'un royaume annexé à l'empire. A l'égard de la couronne de fer, qu'ils recevaient à Montza, voici

ee qu'on trouve dans les histoires.

"Théodelinde, femme d'Agilulf ou » Agon, roi des Lombards, ayant fait bâ-» tir à Montza, ville située à douze lieues » de Milan, une superbe église, sous l'in-» vocation de saint Jean-Baptiste, cette » princesse, entr'autres dons, lui fit présent » de trois couronnes d'or, ornées de pier-» reries : or une de ces couronnes est » garnie en dedans d'un petit cercle de fer, » que les habitans de Montza prétendent » avoir été fait d'un des clous de la croix » du Sauveur du monde. C'est cette cou-» ronne que, pendant plusieurs siècles, les » empereurs allaient recevoir en Italie, » avant la couronne impériale, & fouvent » ces deux ornemens ont fait verser des so flots de sang ».

Couronnement d'un Roi des Romains.

On nomme roi des Romains, dans l'empire d'Allemagne, le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur. Ce titre ne commença à être en usage que sous pr l'e ce Le & né roi me per cefi ver rég

reu

pré

perode faire letti aux de l pref mue lui fi de n

pere

tous

de l'

Quai

DU COURONNEM. DES ROIS. 469 le regne d'Othon I, & les empereurs le prenaient, quoiqu'en pleine possession de l'empire & de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronné par les papes. Le roi des Romains est choisi par les électeurs & confirmé par l'empereur : il est couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle romaine, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'empereur. On lui donne le titre d'Auguste, & il porte l'aigle déployée à une seule tête dans ses armes. Il est sans contestarion successeur de l'empereur, vicaire unique & universel pendant sa vie, & second chef & régent de l'empire; mais tant que l'empereur réside en Allemagne, ces brillantes. prérogatives ne sont que des tirres d'honneur.

Île

LT-

-50

ar-

me

ne

ici

OB

oâ-

les

n'-

tte

ent

er-

eft

er,

ent

Zic.

u-

les

e .,

ent

les

m·

3C-

Ce

US

Le roi des Romains peut, comme l'empereur, présider aux diètes, les convoquer de l'aveu des électeurs, & les congédier; faire des barons & des comtes; donner des lettres de noblesse; accorder des privilèges aux universités; mettre les rebelles au banc de l'empire, en observant les formalités prescrites; rappeller les prosorits, & commuer les peines. Par la capitulation qu'on lui fait signer après son élection, il promet de n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur. Il est traité de majesté royale par tous les princes; il marche au côté gauche de l'empereur, un ou deux pas derrière. Quand il se trouve seul dans une cérémo-

G g iij

470 CÉRÉMONIES
nie, le maréchal de la cour ne porte l'épée
devant lui que dans le fourreau, au lieu
qu'on la porte nue devant l'empereur. Il
traite l'empereur de majesté & l'appelle son
seigneur, & l'empereur ne le traite que de
diléction.

Autresois aussi-tôt qu'un roi des Romains était élu à Francsort, on le condussait sur un trône de pierres placé dans un plaine agréable, plantée de noyers, proche Russelheim, petite ville située au confluent du Mein & du Rhin. Monté sur ce trône, le nouveau roi confirmait les privilèges de l'empire & des électeurs: delà il se rendait à Aix-la-Chapelle pour y recevoir la cou-

ronne d'argent.

Lorsque l'empereur Ferdinand sit proclamer son fils Maximilien, roi des Romains, ce prince, contre l'usage, fut couronné à Francfort. L'électeur de Brandebourg, comme grand échanson, monta à cheval, alla à une table posée au milieu de la grande place, y prit un bassin d'or & une serviette, & revint dans la salle du festin, où il présenta à laver à l'empereur & au roi des Romains. Le bassin, la serviette & le cheval furent remis au comte de Zollern, à qui ils apparriennent par un ancien droit. L'électeur de Saxe, comme grand maréchal, monta aussi à cheval, & alla à toute bride à un tas d'avoine dont il remplie un boisseau d'argent. Le boisseau & le cheval furent remis à Frédéric de Pappenheim, vicaire du

grangrangui de S
Le vica fiaftiles i au cobœu ferviroi,

Cour

Rein il ef bégu cond Phili jeun & L cérér de P

dans fole au d de to

Le

grand maréchal. L'électeur palatin, comme grand maître d'hôtel, vint a cheval à la cuisine, prit deux plats, revint à la salle du sestin, descendit de cheval, & servit les plats sur la table de l'empereur. L'électeur de Saxe porta devant lui un grand bâton. Le cheval & les plats surent donnés au vicaire du palatin. Les trois électeurs ecclésiastiques parurent ensuite: ils présentèrent les sceaux que le roi des Romains leur passa au cou. On sit rôtir, suivant l'usage, un bœuf farci de plusieurs animaux, dont on servit un morceau sur la table du nouveau roi, & le reste sut abandonné au peuple.

née

ieu

I

on

de

ins

fur

ine

el-

du

, le

de

lait ou-

la-

ıs,

éà

lla

de

.&

nta

ńs.

ent

ar-

de

uffi.

tas

ar-

nis

du

Couronnement ou Sacre des Rois de France,

C'est toujours dans l'église cathédrale de Reims que les rois de France se sont sacrer; il est cependant vrai qu'excepté Louis le bégue, roi & empereur, les rois de la seconde race n'y ont pas été sacrés. En 1179, Philippe Auguste, sils de Louis VII, dit le jeune, y sut sacré par le pape Innocent II, & Louis VII sit une loi pour cette auguste cérémonie. C'est dans l'abbaye de saint Remi de Reims que l'on conserve la sainte ampoule dont l'huile sert au sacre de nos rois.

Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'église de Reims, revêtu d'une camisole de satin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & sur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours

Gg iv

474 CEREMONIES noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il est précédé du seigneur qui représente le connétable, tenant une épée nue à la main, accompagné de tous les princes du sang, des pairs de France, du chancelier, du grand maître, du grand chambellan, des chevaliers de l'ordre, & des autres princes. & seigneurs. Le roi s'étant mis devant l'aurel dans sa chaire, le prieur de saint Remi, monté sur un cheval blanc, sous un dais de. toile d'argent porté par les chevaliers de la fainte ampoule, apporte l'huile sainte au bruit des tambours & des trompettes, & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'église, la pose sur le grand autel, où l'on met aussi les ornemens préparés pour le sacré, qui font la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le sceptre & la main de justice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le sacre sont une camifole de satin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui représentent les ordres de soudiacre & de diacre, des bottines & un grand manteau royal, doublé d'hermine, & semé de fleurs-de-lys d'or. Pendant cette auguste cérémonie, les douzo pairs ont chacun leur fonction. L'archevêque de Reims sacre le roi en lui faisanc des onctions en forme de croix sur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cer effet à la camisole dont nous

avons parlé. L'évêque de Laon tient la sainte

l'évé l'évé Noy pairs cour duc quar le co de C tende l'épé été r

vèrer ciens d'Orl Bour ce de nétab pair foncti maîtr par le la ga

pairs.

Le écuye teau control gentil

DU COURONNEM. DES ROIS. 477 ampoule; l'évêque de Langres, le sceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laics, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi : le duc de Guyenne porte la première bannière quarrée ; le duc de Normandie, la seconde; le comte de Toulouse, les éperons; le comte de Champagne, la bannière royale ou l'étendard de guerre; & le comte de Flandres, l'épée royale. Depuis que ces pairies ont été réunies à la couronne, le roi choisit six princes ou seigneurs pour représenter ces pairs.

und

eft

n-.

in,

ng,

des.

ces:

au-

ni,

de.

uib

he

de

'on

ré,

12-

ce.

Jes-

ni⊣ ni⊣

les

ti⊣ bló

or.

zo ê¬

nt s

i٦

us.

Telles furent les cérémonies qui s'observèrent au sacre de Louis XV. Les six anciens pairs furent représentés par M. le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Bourbon, le comte de Clermont & le prince de Conti, tous princes du sang : le connétable le sur par le maréchal duc de Villars, pair de France. Le garde des sceaux sit les sonctions de chancelier de France : le grand maître de la maison du roi sur représenté par le prince de Rohan, & le capitaine de la garde Ecossaise par le duc de Villeroi.

Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, porta la queue du manteau du roi : le prince de Turenne, grand chambellan, le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, le duc d'Harcourt, capitaine des gardes de quartier, le

474 CÉRÉMONIES

marquis de Courtenvaux, capitaine colonel des cent-suisses de la garde, le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies firent les fonctions de leurs charges : les maréchaux d'Estrées, de Tessé & d'Uxelles portèrent la couronne, le sceptre & la main de justice : le maréchal de Tallard, le comte de Matignon, le comte de Médavi, & le marquis de Gœbriand, chevaliers des ordres, porterent les offrandes & les présenterent au roi. Enfin, le marquis de Prie, le comte Destaing & les marquis d'Alégre & de Beauveau conduisirent la sainte ampoule. A l'issue du sacre le roi se rendit au palais archiépiscopal, dans le même ordre à peu près qu'il en était sorti pour venir à l'église, excepté qu'il était précédé des pairs ecclésiastiques & laics, & que l'archevêque de Reims, accompagné de deux chanoines, assistant en chape, & précédé de sa croix & de sa crosse, était auprès de sa majesté, qui avait quitté la couronne de Charlemagne pour en prendre une plus légère, enrichie de pierreries.

Lorsque le roi sut arrivé dans son appartement, il se déshabilla, & ses gants & sa chemise, qui avaient touchés aux onctions, surent remis au premier aumônier, pour être brûlés. On servit cinq tables: celle du roi était placée sur une estrade, élevée de quatre marches, & sous un dais de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or. Sur la même ligne & à égale distance du roi,

 $\mathbf{D}\mathbf{l}$ étaien pour l desqu l'une ambal grand table majest panne belet accom échan & les Chein la gra grand tes & fanfar fervice maître maître deux & maître Kohan tenant cédait porté | par le jesté. 1 plats f

Les au

même

duc de

DU COURONNEM. DES ROIS. 475 étaient deux tables à droite & à gauche, pour les pairs ecclésiastiques & laïcs, au bout desquelles on en plaça encore deux autres, l'une à droite pour le nonce du pape, les ambassadeurs, & l'autre à gauche pour le grand chambellan & autres seigneurs. La table du roi sut servie par les officiers de sa majesté: le duc de Brissac, pair & grand pannetier de France, fut chercher au gobelet le cadenat du roi qu'il apporta, étant accompagné du marquis de Lanmary, grand. échanson, qui portait la soucoupe, les verres & les carases du roi, & du marquis de la Chesnaye, grand écuyer tranchant, portant la grande cuillière, la fourchette & le grand couteau. Les hauthois, les trompettes & les flûtes de la chambre, jouant des fanfares, marchaient à la tête du premier service, suivis des héraults d'armes, du grand maître, du maître des cérémonies, des douze maîtres d'hôtel du roi, marchant deux à deux & tenant leurs bâtons, & du premier maître d'hôtel de sa majesté; le prince de Rohan, faisant les fonctions de grand maître, tenant son bâton, marchait ensuite & précédait ce service, dont le premier plat était porté par le grand pannetier, & les autres par les gentilshommes servans de sa majesté. Le grand écuyer tranchant rangea les plats sur la table du roi & en sir saire l'essai. Les autres services furent apportés avec le même corrège, & le fruit fur servi par le duc de Brissac. Les officiers du corps de la

de de

réorde

le es,

au

lulue

hirès

ſe , :lé-

de

&

qui gne

hie

ari &

nc-

εr,

e,

or.

476 CÉRÉMONIES

ville de Reims, & les notables bourgeois.

servirent les quatre autres tables.

Le roi ayant été averti par le prince de Rohan, faisant les sonctions de grand-maître, que la table était servie, sortit de son appartement avec le même cortège qui l'avait accompagné au retour de l'église, le maréchal d'Estrées portant la couronne de Charlemagne, l'archevêque de Reims le soutenant par le bras droit, & la queue de son manteau étant portée par le prince Charles de Lorraine. Arrivé à la falle du festin royal, l'archevêque commença le benedicite, & la couronne de Charlemagne, le sceptre & la main de justice surent posés chacun séparément sur des carreaux de velours aux trois coins de la table : les maréchaux de France qui les avaient portés restèrent debout, pendant tout le repas auprès. de ces marques de la dignité royale. Le maréchal duc de Villars, représentant le connétable tenant l'épée nue, & ayant les. deux huissiers massiers à ses côtés, se plaça devant la table du roi. Le prince de Rohan, comme grand-maître, présenta la serviette à sa majesté, avant & après le dîner. Le repas fini, le roi fut conduit dans le même ordre & avec les mêmes cérémonies qu'il était entré dans la salle du festin.

Le lendemain du sacre le roi, précédé & suivi de toutes les troupes de sa maison, & accompagné des princes du sang & de ses principaux officiers, sut entendre la messe

à l'abl

Le tre de cathéd de no il fign à fon inscrip chamb vice, des m Croix . un cor cou; p dre lu teau d ayant i collier majeste l'office avait e cette c couvrit les con ciers v grandla maje & le co deux he

valiers

duc d'

Quel

DU COURONNEM. DES ROIS. 477 à l'abbaye de saint Remy, & faire sa prière près du tombeau de ce saint évêque.

Le jour suivant le roi fut reçu grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit, dans l'église cathédrale. Sa majesté s'y rendit en habit de novice, & après avoir assisté aux vêpres, il signa le serment de l'ordre qu'il avait sait à son sacre, ainsi que sa prosession de soi inscrite dans un registre; ensuite le grand chambellan lui ayant ôté fon capot de novice, sa majesté se mit à genoux, & reçut des mains de l'archevêque de Reims la croix de l'ordre du Saint-Esprit attachée à un cordon bleu, que ce prélat lui passa au cou; puis le maître des cérémonies de l'ordre lui posa sur les épaules le grand manteau de l'ordre & l'attacha : l'archevêque ayant reçu des mains du grand trésorier le collier de l'ordre, le passa au cou de sa majesté, en lui présentant en même-tems, l'office de l'ordre, avec un dixain qui lui avait eté remis par le généalogiste. Après cette cérémonie, le roi s'étant relevé, se couvrit & se plaça dans son fauteuil, où tous les commandeurs, chevaliers & autres officiers vinrent lui baiser la main, comme grand-maître souverain de l'ordre; ensuite sa majesté reçut chevaliers le duc de Chartres & le comte Charollois, princes du sang, qui deux heures auparavant avaient été faits chevaliers de l'ordre de saint Michel par M. le duc d'Orléans.

Quelques jours après cette grande solem-

geois.

de lître, apavait ma-

de s le e de ince e du

begne,
ofés
ve-

relprès. La le

les. laça. an <u>.</u> ette

Le me u il

्राद

478 CÉRÉMONIES
nité, le roi se rendit en cérémonie à l'abbaye de saint Denis, où il commença devant
la châsse de saint Marcoul une neuvaine,
qui fut continuée par un de ses aumôniers,
& il entra dans le parc de l'abbaye, où il
toucha environ deux mille malades des
écrouelles.

Ce privilège de toucher les écrouelles, si l'on en croit le vénérable Guibert, abbé de Nogent, remonte au règne de Philippe I, qui monta sur le trône en 1060. Il assure que que que crime fit perdre ce beau droit à ce prince. Raoul de Presles disait à Charles V, qui commença à régner en 1364: « Vous avez telle vertu & puissance qui » vous est donnée de Dieu, que vous ga-» rissez d'une très - horrible maladie qui » s'appelle les écrouelles ». Etienne de Conti, religieux de Corbie, qui écrivait au quinzième siècle, nous rapporte que le roi Charles VII, après avoir entendu la messe, se faisait présenter un vase plein d'eau, & qu'ayant fait ses prières devant l'autel, il touchait le mal de la main droite, le lavait dans cette eau, & que le malade en portait fur lui pendant neuf jours.

Les historiens anglais attribuent exclufivement cette prérogative à leurs rois, & prétendent qu'Edouard le confesseur qui monta sur le trône en 1043, reçut ce don du ciel à cause de ses vertus & de sa sainteté, avec la gloire de le transmettre à ses successeurs. Jacques III, fugitif en France,

touc taux aux fuc qual pour n'on ce d en v de le qu'il neme narqu ce pr chréi rison & les de n malh porte

> Moye permi Paris venai étrang faire civile

On

Co

rien d

DU COURONNEM. DES ROIS. 479 touchait les écrouelles dans tous nos hôpitaux. Mais ne pour ait-on pas demander aux auteurs anglais, puisque ce privilège sur accordé à Edouard le confesseur, en qualité de saint & non pas en qualité de roi, pourquoi les successeurs de ce prince qui n'ont pas été saints, ont été favorisés de ce don céleste? Est-ce par la naissance ou en vertu de leur piété, ou en conséquence de leur couronne, comme les rois de France, qu'ils obtiennent cette prérogative? Certainement nulle raison ne prouve que les monarques de la Grande-Bretagne puissent avoir ce privilège exclusivement aux autres princes chrétiens. Si ce pouvoir était réel, la guérison suivrait immédiatement l'attouchement, & les rois d'Angleterre seraient inexcusables de ne pas l'exercer en faveur de tant de malheureux, que cette affreuse maladie emporte journellement.

l'ab-

evant ine,

iers,

où il

lles . abbé

pe I,

ffure

droit Char-

364:

qui

ga-

qui de

ivait le roi

1, &

l, il

avait

Prair

cclu-

s,&

qui don

sainà ses

nce,

des

On prétend qu'en 1576, un nommé Jacques Moyen ou Moyon, demanda à Henri III la permission de bâtir dans ma faubourg de Paris, un hôpital pour les écrouelleux, qui venaient en foule des provinces & des pays étrangers dans cette ville, à dessein de se faire toucher par le roi; mais les guerres

civiles firent échouer ce projet.

Couronnement des Rois de Pologne.

L'inauguration des rois de Pologne n'a rien qui la distingue de celles des autres

monarques de l'Europe, que l'éconnante magnificence que les Polonais déployent dans cette occasion, en joignant tout le falle de l'Asie au goût qui règne dans nos cours les plus policées. Ce qui rend certe folemnicé remarquable, c'est qu'elle commence par les funérailles du dernier roi. dont le corps reste en dépôt jusqu'à ce jour. Aussi-tôt que le corps est posé sur le catafalque dans la cathédrale de Cracovie, un hérault à cheval, armé de pied en cap, entre par la grande porte, court à toute bride, & rompt un sceptre contre le catafalque. Cinq autres, courant de même, brisent l'un la couronne, l'autre le globe, le quatrième un cimeterre, le cinquième un javelot, & le sixième une lance, le tout au bruit du canon, des trompettes & des tymbales.

Le roi élu, étant arrivé à Cracovie, y fait une entrée magnifique, & va prendre possession du château de cette ville. La veille de la cérémonie de son couronnement, il doit se rendre à Skalka, qui est le lieu où faint Stanislas sévêque de Cracovie, sut martyrisé en disant la messe par les émissaires du roi Bolessa; mais pour connaître l'origine de cet usage, qui devrait être introduit dans tous les lieux que les tyrans ont teints du sang du juste, il faut remonter jusqu'au onzième siècle. En 1077, Stanislas Saczeponowski, évêque de Cracovie, avait osé remontrer apostoliquement au roi Bolessa II, toute l'horreur de sa conduite.

Boleslas.

ab

ho

les

me

ho

ź,

2)

dar

Sta

hor

déſ

con

mo

pét

& p

un

11 1

du

le fi

teft

récl

tous

lui

ou o

DU COURONNEM. DES ROIS. 48t Boleslas, indigné, jure de tirer vengeance de cet affront : il envoye des gardes pour assassiner le saint prélat; ceux ci ont horreursde ce crime, il s'en charge lui-même & porte le coup de la mort à Stanissas. Ce roi cruel; hai de ses sujets, excommunié par le pape, abandonna le trône & fut mourir inconnu hors de sa patrie. Depuis ce meurtre affreux, les rois de Pologne, après leur couronnement, ont été faire une espèce d'amende honorable sur le tombeau du saint évêque; & là ils confessent : « Que ce crime est s atroce, qu'ils en sont innocens, qu'ils » le détestent, & en demandent pardon; » en implorant la protection du faint martyr » fur eux & fur leur royaume ». On trouve dans les chroniques polonailes, que l'évêque Stanislas ayant acheté un village d'un gentilhomme, il avair, pendant les troubles qui désolaient le pays, négligé de passer un contrar de vente. Ce gentilhomme étant mort, Boleslas suscite ses héritiers pour répéter ce bien. Stanislas soutint l'avoir acheté & payé : prêt d'être condamné, il demanda un délai de trois jours, qu'il passa en prières. Il se rend au bout de ce tems sur la sosse du mort, & lui ordonne de se lever & de le suivre. Arrivé devant le roi, le mort proteste que l'évêque lui a acheté le village que réclament injustement ses héritiers, & retourne dans sa fosse, malgré le choix que lui laissa Stanislas de rester dans le monde ou de rentrer dans son tombeau. Beaucoup Tome VI.

nante oyent out le s nos

cette comroi, jour. cata-

entre
ride,
lques
t l'un

it du

e, y endre veille r, il u où mar-

marfaires
l'orintro-

ntrois ont onter nislas

avait Bo-

uitė. flas,

d'historiens se taisent sur ce miracle, mais d'autres en assurent l'authenticité, & relèvent la frayeur que dut avoir Bolessas.

Le jour du couronnement, l'archevêque assisté des principaux évêques commence par oindre le nouveau roi d'une huile consacrée, & après l'avoir communié, il lui pose sur la tête une couronne d'or, lui donne le sceptre en la main droite, & lui met dans la gauche une pomme d'or surmontée d'une croix. Alors le prince monte sur sont entrône

& l'on chante le Te Deum.

Le lendemain le roi, suivi du sénat & des grands officiers tous à cheval, se rend dans la place publique, où l'on a élevé un superbe trône, couvert des plus riches tapis de l'Orient. Là il reçoit le serment de fidélité des évêques & des sénateurs, & on lui présente une seconde fois le sceptre, la pomme d'or & l'épée : il se lève ensuite & avec l'épée qu'il tient dans la main, il fait diverses croix vers les quatre parties du monde, puis il donne l'accolade à ceux des nobles qui se présentent pour la recevoir, & qui par cette cérémonie sont faits chevaliers de l'éperon. C'est la seule occasion où un roi de Pologne puisse faire des nobles; car dans ce royaume la noblesse ne doit se donner que dans une diète après dix ans de service militaire.

Les reines ont un très-grand intérêt à être couronnées, sans cette solemniré la république ne leur doit aucun appanage, si elle un fur & d refu atta épon cle, grec refu fessa

An

ronn

on fai métro les k princ. Pemp le pat condu Krém élevée fupert fauteu à dista le fecc pour l bonnet mans i

pendai

DU COURONNEM. DES ROIS. 483 elles deviennent veuves, & cet appanage est un douaire de deux mille ducats assignés fur les salines & sur les starosties de Spiz & de Grodeck. Deux reines cependant ont resusé cet honneur, & toutes les deux par attachement pour leur religion. La première, épouse du roi Alexandre au dixième siècle, voulut demeurer dans la communion grecque : la seconde semme d'Auguste II, resusa d'abjurer le luthéranisme qu'elle professait : ni l'une ni l'autre ne furent cou-

ais

lè-

ue

par

ée,

fur

ep-

la

ine

ine

& end

un pis

fi-

on

la

: &

fait

on-

des

ir,

he-

ion

10-

ne

rès

la

Ancien couronnement des Czars de Russie.

Autrefois lors de l'inauguration d'un Czar, on faisait venir à Moscou, non-seulement les métropolitains, les archevêques, les évêques, les knées & les boyards, mais même les principaux marchands de toutes les villes de l'empire. Le jour fixé pour le couronnement le patriarche, accompagné de tout le clergé, conduisait le nouveau Czar à l'église de Krémelin, où l'on avait dressé une tribune élevée de trois marches, & couverte de superbes tapis, sur lesquels étaient trois fauteuils de brocard, éloignés l'un de l'autre à distance égale; le premier pour le Czar, le second pour le patriarche, & le troissème pour le bonnet & le manteau du Czar. Ce bonnet était brodé de perles & de diamans ; il avait une housse au milieu, d'où pendait une petite couronne enrichie de

pierreries. Le manteau était de brocard doublé de zibeline. Aussi-tôt que le Czar entrait dans l'église on commençait le chant de quelques hymnes, après lesquelles le patriarche récitait une oraison, par laquelle il invitait saint Nicolas & les autres saints, procecteurs des Russes, à assister à la solemnité du jour. Après quelques prières, le ministre ou premier conseiller de l'empire prenait le Czar par la main, & le présentait au patriarche, en disant : « Puisque » les knées & les boyards reconnaissent le » prince ici présent pour le plus proche » parent du feu Czar de glorieuse mémoi-» re, & pour l'héritier légitime de la cou-» ronne, ils désirent que comme tel vous » le couronniez présentement ». Alors le patriarche faisait monter le Czar sur la tribune, & l'ayant fait asseoir sur le fauteuil qui lui était destiné, il lui touchait le front avec une petite croix de diamant, & lui donnait sa bénédiction. Cette cérémonie préliminaire étant achevée, un métropolitain assistant prononçait une prière très-énergique à Dieu, le roi des rois, & ensuite le patriarche ordonnait à deux métropolitains d'aller prendre le bonnet & le manteau. Quelques seigneurs montaient sur la tribune, & aidaient au Czar à se revêtir de ses ornemens, puis le patriarche le bénisfait une seconde fois, en lui touchant au front avec la croix, & l'un des métropolitains lui plaçait son bonnet sur la tête

au

tai fai

22 22 do

des de

DU COURCNNEM. DES ROIS. 485 pendant que le patriarche prononçait ces paroles, au nom du Père, du Fils & du Saint-Esprit, en le bénissant pour la troisième sois. Après cette cérémonie les métropolitains, les archevêques & les évêques s'approchaient du Czar, & lui donnaient tour à tour la bénédiction. On chantait les litanies à la fin desquelles un des métropolitains chantait au lieu d'antienne : « Dieu accorde à notre » Czar, empereur de tous les Russes, que » tu as donné en ton amour, une bonne » santé & une longue vie. Ce verset était » répété par tout le peuple »; ensuite tous les boyards s'approchaient du Czar, se battaient à terre le front, & lui baisaient la main. Alors le patriarche se levait, & se tenant debout devant le Czar, il lui adressait ce discours : « Puisque par la grace de » Diet, tous les états de l'empire, tant » ecclésiastiques que séculiers, vous ont » établi & couronné Czar & empereur sur » tous les Russes, & vous ont confié un » gouvernement de si grande importance, » vous devez appliquer toutes vos pensées » à aimer Dieu, à garder ses commande-» mens, à administrer la justice, & à pro-» téger & conserver la véritable religion » grecque » : après quoi le patriarche lui donnait la bénédiction, & l'on allait faire des stations aux églises de saint Michel & de saint Nicolas, où l'on récitait les litanies; ce qui terminait la cérémonie.

rd;

Zzar

pa-

le il

nts,

em.

pire

len-

(que

t la

oche

noi-

cou-

vous

's le

tri-

teuil

ront

lui

pré-

tain.

rgi-

e le

ains

eau.

tri-

r de

nif-

t au

opo-

êto ,

Tel était l'ancien s'rémonial du couron-H h iii

486 CEREMONIES nement des Czars, que Pierre I, le le gislateur de son empire, changea entièrement. Jusqu'au règne de ce grand prince, aucune épouse des souverains de Russie n'avait été couronnée; il fit sacrer & couronner son épouse Catherine. Dans la déclaration qu'il fit publier à ce sujet, il rappelle l'usage des premiers rois Chrétiens de faire couronner leurs épouses : il cite Basilide, Justinien, Héraclius, & Léon le philosophe; il entre dans un long détail des services. que Catherine a rendu à l'empire, sur-tout dans la guerre contre les Turcs : il marcha lui-même devant elle le jour du couronnement, en qualité de capitaine d'une nouvelle compagnie qu'il créa, fous le nomde chevaliers de l'impératrice : ce fut lui qui lui posa la couronne sur la tête, & il fit porter le sceptre & le globe devant elle.

Ancien couronnement des Rois d'Angleterre.

Nous nous servirons pour composer cet article d'une partie de la description qu'un ancien auteur nous a laissée des cérémonies qui s'observèrent au couronnement de Richard I, surnommé Cœur de lion, en 1190.

"Les archevêques, les évêques, abbés & chanoines, revêtus de chapes de chœur, & faisant porter devant eux la croix, l'eau bénite & les encensoirs, allèrent jusqu'à la porte intérieure de la chambre du duc Richard, & le menèrent processionnellement dedans

l'ég! aute noin chan derr. quel d'un la v aussi autre de 1 autre & fc les e Le c main perle Rich un c Cond les fe pouil ies & fur le Baud metta l'oign aux é fuite l'ayan

la tun

l'épée

ennen

DU COURONNEM. DES ROIS. 487 l'église de Vestminster jusques au grand autel. Au milieu des évêques & des chanoines, marchèrent quatre barons portant chandeliers garnis de cierges allumés, & derrière eux vinrent deux comtes, l'un desquels portait le sceptre royal orné par le bout d'une marque ou armoirie d'or, & l'autre la verge royale, embellie d'une colombe aussi d'or. Après ceux-ci cheminèrent trois autres comtes, portant des épées couvertes de fourreaux dorés; ensuite allèrent six autres barons & comtes, soutenant un grand & somptueux échiquier sur lequel étaient les enseignes & les ornemens de la royauté. Le comte de Chester suivit après, tenant en main la couronne d'or, toute enrichie de perles & de pierreries. Enfin venait le duc Richard, au milieu de deux évêques, dessous un ciel de soie, porté par quarre barons. Conduit devant l'autel en cet ordre, il fit les sermens accoutumés; ensuite on le dépouilla de tous ses habits, excepté des chausles & de la chemise, laquelle était ouverte sur les épaules à cause de l'onction : & lors Baudouin, archevêque de Cantorbéry, lui mettant les fandales, ou bottines tissues d'or, l'oignit en trois lieux dissérens, en la tête, aux épaules & au bras droit. Il lui mit ensuite un linge par dessous le bonnet, & l'ayant revêtu des habillemens royaux, avec la tunique & la dalmatique, lui mit en main l'épée bénite, pour punir & réprimer les ennemis de l'église. Deux comtes lui chaus-H h iv

1

e.

S.

t

_

٠.

e.

n.

t

u

#88 CEREMONIES

ferent les éperons, & lui mirent le manteau royal sur les épaules. Il pfit lui-même la couronne de dessus l'autel, & la mit entre les mains de l'archevêque, qui la posa soudain dessus son chef, & lui mettant le sceptre en la main droite, & la verge royale en la gauche, le laissa conduire aux évêques & barons, précédés des chandeliers, de la croix & des trois épées susdites, jusqu'en son trône. Incontinent la messe sut commencée, & quand ce vint à l'offertoire, il y eut deux évêques qui l'y menèrent, & puis le reconduisirent en sa place. Après la messe il fut mené processionnellement dans le chœur; & dépolant là les enseignes & marques royales, prit une couronne & des habits plus légers, avec lesquels il alla droit au festin. L'archevêque de Cantorbéry s'assit à sa droite, comme au lieu le plus éminent, & dessous lui les autres archevêques, évêques, comtes & barons, selon leurs rangs & dignités. Le reste du clergé, les gentilshommes & le peuple se mirent aux autres tables ...

On doit remarquer que ce même Richard, cœur de lion, par un motif de superstition, défendit aux Juiss de paraître à la cérémonie de son couronnement. Un d'entr'eux se présenta à la porte de la salle du festin, ce qui causa une violente émeute, & sur le signal du plus horrible massacre. Un grand nombre de ces malheureux périrent par la main des Anglais. La raison de cette désense

portide fept préfineur

leme tenc IV, nais Pena céré: entra chen mes autre che prése > av P qu >> ne >> to » & Henr

Au princ par u quatr

ce c

princ

ne l'

DU COURONNEM. DES ROIS. 489 portait que la cérémonie du couronnement de Richard se faisant un dimanche deux septembre, « jour mauvais & jour égyptien, » qui avait été satal aux Hébreux, pendant » leur servitude » : le roi craignait que leur présence ne sît retomber sur lui tous les mal-

heurs dont ils avaient été accablés.

lu

la

re

u.

)-

le

ê-

s,

ſ-

ut

2

la

ns

&

es it

it

i-

25

. Ö

Observons que les deux chambres du parlement, ayant, en 1399, prononcé la sentence de déposition de Richard II, Henri IV, surnommé Bullingbroock, lieu de sa naissance, fut solemnellement couronné, Pendant le banquet royal qui suivit cette cérémonie, un chevalier nommé Divrethe, entra dans la salle monté sur un cheval richement caparaçonné, portant un cotte d'armes parsemée de clous dorés, tandis qu'un autre chevalier tenait sa lance : il s'approche du roi, l'épée nue à la main, & lui présente un cartel, contenant : « Que s'il y navait chevalier, écuyer ou gentilhomme n qui voulût dire ou maintenir que Henri » ne fût pas vrai & légitime roi; il était nout prêt de le combattre en sa présence, » & à tel jour qu'il plairait de lui assigner ». Henri de Bullingbroock sit aussi-tôt publier ce cartel par un hérault d'armes, dans les principaux endroits de la ville, & personne ne l'accepta.

Au couronnement de la reine Elisabeth, princesse fastueuse, la marche commença par une brillante cavalcade, composée de quatre cents chevaux & de plus de cent

carrosses; elle parut ensuite dans un magnifique char traîné par deux chevaux, dont
les housses & les harnois étaient parsemés
de pierreries, qu'elle avait fait emprunter
dans toute la Flandres. Autour du char
étaient quarante jeunes gentilshommes en
habits d'écarlate, avec des paremens blancs
brodés en or, & trente-deux dames, deux
à deux dans des carrosses découverts fermaient la marche.

Lorsqu'il doit y avoir à Londres un couronnement de roi ou de reine, il se tient par ordre du souverain, une cour judiciaire, (court of claims) qui prononce définitivement sur le droit des personnes, qui prétendent exercer quelques sonctions dans cette solemnité. Il y en a plusieurs sort remarquables, & en même-tems très-singu-

lieres.

Le seigneur de Bardolf, dans le comté de Surry, réclame le droit de faire apprêter au roi un plat de gruau & de le servir luimême à table. Il est d'usage que le roi pour le récompenser de ce service, le fasse chevalier.

Le seigneur de Scoulton, dans le comté de Norsolk, est de droit le lardeur en ches, & tout le lard qui reste après la cuisine saite, lui appartient.

Le seigneur de Wirshap, dans le comté de Nottingham, a le droit de fournir au roi le gant qu'il met à sa main droite.

Le droit de faire les gauffres du roi &

de la peut poin tie o l'obj

clusion mise velor bles ses il taine

L

leque coup parei qui Tour gran de 1 cour

L

les g au co pour livre Guil der,

pauv

DU COURONNEM. DES ROIS. 498 de les lui servir, est exclusivement attaché à la terre de Lyston, & le seul possesseur peut remplir cet office. En un mot il n'y apoint d'article de la cérémonie, ni de partie de l'habillement du roi, qui ne forme l'objet de quelque contestation. Chaque seigneur emporte les essets qu'il a en le droit de toucher ou de servir.

Le lord grand chambellan, qui, à l'exclusion de tous les autres, présente la chemise à sa majesté, reçoit trente aunes de velours cramoisi: le lit du roi, les meubles de la chambre où il a couché & tous ses habillemens de nuit lui appartiennent, & ils doivent être rachetés pour une cer-

taine somme.

ni-

ont

nés

ter

nar

en.

ics.

ux.

-15

u-

nt

e,

ve-

é-

ns

ort

u-

ıté,

er,

11-..

ur

e-

té .

ef,

té-

u

&.

Le champion du roi garde le cheval sur lequel il est monté, & de plus il reçoit une coupe avec un couvert d'or. On fait un pareil présent au lord-maire de Londres, qui verse du vin au roi, après le dîner. Toute la vaisselle d'argent appartient au grand écuyer du roi en qualité de sergent de l'argenterie. Les tapis/qui servent au couronnement sont vendus au prosit des pauvres.

Les doyen & chapitre de Westminster sont les gardiens des essets précieux qui servent au couronnement des rois d'Angleterre, & pour ce dépôt le monarque leur paye cent livres sterling. Le jour du couronnement de Guillaume III, le chambellan vint les demander, & l'on s'apperçut alors que Jacques II

n'avait rien payé en semblable occasion; ce qui sit dire fort plaisamment à un seigneur Anglais: « Austi lui en avons-nous » donné pour son argent: nous l'avons » couronné comme il nous a payé ».

Lorsque le roi est assis sur son trône dans la grande salle de Westminster, on apporte trois épées que l'on pose sur une table dressée à cet esset. Il y en a une sans pointe, appellée curtana, c'est celle de saint Edouard, & l'on trouve dans Matthieu Paris que cette épée, portée au couronnement de Henri III, par le comte de Chester, en qualité de grand connétable, signifiait que ce grand officier, comme comte du palais, avait le pouvoir de retenir le roi, s'il faisait quelque chose de mal. Quoi qu'il en soit, cette épée est regardée comme le symbole de la clémence. La seconde épée représente le glaive de la justice, & la troisième est destinée pour l'offrande : elle se rachète sur le champ, moyennant un certain nombre de pièces d'or. Elle se porte nue devant le roi pendant toute la cérémonie du facre, & elle est l'emblême de son autorité.

Outre les épées, la couronne de saint Edouard, le bâton royal, les deux sceptres & le globe, qui sont les principaux ornemens royaux, on voit au sacre, le calice & la patène, comme marques sacerdotales, parce que, suivant les jurisconsultes Anglais, Rex Angliæ est personna mixta cum sacerdote, le monarque Anglais est en même,

tems & lo rité d'au ro titre états appel

En britan quita l'Ang par H fenter quita

Qu

rendr

fous

les ba cinq y plus of porter l'arch le lie par tr fastans pour mette qu'on roi fa drap of ferme fe à

d'Eco.

DU COURONNEM. DES ROIS. 493 tems prêtre & roi. Avant la réformation, & lorsque l'Angleterre reconnaissait l'autorité du saint siège, la coupe était permise au roi d'Angleterre, & depuis il prend le titre de chef suprême de l'église dans ses états; il nomme aux évêchés, il reçoit les appels des causes ecclésiastiques, & c'est sous son autorité que se tiennent les synodes.

En mémoire du droit que la couronne britannique réclame sur les provinces d'Aquitaine & de Normandie, réunies jadis à l'Angleterre, l'une par Henri II, l'autre par Henri I, deux seigneurs Anglais représentent au sacre de seur roi, les ducs d'A-

quitaine & de Normandie.

us

ns

ns

to

če

p-

te

I.

le

ıd

le

1-

te

la

le

i-

e

0

i

0

t

e

Quand le roi fort de son palais pour se rendre à l'église où il doit être couronné, les barons des cinq ports, c'est-à-dire, des cinq villes maritimes (aujourd'hui sept) les plus exposées aux entreprises des Français, portent le dais. Arrivé & placé sur son trône, l'archevêque de Cantorbéry s'avance vers le lieu où sont assis les pairs, & il demande par trois fois, à haute voix, à tous les asastans, s'ils ne consentent pas à recevoir tel... pour leur roi légitime, & s'ils ne lui promettent pas une fidèle obéissance; c'est ce qu'on appelle récognition. L'offrande que le roi fair consiste en lingors & en pièces de drap d'or. Après avoir prononcé & figné les sermens prescrits, le roi s'assied dans la chaise à bras, qui servait autresois aux rois d'Ecosse, & qui sut prise & envoyée à Lon-

dres par le roi Edouard I, après qu'il eue battu les Ecossais, & fait leur roi Jean Bailleul prisonnier. C'était le palladium d'Ecosse, & la tradition populaire prétendait que le destin du royaume y était attaché. Cette chaise est faite d'une pierre fort commune.

L'ampoule qui renferme l'huile avec laquelle se font les onctions, est un vase travaillé en forme de colombe. On dit que cette ampoule a été miraculeusement apportée à saint Thomas, archevêque de Cantorbery, lorsqu'il était sugitif en France. Après la cérémonie des onctions, on préfente au roi le globe, les deux sceptres, & l'archevêque lui mer au doigt un anneau, qui signisse, dit-on, qu'il doit être l'époux de la nation, & le père de ses peuples. Le globe désigne le titre d'empire que l'on donne en certains cas aux royaumes britanniques, & ce n'est point une nouvelle prétention; car Edgard, roi des Saxons, était appellé Anglorum Basileus, omniumque regnum insularum occanique Britanniam circum jacentis, cunctarumque nationum quæ intra cum includuntur, imperator & dominus.

Les deux sceptres signissent que le roi réunit en sa personne la puissance temporelle & la spirituelle. Le premier, surmonté d'une croix, marque la vertu avec laquelle il doit désendre l'église & le peuple chrétien : le second surmonté d'une colombe, est le symbole de la douceur de son gouveri d'A parc il n

Inve

qui chid licit n'on refte bou augu men qu'à fi l'e la tr C'est duch viena & 1 de l' à l'e roya

main

rehau à deu

croix

péria

DU COURONNEM. DES ROIS. 495 vernement. Pour désigner la mort d'un roi d'Angleterre, on se sert du mot démission; parce que, suivant le principe du droit anglais, il ne peut y avoir d'interrègne.

Investiture des Etats des Archiducs d'Autriche.

Le prince souverain d'Autriche est le seul qui soit en droit de porter le nom d'archiduc. Vainement plusieurs princes ont sollicité ce titre auprès des empereurs : ils n'ont pu l'obtenir. L'archiduché d'Autriche resté constamment dans la famille de Hasbourg, est devenu le nom distinctif de cette auguste maison, & chaque règne a aug-

menté ses prérogatives.

eur

Jean

ium

dair ché.

om-

la-

tra-

que

ap-

an-

ice.

ré-

, &

qui

e la

obe

en

car

ellé

in-

277-

um

roi

-0

ıté

lle

é-

е,

u-

L'archiduc d'Autriche doit demander jusqu'à trois fois l'investiture de ses états, mais si l'empereur s'obstine à la lui resuser, il la trouve de plein droit dans ses immunités. C'est toujours sur les frontières de l'archiduché d'Autriche que sa majesté impériale vient faire la cérémonie de cette investiture, & l'archiduc la reçoit à titre de membre de l'empire, qui ne se prétend pas inférieur à l'empereur. Il est à cheval, vétu à la royale, un bâton de commandement à la main, & sur la tête une couronne ducale, rehaussée de fleurons, fermée d'un bonnet à deux pointes affrontées, & surmontée d'une croix semblable à celle de la couronne impériale.

L'archiduc d'Autriche ne peut être proscrit

par aucun décret, & les attentats sur sa personne sont punis comme crimes de lèzemajesté: prérogative qui lui est commune avec le roi des Romains & les électeurs. Il a le droit de mettre des impôts sur ses peuples: il donne des lettres de légitimation pour les charges de l'empire, exercées dans l'Autriche. Il crée ou dégrade des gentilshommes, des barons ou des comtes.

Il peut combattre son adversaire par un champion qu'il nomme, pourvu que ce soit un guerrier sans roproche. Dans les guerres de Hongrie, il doit servir à ses dépens avec douze hommes d'armes, mais s'il le veut: il s'exempte des contributions & autres charges publiques imposées sur les états de l'empire, & ne peut être contraint d'assister aux dières ou autres assemblées. Le corps germanique lui doit des secours, toutes les fois qu'il les réclament. Les vassaux de l'Autriche, hors les ecclésiastiques, n'ont pas la liberté d'affermer leurs fiefs, sans le consentement de l'archiduc, à peine de confication. Enfin, il a le droit de transmettre aux filles de son sang (même à qui il lui plaît, si les mâles de sa ligne viennent à manquer) la possession héréditaire de ses droits, de ses privilèges & de ses terres qui appartiennent toujours indivisiblement à l'aîné.

Investiture

In

'd'êt fait de rint espè pour pièc rie. héré On ' gre, une bout Vanc paux du d de 1 préce nent

Au marb de ei > je

princ

& ay

> lui

» се

>> ch

Investiture des Etats du Duc de Carinthie.

fa ze-

une urs:

fes

na∸

er-

des

tes:

un soit

er-

ens

res

d**e**. Ster

rps

ites

de

ont

s le de

nf-

qui

en-

de res

ent

lire

La cérémonie de cette investiture mérite d'être rapportée, vu sa singularité. Elle se fait dans une longue vallée & fort proche de la perite ville de Saint-Weit, en Carinthie, où l'on voit quelques débris d'une espèce de bourg, dont le nom est perdu pour la postérité, & auprès desquels est une pièce de marbre à l'entrée d'une vaste prairie. Un paysan, à la samille duquel ce droit héréditaire est attaché, monte sur cette vierre. On voit à sa droite un bœuf noir & maigre, & à sa gauche une jument décharnée: une foule de paysans est autour de lui. Du bout opposé de la prairie, le prince s'avance, avec toute sa cour, & ses principaux officiers. On porte devant lui l'étendard du duché. Le comte de Goritz, maréchal de sa cour, ouvre la marche, & se fair précéder par douze petits étendards : viennent les corps des magistrats, & enfin le prince vêtu en paysan, un bâton à la main, & ayant tout l'accoûtrement d'un pâtre.

Aussi-tôt que le paysan, qui est sur le marbre, apperçoit tout ce monde, il demande en langue Esclavonne: « Qui est-ce que je vois venir avec un suite si superbe? On

- » lui répond : c'est le prince du pays. Est-» ce un juge équitable, replique le paysan,
- » cherchant le salut de sa patrie? est-il de
- condition libre? mérite-t-il d'être hono-

298 CEREMONIES, &c. » ré? est-il observateur & désenseur de la » religion catholique? On lui répond qu'il » l'est, & qu'il le sera. Je demande, ajoute m le paysan, par quel droit it vient m'ôter » cette place? Alors le comte de Goritz lui. w dit, on achète de toi ce bien soixante » deniers, & ces bêtes seront à toi, en lui. montrant le bœuf & la jument. L'on te m donnera les habits que le prince vient de p quitter, & ta maison sera libre & exem-» pre d'impôts ». Ce dialogue achevé, le prince s'avance : le paysan lui donne un petit soufflet, lui recommande d'être bon juge, se lève, lui cède sa place, & emmène, avec lui le bœuf & la jument.

Lorsque le prince a pris sur la pierre la place du paysan, il tire son épée, en frappe l'air de plusieurs côtés, & promet au peuple assemblé de rendre la justice avec intégrité. On le conduit ensuite à l'église; c'est une chapelle, dans une chambre assez proche, dédiée à la Vierge, & que de vieilles chromiques laissent croire avoir été le siège d'un évêque du pays. La messe dite, le prince se dépouille de son habit de paysan & reprend les siens. Il dîne en public & traite splendidement tous ses officiers. Après le repas, il revient à la prairie avec son cortège, s'assied, juge quelques procès, & requestion de la procès procès et la procès procès et la procès et le repas procès et le repas procès et la prairie avec son cortège, s'assied, juge quelques procès, & requestion de la procès et la procès et

CI

6.

coit l'hommage des fiefs vacans.

Fin du sixième & dernier Volume.

TABLE

u'ik ute

ter lui,

nte lui.

de m_ le

un bon ène

la ppe euntél'est he, nol'un nce reaite le cor-

DES CHAPITRES

Contenus dans ce sixième Volume.

TURQUIE.

	3
CHAPITRE PREMIEI géographique de l'Empire d	50.
CASTILKE PREMIE	R. Description
géographique de l'Empire a	les Turcs, p. 5
L citte I artarie.	
Moldavie & Valaquie, &c.	10
La Morée.	,
Livadie.	19
Isle de Rhodes.	27
The do California	33
Iste de Crète ou de Candio	33
Isle de Négrepont.	37
Isle de Scio.	38
Isle de Samos.	
Šmyrne.	39
He de Cypre ou Chypre.	41
CHAP. II Suite de 1 D. C.	42
CHAP. II. Suite de la Descri	ption géogra-
Prigue as L'Empire des Ti	urcs. 45
L'Armente.	idem
Diarbeck.	- 0
SHAP. III. Suite de la Descri	intian adama
phique de l'Empire des Tu	
La Géorgie & la Mingrélie.	
- wingrelie.	idem
	li ii

400	T.	ABLE		
CHAP. I	V. Les Ar	rabes.	, 40	74
CHAP. V	V. Mahom	pt	,	
CHAP. V	II. Success	eurs de M	Tahomet	84
CHAP. V	III. Al-ci	oran ou le	Coran	99
CHAP. T	III Take	générale d	le le Del	115
des	Mululman	rs.	e ta Rett	
CHAD I	Y Tec D	ridman Inc	Today	122
Ahi	utions	rières, les	seunes,	
CHADY	Dilan's			127
CHAP, A	. Feterina	ge ae la ly	recque.	134
CMAP. A	A. Le Mu	phei, les	Cadi-lefqu	ers .
les 1	Mollacks,	les Imans	, Dervis,	GC.
	v , &c.	15.14		144
CHAP. X	II. Parad.	is, Purgato	ire, Enfer.	152
CHAP. X	111. Héréi	tiques Musi	ulmans	159
CHAP. X	IV. Circo.	ncision.		170
CHAP. X	V. Maria;	ges des Muf	ulmans, &	leur.
Divo	rce.		,	172
CHAP. X	VI. Funér	ailles des	Tures.	180
CHAP. X	VII. Féres	s, Superstiti	ions & Mo	eurs
des	Turcs.		\$	184
CHAP. X	VIII. Scie	nces des I	urcs . De	mo-
tism	e du Sulta	n , Forces	militaire	s de
l'Em	pire . &	Réception	des Amba	To-
deur				
				195

Сн Сн

Сн

CH.

Сна

CHA

Сна Сна

Сна

RELIGION CHRÉTIENNE.

INTRODUCTIO	N.	202
CHAPITRE I. Idle	succinte de la	Religion
Chrétienne.	-	205

DES CHAPITRES	501
CHAP. 11. L'Eglife, le Pane, le C	onclave
. 463 Conciles & les Synodes.	208
CHAP. III. Cour du Pane.	
CHAP. IV. Les Cardinaux.	224
CHAP. V. Les Sacremens de l'Eglij	236
Le Bapteme.	*
La Confirmation	242
L'Eucharistie.	244
La Pénitence.	249
L'Extreme-Onction.	idem
L'Ordre.	251
Le Mariage.	252
CHAP. VI. Prières , Fêtes & Cer	257
de l'Eglise Catholique.	
-grije Garnorique	258
	-
RELIGION GRECQU	r /
The same of the sa	e.
CHAP. I. Schisme des Grecs.	
CHAP. II. Patriarches, Liturgie,	271
Jednes, & Fétes des Grees	
CHAP. III. Sacremens, Funérailles,	275
G. Usages superstitieux des Grec	Woines
CHAP. IV. Remarques sur la Russie,	5. 284
le Christianisme & les Maure	o fur
le Christianisme & les Mœurs des	Ruffes.
CHAP. V. Remorance Gun Las Farm	299
CHAP. V. Remarques sur les Lapon	s, les
Samoiédes & les Ofliakes. CHAP. VI. Le Luthéranisme.	3.17
CHAP. VII Cirimonias In 7	339
CHAP. VII. Cérémonies des Luthéries	25, &
Quelques-uns de leurs Usages.	337
CHAP. VIII. Le Calvinisme, appellé	vulgai-
rement Religion Reformée.	350

449502574 - 4290 - 3054-6-6

702 TABLE DES CHAPITRE	:5 :
CHAP. IX. Discipline des Eglises Re	formées
	354
CHAP. X. Eglise Anglicane ou les	Epifco-
e a paux.	. 358
CHAP. XI. Cérémonies de l'Eglise A	nglicaner
G quelques Usages des Anglais.	268
CHAP. XII. Les Anabartistes.	388
CHAP. XIII. Les Mennonises.	394
CHAP. XIV. Les Frères Moraves of	I Tinis
maintenant les Hernuthers.	
CHAP. XV. Remarques sur la Religi	400
Mæurs des anciens Danois.	
CHAP' YVI Demonstra Gon to Die	408
CHAP. XVI. Remarques sur le Roy Suede.	aume de
CHAP. XVII. Remarques sur la Polo	432
CHAP. AVII. Remarques jur la Polo	gne. 440
CHAP. XVIII. Cérémonies du Couro	nnement
ues Rois:	460
Couronnement des Empereurs d'C	occident:
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	465
Couronnement d'un Roi des Romai	ns: 468
Couronnement ou Sacre des Rois de	France.
	47
Couronnement des Rois de Pologn	7/ =
Ancien Couronnement des Czars de	Ruffie
The state of the s	
Ancien Couronnement des Rois d	483
terres.	Angle-
Investiture des Etaes des Archiduc	486
Anteniure des Liais des Afonidac	s d'Au-
triche.	495
Investiture des Etats du Duo de	Carin-
thie.	497

Fin de la Table du sixième & dernier Volume:

55 4 68 8 4 50 ces 8 de 2 de 16 5 8 ces 3 ces 3

